

énergie

eau

Suez Lyonnaise des Eaux

en 1999

propreté

communication



SUEZ LYONNAISE DES EAUX

Sommaire

1	Profil
2	Le message du Président du Conseil de Surveillance et du Président du Directoire
6	Le gouvernement d'entreprise
10	Suez Lyonnaise des Eaux en chiffres Lexique
12	L'actualité du Groupe
	Le "développement durable"*
	II Un choix et une volonté
	IV ● La responsabilité économique
	VIII ● La responsabilité sociale
	XII ● La responsabilité environnementale
	XIV L'innovation-recherche et développement
	XVI Le "développement durable" et les métiers du Groupe
	XVII Suez Lyonnaise des Eaux University
14	Les métiers du Groupe
16	● L'énergie Lexique/Faits marquants
22	● L'eau Lexique/Faits marquants
28	● La propreté Lexique/Faits marquants
34	● La communication Lexique/Faits marquants
40	■ Groupe GTM
44	■ Société Générale de Belgique
46	■ Les autres participations
48	Le carnet de l'actionnaire
50	L'espace investisseurs
53	Etats financiers Rapport de gestion Comptes consolidés Comptes sociaux Informations administratives et juridiques Résolutions

*Le développement durable et Suez Lyonnaise des Eaux

Conscient que le développement durable est un enjeu planétaire pour les générations présentes et futures, Suez Lyonnaise des Eaux, par la nature de ses métiers, a la volonté de devenir un acteur majeur dans ce projet de société. Suez Lyonnaise des Eaux entend respecter le concept du développement durable dans ses différentes dimensions économique, sociale et environnementale. Le Groupe a la capacité de les intégrer dans la définition de sa stratégie, dans la mise en oeuvre de ses processus de décision ainsi que dans ses actions de terrain au quotidien, au profit de ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires et la communauté.

Suez Lyonnaise des Eaux, groupe industriel de services

31,5 milliards d'euros
de chiffre d'affaires
(206,4 milliards de FRF)

222 000
collaborateurs
présents dans plus
de 120 pays

43 % du chiffre
d'affaires réalisé à
l'international (hors
France et Belgique)

Objectif de doublement
du bénéfice net
courant par action
d'ici 2002, à **8,5 €**
(56 FRF)

1,45 milliard d'euros
pour le résultat net
part du Groupe
(9,5 milliards de FRF)

0,98 milliard d'euros
pour le résultat net
courant part du Groupe
(6,5 milliards de FRF)

répondant aux besoins des hommes

• Énergie, eau, propreté, communication : les quatre métiers de Suez Lyonnaise des Eaux ont en commun de répondre aux besoins fondamentaux des hommes. Les besoins sont en profonde mutation, sous l'effet de l'accélération du rythme de l'innovation technologique, d'une urbanisation de plus en plus rapide, d'exigences de plus en plus rigoureuses en matière de protection de l'environnement, des besoins des populations des pays émergents, de la dérégulation progressive des marchés qui permet un recours croissant à la gestion privée. Ces métiers connaissent donc aujourd'hui des bouleversements considérables et offrent, en même temps, des opportunités exceptionnelles de développement mondial.

• C'est pour en tirer parti que le Groupe a accéléré sa stratégie de développement, dont les trois objectifs sont :

- renforcer sa position compétitive dans les métiers centraux à vocation mondiale,
- faciliter la mise en œuvre des synergies transversales, notamment dans le cadre des offres d'externalisation et de multiservices aux clients industriels,
- simplifier les structures de Suez Lyonnaise des Eaux pour en faire un groupe industriel et mondial.

• Aujourd'hui, avec 222 000 collaborateurs dans 120 pays, Suez Lyonnaise des Eaux est un acteur mondial dans ses grands métiers : cinquième producteur privé européen d'électricité, leader mondial des métiers de l'eau, numéro un européen de la propreté, le Groupe est également premier câblo-opérateur en France et en Belgique. En 1999, dans ses métiers centraux, il a réalisé 43 % de son chiffre d'affaires à l'international (hors de France et de Belgique). D'ici 2002, il ambitionne de porter ce chiffre à 50 % et de doubler son bénéfice net courant en le portant à 8,5 € (56 FRF) par action.

Un groupe industriel de services, compact aux structures simples et efficaces



Gérard Mestrallet, Président du Directoire et Jérôme Monod, Président du Conseil de Surveillance.

2

- Suez Lyonnaise des Eaux accélère son développement international, en devenant un acteur important sur le marché américain.
- 1999 a été une année exceptionnelle dans le renforcement et l'intégration des métiers centraux du Groupe.
- En simplifiant ses structures, Suez Lyonnaise des Eaux crée davantage de valeur pour ses clients et ses actionnaires.
- Le Groupe affirme ses responsabilités d'acteur mondial.

Message
du Président
du Conseil de
Surveillance
et du Président
du Directoire



Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'année 1999 a marqué une accélération forte de la mise en œuvre de notre stratégie, dans le respect de nos engagements. Nous avons en réalité accompli en trois ans ce que nous nous étions promis de faire en quatre années.

En juin 1997, la création de Suez Lyonnaise des Eaux a incarné notre ambition : devenir un groupe mondial industriel de services, capable d'être un acteur majeur dans la recomposition mondiale des métiers de l'énergie, de l'eau et de la propreté et de jouer un rôle européen dans la communication.

Nos objectifs étaient clairs :

- recentrer le groupe et simplifier ses structures ;
- accélérer son développement international, pour que nos métiers centraux se positionnent à l'étranger pour plus de la moitié de leur activité ;
- organiser notre croissance pour créer de la valeur : notre engagement était de doubler le résultat net courant par action d'ici 2002.

Où en sommes-nous après ces trois premières années ?

Avec un chiffre d'affaires de 31,5 milliards d'euros, Suez Lyonnaise des Eaux a affirmé rapidement sa vocation de groupe industriel mondial de services aux collectivités. Le groupe a atteint dès aujourd'hui la plupart de ses objectifs stratégiques.

Les métiers centraux représentent 75 % du chiffre d'affaires total et génèrent 85 % du résultat net courant pour la part du Groupe. L'international représente 43 % de leur chiffre d'affaires, hors France et Belgique. L'objectif de 50 % est tout proche. Ce développement s'accompagne d'une forte croissance des résultats : le résultat net (part du Groupe) atteint 1,45 milliard d'euros (+45 %) et le résultat net courant (part du Groupe) progresse de 29 % et s'établit à 980 millions d'euros. Ces performances permettent de proposer à votre Assemblée générale d'augmenter le dividende et de le porter à 3 euros par action (2,7 euros en 1998).

Nous avons mené en 1999 des avancées d'une grande ampleur dans chacun de nos métiers centraux : rappelons dans l'énergie l'OPE sur Tractebel pour un montant de 7,5 milliards d'euros, l'acquisition dans les métiers de l'eau de Nalco et de Calgon, la prise de contrôle à 100 % de SITA dans la propreté.

Ces opérations sont majeures. Pour la seule année 1999, elles ont représenté des investissements à hauteur de 19,4 milliards d'euros. Elles créent de la valeur, et associent complètement nos actionnaires aux perspectives de développement du Groupe. Elles confortent notre objectif de doubler notre bénéfice net courant par action à plus de 8,5 euros d'ici 2002.

Dans l'énergie, la décision a été prise en 1999 de constituer le pôle mondial du Groupe à Bruxelles, rassemblant Electrabel, Distrigaz, et Elyo, autour de Tractebel. Le chiffre d'affaires de cet ensemble représente 12,9 milliards d'euros. Le plan industriel présenté par Tractebel donne toute leur valeur à chacun de nos atouts spécifiques dans ce métier : présence dans plus de 100 pays, expertise internationale reconnue, situation géographique au cœur de l'Europe et maîtrise de l'ensemble

Des opérations
ambitieuses pour la
seule année 1999 :
19,4 milliards d'euros
d'investissement.

Un pôle
eau intégré
et puissant
représentant
8 milliards d'euros
de chiffre
d'affaires.

Le Groupe
dispose
aujourd'hui
d'atouts originaux
dans la
communication.

des technologies de production, de distribution, de "trading" d'énergie, et de gestion des services associés.

Dans l'eau, le Groupe, en réalisant une avancée nouvelle, a renforcé son leadership mondial. En acquérant Nalco et Calgon, Suez Lyonnaise des Eaux est devenu le leader mondial dans les produits chimiques de traitement de l'eau, un marché en forte croissance pour répondre à la demande des clients industriels. Avec la prise de contrôle à 100 % d'UWR, second distributeur privé aux Etats-Unis, et l'achat de Nalco, le Groupe joue un rôle de premier plan sur le marché nord-américain, premier marché du monde. Lyonnaise des Eaux, Degrémont et Nalco sont désormais regroupés dans un pôle intégré qui réalise 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'une base de clients inégalée : près de 100 millions de personnes desservies à travers le monde en eau et en assainissement, 60 000 clients industriels. Il a le premier budget privé mondial de recherche dans ce domaine. Cette position est unique dans une activité qui doit répondre à un besoin mondial au XXI^{ème} siècle.

Dans la propreté, SITA a renforcé sa position de leader en Europe, en Amérique latine et en Asie, trois grandes zones de la croissance économique mondiale. Le pôle propreté a montré sa capacité à réaliser les synergies entre ses activités tout en menant un développement commercial soutenu.

Le Groupe accélère progressivement la mise en œuvre de sa stratégie dans la communication, quatrième métier central. Nous n'avons pas varié des objectifs définis en juin 1997 : devenir le leader de l'offre numérique sur le câble ; assurer le succès de TPS, amplifier la réussite de M6. L'accord avec France Télécom pour le câble, la candidature déposée pour la boucle locale radio, celle qui a été amorcée pour la licence UMTS (2^{ème} génération de téléphone mobile) sont autant d'étapes importantes à venir. Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'atouts originaux dans la communication : Lyonnaise Câble est le premier distributeur multimédia sur le marché français avec plus de 200 000 abonnés, et le premier opérateur national de l'Internet à haut débit avec 30 000 clients. Le partenariat récemment conclu avec le groupe de distribution Rallye-Casino offre une belle opportunité pour profiter du développement d'Internet.

Enfin, dans la construction et les concessions d'infrastructures, Groupe GTM a atteint la taille critique dans les métiers de la concession, réduit les activités de bâtiment à caractère cyclique, et obtenu des résultats brillants qui confirment sa rentabilité.

Nos résultats 1999 ont dépassé nos prévisions. Nos perspectives d'avenir sont solides.

La nature récurrente des résultats des métiers centraux, la maîtrise des trois métiers à vocation mondiale, les plus-values sur cessions annoncées (Sofinco, AXA, Total-Fina) offrent une visibilité forte et une grande sécurité.

Les opérations menées en 1999 ont été essentielles pour cette première étape de notre stratégie. Avec le contrôle à 100 % de ses filiales, le Groupe, en simplifiant ses structures, crée de la valeur pour ses actionnaires. Nous avons décidé de réunir

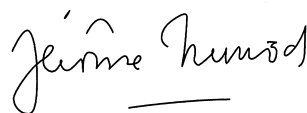
au sein de Suez Lyonnaise des Eaux des métiers de dimension mondiale. L'intégration de ces métiers nous permet désormais de tirer un meilleur parti de leurs complémentarités. En proposant des offres originales à nos clients et utilisant pleinement les synergies entre nos réseaux commerciaux, nous donnons à nos métiers leur dimension d'avenir et un avantage compétitif dans nos marchés.

Suez Lyonnaise des Eaux s'affirme comme un groupe mondial. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Un Groupe
fidèle
à ses racines,
résolument tourné
vers l'avenir,
dynamique
et flexible.

- Nous affirmons nettement notre identité, notre spécificité et nos valeurs. Il ne s'agit pas seulement d'une question de taille ou de parts de marché, mais de l'affirmation de nos responsabilités d'acteur global. Charte des valeurs, charte d'éthique, charte sociale internationale, charte d'environnement : nos engagements sont précis vis-à-vis de nos clients, de nos actionnaires, de nos collaborateurs. Notre vocation est clairement de contribuer à un développement durable.
 - Protéger l'environnement, préserver les ressources, favoriser les énergies renouvelables, toujours anticiper les contraintes nouvelles de l'économie, mieux satisfaire les besoins fondamentaux des hommes : tel est l'engagement responsable de nos équipes. C'est ce qui fonde notre image et notre réputation.
 - Un groupe mondial fait aussi sa richesse de sa diversité culturelle et géographique. L'Université internationale, que Suez Lyonnaise des Eaux a mise en place cette année, a pour mission de faciliter les coopérations entre les métiers, d'échanger et de partager les meilleures pratiques dans le monde.
 - Etre mondial, c'est enfin marquer sa fidélité à ses racines, s'ouvrir à l'avenir, ouvrir de nouveaux chemins au progrès. C'est développer la recherche et l'innovation, identifier les nouvelles frontières, les opportunités qui apparaissent dans un monde en profond changement : multi-utilities dans les collectivités locales, multi-services chez les clients industriels, gestion globale de la ressource en eau pour le prochain siècle. C'est mettre au service de tous les technologies de demain, par exemple Internet, la puce ADN, la pile à combustible.

Il y a trois ans, nous avons le rêve de créer un groupe utile aux hommes et la volonté de créer un groupe puissant, rentable, centré sur des métiers dans les perspectives n'ont jamais été aussi grandes. A l'aube du troisième millénaire, ce rêve et cette volonté sont comme une nouvelle naissance. Une étape nouvelle s'offre à notre Groupe. Nos équipes, nos collaborateurs sont décidés à s'y engager, fiers de la confiance que vous nous accordez, et conscients de toutes les chances que nous ouvre l'avenir.



Jérôme Monod



Gérard Mestrallet

Le gouvernement d'entreprise

Suez Lyonnaise des Eaux, fidèle à ses engagements en matière de gouvernement d'entreprise, respectueux de ses actionnaires et de la réglementation boursière, porte une attention toute particulière à la transparence des informations communiquées, à ses salariés et ses actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Composé de 16 membres et désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois en 1999. Le Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux est l'un des plus internationaux d'Europe : il compte 7 membres non-français ; sur les 16 membres, 6 sont "indépendants" (1). Chacun des membres doit statutairement être propriétaire d'au moins 400 actions. Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et des quatre Comités au titre de l'exercice 1999 s'est élevé à 477 165 € (3 130 000 FRF).



De gauche à droite : 1er rang : Lucien Douroux, Jean Gandois, Jérôme Monod, Albert Frère, Jean Syrota.
 2e rang : Claude Pierre-Brossolette, Philippe Jaffré, Jean Peyrelevede, Etienne Davignon, Gerhard Cromme.
 3e rang : Reto Domeniconi, Jacques Lagarde, Ricardo Fornesa Ribó, Pierre Faurre, Frederick Holliday.
 Absent : Paul Desmarais Jr.



- **Jérôme MONOD**
Président du Conseil de Surveillance, 69 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 1 033 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité de la Stratégie, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- **Jean GANDOIS**
Vice-Président du Conseil de Surveillance, ancien Président du C.N.P.F., 69 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 451 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, membre du Comité de la Stratégie.
- **Gerhard CROMME (1)**
Président du Directoire de THYSSEN KRUPP AG, 56 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité allemande, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- **Etienne DAVIGNON**
Président de la SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE, 67 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité belge, propriétaire de 5 768 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **Paul DESMARAIS Jr**
Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de POWER CORPORATION DU CANADA, 45 ans, mandat : 1998-2001, de nationalité canadienne, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **Reto DOMENICONI (1)**
Ancien Directeur Général de NESTLE S.A., 63 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité suisse, propriétaire de 700 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **Lucien DOUROUX**
Président du Conseil de Surveillance du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ, 66 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 644 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité de la Stratégie et du Comité d'Audit.
- **Pierre FAURRE**
Président de la SAGEM, 57 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 1 000 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- **Ricardo FORNESA RIBÓ**
Président de SOCIEDAD GENERAL DE AGUAS DE BARCELONA S.A., 68 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité espagnole, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **Albert FRERE (2) (3)**
Président du GROUPE BRUXELLES LAMBERT, 73 ans, mandat : 1997-2000, de nationalité belge, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité de la Stratégie.
- **Frederick HOLLIDAY**
Président de NORTHUMBRIAN WATER GROUP, 64 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité britannique, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Éthique et d'Environnement.
- **Philippe JAFFRE (1)**
Ancien Président d'ELF AQUITAINE, 54 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **Jacques LAGARDE (1)**
Conseiller du Président de THE GILLETTE COMPANY, 61 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 408 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité d'Éthique et d'Environnement.
- **Jean PEYRELEVADE (1)**
Président du CREDIT LYONNAIS, 60 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 623 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Audit.
- **Claude PIERRE-BROSSOLLETTE (1) (2) (3)**
Président de la CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, 71 ans, mandat : 1997-2000, de nationalité française, propriétaire de 440 actions Suez Lyonnaise des Eaux, Président du Comité d'Audit.
- **Jean SYROTA**
Président d'Honneur de la COGEMA, 62 ans, mandat : 1997-2001, de nationalité française, propriétaire de 528 actions Suez Lyonnaise des Eaux, membre du Comité d'Éthique et d'Environnement.
- **Anne LAUVERGEON**
Président de la COGEMA, 40 ans, mandat proposé à l'Assemblée Générale du 5 mai 2000, de nationalité française, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- **José VILARASAU**
Président de la CAIXA, 69 ans, mandat proposé à l'Assemblée Générale du 5 mai 2000, de nationalité espagnole, propriétaire de 400 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

Secrétaire du Conseil de Surveillance et du Directoire : **Patrick BILLIQUOD**.

(1) Membre indépendant : "un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement". Source : Rapport Viénot II.

(2) En tenant compte de la limite d'âge, fixée par les statuts ; la durée du mandat statutaire étant de 4 ans.

(3) Mandat proposé en renouvellement en 2000.

Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est doté de 4 comités : Stratégie, Audit, Ethique et Environnement, Rémunérations et Nominations.

- **Le Comité de la Stratégie**, créé le 7 juillet 1999, est présidé par Jérôme Monod. Il s'est réuni 1 fois en 1999. Sa mission est d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil de Surveillance.
- **Le Comité d'Audit**, présidé par Claude Pierre-Brossolette, s'est réuni 5 fois en 1999. Le Comité d'Audit a deux fonctions principales. La première est d'examiner de manière détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil de Surveillance sur leur contenu et leur présentation au public. La deuxième est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent, de façon appropriée, les zones de risques.
- **Le Comité d'Ethique et d'Environnement**, présidé par Jacques Lagarde, s'est réuni 3 fois en 1999. Il veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action et les règles de conduite que chaque collaborateur doit appliquer. Il est également chargé de réfléchir à la meilleure manière de mener des programmes d'actions en accord avec les règles d'environnement et de développement durable.
- **Le Comité des Rémunérations et des Nominations**, présidé par Jean Gandois, s'est réuni 3 fois en 1999. Il propose des recommandations au Conseil de Surveillance sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il est consulté sur les nominations aux fonctions de direction générale du Groupe et sur les propositions de nomination aux postes de mandataires sociaux des sociétés de tête des pôles d'activité du Groupe.

Le Directoire

Le Conseil de Surveillance a indiqué qu'il avait l'intention d'élargir le Directoire. C'est ainsi que devraient être nommés lors de sa première réunion après l'assemblée générale du 5 mai 2000, Jean-Pierre Hansen, Gérard Payen et Yves-Thibault de Silguy. En outre Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot devraient être nommés Vice-Présidents du Directoire.



François JACLOT

Membre du Directoire

Propriétaire de 1 000 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

ENSAE, IEP Paris, ENA, Inspection des Finances. François Jaclot rejoint la Compagnie de Suez début 1996 en tant que Directeur Général Adjoint. Depuis juin 1997, il est membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. Outre les fonctions financières, il supervise les activités sectorielles suivantes : SGB, pôle Communication, Groupe GTM et Capital Investissement.

Gérard MESTRALLET

Président du Directoire

Propriétaire de 5 047 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

X, ENA. Gérard Mestrallet entre en 1984 à la Compagnie de Suez, en tant que Chargé de mission. En 1986, il est nommé Délégué Général Adjoint pour les affaires industrielles. Il est nommé Directeur Général Adjoint en janvier 1991. En février 1991, il est nommé Administrateur délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, Gérard Mestrallet est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie de Suez, puis devient, le 19 juin 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux.

Philippe BRONGNIART

Membre du Directoire

Propriétaire de 9 500 actions Suez Lyonnaise des Eaux.

Institut d'Etudes Politiques, ENA. Philippe Brongniart entre à la Lyonnaise des Eaux en 1983 en tant que Chargé de mission. Il est nommé Directeur Général Adjoint en 1984, puis Directeur Général en 1986 et Président-Directeur Général de SITA en 1988. En 1993, Philippe Brongniart est nommé Directeur Général de Lyonnaise des Eaux. Depuis juin 1997, il est membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux, en charge des activités de services.



Le Comité Exécutif

Président :

Gérard MESTRALLET, Président du Directoire

Membres :

- **Philippe BRONGNIART**, Membre du Directoire
- **François JACLOT**, Membre du Directoire
- **Patrick BUFFET**, Directeur Général Adjoint en charge du Développement et de la Stratégie
- **Jean-Pierre HANSEN**, Président de la Direction Générale et Administrateur délégué de Tractebel
- **Christine MORIN-POSTEL**, Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique
- **Gérard PAYEN**, Président-Directeur Général du Pôle Eau et de Lyonnaise des Eaux
- **Jacques PETRY**, Président-Directeur Général de SITA
- **Yves-Thibault de SILGUY**, Conseiller du Président du Directoire - Affaires Internationales

Rapporteur du Comité : **Valérie BERNIS**, Directeur de Cabinet du Président du Directoire

Secrétaire du Comité : **Philippe de MARGERIE**, Secrétaire Général

Responsabilités fonctionnelles

- **Bernard PRADES** - Délégué Général, assisté de **Valérie ALAIN**, Directeur des Relations Institutionnelles
- **Valérie BERNIS** - Directeur Délégué auprès du Président du Directoire, Communication financière et corporate - Directeur de Cabinet du Président du Directoire
- **Jean-Louis BLANC** - Directeur Délégué en charge des Ressources en Eau
- **Thierry CHAMBOLLE** - Directeur Délégué en charge de l'Environnement et des Technologies
- **Dominique FORTIN** - Directeur des Ressources Humaines Groupe
- **Jacques LAMBERT** - Directeur Délégué à l'Action Commerciale
- **Nadine LEMAITRE** - Directeur de Suez Lyonnaise des Eaux University
- **Philippe de MARGERIE** - Secrétaire Général
- **Henry MASSON** - Directeur de l'Audit Interne Groupe
- **Didier RETALI*** - Directeur Délégué - Direction du Plan et du Contrôle et des Comptabilités de Suez Lyonnaise des Eaux
- **Yves-Thibault de SILGUY** - Conseiller du Président du Directoire - Affaires Internationales
- **Jean-Pierre STANDAERT** - Directeur Juridique et Fiscal

Responsabilités opérationnelles

- **Michel BLEITRACH** - Président-Directeur Général - Elyo
- **Jean-Louis BRAULT** - Président-Directeur Général - Groupe GTM
- **Jean-Louis CHAUSSADE** - Président-Directeur Général - Degrémont
- **François GUICHARD** - Directeur Général - Lyonnaise Câble
- **Jean-Pierre HANSEN** - Président de la Direction Générale et Administrateur délégué de Tractebel
- **Gérard LAMARCHE*** - Directeur Financier - Nalco
- **Christian MAURIN** - Président-Directeur Général - Nalco
- **Xavier MORENO** - Président-Directeur Général - Suez Industrie
- **Christine MORIN-POSTEL** - Administrateur délégué et Président du Comité de Direction - Société Générale de Belgique
- **Gérard PAYEN** - Président-Directeur Général du Pôle Eau et de Lyonnaise des Eaux
- **Jacques PETRY** - Président-Directeur Général - SITA

(*) à partir du 1^{er} juillet 2000.

Suez Lyonnaise des Eaux en chiffres

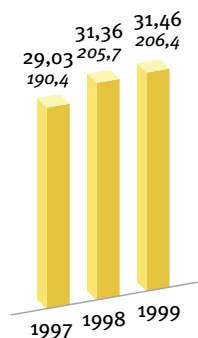
Activités

Suez Lyonnaise des Eaux en chiffres (activités sur 3 ans) :

Le chiffre d'affaires s'établit à 31,5 milliards d'euros. Celui des métiers centraux progresse de 11 %. Mais ce chiffre ne tient pas compte de l'impact en année pleine des acquisitions qui sont intervenues en cours d'année (Nalco, Calgon, Emos (Chili)).

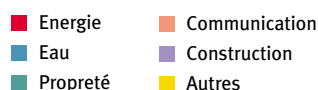
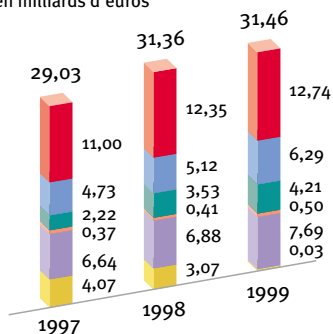
Chiffre d'affaire consolidé Groupe

en milliards d'euros
en milliards de francs



Poids croissant des métiers centraux dans le chiffre d'affaires

en milliards d'euros



La part du chiffre d'affaires des métiers centraux à l'international atteint 43 % en 1999. La part de l'international dans le chiffre d'affaires a augmenté au total de 27 %. Le Groupe se rapproche et devrait donc atteindre plus tôt que prévu l'un de ses objectifs à long terme : réaliser plus de 50 % de son chiffre d'affaires hors de France et de Belgique. La part du chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis et en Amérique latine s'accroîtra en 2000, compte tenu des acquisitions dont le plein effet ne s'est pas encore fait sentir en 1999.

Chiffre d'affaires par zone géographique des métiers centraux

	1997	1998	1999	
Marchés domestiques	74 %	63 %	57 %	▶
Autre Europe	15 %	21 %	23 %	↗
Amérique du Nord	5 %	4 %	6 %	↗
Amérique du Sud	3 %	6 %	7 %	↗
Asie - Pacifique	2 %	4 %	5 %	↗
Afrique	1 %	2 %	2 %	→

Les performances du Groupe permettent une nouvelle fois d'augmenter le dividende net par action de 3 € (19,7 FRF) – contre 2,7 € en 1998 – représentant un revenu global par action de 4,5 € (29,5 FRF), qui sera mis en paiement le 9 mai 2000. Le taux de distribution atteint 41 % du résultat net part du Groupe.

Indicateurs financiers

Actif net réévalué

Ensemble des biens détenus (immobilier, sociétés...) dont l'évaluation est effectuée au cours du marché à une date donnée.

Avoir fiscal

Montant égal à 50 % du dividende net. C'est un crédit d'impôt accordé par l'Etat à l'actionnaire pour tenir compte du fait que le dividende distribué provient du bénéfice déjà soumis à l'imposition des bénéfices sur les sociétés.

BNPA (Bénéfice net par action)

Il s'obtient en divisant le bénéfice net consolidé de la société, après déduction des intérêts minoritaires, par le nombre moyen d'actions en circulation. Il permet d'apprécier le prix relatif de l'action comparé à la moyenne du marché ou des sociétés du même secteur.

BNPA courant

Il correspond au BNPA avant éléments exceptionnels.

Capitalisation boursière

Valeur donnée par le marché boursier à une société qui s'obtient en multipliant le cours de l'action par le nombre des titres en circulation.

Coût moyen pondéré du capital (WACC, weighted average cost of capital)

Coût des fonds propres et de la dette, pondéré par leur poids respectif au bilan. L'objectif est qu'il soit inférieur à la rentabilité des capitaux investis, afin que l'entreprise soit créatrice de valeur.

Création de valeur

Cette notion réside dans l'engagement pour Suez Lyonnaise des Eaux à poursuivre l'amélioration de sa rentabilité dans tous ses métiers, à travers notamment une politique rigoureuse de sélection de ses investissements. Il y a création de valeur lorsque la rentabilité des capitaux employés est supérieure au coût moyen pondéré du capital.

Endettement net consolidé

Endettement total duquel est déduite la trésorerie disponible. Il représente le poids réel des dettes financières

du Groupe, qui permettent de financer les investissements en complément de la marge brute d'autofinancement. Ce terme peut être associé à la notion de ratio d'endettement, égal au rapport entre l'endettement net et les fonds propres. Celui-ci diminue quand le Groupe rembourse une partie de ses dettes ou augmente le niveau de ses fonds propres.

Fonds propres

Capitaux qui appartiennent en propre à l'entreprise, soit essentiellement le capital social et les réserves constituées au fil des années. Cela correspond à l'actif net, c'est-à-dire l'ensemble des actifs possédés par une société moins l'ensemble de ses dettes.

MBA (Cash flow)

La marge brute d'autofinancement est la somme des bénéfices (hors plus values), des amortissements (immobilisations, c'est-à-dire essentiellement le matériel dont la charge est répartie sur plusieurs exercices) et des provisions (économies réalisées par l'entreprise en prévision d'un risque qui pourrait survenir), ce qui correspond au flux réel d'argent que la société dégage chaque année de son exploitation. Elle mesure la capacité de l'entreprise à investir ou à rembourser ses dettes.

Marge nette

Rapport entre le résultat net total et le chiffre d'affaires d'une société. La marge nette est utilisée pour les comparaisons sectorielles et internationales.

Multiple de capitalisation (PER, price earning ratio)

Coefficient de capitalisation boursière des bénéfices. Il correspond au cours de l'action/bénéfice par action. Il sera d'autant plus élevé que l'on anticipe une croissance forte des bénéfices.

MVA (Market value added)

Différence entre la capitalisation boursière d'une société et le montant de ses fonds propres.

PEG (PER/Growth)

Correspond au cours d'une action, divisé par le bénéfice par action rapporté au taux de croissance des bénéfices.

Lexique

Relution (ou opération relative)

Effet produit par une opération (acquisition, augmentation de capital...) qui entraîne une augmentation de certaines données par action. Une opération peut être relative en termes de résultat net par action, d'actif net par action...

Si le résultat net total augmente plus vite que le nombre d'actions créées au cours d'une opération financière, le résultat par action est en augmentation et l'opération est alors relative. A l'inverse d'une opération relative, une opération est dilutive lorsqu'elle entraîne une diminution de ces mêmes données par action.

Rentabilité des capitaux employés (ROCE, return on capital employed)

Résultat d'exploitation après impôts/capitaux employés. Ce ratio est utilisé par le Groupe comme critère de sélection des investissements et comme outil d'appréciation des performances des différents métiers du Groupe.

Rentabilité des fonds propres (ROE, return on equity)

Bénéfice net part du Groupe/fonds propres part du Groupe. Ce ratio permet la juste comparaison de la rentabilité nette d'activités dont l'intensité capitalistique, c'est-à-dire les fonds propres nécessaires, diffèrent fortement.

Résultat brut d'exploitation (RBE ou EBITDA, earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)

Exprime le montant des ressources que l'entreprise tire de son cycle d'exploitation. Il correspond à la valeur ajoutée moins les frais de personnel et les impôts (autres que les impôts sur les sociétés). C'est le critère le plus significatif pour apprécier chaque année la rentabilité du Groupe.

Résultat net part du Groupe (RNPG)

Bénéfice qui appartient vraiment à l'entreprise. Il est égal au résultat net total (ce que l'ensemble des sociétés du Groupe ont dégagé comme résultat) duquel est déduit la partie qui revient aux actionnaires externes de filiales dans lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux ne détient pas la totalité du capital. C'est ce qu'on appelle

les intérêts minoritaires. Ainsi, en 1998, le résultat net de SITA, filiale à 51 %, était pris en compte en totalité dans le résultat net (ex : 100 francs), mais la part du résultat appartenant aux autres actionnaires (ex : 49 francs) devait être déduite pour connaître le résultat net part du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux.

Résultat net courant part du Groupe (RNPG courant)

Comme le résultat net part du Groupe, il s'agit du bénéfice net (après impôts) qui appartient vraiment à Suez Lyonnaise des Eaux, mais en se limitant cette fois aux bénéfices issus de l'activité courante, hors éléments exceptionnels.

Taux de couverture des frais financiers

Rapport entre le résultat brut d'exploitation et les frais financiers nets. On l'exprime aussi en multiple (les frais financiers sont couverts x fois). Cet indicateur permet de mesurer le confort dont dispose l'entreprise dans le financement de sa dette.

Taux de distribution des bénéfices (Payout)

Rapport entre le dividende net par action et le bénéfice net consolidé par action d'un même exercice.

Taux d'endettement (gearing)

Rapport dettes financières nettes/fonds propres. Il traduit la solidité financière de l'entreprise et diminue quand l'entreprise rembourse ses dettes ou augmente ses fonds propres.

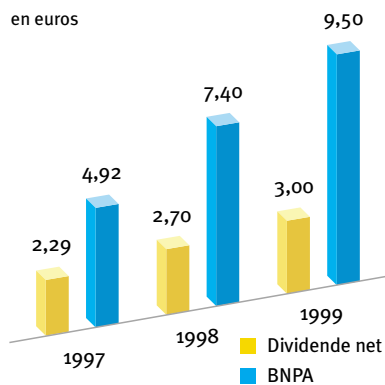
TSR (Total shareholder return)

Le TSR mesure le rendement d'une action en tenant compte de la valorisation du cours de l'action, et du réinvestissement des dividendes. Il se calcule sur une ou plusieurs années.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est calculée en déduisant des revenus les achats externes. Elle représente la richesse créée par l'entreprise au cours de l'exercice et correspond à la différence entre la production et la consommation. Son évolution mesure le taux de croissance réel de l'entreprise.

● **Nouvelle croissance du dividende**



Le résultat brut d'exploitation des métiers centraux progresse de 13 %, à 5,4 milliards d'euros. L'efficacité opérationnelle (RBE sur chiffre d'affaires) passe de 22,1 % en 1998 à 22,6 % en 1999.

Le résultat brut d'exploitation provient, à hauteur de 60 % du pôle énergie, en progression de 6 %. Le RBE augmente de 24 % pour l'eau et de 20 % pour la propreté. Le RBE de la communication progresse fortement.

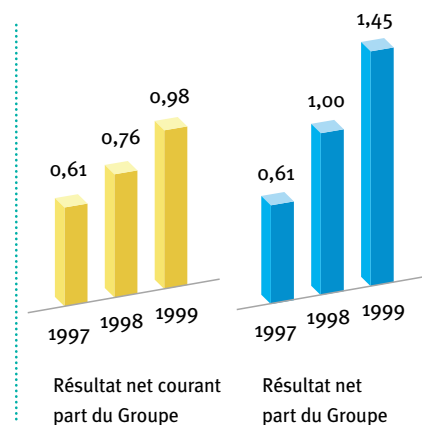
● **Résultat brut d'exploitation (EBITDA)**

	1997	1998	1999
Energie	45,3 %	48,6 %	51,70 % ↗
Eau	17,3 %	18,8 %	23,28 % ↗
Propreté	5,9 %	9,3 %	11,14 % ↗
Communication	0,8 %	0,6 %	1,23 % ↗
Concession, construction et services industriels	6,3 %	7,2 %	8,47 % ↗
Participations	24,4 %	15,5 %	4,18 % ↘

● **Croissance à deux chiffres des résultats**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1,45 milliard d'euros, soit 9,5 milliards de francs, en progression de 45 % (+28 % par action).

Le résultat net courant part du Groupe, hors éléments exceptionnels et après impôts atteint à 0,98 milliard d'euros, soit 6,5 milliards de francs en progression de 29 % (+14 % par action).

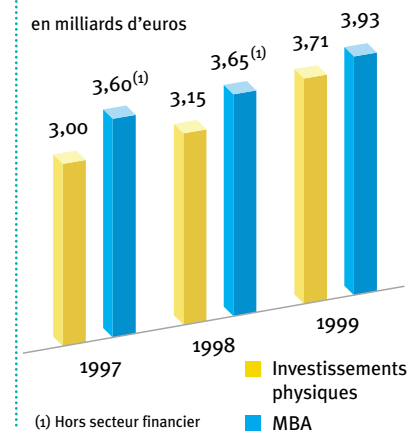


Le Résultat Brut d'Exploitation couvre plus de 8 fois les frais financiers nets, ce qui conforte les perspectives de maintien d'une notation "A" par Standard & Poor's.

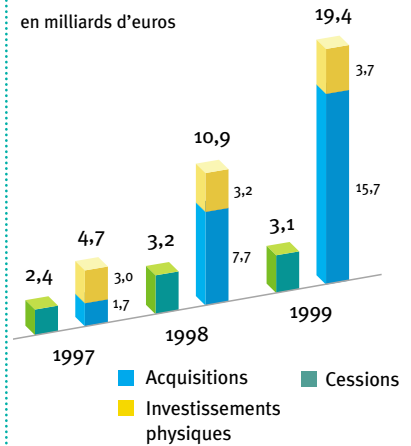
La marge brute d'autofinancement est de 3,9 milliards d'euros. Cette MBA, complétée par des cessions d'actifs d'un montant de 3 milliards d'euros (ETPM, AXA, Fortis, La Hénin), par des variations de capitaux propres, qui résultent essentiellement des OPE et par l'augmentation des dettes ont permis de financer :

- les dividendes ;
- les acquisitions de titres (15,7 milliards d'euros) ;
- Les investissements physiques (3,7 milliards d'euros), dont 3,5 concernent les métiers centraux (ce sont pour la moitié des investissements de maintenance).

● **Un autofinancement important**



● **Investissements : 19,4 milliards d'euros (128 milliards de FRF)**



► **Objectifs**

Pour l'année 2000, la croissance du chiffre d'affaires des métiers centraux devrait être supérieure à 11 % et celle du résultat brut d'exploitation des métiers centraux supérieure à 12 %. L'exercice devrait enregistrer une nouvelle et forte progression des résultats. A l'horizon 2002, les objectifs fixés en juin 1997, à savoir :

- le doublement du chiffre d'affaires des métiers centraux,
- la réalisation de 50 % du chiffre d'affaires à l'international (hors France et Belgique),
- le doublement du bénéfice net courant par action en le portant à 8,5 euros, devraient être atteints dès 2001 pour les deux premiers et significativement dépassé pour le troisième.

Sur le moyen terme, une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et du bénéfice net courant par action des métiers centraux devrait être atteinte et le critère de rentabilité des capitaux engagés après impôts devrait être supérieur au coût moyen pondéré des capitaux majoré de 3 %.

Actualité du Groupe



Janvier

- Suez Lyonnaise des Eaux cède *La Hénin Vie* à La Mondiale et achève son désengagement du secteur financier en France.

Mars

- Suez Lyonnaise des Eaux, en liaison avec AXA, lance un *emprunt obligataire* avec option d'échange en actions AXA d'un montant de 787 millions d'€ (5,2 milliards de FRF). L'émission bénéficie d'un rating A+ de Standard & Poors'.

Avril

- Organisation autour de Tractebel du *pôle énergie unique*. La Société Générale de Belgique acquiert l'ensemble de la participation de Suez Lyonnaise des Eaux dans Elyo (100 %).
- Reprise par Suez Lyonnaise des Eaux de la participation de la SGB dans *Coficem/Sagem*.

Mai

- Suez Lyonnaise des Eaux lance "Spring", le premier programme international d'*épargne salariale* accessible à plus de 120 000 salariés du Groupe implantés dans 15 pays.

Juin

- Finalisation de l'acquisition de *Calgon*, n° 3 mondial du conditionnement de l'eau par Degrémont, filiale de Suez Lyonnaise des Eaux.

- Suez Lyonnaise des Eaux lance une OPA sur *Nalco*, n°1 mondial du conditionnement de l'eau.

- Le site Internet actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux reçoit le "*Fil d'Or 1999*" décerné par le magazine la "Vie Financière".

Juillet

- Suez Lyonnaise des Eaux annonce la signature avec *Allied Waste* d'un contrat de rachat des 19,2 % du capital de Sita détenus par Browning Ferris Industries pour 444 millions \$US (444 millions d'€).
- Création de l'*Université Suez Lyonnaise des Eaux* pour renforcer le développement international et la culture commune du Groupe.

Août

- Suez Lyonnaise des Eaux lance deux offres publiques d'échange : l'une sur *Tractebel*, l'autre sur *Sita*, pour un montant de 8,4 milliards d'€.

Novembre

- A l'issue de l'offre publique d'échange sur *Tractebel* qui s'est déroulée du 13 octobre au 3 novembre 1999, puis réouverte du 10 novembre au 1er décembre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux détient 98,19 % du capital de Tractebel.
- Suez Lyonnaise des Eaux reçoit le *Prix Cristal* pour les relations *actionnaires et investisseurs*, organisé par Ecom, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et le journal "Investir".





Suez Lyonnaise des Eaux

au cœur
des préoccupations
de ses partenaires

Le développement durable



Un choix et une volonté



Formulée pour la première fois en 1974 dans un cadre institutionnel, lors de la conférence de Cocoyoc, qui s'est tenue à Mexico sous l'égide des Nations Unies, la notion de développement durable s'est généralisée au niveau planétaire depuis la conférence de Rio en 1992. Conscient de sa responsabilité, Suez Lyonnaise des Eaux intègre cette notion à son propre développement, dans sa dimension économique, sociale, environnementale, en privilégiant une stratégie d'éco-efficience⁽¹⁾ à long terme au service de tous.

Les forêts reculent, le nombre d'espèces animales diminue, les ressources en eau et en énergie sont menacées, la pollution de l'air, de l'eau et des sols augmente : c'est ce constat qui a conduit à promulguer, sous l'égide des Nations Unies, les principes du développement durable pour "donner satisfaction aux besoins basiques des hommes... et assurer une croissance durable".

Un enjeu planétaire qui concerne chacun d'entre nous

➤ Intervenu dès 1974, cette prise de conscience a été complétée, en 1987, date à laquelle la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement a donné une formulation du développement durable qui appelle concrètement à la responsabilité de chacun :

A titre d'exemple...

- 20 millions d'hectares de terres cultivées, 10 millions d'hectares de forêts tropicales et 1 000 espèces de plantes ou d'animaux disparaissent chaque année.
- 1/3 de la population mondiale habite dans des régions affectées par un déficit en eau.

⁽¹⁾ Accroître la valeur d'un bien ou d'un service tout en réduisant son impact environnemental.

c'est "le développement qui permet à la génération présente de satisfaire ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures à assurer les leurs". Désormais, le lien est clair. L'environnement lié à l'économique, appelle nécessairement une autre dimension : la responsabilité sociale, sans laquelle le développement est menacé par le déséquilibre entre les nantis et les démunis, et la nécessité d'innover, afin d'imaginer des solutions favorisant le développement durable.

Un choix éthique pour le Groupe

➤ Par sa présence dans les secteurs clés de l'énergie, de l'eau, de la propreté (traitement des déchets) et de la construction, le Groupe est directement concerné par les enjeux du développement durable. C'est pourquoi il a retenu une stratégie de performance à long terme qui associe intimement recherche de compétitivité et de création de valeur à la protection des équilibres et à la prise en compte des grandes problématiques de l'environnement : changement climatique, pression sur les ressources en eau et en énergie, protection des milieux naturels et du patrimoine, urbanisation et accès équitable à la société de communication et d'information.

Un engagement quotidien de chaque filiale

➤ Pour Suez Lyonnaise des Eaux, le développement durable se traduit par la volonté d'inscrire toutes les activités du Groupe dans une dynamique conciliant, tout à la fois, les dimensions économique, sociale et environnementale. Au quotidien, cet engagement se traduit par la capacité de prendre en compte ces nouvelles exigences de la société civile au sein de la stratégie, des processus de décisions ainsi que des actions de terrain.

Le Groupe poursuit et maintient son engagement au service de l'environnement et du développement durable au sein de nombreuses associations d'entreprises en faveur de l'environnement.

Suez Lyonnaise des Eaux est membre et participe activement au World Business Council for Sustainable Development.

<http://www.wbcsd.ch>



En faisant des principes du développement durable la clé de voûte de sa stratégie, le Groupe s'engage donc vis-à-vis de ses actionnaires, au maintien et au renforcement de ses performances à long terme, vis-à-vis de ses collaborateurs, à une politique de transparence et de relations humaines harmonieuses et, vis-à-vis de ses concitoyens, à assumer toutes ses responsabilités, métier par métier. En effet, Suez Lyonnaise des Eaux se doit, plus que d'accompagner une prise de conscience, de devancer les attentes et de préparer dès aujourd'hui le monde de demain.



Le développement durable

1 La responsabilité économique

Confronté à la mondialisation de ses métiers centraux, qui répondent aux besoins vitaux des hommes, Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une organisation qui lui permet de gérer les risques financiers induits par ses activités et de rentabiliser ainsi sa recherche systématique de création de valeur.

La gestion des risques

Les risques liés à l'environnement et à la santé

➤ Pour Suez Lyonnaise des Eaux, la prévention des risques d'atteinte à l'environnement et à la santé des populations et du personnel au travail, constitue une préoccupation majeure. Elle fait l'objet d'une approche particulière directement liée aux métiers exercés. Le Groupe est doté d'un département de gestion des risques et des assurances qui s'appuie sur un réseau mondial au sein de chaque filiale opérationnelle. Il utilise systématiquement les instruments de financement des risques qui sont disponibles sur le marché mondial de l'assurance et de la réassurance. Enfin, des provisions ont été constituées pour les activités concernées afin de garantir le respect dans le temps de nos engagements.

L'endettement

➤ Les financements sont, dans la mesure du possible, portés par les sociétés opérationnelles dans la devise de leur cash-flow, les sociétés holdings n'ayant pas vocation, sauf exception, à s'endetter. Dans un but d'optimisation de la structure et du coût de son endettement, le Groupe peut avoir recours à des opérations de swaps de devises ou de taux d'intérêt. La dette nette consolidée du Groupe était à 64 % à taux fixe, au 31 décembre 1999.

Le risque de change

➤ La politique du Groupe est de couvrir les positions de change qui font suite aux transactions financières libellées dans

une autre devise que la monnaie nationale de l'entité concernée. Le risque de change lié aux actifs à long terme, libellés dans une autre devise que l'euro, est couvert, lorsque cela est possible, par la mise en place d'un financement dans la même devise.

Les excédents de trésorerie

➤ Les excédents du Groupe sont libellés, dans leur quasi-totalité, en devises de la zone euro et n'entraînent donc aucun risque de change. Ils sont gérés avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal, sur la base d'une référence des taux au jour le jour. Pour atteindre ces objectifs, des instruments de hors bilan (swaps de taux d'intérêt, FRA, etc.) peuvent être utilisés dans un cadre défini et approuvés par la Direction Générale du Groupe.

Les risques financiers

➤ La gestion de la trésorerie de Suez Lyonnaise des Eaux et de ses filiales financières est centralisée au niveau du Groupe. Les principales filiales opérationnelles disposent de leur propre organisation mais c'est auprès du Groupe qu'elles déposent la majeure partie de leurs excédents ou financent une partie de leurs besoins.

Le risque de contrepartie

➤ Les opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placements de trésorerie sont réalisées exclusivement avec des contreparties de première catégorie autorisées par la Direction Générale. Celles-ci sont sélectionnées en fonction de la note attribuée

par les agences de notation. Leur liste, ainsi que le montant de la limite attribuée à chacune d'entre elles, est mise à jour lorsque c'est nécessaire, en fonction de l'évolution des notations. Compte tenu de la grande diversité de ses contreparties, le Groupe considère qu'il n'est soumis à aucune concentration de risque de crédit.

La création de valeur

En 1999, le Groupe a continué à favoriser la diffusion d'une culture et de méthodes propices à la création de valeur. Toutes ses filiales, même les plus récemment intégrées, participent à un processus régulier de reporting dans le cadre duquel est établi un plan à cinq ans. S'appuyant sur un diagnostic et un projet stratégique approfondi pour chaque entité, ce plan marque la volonté du Groupe de se développer en créant de la valeur pour ses actionnaires, par la croissance régulière de ses résultats et en assurant la rentabilité des capitaux employés. Le recours à des indicateurs communs permet d'homogénéiser le suivi de la rentabilité des activités et des capitaux. Parmi eux, la contribution au résultat courant net du Groupe, le résultat opérationnel net (NOPAT : net operating profit after tax) et la rentabilité des capitaux employés (RCE) servent également de référence pour fixer les objectifs et les rémunérations des dirigeants.

Une logique de rentabilité

➤ En 1999, le processus rigoureux de sélection des projets d'investissement a également été renforcé, en particulier dans les unités opérationnelles. Fondée sur une analyse multicritères, intégrant la pertinence stratégique, industrielle et commerciale de chaque projet, la sélection des investissements fait suite à une analyse économique et financière complète. La maîtrise de ses capitaux employés et la croissance de ses résultats ont permis à Suez Lyonnaise des

Eaux d'augmenter sa RCE de près d'un point en 1999 : 10,1 % contre 9,3 % en 1998. Témoinnant de la capacité de Suez Lyonnaise des Eaux à créer davantage de valeur pour ses actionnaires, cette amélioration est le fruit de tous les métiers mais surtout le fruit de la politique de recentrage du Groupe, qui s'est traduite par une hausse de la part des métiers centraux, globalement plus rentables, dans les capitaux employés (84 % du total en 1999 contre 73 % en 1998).

Une progression continue depuis la fusion

➤ Baisser les coûts pour améliorer les marges et mieux satisfaire les clients et les consommateurs demeure une préoccupation constante et générale dans tous les métiers. Avec une croissance de plus de 13 % de son NOPAT en 1999, comparable à celle de son résultat courant net par action, Suez Lyonnaise des Eaux confirme la progression continue de sa rentabilité depuis la fusion et l'efficacité de sa stratégie de développement rentable. Pour les seuls métiers centraux, la hausse du NOPAT observée en 1999 s'élève à plus de 20%. Mis en œuvre en 1998, notamment en France, dans le secteur de l'eau, et en Europe, dans le secteur des déchets, les programmes de réduction de coûts se poursuivent avec succès. Des plans de même nature ont été lancés en 1999 en Argentine et en Angleterre dans le secteur de l'eau. Electrabell s'est également attaché à optimiser l'utilisation de ses capacités de production en fermant ou en limitant le recours aux installations les moins performantes. Le choix des segments de marché et des zones géographiques les plus dynamiques ou les plus prometteurs contribue ainsi à créer de la valeur à moyen terme, aussi bien lorsque le Groupe investit aux Etats-Unis et en Amérique latine, étend le réseau câblé ou renforce son offre auprès de la clientèle industrielle.

Le développement durable

1 La responsabilité économique



■ Le Groupe et ses clients

Le Groupe tire parti des compétences de ses différents métiers pour proposer de nouvelles offres commerciales. Il privilégie deux axes de développement : les clients industriels, la gestion des ressources en eau et le renouvellement et l'extension de ses offres par l'e.business.

Les clients industriels

➤ Suez Lyonnaise des Eaux réalise plus d'un tiers de son chiffre d'affaires dans ses métiers centraux avec des clients industriels. Cette part augmente chaque année. Afin de renforcer ses positions dans l'industrie, le Groupe a adopté une stratégie commerciale qui s'appuie sur quatre points forts :

- proposer à ses clients des offres adaptées à la mutation qui donnera naissance aux groupes industriels de demain : le recentrage sur le coeur de métier, la rationalisation permanente des coûts de production, la recherche accrue de la compétitivité et la globalisation des politiques d'achats ;
- élaborer des offres à partir d'une approche segmentée du marché

industriel, en concentrant dans un premier temps les efforts sur six grands secteurs d'activité : la pétrochimie, l'automobile, la sidérurgie, la chimie fine-pharmacie, la pâte et le papier, l'agro-alimentaire ;

- apporter une réponse globale et cohérente aux besoins de partenariat durable des industriels en recourant à l'outsourcing et au multiservices pour la gestion rationnelle de leurs utilités (énergie, fluides, eau), pour le traitement de leurs déchets et pour la maintenance de leurs sites de production ;
- développer deux logiques complémentaires d'offre qui conjuguent les compétences et les savoir-faire des différentes sociétés du Groupe : une offre maîtrise des flux d'utilités et une offre exploitation-maintenance industrielle.

Ces nouvelles offres intègrent de façon cohérente les solutions d'ingénierie, de conception, de fourniture, de construction, de financement, d'exploitation et de maintenance que les sociétés du Groupe présentaient jusqu'à présent séparé-

ment. Dans le cadre d'engagements avec garantie de résultats dans la durée, elles assurent aux industriels la diminution et le contrôle de leurs coûts de production fixes ou variables, l'amélioration continue de la performance de l'outil de production, la sécurité des process, l'optimisation des actifs et la maîtrise des risques environnementaux.

La gestion des ressources en eau

➤ Enjeu du XXI^e siècle, la gestion des ressources en eau concerne en premier chef un Groupe leader dans les métiers de l'eau, dans un contexte planétaire complexe où se mêlent la croissance démographique, l'urbanisation, le développement économique et les changements climatiques.

Conscient qu'un nombre croissant de pays seront confrontés à des problèmes de pénurie en eau et devront entreprendre des programmes de gestion et de développement de la ressource, Suez Lyonnaise des Eaux a créé une Direction des Ressources en eau. Sa mission est de fédérer les compétences multiples du Groupe pour inventer des solutions d'avenir dans le domaine de la recherche, du transport, du conditionnement et du recyclage de l'eau. Son rôle est de contribuer, à la fois, à satisfaire les besoins des clients du Groupe et à soutenir les politiques stratégiques des Etats.

L'e-business

➤ Pour Suez Lyonnaise des Eaux, l'e-business offre à la fois les moyens d'accroître la compétitivité de ses trois métiers centraux - énergie, eau, propreté - à l'échelle internationale et de nouvelles opportunités dans la communication.

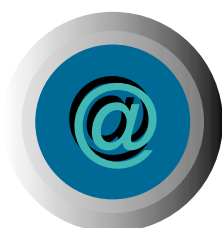
Le Groupe a déjà engagé en profondeur la modernisation de ses modes de fonctionnement internes (intranet SW@N, workflow...) et développé plusieurs applications dans le domaine du "Business to Business" : site web de présentation de la plupart des

filiales avec des retombées commerciales (cas de Trigen aux Etats-Unis), site interactif d'Hydroplus pour l'accroissement de la capacité de barrages-réservoirs, application Extranet d'Elyo au service de ses clients dans la gestion-maintenance, trading d'énergie chez Tractebel, développement d'Agbar (partenaire de Lyonnaise des Eaux en Espagne) dans l'e-commerce pour compte de tiers...

Le Groupe entend développer rapidement les avantages de l'e-commerce, notamment au sein de son pôle eau : Northumbrian Water Group, filiale britannique de Suez Lyonnaise des Eaux, permet déjà à ses clients de régler leurs factures d'eau en ligne en utilisant leur carte de crédit.

Dans le secteur de la communication, Lyonnaise Câble propose l'ouverture, à brève échéance, de son offre multimédia. M6 a pris la décision de développer sur Internet un ensemble de services dérivés de ses activités (téléachat...). TPS est leader dans la télévision interactive par satellite (gestion de comptes bancaires, consultation interactive de la météo...).

Le Groupe prépare de nouvelles applications de services interactifs de proximité, tirant parti des synergies entre ses métiers dans le domaine du business to customer. Il engage une démarche d'ensemble pour devenir dans ses métiers une véritable "internet-company". Suez Lyonnaise des Eaux et Rallye-Casino ont ainsi conclu un e-partenariat pour relever les défis de la nouvelle économie : mobilisant leurs compétences dans la communication et la distribution, les deux groupes entendent développer des sites de commerce électronique et des services de télécoms à large bande.



Le développement durable

2 La responsabilité sociale



Avec près de 220 000 collaborateurs, dont 150 000 hors de France, Suez Lyonnaise des Eaux est un acteur mondial, confronté à des enjeux humains et sociaux qu'il aborde dans une perspective de développement durable et d'innovation sociale. Le Groupe dispose pour cela de nombreux outils, qu'il va compléter en ouvrant prochainement à ses cadres les portes de Suez Lyonnaise des Eaux University, "creuset culturel" mondial du Groupe.

Le développement durable, c'est aussi, à l'intérieur du Groupe, l'exigence de créer les conditions de l'évolution professionnelle harmonieuse de tous les collaborateurs. C'est également de favoriser leur formation, la gestion de leur carrière, de développer la concertation en renforçant le sentiment d'appartenance par une politique active et internationale d'actionnariat salarié.

Donner priorité à la formation et à l'emploi des jeunes

➤ Lancée il y a plusieurs années, la politique du Groupe en faveur de l'em-

ploi des jeunes prend une dimension internationale. Elle permet, par exemple, à de jeunes techniciens de bénéficier d'une première expérience au sein des filiales étrangères. Elle a conduit également à la création de centres de formation au cœur de quartiers difficiles, par exemple à Mexico. En France même, la quinzième convention d'insertion entre des entreprises du Groupe et des collectivités territoriales a été signée avec la ville de Chalon-sur-Saône. Trois autres, en phase préparatoire, doivent être signées au printemps 2000.

L'O.S.I., phare de l'évolution sociale

L'Observatoire Social International est une instance ouverte à des experts internationaux. Il a pour mission de permettre aux cadres et représentants du personnel du Groupe de prendre la mesure des évolutions sociales liées à la mondialisation et de favoriser le développement de partenariats sociaux internationaux, en s'appuyant sur la Charte Sociale Internationale du Groupe signée en 1998. L'Observatoire contribue déjà au débat public sur la nouvelle donne sociale : le symposium de Rome a réuni 150 personnalités, le 21 janvier 2000, sur le thème des "exigences sociales de la mondialisation".



SPRING, un élan pour l'actionnariat salarié

Programme très novateur d'épargne salariale, l'opération SPRING (avec "effet de levier" ou "multiple") a permis en 1999 aux collaborateurs de 15 pays de devenir actionnaires. 33 500 salariés, appartenant à 630 sociétés du Groupe ont ainsi pu acquérir 1,8 million d'actions. L'opération renforce encore l'implication du personnel à la création de valeur de l'entreprise. L'opération SPRING 2000 devrait être élargie à plus de 25 pays.

Donner une dimension mondiale à la gestion des carrières

➤ Enjeu majeur pour répondre au développement du Groupe, la mobilité favorise la diffusion d'un état d'esprit commun et d'un comportement d'ouverture aux autres cultures. Elle permet aussi d'acquérir des savoir-faire professionnels, de développer les compétences et de faire émerger des managers dans le cadre du développement international.

Job News est un outil fondamental de cette politique. Ce journal présente tous les mois plus de 100 nouveaux postes de cadres à pourvoir en France, en Belgique, au Portugal, en Grande-Bretagne, aux USA et en Allemagne. Le réseau Intranet Sw@n étend les offres de recrutement interne au Groupe à l'ensemble des postes.

Pour les cadres dirigeants et les hauts potentiels, le programme de gestion de carrière propose un référentiel d'emplois repères, basé sur les compétences clefs spécifiques au Groupe. Il permet de piloter les évolutions professionnelles et de mettre en œuvre une politique de rémunération tenant compte de la valeur interne des postes.

Promouvoir une politique active de concertation et de dialogue social

➤ En France, le Groupe a saisi l'opportunité des textes sur l'aménagement et la réduction du temps de travail pour

engager une vaste réflexion sur l'organisation du travail, la gestion du temps, la flexibilité et le service apporté aux clients. Plus d'une centaine d'accords ont ainsi été signés avec les partenaires sociaux : ils concernent dès à présent la moitié des collaborateurs.

Suez Lyonnaise des Eaux, pour sa part, a signé le 30 août 1999, un accord qui prévoit, entre autres, des engagements sur l'emploi, un compte épargne-temps et un dispositif de cessation anticipée d'activité, financé par l'entreprise.

L'année 1999 a également vu la création de l'Observatoire Social International qui contribue à la réflexion sur les nouvelles exigences sociales de la mondialisation, sur la base de la Charte Sociale du Groupe, signée en 1998.

Pour renforcer ses structures de concertation sociale au niveau européen et mondial, le Groupe a associé Tractebel aux activités de son Instance Européenne de Dialogue.

Effectifs du Groupe

	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999
Effectif total	175 000	201 000	222 000
dont non-français	100 000	126 500	141 000

Options de souscription ou d'achat potentiellement exerçables (stocks-options)

	Plan ex-Suez		Plan ex-Lyonnaise des Eaux			Plan Suez Lyonnaise des Eaux		
	1996(1)	1994	1995	1996	1997	1998 (1)	1999 (1) (Plan du 30/06/99)	1999 (1) (Plan du 15/11/99 hors Belgique)
Nombre d'optionnaires	51	70	296	369	858	937	29	1 115
Nombre d'actions correspondantes	79 690	44 850	279 100	374 620	984 500	984 400	48 900	1 019 050
Pourcentage du capital	0,040	0,022	0,140	0,188	0,496	0,496	0,024	0,513

Au 31 décembre 1999, les options à exercer représentent 1,92 % du capital

(1) options d'achat

Le développement durable

2 La responsabilité sociale

“En constituant le groupe Suez Lyonnaise des Eaux, nous nous sommes fixé l’ambition de devenir leader mondial des services de proximité. Cette ambition, nous ne pourrions la réaliser sans valeurs fortes et partagées, sans identité affirmée, sans éthique rigoureuse. Etre un Groupe mondial, c’est d’abord être capable de définir et de faire vivre des valeurs et des modes de fonctionnement où chacun puisse se reconnaître et s’identifier, quels que soient sa culture et son pays”.

Jérôme Monod,
Président du Conseil de Surveillance
de Suez Lyonnaise des Eaux

Gérard Mestrallet,
Président du Directoire
de Suez Lyonnaise des Eaux

C’est pourquoi Suez Lyonnaise des Eaux a formalisé ses valeurs, son éthique dans des documents de référence.

Des actions au service de l’éthique

Depuis qu’il a signé la Charte Sociale Internationale début 1998, le Groupe a engagé de nombreuses actions pour promouvoir ses valeurs et son éthique.

Dans ce cadre sont déjà édités :

- La Charte d’Ethique du Groupe (décembre 1998)
- Les Règles d’Organisation et de Conduite des sociétés du Groupe (décembre 1998)
- Les Valeurs du Groupe (février 1999)
- La Charte d’Environnement (février 2000),

ainsi que les déclarations déontologiques des principaux pôles, fédérant leurs sociétés autour d’une réflexion éthique sur leur conception des métiers.

Des codes de conduite précis, adaptés aux sociétés et aux pays concernés, sont en cours de réalisation ainsi que des guides spécialisés comme le Guide de la Relation Commerciale.



➤ Pas plus qu’un individu, l’entreprise ne peut vivre isolée de son environnement. Elle n’existe que par et dans le faisceau de relations qu’elle entretient avec tous ses partenaires : actionnaires,

clients, collaborateurs, fournisseurs et, plus généralement, la communauté dans laquelle elle est implantée. Ainsi, Suez Lyonnaise des Eaux adopte, vis-à-vis de chacun d’entre eux, un com-



Fondation Suez Lyonnaise des Eaux : un groupe engagé en faveur des enfants du monde

portement éthique défini dans sa Charte et dont les grands principes sont les suivants :

- l'amélioration constante de la qualité de ses prestations, le respect des engagements et la volonté d'un dialogue ouvert et sincère vis-à-vis de ses clients ;
- le respect des principes du "gouvernement d'entreprise" avec l'objectif d'assurer à ses actionnaires la croissance et la rémunération optimales du capital investi, et le souci de leur fournir une information financière exacte et pertinente ;
- l'attention portée à la santé et à la sécurité, l'esprit d'équipe, la compétence et le dialogue vis-à-vis de ses collaborateurs ;
- la loyauté des relations que le Groupe entretient avec ses fournisseurs ;
- la transparence et l'équilibre de ses relations avec et entre ses filiales ;
- la solidarité à l'égard des communautés qui accueillent le Groupe, le refus systématique de toute corruption et l'interdiction de tout financement politique ;
- l'intégration des exigences du développement durable vis-à-vis de l'environnement.

Comité d'Éthique et d'Environnement : le garant du respect des valeurs du Groupe

➤ Si le comportement éthique est une responsabilité individuelle, il appartient cependant à l'entreprise de mettre en place et de faire vivre une organisation assurant le développement d'une éthique forte et en garantissant l'application. Il existe donc des comités d'éthique au sein des Conseils d'Administration des principales sociétés de Suez Lyonnaise des Eaux et, en premier lieu, à l'intérieur du Conseil de Surveillance du Groupe. Ce Comité d'Éthique est chargé de veiller "au res-

pect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action et des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer. Au nombre de ces valeurs figurent les responsabilités particulières du Groupe à l'égard de la sauvegarde et de l'amélioration de l'environnement". Le Comité s'assure de l'instauration des procédures nécessaires à la mise en œuvre de la Charte d'Éthique : formation, diffusion, application, actualisation. Il veille à ce que les sociétés du Groupe respectent leurs codes de conduite en tenant compte du cadre juridique et réglementaire des pays où elles exercent leurs activités. Ses membres se réunissent plusieurs fois par an. Le compte-rendu de leurs réunions est communiqué au Comité d'Audit, aux autres membres du Conseil ainsi qu'au Président du Directoire. Les avis et recommandations du Comité font l'objet de délibérations en réunion du Conseil de Surveillance.

Le développement durable

3 La responsabilité environnementale



L'environnement est une valeur qui fonde l'identité et les marchés de Suez Lyonnaise des Eaux. La gestion de la ressource en eau, de l'énergie et du retraitement des déchets constitue un enjeu majeur du développement durable pour les sociétés de Suez Lyonnaise des Eaux. La Charte de l'Environnement du Groupe, adoptée début 2000, consacre cet engagement et oriente les efforts du management.

Une valeur reconnue à tous les niveaux

➤ En conformité avec cette valeur, l'organisation du Groupe a évolué pour refléter son engagement et sa responsabilité en matière d'environnement. Ainsi, le Conseil de Surveillance et le Directoire ont souhaité renforcer les compétences du Comité d'Éthique en lui adjoignant la dimension Environnement. Parallèle-

ment, sous la présidence du Directeur Délégué à l'Environnement et aux Technologies, un Comité Environnement réunit quatre fois par an les différents responsables chargés de l'environnement de chaque métier du Groupe, pour échanger des expériences et piloter des opérations de progrès. Chaque échelon hiérarchique est donc désormais concerné par cette valeur fondamentale.



La Charte de l'Environnement

➤ Début 1999, le Groupe a réalisé, en collaboration avec ses principales filiales, un rapport interne sur sa gestion de l'environnement, relevant ses forces et ses faiblesses. Le rapport a confirmé les performances du Groupe en matière d'assurance qualité, de santé et sécurité du personnel, ce qui permet de viser désormais une harmonisation des pratiques environnementales dans les différentes filiales et la fiabilité de la mesure de performance environnementale. Suez Lyonnaise des Eaux a donc pu adopter, début 2000, dans le cadre d'une large concertation au sein de ses métiers, une Charte de l'Environnement. Cette charte est en cours de diffusion au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe au niveau international. Elle constituera un important levier de progrès en matière d'éthique et d'expertise.

S'engager

➤ La politique environnementale de Suez Lyonnaise des Eaux se fonde sur la prise en compte de l'environnement et du développement durable à tous les niveaux de décision, le respect de la loi en matière d'environnement et de santé publique, l'organisation et les responsabilités, la mobilisation de chaque collaborateur.

Comprendre, savoir-faire et partager

➤ La mise en œuvre de cette politique environnementale s'effectue en trois temps. Premier temps : comprendre. A l'écoute des parties prenantes et de leurs attentes, le Groupe développe des analyses environnementales, des plans de prévention des risques et de gestion de crise. Deuxième temps : sur la base de ces études, la Recherche et le Développement de Suez Lyonnaise des Eaux met au point des technologies

Des indicateurs environnementaux

Les indicateurs de performance environnementale du Groupe doivent lui permettre de déployer avec objectivité et facilité les grands principes de mise en œuvre de la Charte, en constituant un système d'information commun à l'ensemble de ses métiers.

Appuyée par des participations dans des organismes internationaux, la réflexion lancée sur ces indicateurs bénéficiera à l'ensemble de la performance liée au développement durable et permettra de répondre aux attentes internes et externes.

Les indicateurs, existant déjà dans certaines sociétés du Groupe, sont donc en voie d'unification et de généralisation.

novatrices pour réduire les nuisances, améliorer l'environnement et favoriser le recyclage. L'éco-efficience devient ainsi un outil de prise de décision à part entière dans les choix stratégiques, économiques et commerciaux. Troisième temps : partager. Une fois obtenus les résultats escomptés, il est utile de les partager. A travers des opérations de communication, pour donner du Groupe une image conforme à sa réalité, et pour favoriser la sensibilisation et la formation. Parallèlement, dans les métiers, des groupes de travail contribuent à identifier la dynamique de développement durable au niveau opérationnel quotidien. Partager implique aussi des partenariats et des actions en faveur des populations qui souffrent d'atteintes à leur environnement.





L'innovation-recherche et développement



L'innovation-recherche et développement du Groupe a représenté, en 1999, un effort d'investissement de 260 millions d'€, (1 700 millions FRF), Nalco compris. Cet effort se justifie par le rôle clé qu'elle joue pour permettre au Groupe de relever quatre grands défis : l'excellence professionnelle, la protection de l'environnement et de la santé, l'adaptation aux pays émergents et l'offre multiservices. Autant de conditions de réussite de son engagement pour une performance durable.

Dans un groupe comme Suez Lyonnaise des Eaux, l'innovation ne saurait être le seul fait des ingénieurs et techniciens. Tous les collaborateurs doivent s'y sentir impliqués car, dans des métiers de service, les fonctions marketing, juridique, financière, commerciale sont tout aussi importantes pour se différencier auprès du client et se maintenir en tête de la compétition mondiale.

L'innovation : une cible, deux objectifs

➤ L'innovation est toujours au service du client. Directement, à travers son premier objectif, qui est de développer de nouveaux services à son intention. Indirectement, ensuite, à travers son autre axe majeur : l'amélioration de l'utilisation des moyens humains, finan-

Relever les défis de demain

En 2000, un Conseil Scientifique composé de personnalités externes a été mis en place sous la direction de Pierre Faurre, membre de l'Académie des Sciences et du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux. Sa mission est de réfléchir, en liaison avec les responsables du Groupe, aux défis scientifiques et techniques fondamentaux pour l'avenir de ses métiers. Des actions de recherche et développement-innovation dans des domaines de pointe comme les piles à combustible, la puce ADN ou encore l'e-business ont déjà été lancées.

ciers ou technologiques du Groupe. Cet objectif englobe également les innovations managériales, organisationnelles et socioculturelles.

L'innovation est actuellement engagée dans trois grandes voies : l'externalisation de services de base de nos clients industriels, les évolutions organisationnelles, suscitées par les nouvelles technologies de l'information, et les évolutions culturelles associées à la gestion et au partage des connaissances.

Encourager l'innovation

➤ Suez Lyonnaise des Eaux s'est doté d'un Fonds pour l'innovation afin de contribuer à encourager les coopérations transversales entre ses différents métiers. En 1999, il a investi dans deux projets notables : d'une part, le développement en commun, par Lyonnaise des Eaux et Safège, de l'outil EMMA de gestion des données de surveillance des réseaux d'eaux usées et d'audit des installations ; d'autre part, la mise en place d'un premier extranet pour Elyo.

En 2000, Electrabel, Elyo, Lyonnaise des Eaux et Nalco coopèrent pour mieux comprendre et cerner l'origine de l'impact des germes légionnelles et leurs conséquences sur la santé humaine, démontrer que les bonnes pratiques permettent de maîtriser le risque de légionellose. Le Fonds participe également au projet Domino d'utilisation des nouvelles technologies informatiques pour automatiser - et accélérer - les offres d'ingénierie.

Innovation : quelques Trophées 1999

- **Trophée Management et Organisation**, décerné à Lyonnaise des Eaux de Casablanca, pour sa nouvelle offre multiservices de distribution d'eau et d'électricité.
- **Trophée Marketing et Communication**, décerné à Lyonnaise des Eaux France, pour les 130 éditions locales de son livret d'information sur l'origine et la qualité de l'eau.
- **Trophée Technique de terrain**, décerné à Trigen, pour l'adaptation d'un liquide réfrigérant non dangereux pour l'environnement.
- **Trophée Partage et Gestion des Connaissances**, décerné à Electrabel, pour un outil de support à la décision basé sur la connaissance de différentes mesures de réduction des émissions CO₂ et de leur impact global.
- **Trophée Ressources Humaines et Emploi**, décerné au partenariat entre l'EDA et la ville d'Aulnay pour la revitalisation des quartiers sensibles d'Aulnay.

Récompenser l'innovation

➤ Chaque année, le Groupe décerne les Trophées de l'Innovation pour récompenser les projets les plus novateurs dans le domaine des développements technologiques comme des techniques de terrain, du marketing et de la communication, de la gestion, du management, des ressources humaines et de l'emploi. Les projets sont sélectionnés sur la base de critères multiples qui prennent en compte leur intérêt scientifique et technique, commercial ou social, ainsi que leurs retombées économiques ou financières, leur caractère reproductible et leur influence sur la préservation et l'amélioration de l'environnement. En 1999, pour leur XIV^{ème} édition, les Trophées ont reçu 140 dossiers, présentés par des équipes de 15 pays. Ils ont été soumis à l'appréciation d'un jury composé, pour un tiers, de personnalités extérieures au Groupe.



Le réseau intranet SW@N (Suez Lyonnaise des Eaux World-wide Advanced Network) facilite les coopérations transversales entre les métiers et les pays : 35 000 salariés travaillent en commun grâce à cet outil. Fin 2000, il permettra de proposer au Fonds pour l'Innovation et au jury des Trophées des projets dont l'instruction et le suivi seront assurés par des applications de type workflow*.

* structuration et gestion des flux d'information

Le développement durable et les métiers du Groupe

➤ Au service de la vie



En faisant du développement durable un des axes de sa stratégie, Suez Lyonnaise des Eaux réfléchit avec des experts internationaux aux scénarios futurs d'évolution de la planète et à leurs implications pour les métiers. Le Groupe affirme sa volonté de contribuer à l'équilibre entre la croissance économique et sociale et le respect du patrimoine naturel, volonté qui se traduit naturellement dans ses métiers.

S'inscrivant dans le service quotidien, les métiers de Suez Lyonnaise des Eaux ont le respect de l'environnement et le souci du développement durable comme champ d'opération quotidien. Les uns ont pour objectif direct de réduire fortement les atteintes sur l'environnement générés par leurs clients. Ils doivent aussi veiller à minimiser leur impact propre en termes de pollutions (rejets à l'eau et à l'air, déchets...) et de nuisances (bruits, odeurs...) émanant de leur activité. Les autres visent à satisfaire la demande des clients en divers services à partir des ressources naturelles (eau, combustibles fossiles, matériaux, espace...). Ils ont le souci et de préserver les ressources et de respecter l'environnement.

Un enjeu essentiel d'opportunités et de risques

➤ Pour toutes ces raisons, l'environnement constitue pour les sociétés du Groupe un enjeu essentiel d'opportunités et de risques dans la création et la gestion de leurs installations, le développement de leurs activités et la conquête de nouveaux marchés.

Ainsi, dans le domaine de l'eau, Lyonnaise des Eaux et Degrémont s'engagent sur la qualité de cet élément vital pour garantir la santé publique et protéger la ressource. En matière d'énergie, Electrabel s'appuie sur sa haute technicité et sur l'expérience de son personnel spécialisé, pour participer à la mise en œuvre des plans environnementaux arrêtés par les autorités, contribuant ainsi à l'effort global de protection de l'environnement. Dans les métiers de la propreté, "la Force verte", témoigne de l'engagement de SITA en faveur du développement durable, où elle se distingue tant par ses réalisations techniques (application stricte des réglementations, traitement et valorisation des déchets, remise en valeur des sites) que par ses actions "sociales" (pédagogie du tri sélectif auprès des populations). Enfin, dans l'univers de la construction, traditionnellement considéré comme un secteur dégradant l'environnement, Groupe GTM développe des variantes pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et évolue vers une mise en œuvre opérationnelle du management environnemental.



Suez Lyonnaise des Eaux University



L'accélérateur de synergies

➤ Pour atteindre plus rapidement son objectif de devenir un groupe cohérent et en position de prendre un leadership mondial dans ses métiers centraux, Suez Lyonnaise des Eaux a besoin d'un ciment qui le soude, d'un lieu d'intégration des compétences, d'un outil qui lui permette de tirer profit de toutes ses synergies. Telles sont les missions centrales de Suez Lyonnaise des Eaux University. Au cours des deux années 2000 et 2001, elle se déploiera dans cinq directions :

le partage d'expérience au sein de forums destinés aux dirigeants du Groupe, des temps de réflexion pour les business leaders, des formations transversales pour l'encadrement intermédiaire, l'acquisition de compétences managériales pour les juniors managers et l'internationalisation de l'accueil des nouveaux cadres. Suez Lyonnaise des Eaux University a ainsi pour vocation de constituer et de transmettre un savoir qu'il appartiendra à chaque cadre de diffuser autour de lui, dans sa filiale et son métier.





SUEZ LYONNAISE DES EAUX

1, rue d'Astorg 75008 Paris
France

www.suez-lyonnaise-eaux.fr



Actualité du Groupe

Décembre

- *Intempéries* : mobilisation des équipes d'Electrabel (à la demande d'EDF) et d'un quart du personnel de Lyonnaise des Eaux dans de nombreuses régions de France pour réhabiliter les installations d'électricité et d'eau.
- Suez Lyonnaise des Eaux lance une offre publique de reprise sur les actions de la *Société Générale de Belgique* qu'elle ne détient pas encore. Suez Lyonnaise des Eaux contrôle 99,49 % du capital de la SGB suite à l'offre publique d'échange réalisée en juin-juillet 1998.
- Au terme du processus d'offre publique d'achat lancé en juin 1999 sur *Nalco* pour 4,1 milliards \$US (4,1 milliards d'€), Suez Lyonnaise des Eaux détient 100 % du capital de Nalco. Le regroupement entre Nalco, Calgon et Aquazur (filiale de Degremont), respectivement n° 1, 3 et 5 mondiaux du secteur du conditionnement de l'eau, crée un ensemble qui représente un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de dollars et dessert plus de 60 000 clients industriels.
- Suez Lyonnaise des Eaux est récompensé par 2 prix Déminor en matière de *gouvernement d'entreprise*, pour la qualité de son information sur le gouvernement d'entreprise et pour l'organisation, les structures et la composition de son Conseil de Surveillance.

Janvier

2000

- Les actionnaires de *United Water Resources*, 2ème distributeur d'eau des Etats-Unis, approuvent l'offre publique d'achat lancée par Suez Lyonnaise des Eaux le 23 août 1999, pour 1 milliard \$US (1 milliard d'€) à l'issue de laquelle Suez Lyonnaise des Eaux détiendra 100 % du capital.
- Suez Lyonnaise des Eaux cède le solde (30 %) de sa participation dans *Sofinco*, pour 495,37 millions d'€ (3,25 milliards de FRF). La cession des 70 % du capital de Sofinco était intervenue au mois de janvier 1999 pour un montant de 932, 51 millions d'€ (6,12 milliards de FRF).
- Le Groupe détient 100% du capital de *Sita*, suite à l'offre publique d'échange assortie d'une offre publique d'achat et d'une offre publique de retrait (clôturée le 7 janvier 2000) suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Sita.
- Suez Lyonnaise des Eaux constitue un consortium où il est le 1^{er} actionnaire français, à parité avec le groupe Arnault, pour répondre à l'appel à candidatures lancé par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) portant sur l'établissement et l'exploitation des réseaux de boucle locale radio.

Mars

- Suez Lyonnaise des Eaux conclut un e-partenariat avec le groupe Rallye-Casino afin de mobiliser leurs compétences dans la communication et la distribution et relever ainsi les défis de la nouvelle économie. Ce partenariat doit se traduire, dans l'Internet et la TV interactive, par le développement de services d'accès à Internet et de sites de commerce électronique et de contenus multimédias. Il permettra également de favoriser les services de télécoms de nouvelle génération, à haut débit.

Les valeurs du Groupe

L'ensemble des collaborateurs du Groupe a contribué à la réflexion et à la définition de nos 6 valeurs.

Professionalisme

La valorisation du professionnalisme pour améliorer le service aux clients dans le monde entier.

Partenariat

Le souci du partenariat dans la confiance et la durée pour favoriser des relations équilibrées et transparentes avec nos interlocuteurs.

Esprit d'équipe

L'esprit d'équipe pour entreprendre, innover et créer, pour renforcer les solidarités et les synergies.

Création de valeur

La recherche de la création de valeur pour accroître la rentabilité et la solidité financière, gages de l'autonomie et de la pérennité de l'entreprise.

Environnement

Le respect de l'environnement pour améliorer durablement la qualité de la vie.

Ethique

L'exigence d'une éthique qui s'impose à tous pour faire vivre ces valeurs dans le respect de l'autre.

Les métiers du Groupe

énergie

Pages 16 à 21

Tractebel (98,2%)
Elyo (100%)

Activité

- Production d'électricité
- Trading d'énergie
- Transport et distribution d'électricité et de gaz naturel
- Vente d'électricité, de gaz, de produits et services énergétiques associés
- Ingénierie
- Gestion et maintenance d'installations techniques
- Facilities Management
- Réseaux de chaud et de froid urbains
- Production thermique, cogénération
- Valorisation énergétique des déchets

eau

Pages 22 à 27

Lyonnaise des Eaux
Degrémont (100%)
Nalco (100%) issu de la fusion entre
Aquazur-Nalco-Calgon

- Gestion de l'eau et assainissement
- Ingénierie du traitement de l'eau
- Conditionnement (traitement chimique de l'eau) et services associés

propreté

Pages 28 à 33

Sita (100%)
Tractebel (98,2%)

- Collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation biologique et énergétique, stockage des déchets ménagers et industriels
- Propreté urbaine et industrielle

communication

Pages 34 à 39

Lyonnaise Câble (77%) M6 (35%)
TPS Télévision par Satellite (25% en direct et
25% via M6), Paris Première (53%, via Lyonnaise
Câble), Sagem (20%, via Coficem)

- Télévision hertzienne
- Télévision et radio numériques par satellite
- Internet à haut-débit et multimédia
- Services interactifs à la télévision
- Chaînes thématiques
- Offres multiservices sur le câble
- Téléachat
- Vente de produits dérivés
- Production de GSM et de décodeurs
- Production de systèmes de navigation

concessions, construction et services industriels

pages 40 à 43

Groupe GTM (50%) et ses filiales :
Cofiroute, Les PARCS GTM, Entreprise Jean
Lefebvre, DUMEZ-GTM, GTMH, l'Entreprise
Industrielle, Entrepouse, Delattre-Levivier

- Concessions (autoroutes, ponts, parkings, aéroports)
- Travaux et maintenance routière
- Travaux et services industriels
- Bâtiments et travaux publics

participations

pages 44 à 47

Fortis B (20%) Union Minière (25%)
Suez Industrie (100%)

- Services financiers
- Produits d'assurances (vie, non-vie)
- Capital-développement
- Métaux non ferreux



Repères

- 12,8 milliards d'euros (84 milliards de FRF) de chiffres d'affaires en 1999
- 5^e rang mondial des Producteurs d'Electricité Indépendants (IPP)
- 5^e électricien européen
- Capacité de production électrique de plus de 42 000 MW et de transport de gaz naturel de plus de 100 milliards de m³ à travers le monde (près de 18 000 mégawatts et plus de 73 milliards de m³ de gaz hors de l'Europe)
- 77 000 000 m² de bâtiments gérés
- 1 200 000 logements gérés
- Valorisation énergétique des déchets : 4 millions de tonnes/an
- Des activités dans plus de 100 pays

- 6,3 milliards d'euros (41 milliards de FRF) de chiffres d'affaires en 1999
- 100 millions de clients desservis en eau et en assainissement
- N°1 mondial des services de l'eau
- 92 millions de personnes desservies en eau potable
- 62 millions de personnes desservies en assainissement
- Des usines d'eau potable et des stations d'épuration dans plus de 120 pays
- Plus de 60 000 clients industriels

- 4,2 milliards d'euros (28 milliards de FRF) de chiffres d'affaires en 1999
- Un leader mondial de la gestion des déchets
- Au service de plus de 40 millions d'habitants et 200 000 clients industriels dans 25 pays

- 0,5 milliard d'euros (3 milliards de FRF) de chiffres d'affaires en 1999
- 1^{er} câblo-opérateur français (500 000 abonnés)
- M6 : 19 % de part d'audience (moyenne auprès des moins de 50 ans)
- TPS : près de 900 000 abonnés satellite et câble

- 7,7 milliards d'euros (51 milliards de FRF) de chiffres d'affaires en 1999
- Une présence mondiale
- Une action soutenue en matière d'innovation et de qualité
- Une démarche active pour la préservation de l'environnement

- 17^e groupe financier d'Europe
- Leader mondial des non-ferreux

Stratégie

- Maximiser toutes les synergies entre électricité et gaz, et développer ses positions dans les systèmes énergétiques d'Europe et d'Amérique latine
- Renforcer sa position de "low cost producer" disposant d'un parc de production moderne et très performant
- Déployer en Europe les efforts marketing pour doubler le chiffre des ventes d'électricité en 5 ans
- Offrir aux clients les services complémentaires à leurs besoins en énergie (offres multi-sites, multi-énergies, multiservices)
- Appliquer une stratégie basée sur la continuité du couple "croissance/rentabilité"

- Croissance de 60 % du chiffre d'affaires d'ici à 2004 pour atteindre 13 milliards d'euros (85 milliards de FRF)
- Conforter la position de leader mondial dans la gestion de l'eau :
 - maîtrise de la ressource et de l'ensemble du cycle de l'eau
 - gestion déléguée des grandes métropoles
 - technologies du traitement de l'eau
- Se renforcer sur le marché industriel américain, 1^{er} marché mondial de l'eau
- Constituer une plate-forme de développement outsourcing

- Doubler le chiffre d'affaires et le bénéfice net par action entre 1997 et 2002
- Conforter la position de leader en Europe et poursuivre le développement sur les marchés en croissance où Sita peut acquérir une taille critique (Asie, Amérique du Sud)
- Poursuivre la sophistication des prestations offertes à une clientèle aux besoins de plus en plus spécifiques sur chaque marché

- E-partenariat avec le groupe de distribution Rallye-Casino pour relever les défis de la nouvelle économie
- Devenir l'opérateur multiservices de référence sur le câble
- Amplifier le succès de M6
- Faire de TPS une marque de référence en télévision payante et maintenir son leadership en télévision interactive

- Accroître la part de l'international
- Rééquilibrer le portefeuille d'activités
- Développer les activités de concessions, routes et les activités industrielles et électriques



Dans un contexte de libéralisation croissante du marché mondial de l'énergie, Suez Lyonnaise des Eaux appuie son développement international sur sa présence dans plus de 100 pays : le Groupe propose à ses clients - industriels, collectivités et particuliers - des solutions globales répondant à leurs attentes dans les domaines de l'énergie (électricité et gaz) et des services associés comme l'ingénierie et les installations techniques.

12,8 milliards
d'euros
(84 milliards
de FRF)
de chiffre
d'affaires
en 1999

5^e producteur
d'électricité
en Europe

5^e rang
mondial des
producteurs
indépendants
d'électricité

Capacité
de production
d'électricité :
plus de
42 000
mégawatts

Capacité
de transport
de gaz
naturel :
plus de
100 milliards de m³

e
i
g
r
e
n
e
e

Dans le domaine de l'énergie, Suez Lyonnaise des Eaux propose une offre compétitive, qui couvre l'ensemble de la chaîne énergétique et exploite les synergies électricité/gaz : elle conjugue le savoir-faire de Tractebel, cinquième producteur d'électricité indépendant au monde, cinquième électricien européen et leader mondial de la production d'électricité à cycle combiné basée sur les nouvelles techniques du gaz naturel, et celui d'Elyo, spécialisée dans les services à l'énergie et la production associée. Le Conseil de Surveillance a approuvé le Plan Industriel Ambitieux (PIA) de Tractebel, qui se traduira par la mise en œuvre d'une "politique de systèmes", associant actifs de production, activités de transport et moyens de commercialisation en gaz et en électricité, en Europe, en Amérique latine, aux États-Unis et au Canada.

➤ Environnement

Une production efficace et propre pour favoriser le développement durable de la planète

En 1999, Suez Lyonnaise des Eaux a mené un vaste programme destiné à mesurer précisément et régulièrement l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur le climat et à évaluer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre, en Europe, les objectifs fixés aux sommets qui se sont tenus à Rio et à Kyoto. Le Groupe contribue au Prototype Carbon Fund (PCF) créé par la Banque Mondiale afin de financer la réduction des émissions de CO₂. Il a en outre apporté une attention toute particulière au développement des sources d'énergies renouvelables pour la production d'électricité : sélection des sites pour y ériger des éoliennes, mise en valeur de petites centrales hydrauliques, valorisation énergétique des déchets ou co-combustion de boues d'épuration d'eaux résiduaires.

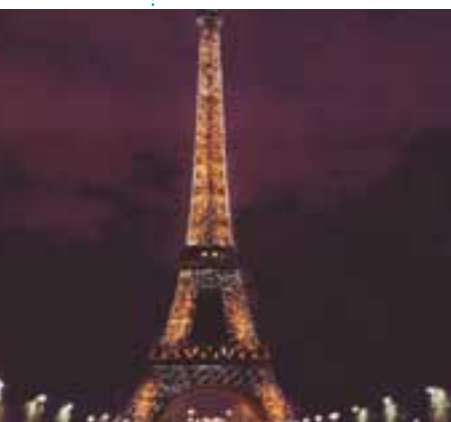
Chiffres clés

en milliards de	1999		1998	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de l'énergie au chiffre d'affaires consolidé	83,6	12,74	81,1	12,36
Contribution de l'énergie au résultat net courant part du Groupe	2,3	0,35	1,4	0,22

➤ Recherche et Développement

Un effort important pour répondre aux attentes des industriels

Pour favoriser l'expertise dans tous ses métiers liés à l'énergie, Suez Lyonnaise des Eaux consacre une part importante de ses efforts à la recherche et au développement. En 1999, les efforts se sont portés sur les technologies émergentes, par exemple l'amélioration des rendements énergétiques, la maintenance préventive et l'optimisation des installations de la chaîne de l'énergie, les sources d'énergie renouvelables, dont certaines atteignent d'ores et déjà le stade industriel. Le Groupe a mis à profit la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz pour développer de nouveaux services à l'industrie : programmes d'économie d'énergie, amélioration des rendements énergétiques, etc.



Le scintillement de la Tour Eiffel : une réalisation de Tractebel.

Les faits marquants de l'année 1999

Janvier

- Tractebel Engineering remporte un contrat d'installation de surface de stockage souterrain de gaz à Hatfield Moors, pour Scottish Power en Grande-Bretagne.

Février

- Dstrigaz porte à 10 % sa participation dans l'Interconnector, gazoduc sous-marin reliant Bacton (Grande-Bretagne) à Zeebrugge (Belgique).

Avril

- Acquisition par la Société Générale de Belgique de l'ensemble de la participation de Suez Lyonnaise des Eaux dans Elyo (100 %).
- En s'associant avec Hydro Québec International, Elyo devient l'actionnaire de référence de Sénélec (300 MW de puissance installée) et assure la production, le transport et la distribution d'électricité dans tout le pays.

Mai

- Contrat clés en main remporté par Tractebel Engineering en Thaïlande pour la fourniture et la mise en service d'une installation de conditionnement de gaz.

Juin

- Electrabel est active à Amsterdam sur apX (Amsterdam Power Exchange), bourse néerlandaise de l'énergie électrique, dont elle est l'un des cinq principaux fondateurs.

Juillet

- Elyo acquiert Atlas Wright.
- Tractebel démarre les opérations de distribution de gaz à Séoul et dans la province de Kyunggi (Corée) pour près de 440 000 clients.
- Tractebel EGI développe une importante unité à cycle combiné (800 MW) à Wise County dans le nord du Texas.

Août

- Suez Lyonnaise des Eaux lance une Offre Publique d'Echange sur Tractebel pour un montant de 7,5 milliards d'euros.

Septembre

- Elyo, filiale de la Société Générale de Belgique lance une Offre Publique d'Achat sur les actions de Trigen qu'elle ne détient pas encore.

Octobre

- Le Groupe Elyo réalise deux centrales de cogénération pour les Papeteries du Limousin (Groupe Smurfit).

Novembre

- Electrabel reprend 80 % d'Epon, 1^{er} producteur d'électricité des Pays-Bas, avec une puissance installée de plus de 4 650 MW.

Décembre

- Tractebel prend une participation de 70 % dans Hyundai Energy Co, producteur d'électricité sud-coréen.
- Elyo - Vanuatu : Unelco étend la concession de production et distribution d'électricité aux îles de Malicolo et Tana, et engage la seconde phase d'extension de sa nouvelle centrale de Port Villa (25 MW).

Lexique

Cogénération

Production simultanée d'électricité et d'énergie thermique (chaleur ou froid) dans des installations spécialement conçues à cet effet. Ce système de production permet un rendement énergétique plus élevé, une meilleure protection de l'environnement, la réalisation de petites ou moyennes installations intégrées dans le tissu urbain à proximité des consommateurs.

Facilities Management

Délégation par un client à un prestataire unique, du management des services et utilités relatifs au fonctionnement de son environnement (activités de conduite et de maintenance des équipements techniques, maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux, ensemble de services relatifs à la vie du bâtiment - sécurité, services généraux -).

Hub gazier

Point de jonction dans un réseau de transport où arrive le gaz naturel en provenance de plusieurs sources et qui offre la possibilité physique d'échanger des volumes de gaz entre ces sources et les marchés finaux.

Trading d'énergie

Activité de vente et d'achat d'énergie sur les bourses d'énergie.

IPP (Independent Power Producer)

Producteur d'électricité indépendant dont les activités ne sont pas régulées par l'Etat. Le classement des IPP est uniquement basé sur les projets développés en dehors du pays d'origine.

Spot (marché spot)

Marché sur lequel s'opèrent les achats et les ventes d'énergie à court terme.

URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie)

Ensemble de mesures encourageant une utilisation parcimonieuse de l'énergie en combinant le plus efficacement possible les trois exigences que sont l'Energie, l'Economie et l'Ecologie.

Watt (W)

Unité de mesure de puissance mécanique ou électrique correspondant à un transfert d'énergie de 1 joule en 1 seconde. La puissance des centrales électriques est exprimée en MW (millions de watts).



Un acteur mondial dans l'énergie



Afin de tirer parti des opportunités de développement qu'ouvre la libéralisation croissante du marché mondial de l'énergie, Suez Lyonnaise des Eaux, grâce à son pôle énergie unique, s'est engagé depuis plusieurs années, dans un programme ambitieux d'expansion internationale. S'appuyant sur plus d'un siècle d'expérience, le Groupe a développé ses activités dans tous les métiers de l'énergie : production d'électricité, transport, distribution, vente et trading d'électricité et de gaz. Occupant le cinquième rang mondial des Producteurs d'Electricité Indépendants (IPP), le Groupe dispose d'un parc de production multicom bustibles de plus de 42 000 MW, dont près de 18 000 hors d'Europe, et la capacité de son réseau de transport de gaz naturel extra-européen dépasse les 73 milliards de m³ par an.

Un acteur de premier plan sur le marché de l'énergie européen

Grâce à Electrabel, filiale de Tractebel, Suez Lyonnaise des Eaux joue un rôle de premier plan en Europe, en tant que cinquième électricien du marché. Avec l'acquisition d'Epon, premier producteur d'électricité des Pays-Bas, le Groupe a ainsi pris une position de force sur le marché néerlandais de l'énergie et acquis un point d'appui solide vers les marchés du nord de l'Allemagne. Cette acquisition enrichit aussi considérablement son parc de production d'unités basées sur les technologies de pointe en gaz naturel (cycle combiné et cogénération), ce qui fait de Suez Lyonnaise des Eaux, via Tractebel, le numéro un mondial de ces technologies. Producteur au Benelux, en Hongrie, en Italie, en Irlande du Nord et au Portugal, le Groupe a développé ses activités de trading, en 1999, sur l'ensemble des bourses européennes de l'énergie (apX, Nord pool, Spanish Pool et participation aux indices européens) et créé de nouvelles filiales commerciales aux Pays-Bas, en Espagne et, en partenariat avec le producteur suisse Eos, en Italie.



Jean-Pierre Hansen

Président de la Direction Générale,
Administrateur délégué de Tractebel

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Tractebel, pôle unique du développement mondial de Suez Lyonnaise des Eaux dans le secteur de l'énergie, a réalisé en 1999 des percées remarquables. L'année a été marquée par l'accélération de son expansion sur les marchés de l'électricité et du gaz, tant en Europe qu'au grand international. Toutes les unités opérationnelles, actives dans l'énergie et les services, ont confirmé et consolidé la croissance de Tractebel, devenue le 5ème électricien européen et leader mondial de la production à cycle combiné."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"L'année 2000 sera celle de la consolidation des positions acquises par Tractebel dans l'énergie et les services, avec un objectif affirmé de croissance rentable. Tractebel entend faire valoir tous les atouts qui la distinguent de ses concurrents, principalement sur ses trois marchés-clés : l'Europe, son marché domestique, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine."

➤ Facilities Management

Services à l'énergie, Outsourcing et Facilities Management

Par l'intermédiaire d'Elyo, Suez Lyonnaise des Eaux propose aux industriels des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Il prend ainsi en charge la gestion de multiutilités, les optimisations multiénergies et multisites et développe des prestations de facilities management sous la marque Elyo FM[®]. Les groupes qui ont fait confiance à Elyo sont notamment Kodak, Boeing, Turbomeca, Matra, Smurfit, Shell, Malaysia Telekom, etc. Les contrats de cogénération industrielle conclus en 1999 représentent plus de 500 MW de puissance électrique installée sur sites pour Millénium, Solvay, Tioxyde, Aéroport de Paris, Aérospatiale... L'ensemble des nouveaux contrats signés avec des industriels représente un chiffre d'affaires cumulé de 1,52 milliard d'€ (10 milliards de FRF).



Suez Lyonnaise des Eaux a remporté de nombreux contrats avec d'importants clients industriels hors de Belgique. Avec Distrigaz, Tractebel a constitué un pôle gazier important, dont les volumes de ventes représentent environ 4 % du marché européen et qui fait de la Belgique le deuxième pays de transit d'Europe occidentale. En 1999, Distrigaz a poursuivi son expansion européenne. Suite à la mise en service de l'Interconnector reliant la Grande-Bretagne à la Belgique, Zeebrugge est devenu un véritable hub gazier où s'est développé le premier marché spot du continent. Distrigaz a été au cœur de cette évolution en participant à l'élaboration d'un contrat type pour le trading de gaz à Zeebrugge et en assurant des services hub à travers sa filiale Huberator.

Dans le même temps, le réseau européen d'Elyo est entré dans une phase de développement significatif avec l'acquisition d'Atlas Wright, au Royaume-Uni, de nombreux succès commerciaux en Italie auprès d'industriels et de grands clients publics et enfin par la montée dans le capital d'Elyo Deutschland, dorénavant détenu à 100 %.

► Une croissance marquée sur les marchés internationaux porteurs

Saisissant les opportunités ouvertes par la libéralisation croissante des marchés mondiaux de l'électricité et du gaz, Suez Lyonnaise des Eaux a concrétisé de nombreux projets dans le monde entier. Vecteur de l'expansion internationale du groupe, *Tractebel Electricity and Gas International (EGI)* a connu en 1999 une croissance importante sur ses différents marchés.

En Asie, Tractebel EGI s'est distinguée par plusieurs opérations qui lui ont permis d'étendre son champ d'activité dans les systèmes gaziers, comme à Bangkok,



Solidarité après les tempêtes de décembre 1999 : des équipes d'Electrabel ont participé à la reconstruction du réseau EDF.

> Trigen

Un spécialiste mondial de la cogénération

Fleuron du groupe Elyo, Trigen Energy Corporation est une filiale qui développe, possède et exploite des systèmes de production d'énergie à usages industriels et professionnels par trigénération. Elle gère 11 réseaux de chaleur et six réseaux d'eau glacée pour la climatisation urbaine dans plusieurs grandes villes des Etats-Unis comme Chicago, Baltimore, Boston et Saint-Louis. Trigen a reçu la prestigieuse récompense "Powerplant Award 1999" pour la centrale de cogénération de Grays Ferry, qui alimente Philadelphie.

à Singapour et en Corée du Sud. Elle a également acquis la majorité des parts du producteur d'électricité sud-coréen Hyundai Energy Co.

En Amérique du Nord, Tractebel a assuré le développement d'une importante unité de production électrique à cycle combiné dans le nord du Texas (800 MW). Depuis l'externalisation jusqu'aux contrats multiénergies et multitechniques, Trigen, filiale d'Elyo aux Etats-Unis, a, elle aussi, poursuivi sa croissance : la pertinence de ses solutions énergétiques (trigénération, valorisation de la biomasse) lui a permis de s'affirmer comme un acteur significatif sur le marché.

Confirmant la percée effectuée au Mexique, en 1998, Tractebel, via sa filiale Gas Natural del Rio Panuco (GNP), a obtenu une nouvelle concession de distribution du gaz naturel dans une partie de l'état de Tamaulipas, dans le Golfe du Mexique. Dans le domaine de l'électricité, les projets en cours développés par EGI pour l'an 2000 totalisent déjà 2 600 MW de capacité de production additionnelle.

Au Sénégal, en association avec HQI, Elyo est devenu l'actionnaire de référence de Sénélec - qui dispose d'une puissance installée de 300 MW et réalise un chiffre d'affaires de 121 millions d'€ (800 millions de FRF) et assure la production, le transport et la distribution d'électricité dans tout le pays.

Ingénierie, gestion et maintenance

Via Tractebel, le Groupe offre une gamme complète de services et de produits qui s'étendent de la conception des installations à la gestion-maintenance pour l'ensemble des métiers de l'énergie.

En 1999, Tractebel Engineering a remporté plusieurs contrats pour la construction d'unités de production à cycle combiné ou de cogénération, pour la réalisation d'installations de conditionnement de gaz en Thaïlande et en Grande-Bretagne ainsi que pour la fourniture d'équipements de deux navires transporteurs de G.P.L. en Corée du Sud.

Citons aussi des études pour des barrages en Iran et au Brésil, la maîtrise d'œuvre du génie civil d'un tronçon du TGV, l'extension de l'aéroport de Bruxelles ou encore l'assainissement du site de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté nucléaire de l'Europe de l'Est.

Au niveau des installations techniques, Groupe Fabricom, filiale de Tractebel, a réalisé le terminal gazier de Kårstø et obtenu un contrat majeur pour l'entretien des plates-formes offshore du site d'Ekofisk en Norvège. Au sein du Groupe Fabricom, Biotim a remporté le contrat de construction de la station d'épuration de Charleroi tandis qu'Axima a repris KPN Vastgoedinstallatieservice (Pays-Bas), active dans la maintenance des installations techniques de bâtiments.



Michel Bleitrach

Président-Directeur Général d'Elyo

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Le bilan 1999 est largement positif, dans toutes nos activités, en termes de développement interne et de défense de notre portefeuille à l'international comme en France.

Outre les nombreux succès enregistrés, deux faits me paraissent importants : le passage à l'an 2000 qui s'est passé sans aucun bogue dans nos installations gérées d'une part, et d'autre part, la fin de l'année a démontré la pertinence de la production d'énergie décentralisée face à des risques majeurs comme la tempête du 26 décembre dernier en France. Elle a aussi mis en évidence notre capacité à mobiliser nos équipes et nos équipements quand les circonstances l'exigent."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"L'ouverture à la concurrence des marchés électriques et gaziers qui va se poursuivre, voire s'accélérer, offre des opportunités de développement. Notre marché est en pleine mutation, nos clients souhaitent avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble de leurs besoins énergétiques de leurs utilités et des services associés. Il me semble que Suez Lyonnaise des Eaux et le pôle énergie disposent d'atouts déterminants pour bénéficier de ces mutations."



Le marché mondial de l'eau a connu une restructuration importante en 1999. Suez Lyonnaise des Eaux a pris une part active à ce mouvement. L'acquisition de nouvelles compétences et le rapprochement de savoir-faire existants lui a permis de construire une offre complète et compétitive en matière de services liés à l'eau. Numéro un mondial de la gestion de l'eau, du conditionnement de l'eau et de l'ingénierie du traitement de l'eau, Suez Lyonnaise des Eaux occupe une place unique en ce qui concerne la gestion des eaux et le traitement pour les collectivités locales et pour les entreprises industrielles.

6,3 milliards
d'euros
(41 milliards
de FRF)
de chiffre
d'affaires
en 1999

n°1
mondial
des services
de l'eau

92 millions
de personnes
desservies
en eau potable

62 millions
de personnes
desservies en
assainissement

Présent sur les
5 continents,
le Groupe s'est
renforcé en 1999
aux Etats-Unis,
1er marché
du monde



Suez Lyonnaise des Eaux dispose aujourd'hui de compétences étendues pour gérer le cycle global de l'eau dans ses différents usages, publics ou privés. Elles couvrent les études générales, le financement, la conception et la construction d'ouvrages, la gestion déléguée de services de l'eau, le traitement chimique de l'eau et ses services associés, et la gestion de la ressource en eau. En regroupant l'ensemble de ses activités eau au sein d'une entité fédérant Lyonnaise des Eaux, Nalco et Dégremont, le Groupe assurera le pilotage de son pôle eau au niveau mondial, répondant ainsi aux évolutions du marché qui nécessitent une approche commerciale et organisationnelle globale et unifiée. S'appuyant sur cette offre complète et compétitive, le Groupe est en mesure de faire face aux perspectives de développement des marchés : dans les 25 ans à venir, on estime à 1 000 milliards d'euros les investissements qui seront nécessaires pour répondre aux besoins en eau de la population mondiale et renforcer la protection de l'environnement.

➤ Environnement

Sensibiliser pour mieux protéger

Par son activité même de gestionnaire de l'ensemble du cycle de l'eau, Suez Lyonnaise des Eaux contribue largement à la dépollution des eaux et participe ainsi à la protection de la santé publique et de l'environnement. Parmi les nombreuses actions engagées, citons les programmes liés à la réutilisation des eaux usées, le traitement de l'eau par membranes d'ultrafiltration, le traitement des eaux pluviales, la réduction de la production de boues d'épuration, le traitement et la valorisation des boues d'épuration et, bien sûr, la poursuite des actions liées à l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.

En France, le Groupe a intensifié en 1999 sa politique de sensibilisation au rôle de l'assainissement dans la protection de l'environnement, à travers les télévisions régionales et par la diffusion d'informations auprès des élus.

Chiffres clés

en milliards de	1999		1998	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de l'eau au chiffre d'affaires consolidé	41,3	6,29	33,6	5,12
Contribution de l'eau au résultat net courant part du Groupe	1,4	0,22	1,4	0,21

➤ Recherche et Développement

La Technique et la Recherche au service du client

En 1999, Suez Lyonnaise des Eaux a consacré plus de 130 millions d'euros (853 millions de FRF) à la recherche et au développement dans le domaine de l'eau : c'est le premier budget au monde de recherche privée sur l'eau. Plus de 730 chercheurs travaillent ainsi sur l'ensemble du cycle : protection des ressources, production et distribution d'eau potable, collecte, traitement et réutilisation des eaux usées. Parmi les principaux axes de recherche explorés en 1999, citons l'amélioration de la qualité des services apportés aux clients et de la fiabilité de fonctionnement des usines de traitement.



Suez Lyonnaise des Eaux contribue largement à la dépollution des eaux et participe ainsi à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Les faits marquants de l'année 1999

Février

- Suez Lyonnaise des Eaux obtient le contrat de gestion des services d'eau et d'assainissement à Amman (Jordanie) pour une durée de 4 ans.

Avril

- Lyonnaise des Eaux remporte les contrats de financement, conception et construction d'usines d'eau potable en Chine, à Wanzhou et à Changtu. Degrémont construit les usines. Suez Lyonnaise des Eaux est l'opérateur pendant 30 ans.

Mai

- Degrémont, par un partenariat avec la société suisse Granit, se dote d'un procédé de traitement des boues d'oxydation par voie humide, Mineralis.

Juin

- Contrat de gestion de l'eau et d'assainissement à Arezzo (Italie) pour une durée de 25 ans (350 000 habitants).
- Lyonnaise des Eaux remporte, avec son partenaire espagnol Agbar, la concession de la ville de Santiago (Chili - 5 millions d'habitants) pour une durée illimitée.
- Lancement d'une OPA amicale sur la société américaine Nalco, leader mondial du conditionnement de l'eau après le lancement d'une OPA sur Calgon (n° 3 mondial).

Juillet

- Chantier de construction de la station des eaux résiduaires de Gabal el Asfar (Le Caire - Egypte). A ce jour, le contrat le plus important obtenu dans l'histoire de Degrémont (2 700 000 eq.hab.).

- En Malaisie, Philipp Müller H+E, filiale allemande de Degrémont spécialisée dans le traitement des eaux industrielles, réalise l'installation de production d'eau ultrapure de l'usine de semi-conducteurs First Silicon à Kuching.

Août

- Suez Lyonnaise des Eaux lance une Offre Publique d'Achat amicale sur United Water Resources, 2^e distributeur d'eau aux Etats-Unis.

Septembre

- Northumbrian et Degrémont remportent deux BOT d'assainissement en Ecosse (Ayrshire - 450 000 eq.hab. et Levenmouth - 440 000 eq.hab.).

Octobre

- Suez Lyonnaise des Eaux remporte le contrat de gestion déléguée pour l'eau et l'assainissement à Trencin (Slovaquie) pour une durée de 20 ans.
- BOT au Mexique : construction et exploitation pendant 20 ans de la station d'épuration de Puebla d'un débit de 13 000 m³/h.

Décembre

- Suez Lyonnaise des Eaux détient 100 % du capital de Nalco.
- A la suite d'une tempête exceptionnelle en France, Lyonnaise des Eaux rétablit l'eau à l'ensemble de ses clients touchés en moins de 4 jours.

Janvier

- BOT au Mexique : construction et exploitation pendant 20 ans de la station d'épuration de Culiacan (province de Sinaloa) d'un débit de 6 160 m³/hr.

2000

Lexique

Centres d'appel

Afin d'offrir une qualité de services la meilleure possible à ses clients, Lyonnaise des Eaux développe le contact téléphonique. Rapide et conviviale, la réponse des demandes d'informations par téléphone satisfait les clients. La mise en place de centres d'appel permet de professionnaliser la qualité des réponses données et d'offrir aux clients des plages horaires d'appel élargies.

Contrôle de la qualité de l'eau

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé au monde. Les différentes législations de référence (américaine, européenne et de l'Organisation Mondiale de la Santé) exigent d'analyser plusieurs dizaines de paramètres physico-chimiques et bactériologiques pour vérifier la bonne potabilité de l'eau.

Conditionnement de l'eau

Activité de services qui permet, dans une relation quotidienne avec le client, de définir, mettre en œuvre et contrôler les produits nécessaires au maintien de la qualité de l'eau requise par le process industriel.

Gestion déléguée

Les collectivités locales font appel de manière croissante aux entreprises privées spécialisées dans la gestion du service de l'eau. Dans le cadre de contrats de concession, l'entreprise investit afin de maintenir ou d'améliorer la qualité des installations et du service et équilibre économiquement le contrat en percevant le montant des factures d'eau payées par les consommateurs.

Les modes de gestion déléguée :

- Le contrat de prestation de services : exploitation/maintenance (durée : de 3 à 10 ans).

- Le BOT (Build, Operate, Transfer) : conception, construction, financement et exploitation technique des installations (durée : de 15 à 25 ans).
- La concession : conception, financement, construction/ rénovation/extension des équipements, exploitation technique et gestion commerciale des clients, exploitation/maintenance (durée : de 20 à 30 ans).

Oxydation par voie humide

Procédé de traitement des boues liquides qui permet par injection d'oxygène de minéraliser la matière organique. Le résidu minéral obtenu est conforme aux normes en vigueur de mise en décharge. L'oxydation par voie humide est une alternative innovante aux solutions classiques d'incinération et de co-incinération.

Puce à ADN

Lyonnaise des Eaux développe une nouvelle technique d'analyse de l'eau potable. Totalement inédite, elle utilisera un procédé de haute technologie : la puce à ADN. Plus précis, plus rapide et moins coûteux que les techniques actuelles, ce nouveau procédé apportera aux consommateurs une garantie renforcée en matière de contrôle de la qualité de l'eau.

Ultrafiltration

Technique avancée de traitement de l'eau qui consiste à faire passer l'eau à travers des membranes (filtres) dont les pores sont 10 000 fois plus petits que ceux de la peau humaine. L'eau ainsi filtrée est parfaitement pure, car débarrassée de toutes les particules de taille supérieure à 0,01 micron : pollens, algues, parasites, bactéries, virus, germes et kystes.

Suez Lyonnaise des Eaux n°1 à l'international dans les métiers de gestion de l'eau



En 1999, les collectivités locales ont continué à faire appel au savoir-faire des entreprises privées pour assurer tout ou partie de la gestion de l'eau de leur territoire. Sur tous les continents, Suez Lyonnaise des Eaux s'est ainsi vu confier des missions mettant en œuvre l'ensemble de ses compétences et expertises.

► Gestion des services de l'eau

En Amérique du Sud, le plus important appel d'offres lancé en 1999 concernait la gestion de l'eau des 5 millions d'habitants de la ville de Santiago du Chili. Lyonnaise des Eaux a remporté ce marché en association avec Aguas de Barcelona, partenaire historique du Groupe. Ce succès renforce significativement la présence du Groupe en Amérique latine, où il dessert aujourd'hui 21 millions d'habitants.

En Jordanie, la ville d'Amman a confié à Lyonnaise des Eaux la gestion et la maintenance de ses services d'eau et d'assainissement. Ce contrat concerne 1,6 million d'habitants du Grand Amman. Les équipes du Groupe doivent faire face à une situation dont la complexité technique est renforcée par le manque chronique d'eau dont souffre la ville. Mais, depuis le début de leur intervention, en juillet dernier, et malgré une grave sécheresse, l'eau a été distribuée en quantité et en qualité supérieures à ce qu'avait connu la population locale jusqu'alors.

Lyonnaise des Eaux a également inauguré le marché des concessions dans un pays d'importance stratégique : l'Italie. Il a en effet remporté le contrat d'Arezzo qui, dans un premier temps, portait sur le regroupement des services d'eau des 37 communes de la région. Le Groupe dispose désormais d'une référence privilégiée sur le marché italien, plus ouvert depuis l'adoption de la loi Galli, qui favorise l'intervention des acteurs privés dans la gestion de l'eau.

Aux Etats-Unis, la prise de contrôle en cours d'United Water Resources va renforcer l'implantation du Groupe sur le marché américain et lui permettre de s'y développer plus efficacement. La combinaison des compétences de Nalco et United Water (Lyonnaise des Eaux) va permettre l'externalisation des systèmes d'eau privée dans des conditions compétitives.



Gérard Payen

Président-Directeur Général du Pôle Eau et de Lyonnaise des Eaux

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Le pôle Eau de Suez Lyonnaise des Eaux s'est donné des atouts formidables pour accroître son leadership dans les services liés à l'eau. L'objectif fixé en 1997 de doublement du chiffre d'affaires Eau à l'international a été atteint dès 1999. En 1999, d'importants clients comme les villes de Santiago du Chili ou Amman et les sociétés Coca-Cola et Snecma nous ont fait confiance."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"En 2000 notre nouvelle organisation va nous permettre d'enrichir notre offre et de continuer à croître dans tous les domaines de services liés à l'eau, de la gestion des ressources à la réutilisation après dépollution des eaux usées. Le mariage des compétences de Lyonnaise des Eaux, de Nalco et de Degrémont offrira à tous nos clients, consommateurs, pouvoirs publics, industriels une qualité de service compétitive et de haut niveau. Nous allons particulièrement mettre l'accent sur les services aux entreprises et promouvoir l'externalisation de la gestion de leur eau."

➤ Tempête du 26 décembre : le succès d'une mobilisation exceptionnelle

Le 26 décembre dernier, la France a été traversée par l'une des plus violentes tempêtes de son histoire. Les dégâts causés aux réseaux d'alimentation électrique ont privé d'eau près de 350 000 clients de Lyonnaise des Eaux. Mise en place en 1999, l'organisation de crise "Eau Monde" a coordonné la mobilisation de 2 000 collaborateurs et des moyens logistiques du Groupe. En moins de quatre jours, la distribution et l'assainissement de l'eau ont ainsi été rétablis.



En France, la concurrence s'est encore accentuée sur le marché de l'eau. Les gestionnaires de service de l'eau doivent faire face à une forte pression sur les prix. En revanche, les volumes d'eau vendus en 1999 se sont stabilisés par rapport à 1998 et ce après plusieurs années de baisse.

Pour faire face à cette évolution, Lyonnaise des Eaux France et Degrémont ont fait d'importants efforts de réduction des coûts et ont fortement mobilisé leurs compétences sur des marchés porteurs comme la gestion de boues d'épuration, le marché des industriels et celui de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines des collectivités locales.

► Ingénierie du traitement de l'eau

Grâce à Degrémont, Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une forte expertise en ingénierie du traitement de l'eau. Numéro un mondial dans ce domaine, Degrémont est spécialisée dans la conception et la construction de stations de production d'eau potable et d'eau de process, d'installations de traitement d'eaux résiduaires urbaines et industrielles.

En 1999, Degrémont a confirmé sa capacité à proposer à ses clients des technologies de pointe, dont la compétitivité et l'efficacité sont reconnues : les villes de Lorient et de Rouen ont ainsi fait le choix de l'ultrafiltration, technique de traitement avancée qui permet de délivrer une eau de qualité comparable à celle d'une eau de source. A San Antonio (Texas) une usine de ce type, la plus importante au monde, a également été mise en service par Degrémont.

► Réalisation et financement d'installations

Grâce aux compétences conjuguées de Degrémont et Lyonnaise des Eaux, le Groupe a remporté deux importants contrats en Ecosse en 1999 : la conception et la construction de la station de traitement des boues d'Ayshire, en consortium avec Northumbrian



A Atlanta, Lyonnaise des Eaux a remporté le plus important contrat de gestion déléguée signé aux Etats-Unis dans l'eau potable.



Water et Amec, et celles de la station de traitement des eaux usées de Levenmouth, également avec Northumbrian Water. Ces contrats concernent près d'un million d'habitants.

► Conditionnement chimique de l'eau

Suez Lyonnaise des Eaux a étendu ses savoir-faire dans le domaine du conditionnement chimique de l'eau en réalisant deux acquisitions majeures aux Etats-Unis : les sociétés Nalco et Calgon. Leur fusion avec Aquazur, activité de traitement chimique de l'eau et de services associés exercée par Degrémont et première société européenne du conditionnement de l'eau, a donné naissance au numéro un mondial du traitement chimique de l'eau. Forte d'un portefeuille de 60 000 clients industriels, la nouvelle entité proposera à ses clients une gamme unique de produits associant les meilleurs produits d'Aquazur, de Nalco et de Calgon.

► Services à l'industrie

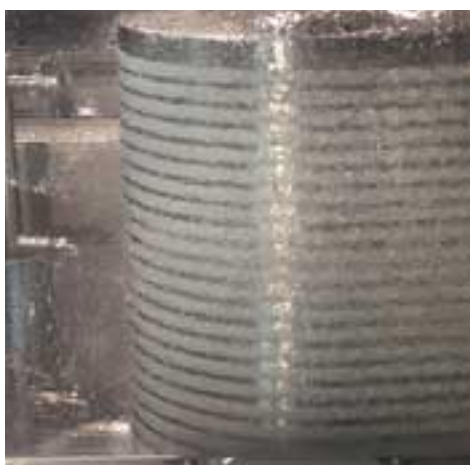
Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une expérience déjà établie dans le domaine des services à l'industrie. L'apport du portefeuille de clients de Nalco et Calgon renforce considérablement sa position sur ce marché, en particulier aux Etats-Unis.

Au cours de l'exercice, Lyonnaise des Eaux et Degrémont ont confirmé leur engagement auprès des industriels en leur proposant des solutions performantes, fondées sur l'optimisation de la gestion de l'eau industrielle et la recherche de gains de compétitivité. Un contrat a notamment été remporté par Philipp Müller H+E, filiale de Degrémont, pour réaliser l'installation de production d'eau ultra pure de l'usine de semi-conducteurs First Silicon, à Kuching, en Malaisie.

Parmi les nombreux autres contrats industriels signés par le Groupe, **Coca-Cola** a externalisé la gestion complète de son installation de traitement des eaux usées, de Dunkerque à Lyonnaise des Eaux. Les brasseries britanniques **Scottish Courage** ont confié à Northumbrian Water la gestion de l'ensemble de leurs eaux de process et eaux résiduaires.

► Nalco, Calgon et Aquazur : un nouvel ensemble au service de 60 000 clients industriels dans le monde

Pour affirmer sa position de leader mondial de l'eau, Suez Lyonnaise des Eaux a lancé, en juin dernier, une OPA amicale sur Nalco Chemical, société américaine leader mondial du conditionnement de l'eau. Réalisant un chiffre d'affaires de près de 1,8 milliard d'€ (12 milliards de FRF), Nalco emploie 7 000 personnes, dont 3 600 ingénieurs et techniciens et 300 chercheurs dans 5 centres de recherche. Le rapprochement de Nalco, de Calgon et d'Aquazur se traduit par des économies d'échelle, notamment en ce qui concerne les frais de structure, la R&D et les achats de matières premières.



Jean-Louis Chaussade

Président-Directeur Général de Degrémont



Christian Maurin

Président-Directeur Général de Nalco

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"L'année 1999 est une année riche en événements pour Degrémont. C'est une année décisive dans le secteur du conditionnement et plus largement pour les métiers de l'eau de Suez Lyonnaise des Eaux. L'acquisition de Calgon et de Nalco, et la fusion avec Aquazur ont permis de créer le premier Groupe mondial de conditionnement de l'eau et de services associés. L'accès privilégié aux 60 000 clients industriels permet au Groupe de se positionner sur le marché de l'externalisation des services d'eau, mais également d'électricité et de gestion des déchets."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"L'ingénierie, premier métier de Degrémont, est confrontée depuis quelques années à une évolution profonde de ses marchés et de ses métiers. Le projet ingénierie, véritable projet d'entreprise, engage une réforme majeure, nécessaire pour permettre à Degrémont de conforter ses positions dans l'ingénierie et les équipements standards."



Dans la gestion des déchets, les Etats-Unis et l'Europe constituent aujourd'hui les plus importants marchés mondiaux. D'envergure comparable, ils fonctionnent cependant selon des logiques différentes : rationalisation maximale des activités aux Etats-Unis, perfectionnement des techniques et contrôle des flux en Europe. Quatrième opérateur mondial dans le secteur de la propreté, leader en Europe, en Amérique latine et en Asie, Suez Lyonnaise des Eaux a poursuivi sa croissance en 1999 grâce à une internationalisation rapide et au renforcement de ses positions dans les pays émergents : le Groupe réalise aujourd'hui plus de la moitié de son chiffre d'affaires hors de France.

4,2 milliards
d'euros
(28 milliards
de FRF)
de chiffre
d'affaires
en 1999

Un leader
mondial de la
gestion des
déchets

Un service
assuré
à plus de
40 millions
d'habitants

200 000
clients
industriels
dans
25 pays

propriété

Par l'intermédiaire de ses filiales SITA et Tractebel, Suez Lyonnaise des Eaux occupe une position de premier plan dans le domaine de la gestion des déchets. Le Groupe propose une offre complète, de la collecte au traitement et à la valorisation des déchets ménagers, commerciaux et industriels.

➤ Environnement

Deux chartes qui concrétisent l'engagement du Groupe

Opérateur de premier rang dans la gestion des déchets, Suez Lyonnaise des Eaux joue naturellement un rôle actif dans la protection et la préservation de l'environnement. La Charte "Environnement" de SITA, actualisée en 1998, et le management intégré "Environnement et Qualité" témoignent de la force de son engagement. En 1999, SITA a ainsi devancé l'application d'une directive européenne en provisionnant 260 millions d'euros (1,7 milliard de FRF) français pour "réaménagement et suivi à long terme" de ses sites de stockage. Sa filiale Novergie a obtenu de toutes les municipalités, dont elle exploite les unités d'incinération d'ordures ménagères, que les normes d'émission de dioxine soient respectées. Signe d'engagement, SITA a publié en 1999 son premier rapport Environnement.

Chiffres clés

en milliards de	1999		1998	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la propreté au chiffre d'affaires consolidé	27.6	4.21	23.2	3.53
Contribution de la propreté au résultat net courant part du Groupe	0.3	0.05	0.3	0.04

➤ Recherche et Développement

Une orientation désormais internationale

Dans le domaine de la propreté et de la gestion des déchets, les activités de recherche et de développement de Suez Lyonnaise des Eaux intègrent désormais toute la dimension internationale du pôle. Pour mieux favoriser la capitalisation d'expérience et le partage des connaissances, trois pôles de compétences en recherche, aux missions bien distinctes, ont été établis en France, en Espagne et en Allemagne. Au cours de l'exercice, SITA a ainsi investi 8,84 millions d'euros (58 millions de FRF) en recherche et développement, soit 10 % de plus qu'en 1998.



Suez Lyonnaise des Eaux s'efforce de développer de nouvelles technologies de traitement des déchets industriels spéciaux.

Les faits marquants de l'année 1999

Avril

- SITA porte sa participation à 100 % du groupe allemand OED, société détenue jusqu'à présent à 50 % par SITA et à 50 % par le groupe OHI, et crée SITA Deutschland, ce qui renforce la présence de SITA au sein du premier marché européen des déchets.
- SITA inaugure l'usine d'incinération de déchets avec production d'énergie du district de Teesside à Cleveland (Royaume-Uni).
- Novergie, filiale commune de SITA et de Elyo spécialisée dans l'exploitation des incinérateurs d'ordures ménagères, met en service deux centres de valorisation énergétique : Azalys et Orisane.

Mai

- Suez Lyonnaise des Eaux, actionnaire à 51,3 % de SITA, annonce la signature avec Allied Waste/BFI d'un contrat de rachat des actions détenues par ce groupe dans SITA, représentant 19,2 % de son capital. Par ailleurs, il est mis fin aux accords de coopération technique entre SITA, Suez Lyonnaise des Eaux et BFI.

Juillet

- SITA obtient le contrat de traitement des déchets ménagers du Comté du Surrey (Royaume-Uni) pour une durée de 25 ans (500 000 tonnes/an).
- Cespa, filiale paritaire de SITA et d'Agbar, prend le contrôle de la société portugaise Resin, spécialiste dans la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels.
- Pays-Bas : Watco reprend les activités de Cleanaway, active dans le traitement des déchets.

Août

- Reprise des activités de Hughes Waste Management Ltd en Grande-Bretagne, et prise de contrôle de MPO en Pologne.
- Offre Publique d'Echange/Offre Publique d'Achat de Suez Lyonnaise des Eaux sur SITA assortie d'une Offre Publique d'Achat simplifiée.

Septembre

- SITA conclut un accord de partenariat avec le groupe singapourien SembCorp Industries pour le développement d'activités de collecte et de traitement des déchets à Singapour et dans les pays de l'ASEAN. Cet accord se traduit pas la création de la Société SembCorp SITA (SembSITA).
- Suez Lyonnaise des Eaux détient 100 % du capital de SITA suite à l'Offre Publique d'Echange et l'Offre Publique de Retrait, suivie d'un retrait obligatoire sur les actions de SITA.

Décembre

- SITA signe un accord avec le groupe argentin Benito Roggio e Hijos qui lui permettra de détenir à terme 50 % de la branche "gestion des déchets" du groupe Roggio, la société Cliba, qui couvre notamment la collecte des déchets ménagers des villes de Buenos-Aires et de Cordoba.
- A Barcelone, Cespa, filiale paritaire de SITA et d'Agbar, se voit confier pour 7 ans la collecte des déchets urbains (ménagers et commerciaux) et les services de propreté urbaine d'une zone centrale de Barcelone.

Janvier

- Vega, filiale de SITA et premier opérateur brésilien pour la collecte et le traitement de déchets ménagers, signe un contrat de 20 ans avec la municipalité de Salvador de Bahia.

2000

Lexique

Biogaz

Ensemble des gaz qui résultent de la fermentation des déchets mis en décharge, dont le méthane.

Centre de stockage de classe I

Selon la typologie réglementaire française, centre d'enfouissement accueillant les déchets industriels spéciaux et les déchets ultimes comme les déchets minéraux et les résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM).

Centre de valorisation énergétique

Lieu de traitement des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation, en particulier au moyen de l'incinération avec récupération d'énergie. On parle aussi d'usine d'incinération de déchets équipée pour la production d'énergie.

Déchets

- ménagers : Ordures Ménagères (OM)

Déchets de l'activité quotidienne des ménages qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle ou la collecte sélective.

- non ménagers : Déchet Industriel Banal (DIB)

Déchet provenant de l'industrie et du commerce n'ayant pas de caractère toxique.

- spéciaux : Déchet Industriel Spécial (DIS)

Se dit d'un déchet industriel toxique (nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'environnement lors de son traitement).

- autres : Déchet des Activités de Soins (DAS) ou DH, Déchet Hospitalier.

Lixiviats

Eau ayant été en contact avec les déchets mis en décharge et chargée de polluants organiques ou minéraux

Valorisation

Réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie (valorisation matière, valorisation biologique ou agronomique, valorisation énergétique).



Suez Lyonnaise des Eaux, un leader mondial de la gestion des déchets



Répondant à la fois aux besoins des collectivités territoriales, de l'industrie, du bâtiment, de la distribution et des services, les différents métiers du pôle propreté de Suez Lyonnaise des Eaux ont poursuivi leur développement, en particulier à l'international, en 1999.

► Collecte, tri et propreté urbaine

En Espagne, CESPÀ, filiale conjointe de SITA et d'Agua de Barcelona, s'est vu confier, en décembre, la collecte des déchets ménagers et commerciaux, et les services de propreté d'une zone centrale de la ville de Barcelone. Ce contrat représente un chiffre d'affaires d'environ 27 millions d'euros (180 millions de FRF) par an pendant sept ans. Filiale détenue à 45 % par SITA, T.R.U a également remporté le contrat de collecte des ordures ménagères et de la gestion des déchetteries de la communauté urbaine de Lille : 1,2 million d'habitants bénéficieront ainsi d'une collecte sélective.

► Traitement et valorisation des déchets

L'unité d'incinération d'ordures ménagères avec production d'énergie, la plus moderne du Royaume-Uni, a été inaugurée en avril à Cleveland. Construite, financée et gérée par CWM, filiale de S.I.T.A, elle produira chaque année 20 MW d'électricité. Filiale commune de SITA et Elyo, Novergie a par ailleurs, au cours de l'exercice, inauguré deux centres de valorisation énergétique des déchets, à Saint-Germain-en-Laye et à Chartres.

Filiale de SITA et premier opérateur brésilien pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, Vega a signé, en décembre, un contrat de 20 ans avec la municipalité de Salvador de Bahia, pour le traitement en centre de stockage de 2 700 tonnes de déchets urbains par jour, l'exploitation d'une station de transfert et d'une unité de traitement de déchets des activités de soins.



Jacques Pétry

Président-Directeur Général
de SITA

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Après une année 1998 marquée par de grandes acquisitions, 1999 a été, pour SITA, celle des grands contrats commerciaux illustrant la compétitivité de son offre : collecte des déchets urbains de Barcelone et de la communauté urbaine de Lille, gestion globale des déchets du Comté du Surrey en Grande-Bretagne, construction, puis exploitation, du centre de stockage de Salvador (Brésil) ainsi que les grands contrats industriels signés avec Bombardier ou avec Aérospatiale..."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"Nous accentuerons notre développement commercial face à nos clients municipaux et face à nos clients industriels qui représentent déjà 50 % du chiffre d'affaires de SITA, et pour lesquels nous mettons en place une offre européenne très compétitive. Géographiquement, SITA poursuivra le renforcement de sa présence déjà importante en Europe et développera rapidement ses activités en Amérique latine et en Asie, marchés en forte croissance."

➤ Propreté : une offre complète

Suez Lyonnaise des Eaux couvre l'ensemble des prestations de la filière déchets :

- la collecte : pré-collecte et collecte, transport et évacuation des ordures ménagères (OM), des déchets industriels banals (DIB) et spéciaux (DIS) et des déchets d'activité de soins (DAS) ;
- la valorisation et le traitement : tri et recyclage des déchets, incinération avec récupération d'énergie ou valorisation énergétique, valorisation biologique (compostage), incinération en cimenterie, traitement physico-chimique, stabilisation et stockage en centre d'enfouissement technique (décharge) ;
- la propreté urbaine et industrielle : nettoyage des chaussées et des tunnels, vidage et lavage des corbeilles, suppression de graffiti et d'affiches, entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux et de sites industriels.



► Gestion intégrée des déchets ménagers

Les filiales de Suez Lyonnaise des Eaux ont conquis de nouveaux marchés au cours de l'exercice. En Pologne, Tractebel, grâce à Européenne de Services, s'est vu confier les contrats de gestion des déchets de Lublin, de Gdansk et de Poznan. Sa filiale United Waste Services Ltd a également remporté la première phase du plan de gestion intégrée des déchets du North Lincolnshire, en Angleterre, pour une période de cinq ans.

En juillet, SITA a été retenue pour la gestion globale des déchets ménagers du Comté du Surrey (Grande-Bretagne) dans les 25 prochaines années. Ce marché représente 500 000 tonnes par an pour une valeur totale de 1,5 milliard d'euros (9,8 milliards de FRF) pendant la durée du contrat.

► Offre aux clients industriels

SITA France a poursuivi le développement de son offre aux entreprises, avec notamment l'extension du contrat de gestion globale des déchets de l'Aérospatiale, à Saint-Nazaire. La filiale poursuit l'adaptation de sa politique commerciale en affinant son approche "grands comptes européens". Un contrat a ainsi été signé avec le groupe Bombardier pour la gestion globale des déchets de leurs cinq usines européennes.

En matière de déchets industriels spéciaux, le centre de traitement et de stockage de déchets ultimes de France Déchets, filiale spécialisée de SITA France, situé à Bellegarde dans le Gard, a reçu en février 1999 une autorisation préfectorale pour l'ouverture d'une nouvelle zone de stockage, prolongeant l'activité du site de 30 ans.



Suez Lyonnaise des Eaux est au service de 200 000 clients industriels dans 25 pays.



France Déchets s'intègre désormais, avec Watco France, au réseau commercial unifié de Teris, pour devenir le co-leader sur le marché hexagonal du traitement des déchets spéciaux. De même, les activités de Teris et Cespa vont être regroupées en Espagne et au Portugal pour former le nouveau numéro un du secteur, Ecocat.

► Développement international

L'exercice 1999 a été placé sous le signe de l'internationalisation. SITA a ainsi repris, en avril, la totalité des actions de sa co-filiale allemande OED pour créer SITA Deutschland, implanté sur le premier marché européen des déchets. En août, Tractebel a repris les activités de Hughes Waste Management Ltd (gestion intégrée des déchets), en Grande-Bretagne et de MPO à Lublin, en Pologne. Tractebel s'est par ailleurs renforcé sur le marché de la collecte et du recyclage de vieux papiers et le traitement de documents confidentiels en Grande-Bretagne. Elle a également repris les activités de Cleanaway (gestion et recyclage des déchets industriels et électroménagers) aux Pays-Bas.

En Asie, SITA a signé, en septembre, un accord de partenariat avec le groupe singapourien SembCorp Industries pour le développement d'activités de collecte et de traitement de déchets à Singapour et dans le reste de l'ASEAN. Cet accord s'est traduit par la création de la société SembCorp SITA (SembSITA).

En Amérique, Européenne de Services, filiale de Tractebel, a considérablement renforcé ses positions dans le secteur des déchets commerciaux ainsi que dans le nettoyage industriel. SITA a conclu, en décembre, un accord avec le groupe argentin Benito Roggio e Hijos, aux termes duquel elle détiendra 50 % de la société Cliba, leader en Argentine pour la gestion des déchets. Cliba assure entre autres la collecte des déchets ménagers à Buenos Aires et à Cordoba.

Dans le domaine des ressources humaines, SITA, dont la croissance hors de France s'accélère, a organisé et favorisé la mobilité aussi bien internationale que nationale, le recrutement de managers dotés d'une expérience multiculturelle, l'apprentissage des langues, tout en continuant à développer le sentiment d'appartenance à SITA.



Grâce à Lyonnaise Câble, à TPS, M6, Paris Première et Coficem/Sagem, Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une offre à la pointe des technologies de communication : qu'il s'agisse de diffusion de programmes télévisés, de services interactifs ou de fourniture d'accès à haut débit à Internet, le Groupe est particulièrement bien positionné sur un marché dont le potentiel de développement est exceptionnel.

0,5 milliard
d'euros
(3 milliards
de FRF)
de chiffre
d'affaires
en 1999

Lyonnaise Câble

1^{er} câblo-opérateur
français

Plus de
900 000
abonnés à
TPS

M6
19 %
de part
d'audience
sur les moins
de 50 ans

communication

Grâce à Lyonnaise Câble, Suez Lyonnaise des Eaux est aujourd'hui le premier câblo-opérateur français avec 1,8 million de foyers et 400 000 entreprises desservis sur ses 25 réseaux câblés. En ouvrant le marché de la télévision numérique à péage avec TPS, le Groupe est également devenu un acteur incontournable du secteur avec plus de 900 000 foyers abonnés et près de 50 % de la croissance du marché des "bouquets" de télévision numérique par satellite. En 1999, M6 est devenue la 2^e chaîne auprès du public des moins de 50 ans. Le Groupe s'attache aujourd'hui à devenir un grand acteur sur le marché des réseaux de boucle locale radio.

➤ Recherche et Développement

Vers des services toujours plus interactifs

Suez Lyonnaise des Eaux développe de nouveaux services de télévision interactive qui donneront accès à des informations pratiques ou à des services de proximité accessibles à la demande par le biais de TPS et de Lyonnaise Câble : météo, état de la circulation, petites annonces. Tous ces services préfigurent une offre encore plus personnalisée et interactive, rendue possible grâce à l'architecture et à l'économie spécifiques des réseaux numériques. En 1999, TPS a téléchargé par satellite dans les terminaux de ses abonnés le "Look 2000", une interface qui apporte un confort de navigation inégalé. Enfin, suite à un appel d'offres, les développements menés par TPS et THOMSON multimedia sur le Digital Personal Recorder (DPR) - terminal numérique doté d'un disque dur - ont obtenu le soutien du Ministère de l'Industrie dans le cadre de la "convention STSI", destinée à encourager les nouvelles technologies mises au point par les entreprises françaises.



Sur TPS vous bénéficiez de séances de cinéma et du Championnat de France de football de D1 et de D2 à domicile.

Chiffres clés

en milliards de	1999		1998	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la communication au chiffre d'affaires consolidé	3,3	0,50	2,7	0,41
Contribution de la communication au résultat net courant part du Groupe	(0,2)	(0,03)	(0,2)	(0,03)

Les faits marquants de l'année 1999

Janvier

- M6 fête les 10 ans d'existence de M6 Bordeaux, le 1^{er} décrochage d'information locale.
- M6 devient la 2^e chaîne auprès du public des moins de 50 ans.

Mars

- Signature d'un accord entre M6 et la MGM (Metro Goldwyn Mayer) sur l'acquisition de longs métrages prestigieux (James Bond, la Mutante, Robin...).
- TPS : signature d'un accord sur le financement du cinéma français avec le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques françaises et l'ARP.
- Selon l'étude Audicabsat de Médiamétrie, les chaînes cinéma (Cinéstar 1 et 2, Cinétoile) et jeunesse (Télétoon) éditées et diffusées par TPS sont, sur leurs thématiques respectives, les chaînes préférées des abonnés du câble et du satellite.

Avril

- 200° E=M6, émission scientifique la plus regardée de la télévision française (3,5 millions de téléspectateurs).

Juin

- La part d'audience de M6 atteint 19,1 % des moins de 50 ans.
- TPS se voit attribuer des droits de diffusion exclusifs de TV payante et non-exclusifs pour le paiement-à-la-séance du Championnat de France de football de D1 et de D2 pour la période 1999-2004.

Septembre

- Accord entre Suez Lyonnaise des Eaux et France Télécom pour la création d'une nouvelle société commune

exploitant les réseaux câblés des deux groupes. Cet accord met fin à la situation héritée du plan câble et permettra à la nouvelle société d'investir dans ses réseaux pour développer de nouveaux services (téléphonie, services interactifs).

- TPS crée CINEFAZ, les films de A à Z, et lance un bloc de programmes avec le studio américain MGM.

Octobre

- Lyonnaise Câble remporte l'appel d'offre du Sipperec pour câbler 26 nouvelles communes de la région parisienne. Il s'agit du plus important déploiement de réseau câblé depuis la fin du plan câble. Cet accord renforce la position de Lyonnaise Câble en tant que premier câblo-opérateur sur le marché français.

Novembre

- Lancement des forfaits étoiles, le premier système de bouquet personnel de chaînes. Après avoir choisi leur forfait, les abonnés peuvent désormais composer leur propre bouquet, chaîne par chaîne. Dès le premier mois de commercialisation, les forfaits étoiles ont entraîné un doublement des ventes numériques de Lyonnaise Câble.

Décembre

- La Commission européenne estime que TPS doit conserver l'exclusivité des chaînes généralistes nationales pendant au moins deux ans.

Janvier

- Suez Lyonnaise des Eaux est, avec le Groupe Arnault, le premier actionnaire français qui concourt pour l'exploitation de licences de boucle locale radio.

2000

Lexique

Bande passante (ou largeur de bande)

Terme technique désignant la quantité de données qui peuvent transiter sur un réseau (ou une partie d'un réseau) à un moment donné.

Boucle locale radio

Transmission par voie hertzienne permettant de proposer des services de télécoms à haut débit (Internet, vidéo...).

Décodeur

Appareil électronique servant à décoder les signaux analogiques ou numériques reçus par le câble ou la parabole de l'abonné.

Fibre optique

Fibre composite faisant transiter les données sous forme d'impulsions lumineuses. Le cœur du réseau de Lyonnaise Câble est entièrement composé de fibres optiques.

Haut débit

Terme employé pour désigner toute connexion à Internet supérieure ou égale à 128 kilobits/seconde (transport des informations à une vitesse nettement supérieure à celle du réseau téléphonique classique).

Services interactifs

Services proposés à leurs abonnés par les opérateurs de câble et satellite. Ces services sont accessibles depuis le décodeur. Les services interactifs de Lyonnaise Câble sont le Guide des Programmes et le Téléscope interactif. TPS diffuse 33 services interactifs (banque à domicile...)

Téléchargement

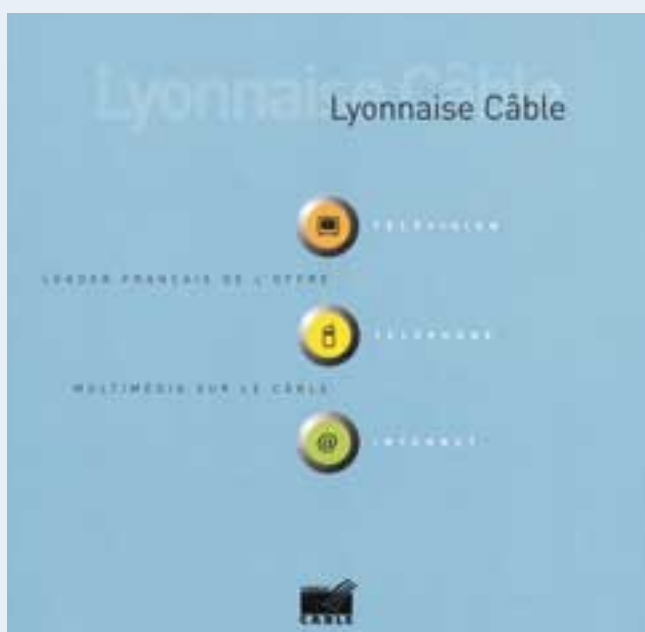
TPS utilise les satellites pour remettre à jour à distance et simultanément tous les terminaux multimédia numériques de ses abonnés, et leur apporter de nouveaux services.

Télévision numérique

Système de diffusion permettant d'augmenter le nombre de chaînes diffusées ainsi que de personnaliser le choix de celles-ci (bouquets de chaînes).

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)

Nouvelle norme (qui remplacera la norme GSM, Global Systems for Mobile communications) permettant de combiner la téléphonie mobile et l'accès à Internet grâce à des vitesses de transmission élevées.



► Une offre de pointe pour la distribution de contenus haut-débit par câble

Lyonnaise Câble se concentre aujourd'hui sur son métier de distributeur de contenus haut-débit en connexion permanente afin de proposer aux consommateurs les meilleures offres en matière de télévision numérique, d'accès à Internet et de téléphonie. Ses 720 000 clients raccordés "tous services" représentent plus du quart du marché français.

En 1999, Lyonnaise Câble a remporté un appel d'offres important, ouvrant la voie à la mise en place d'un nouveau réseau câblé dans 26 communes de la région parisienne. Elle a également lancé les "forfaits étoiles", système innovant qui permet au client de composer son bouquet numérique personnel.

► Leader de la télévision numérique par le câble

Avec près de 200 000 abonnés, Lyonnaise Câble est le premier opérateur de télévision numérique sur le marché français. Lancé en septembre 1997, le service de télévision numérique de Lyonnaise Câble offre aujourd'hui l'accès au plus grand nombre de chaînes en langue française.

Lyonnaise Câble a également développé plusieurs services interactifs exclusifs pour ses abonnés numériques, comme le Guide des programmes ou le *TéléScope* de Lyonnaise Câble.

A la fin de 1999, les abonnés numériques représentaient près de 40 % du nombre total des abonnés TV, contre seulement 20 % à la fin 1998.

► Premier fournisseur d'accès Internet à haut-débit

Cybercâble est le premier service d'accès haut-débit à Internet en France avec près de 30 000 abonnés. Il offre à ses abonnés un forfait tout compris, sans frais de communication, ainsi qu'une connexion rapide et permanente pour disposer d'un accès fluide et convivial à Internet. D'importants investissements ont été réalisés tout au long de l'année 1999 afin de répondre à une demande en forte augmentation.

Cybercâble est actuellement disponible dans huit grandes villes de France, dont Paris, Strasbourg, Annecy et Orléans.

► Une position en pointe dans la téléphonie

En 1999, Suez Lyonnaise des Eaux a repris la participation de 20 % que la Société Générale de Belgique détenait dans Coficem/Sagem, numéro 2 français des télécommunications.

Ce groupe international d'électronique high-tech développe des applications pour les marchés des communications, de la défense et de l'automobile. Intervenant très activement dans le domaine des opérateurs comme Lyonnaise Câble, M6 ou TPS, le groupe Sagem appuie sa croissance sur le téléphone mobile, les décodeurs de télévision, l'Internet et les réseaux.



François Guichard

Directeur Général de Lyonnaise Câble

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"1999 a été une année riche en changements pour Lyonnaise Câble. Au niveau industriel, nous avons gagné un important appel d'offres en région parisienne. Il ouvre la voie à la construction d'un nouveau réseau câblé de près de 400 000 prises sur plus de 25 communes. Ce réseau constituera l'état de l'art en matière de réseaux câblés et sera capable d'offrir d'emblée de la télévision numérique, de l'internet et de la voix. Au niveau commercial, le lancement des forfaits étoiles, premier système de bouquet personnel de télévision, a été le deuxième temps fort de l'année. Il nous a permis d'augmenter de façon considérable le nombre de nos abonnés et de conforter notre place de premier câblo-opérateur français pour la télévision numérique."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"Si l'année 1999 a été riche, l'année 2000 le sera plus encore. Nous allons créer une nouvelle société avec France Télécom et un nouveau partenaire du monde des télécoms. Cette société pourra enfin prendre en charge l'exploitation technique des réseaux. C'est un élément déterminant dans le développement de nouveaux services et pour notre nouvelle orientation client."



Jacques Espinasse

Directeur Général
de TPS

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Cette année a été exceptionnelle : nous avons amorcé l'ouverture du marché du paiement à la séance au profit de nos abonnés et des producteurs français, nous avons réussi à obtenir 2 ans avant la date prévue les droits sur les matchs du Championnat de France de football, nous avons lancé une nouvelle chaîne de cinéma (CINEFAZ) qui a déjà conquis nos abonnés..."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"Encore plus de cinéma, de chaînes et d'interactivité pour nos abonnés. TPS est une offre en perpétuelle évolution grâce au potentiel du numérique et de la diffusion par satellite. Paris Première et I-Télévision rejoindront l'offre en début d'année et nous lancerons en avant-première française les services AFP Infos, Ludi TV et surtout le "Mail" qui permettra à tous nos abonnés d'envoyer et de recevoir des e-mails directement sur leur écran de télévision."

► Télévision numérique par satellite

Détenue par Suez Lyonnaise des Eaux à 25 % en direct et à 25 % indirectement à travers M6, TPS donne accès à 129 chaînes du monde entier et tire pleinement parti de la technologie numérique pour offrir une qualité parfaite d'image et de son en tout point de l'Hexagone. Sur TPS, les abonnés retrouvent des thèmes aussi variés que le cinéma, le sport, la jeunesse, la musique ou l'information, la découverte et aussi des services interactifs qui leur simplifient la vie, des radios en qualité de son CD, un service de paiement-à-la-séance et toutes les chaînes nationales en numérique.

► Une offre de contenus de plus en plus riche

En 1999, grâce à la qualité de leur programmation, les chaînes de TPS Cinéma (Cinéstar 1 et 2, Cinétoile) ont été leaders en audience, pour la 2^e année consécutive, devant l'ensemble des chaînes thématiques de cinéma (source : Médiamétrie). Télétoon a rencontré le même succès : c'est aujourd'hui la chaîne jeunesse la plus regardée par les abonnés câble et satellite et la première chaîne, tous genres confondus, auprès des enfants de 4 à 10 ans. TPS a également pré-acheté de nouveaux longs-métrages français ("Le Derrière", "Hanuman", "C'est pas ma faute", "Peut-être", "Le fils du Français", "Exit", "Le soleil de plus près", etc.) afin de les diffuser en première exclusivité sur Cinéstar. Toujours leader français dans le domaine de la télévision interactive, TPS permet désormais à ses abonnés de réaliser des transactions boursières en ligne et de consulter leur compte bancaire avec la Caisse d'Epargne sur *FI La Chaîne Financière*. TPS a aussi lancé la "Météo des Voyages" et la météo dans 250 villes françaises sur Météo Express et de nouvelles campagnes de publicité interactive en hyperlien des chaînes nationales TF1 et M6. En ce qui concerne M6, le marché boursier a récompensé ses excellentes performances par un triplement du cours de l'action en un peu plus d'un an. C'est en effet la seule chaîne généraliste dont la part d'audience a progressé pour atteindre 14,1 % en 1999 contre 13,4 % en 1998. Sur la cible des ménagères de moins de 50 ans, sa part d'audience s'élève même à 19 % et à 21 % pour les 15-34 ans. Compte tenu de ces performances d'audience sur des créneaux porteurs, la croissance des recettes publicitaires de M6 (+15 %) a été deux fois plus importante que la moyenne du marché en 1999. Grâce à sa présence dans TPS et à ses activités de télé-achat, de musique et de vidéo, ainsi qu'à ses chaînes thématiques, M6 a montré sa capacité à valoriser des relais de croissance déjà identifiés. En 1999, la prise de contrôle de Fun TV, du Club des Girondins de Bordeaux et, surtout, la création de M6 Web ont ouvert des perspectives prometteuses de développement. Avec 500 000 visiteurs par mois et 6,5 millions de pages consultées, par exemple, le site de M6 occupe déjà la troisième place des sites média français. TPS a également lancé le "TV Mail" début 2000, premier service grand public d'e-mail à la télévision. Accessible 24h/24, il permet à tous les abonnés de TPS d'envoyer et de recevoir du courrier électronique à travers leur téléviseur. En mars 2000, le Groupe a conclu un e-partenariat avec le groupe Rallye-Casino afin de mobiliser leurs compétences dans la communication et la distribution et relever ainsi les défis de la nouvelle économie. Ce partenariat doit se traduire, dans l'Internet et la TV interactive, par le développement de services d'accès à Internet et de sites de commerce électronique et de contenus multimédias. Il permettra également de favoriser les services de télécoms de nouvelle génération, à haut débit.



Jean Drucker

Président-Directeur Général
de M6

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Nous n'avons jamais autant avancé que cette année. Nous sommes la deuxième chaîne française sur le public des moins de 50 ans qui représente 50 % de l'audience de la télévision et le fait d'être le deuxième média publicitaire offre évidemment de vastes perspectives de développement pour le Groupe."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"2000 sera l'année de l'Internet pour M6 avec des atouts incontestables : notre marque forte, nos programmes et notre puissance promotionnelle."

➤ Réseaux de boucle locale radio

Un consortium pour relever le défi de la Net économie

Suez Lyonnaise des Eaux, Groupe Arnault, Groupe Ral-lye, BNP Paribas, Francarep (Groupe Rothschild) et FirstMark Communications Europe ont constitué un consortium français pour répondre à l'appel à candidatures de l'Autorité de régulation des télécommu-nications (ART) portant sur l'établissement et l'ex-ploitation des réseaux de boucle locale radio sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'association du leader européen de la boucle locale radio large bande avec de grands groupes industriels et financiers dans un consortium où Suez Lyonnaise des Eaux est le premier actionnaire français, à parité avec le groupe Arnault, traduit la volonté commune de mettre en place un opérateur de réseaux d'accès et de services à haut débit sur le marché français et de relever ainsi le défi de la net-économie. La stra-tégie proposée à l'ART par le consortium a pour objec-tif le déploiement rapide de cette technologie sur tout le territoire français à l'image de l'expérimentation menée sur le réseau pilote de Lyon depuis mars 1999.

➤ Paris Première, dans le tiercé de tête des chaînes thématiques françaises

Diffusée depuis le 1er février 2000 sur TPS, Paris Première devient l'une des chaînes thématiques les plus puissantes en nombre d'abonnés et l'une des rares à être présente à la fois sur les 2 bouquets satellites et la grande majorité des réseaux câblés. Paris Première est la chaîne de référence qui conjugue culture et plaisir 24h sur 24, ... et des magazines (sur la littérature, sur la mode, ...) présentés par des têtes d'affiche.



➤ Sortez : Paris Première est sur le net !

En mars 2000, Paris Première a lancé son site Internet (www.paris-premiere.fr). Conçu comme une chaîne de conte-nus, il propose aux internautes un guide sélectif et critique des sorties parisiennes : cinéma, spectacles, événe-ments culturels et sportifs, etc.

Groupe GTM



L'aéroport de Cancun (Mexique) accueille plus de 6 millions de passagers par an.

40

Chiffres clés

en milliards de	1999		1998	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la concession, construction et services industriels au chiffre d'affaires consolidé	50,4	7,69	45,1	6,88
Contribution de la concession, construction et services industriels au résultat net courant part du Groupe	0,5	0,07	0,4	0,06

Groupe GTM a poursuivi en 1999 sa stratégie de recentrage en réduisant la part relative de ses activités cycliques (BTP) ou en les cédant (offshore), et en réorientant son portefeuille d'activités vers des métiers à forte visibilité qui génèrent des résultats récurrents : les concessions, l'industrie routière, la maintenance électrique et industrielle.

Concessions

En 1999, Groupe GTM a développé son activité concessionnaire tant dans le domaine des ouvrages d'art que dans celui des parcs de stationnement. Au Chili, Groupe GTM s'est vu concéder, pour 20 ans, la construction et l'exploitation d'une autoroute de 160 km entre Chillan et Collipulli, dont les travaux sont actuellement réalisés par DUMEZ-GTM. En Amérique du Nord, la deuxième année d'exploitation du pont de la Confédération (13 km) a conforté les résultats de l'année d'ouverture, en ligne avec les prévisions. Les travaux de l'autoroute reliant Fredericton à Moncton (Canada) se sont poursuivis dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans.

En Europe, le trafic du pont sur la Severn, entre l'Angleterre et le Pays de Galles, est en constante progression. En Grèce, les travaux de construction du pont de Rion Antirion ont commencé. Figurant parmi les grands projets d'infrastructure européens, cet ouvrage sera mis en service en 2004. Son exploitation s'étendra ensuite sur 35 ans. En France, Cofiroute, dont Groupe GTM détient 34 %, a remporté la concession de l'A86 en région parisienne. Le montant des travaux pour cette concession de 70 ans s'élève à environ 1,52 milliard d'€ (10 milliards de FRF).

Dans le domaine aéroportuaire, Groupe GTM s'est associé avec Aéroports de Paris (ADP), via ADP Management, pour développer son activité de gestion d'aéroports à l'étranger. Après avoir remporté, fin 1998, la concession pour 50 ans de neuf aéroports au Mexique, représentant un trafic annuel d'environ 10 millions de passagers, Groupe GTM, avec Aéroports de Paris, a acquis une participation dans l'aéroport de Pékin en qualité d'investisseur stratégique, à l'occasion d'une privatisation partielle de l'aéroport.

Dans le secteur des parcs de stationnement, l'année 1999 a été marquée par une forte croissance des Parcs GTM, tant en France qu'à l'international. Fin 1999, la société était présente dans huit pays et 75 villes, gérant 220 000 places de stationnement dans 346 parcs et sur voirie. Sur le marché domestique, le rachat de la société GIS (12 900 places) et l'obtention de quatre nouveaux contrats ont

notamment permis aux Parcs GTM de prendre pied dans huit nouvelles villes. Les Parcs GTM disposent désormais de 67 implantations en France, avec 225 parcs et plus de 175 000 places de stationnement sur et hors voirie. L'activité internationale des Parcs GTM a connu une accélération sensible grâce au rachat de la société Adams Parking International, deuxième opérateur de stationnement à Hong Kong, et de quatre concessions de parcs détenues par la société Tribasa, au Chili. Enfin, l'acquisition au Québec de deux parcs en pleine propriété a permis à Parcs GTM de s'implanter en Amérique du Nord, avec 1 210 places à Montréal. La société gère désormais près de 45 000 places de stationnement hors du territoire métropolitain.

Industrie routière

Le Groupe affirme sa dimension internationale et poursuit son développement externe. En France, avec le rachat des carrières de la Meilleraie, Entreprise Jean Lefebvre a augmenté sa capacité de production de granulats de plus de 10 %. A l'étranger, la prise de participation majoritaire dans les sociétés Bitumix et Probisa Chili, conjointement avec sa filiale espagnole, lui ouvre de nouvelles perspectives en Amérique du Sud. L'acquisition de la société Ovisa en Gallice complète son implantation espagnole.

L'année a été également marquée par l'obtention d'importants contrats et travaux : signalisation du périphérique de Manchester et entretien, sur 5 ans, de 8 000 km de routes pour le Comté de Kent, rénovation de 18 km du réseau ferroviaire tchèque, reconstruction de l'autoroute 40, à l'est de Montréal, State Road 417 à Orlando, route Ourossogui – Bakel (142 km) au Sénégal, voie de dégagement Est de Nouméa, autoroute A28 (24 km), tramways (Lyon, Montpellier, Orléans, etc.), infrastructures aéroportuaires (Bâle – Mulhouse, Clermont-Ferrand, etc.), usine Toyota à Valenciennes et piste d'essai pour Renault en France.



Groupe GTM mène une action soutenue en matière d'innovation et de qualité et veille à préserver l'environnement.

Maintenance et travaux électriques

L'exercice 1999 a été marqué par l'acquisition de l'Entreprise Industrielle (EI). Le nouvel ensemble qu'elle constitue avec GTMH en fait l'un des tout premiers groupes de travaux électriques en France.



Jean-Louis Brault

Président-Directeur Général
de Groupe GTM

Quel bilan faites-vous de l'année 1999 ?

"Nous avons réalisé de bonnes performances qui reflètent le travail accompli par nos équipes et la transformation en profondeur de Groupe GTM dans l'ensemble de ses métiers."

Quelles sont les perspectives pour l'an 2000 ?

"Nous poursuivons une stratégie de développement durable, mettant l'accent sur les activités à caractère récurrent visant ainsi à satisfaire les objectifs de rentabilité croissante que nous nous sommes assignés."

Les activités régionales de GTMH se sont développées d'une manière favorable, tout particulièrement en Dauphiné-Savoie avec AMSE, ainsi qu'en Poitou-Charentes au travers de Bonmort. Les activités d'automatismes de GTMH, ainsi que les activités de télécommunications des filiales CORIS et AMP-C3C ont, elles aussi, évolué de façon satisfaisante au cours de l'exercice.

Les activités de réalisation de réseaux d'électrification et de postes de transformation de l'EI ont été très satisfaisantes, de même que les activités de génie climatique développées par les filiales Seitha et Seriaco.

Les activités de téléphonie de l'EI, développées par sa filiale Verger Delporte, ont pour leur part évolué dans un environnement particulièrement favorable.

L'exercice 2000 sera celui du rapprochement entre GTMH et l'EI pour constituer un groupe puissant présent dans tous les secteurs de l'électricité : les travaux dans les domaines industriels et tertiaires, les réseaux d'électrification, les systèmes et réseaux de télécommunications, le génie climatique. Afin de pérenniser ses activités, ce nouveau groupe continuera à se développer dans les marchés de maintenance globale multi-technique ou d'externalisation de services.

► Maintenance et travaux pour l'industrie

Groupe GTM réalise des travaux et des prestations de maintenance dans le domaine industriel par l'intermédiaire de deux filiales, Entrepose et Delattre-Levivier. Au cours de l'exercice, Entrepose a modifié son organisation et redéployé ses moyens entre ses différents secteurs. L'activité du réseau d'agences et des services nucléaires a été soutenue partout en France, avec une croissance de 9 %, grâce à l'obtention de plusieurs contrats de maintenance pluriannuelle. A travers la réalisation de projets complexes, Entrepose a confirmé sa présence dans l'industrie du pétrole et du gaz, notamment en Grande-Bretagne et au Nigeria. Dans le secteur de l'eau, Entrepose s'est vu confier la réalisation d'une installation de transport d'eau en Nouvelle-Calédonie, destinée à alimenter l'agglomération de Nouméa (96 000 m³/j) et nécessitant la pose d'un pipe de 46 km. Dans les métiers spécialisés, l'activité d'ingénierie et de réalisation de levages complexes a été marquée par la réalisation d'un projet phare : l'assemblage des gros éléments des plates-formes de forage semi-submersibles Sedco-Forex pour le compte de DCN International et de Schlumberger. L'activité de conception, de réalisation et de montage de grands réservoirs de pétrole et de gaz s'est poursuivie, principalement en Asie (Chine et Taiwan). Enfin, l'activité échafaudages a connu une forte expansion, en particulier dans les services à l'industrie. Dans le même temps, Delattre-Levivier a poursuivi sa politique de développement en renforçant ses capacités et sa position d'opérateur global de maintenance et de multiservices à l'industrie par le gain de contrats nouveaux sophistiqués. Après Esso-Exxon à Port-Jérôme, où elle assure la maintenance globale de la plate-forme pétrochimique et raffinage, Delattre-Levivier s'est vu confier par Atochem la maintenance de son site de Grand Quevilly (Seine Maritime). Connue pour ses prestations à travers des contrats pluriannuels au CNES, elle a également été chargée par le CERN d'assurer la maintenance globale et l'exploitation de l'ensemble des systèmes de manutention, de transport et de logistique. Enfin, l'acquisition en avril 1999 de la société Cocentall, usinier et maintenancier a donné à Delattre-Levivier une position régionale forte dans l'Est de la France.



Groupe GTM, via ADAMS Parkings, est le 2^e opérateur de parcs de stationnement à Hong-Kong.



► Offshore

L'année 1999 a été marquée par la vente, en décembre, de ETPM à l'entreprise norvégienne Stolt Comex Seaway. Cette opération concrétise la poursuite du recentrage des activités de Groupe GTM. Elle lui permettra d'accélérer son développement dans ses métiers principaux, en particulier dans les domaines de la maintenance et des concessions.

► Bâtiment et travaux publics

En France, l'année a été marquée par la mise en place d'un réseau unique d'agences régionales autour de GTM Construction, constitué par l'adossement de Dumez Construction, lancé en 1998, et de Chantiers Modernes, réalisé à partir de fin 1999. La reprise du Bâtiment s'est poursuivie en 1999, aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation, avec un immeuble de bureaux pour Unibail à Neuilly-sur-Seine, les Palais de Justice de Fort-de-France, d'Avignon et de Grenoble, et une usine d'incinération pour Econotre (Novergie), à Toulouse.

Sur un marché pourtant en recul, l'activité en travaux publics et en terrassement s'est maintenue avec plusieurs lots de terrassement sur l'A66 et l'A89, un lot du tramway de Nancy, le démarrage de la digue de la Condamine à Monaco et le terminal à conteneurs de la pointe des Grives en Martinique.

L'activité internationale de Dumez-GTM, qui représente 38 % de l'activité consolidée, s'est élevée à près d'un milliard d'€, dont les trois quarts en Europe, en direct ou au travers de ses filiales CFE, en Belgique, et Wiemer und Trachte, en Allemagne.

► Environnement : construire dans une perspective de développement durable

Pour répondre aux préoccupations environnementales à long terme de ses clients, Groupe GTM leur propose des ouvrages plus respectueux de l'environnement. Une structure de management environnemental a été créée, permettant une meilleure prise en compte des contraintes, notamment sur les chantiers de terrassement, pour la plus grande satisfaction des autorités, des riverains et des clients. Par ailleurs, dans le domaine routier, une action vigoureuse de réutilisation des déchets industriels se poursuit pour les sous-couches de chaussées tant en France qu'à l'étranger. Enfin, sur l'ensemble des chantiers, en particulier en zone urbaine, des méthodologies de maîtrise du bruit des chantiers et de leur réduction sont mises en place.

► Recherche & Développement : la passion de l'innovation

En 1999, Groupe GTM et ses filiales ont investi plus de 20 millions d'€ (131 millions de FRF) dans la recherche, le développement et l'innovation. Dans le secteur de la construction, où les donneurs d'ordre définissent souvent les caractéristiques des ouvrages, les efforts du groupe ont notamment porté sur les études et les techniques de construction et d'exécution des chantiers. Les recherches ont été poursuivies dans le domaine des calculs de grandes structures : leader sur le marché des câbles et des haubans, Groupe GTM cultive en effet une expertise à laquelle il doit des réalisations aussi prestigieuses que le Stade de France, le remplacement de la suspension du pont de Tancarville, le tunnel de l'Øresund (Danemark), le pont de la Confédération (Canada) et pour les années à venir le pont de Rion-Antirion (Grèce).

Société Générale

de Belgique

Après l'offre de reprise de la totalité de son capital au début de l'année 2000, la Société Générale de Belgique, qui rassemble toutes les compétences de Suez Lyonnaise des Eaux dans le domaine de l'énergie, est devenue le prolongement du Groupe sur son "second marché naturel", la Belgique. Elle détient par ailleurs d'autres participations dans les services financiers (Fortis) et l'industrie.



Le siège de la Société Générale de Belgique est situé au cœur de Bruxelles.

44

► Energie

S'inscrivant dans la stratégie globale de Suez Lyonnaise des Eaux, la Société Générale de Belgique a poursuivi, en 1999, le renforcement de ses activités dans le domaine de l'énergie.

L'année 1999 a été marquée par la décision du Groupe de constituer un pôle Energie puissant autour de Tractebel, auquel sera apporté Elyo. En regroupant ses activités autour d'une entité unique, Suez Lyonnaise des Eaux se renforce dans ce métier pour favoriser l'expansion de Tractebel dans les métiers du gaz et de l'électricité. L'exercice a également été marqué par l'offre publique d'échange lancée conjointement par Suez Lyonnaise des Eaux et la Société Générale de Belgique sur les actions de Tractebel que le Groupe ne détenait pas encore. A l'issue de cette offre, la participation du Groupe s'élevait à 98,19 % : elle sera entièrement concentrée au sein de la Société Générale de Belgique au cours de l'année 2000.

► Finance

Dans le secteur financier, Fortis (B), dont la Société Générale de Belgique détient 20 %, s'est concentré sur le renforcement de son pôle bancaire. Au cours de l'exercice, ses activités bancaires ont été regroupées en une seule entité, Fortis Banque, constituée principalement de la Générale de Banque et de la CGER, en Belgique, et de VSB Bank et Mees Pierson, aux Pays-Bas. Ce rapprochement a donné naissance à un groupe bancaire qui figure parmi les dix plus importantes institutions financières européennes. Dans le secteur assurances, l'exercice a été marqué par la création de Fortis Corporate Insurance, la première entreprise transfrontalière de Fortis en assurances industrielles et commerciales.

A l'international, Fortis a poursuivi son développement notamment par l'acquisition d'American Bankers Insurance Group (ABI), l'une des deux premières compagnies d'assurance crédit aux Etats-Unis. Le regroupement d'ABI et d'American Security Group, a donné naissance à un leader en assurances spécialisées aux Etats-Unis.

► Industrie

Groupe belge de dimension internationale, Union Minière est un des leaders mondiaux du secteur des métaux non ferreux. Implanté dans plusieurs pays d'Europe - principalement en Belgique, en France et en Bulgarie -, en Amérique du Nord et en Extrême Orient, Union Minière produit et commercialise plus de 20 métaux non ferreux, utilisés dans tous les secteurs de la vie économique.

Après une année 1998 particulièrement difficile, Union Minière a renoué avec le profit en 1999, principalement grâce aux bonnes performances du secteur du zinc. Il reste cependant confronté à un contexte défavorable, notamment dans les domaines du cuivre et des matériaux spéciaux.

La prise de position récente dans America Mineral Fields, active en République démocratique du Congo, devrait contribuer à terme au renforcement du groupe Union Minière dans le secteur du cuivre et du cobalt, en lui offrant un accès privilégié à des sources d'approvisionnement présentant un rapport qualité/prix exceptionnel.

► Des participations stratégiques dans un contexte de mondialisation

Au cours de l'exercice, toutes les participations de la Société Générale de Belgique ont franchi des étapes majeures, s'inscrivant dans la tendance générale au regroupement (fusions, associations), à la mondialisation et à la dérégulation de nombreux marchés. A la fin de l'exercice 1999, ses participations couvraient :

Le secteur de l'énergie :

- Une participation de plus de 98 % dans le Groupe Tractebel, lui-même actionnaire principal d'Electrabel, de Distrigaz et de Fabricom ;
- Une participation de 100 % dans la société Elyo, spécialisée dans la production d'énergie et les services associés.

Le secteur financier :

- 20 % de Fortis (B), groupe international de premier plan actif en assurances, banque et placements.

Le secteur industriel :

- 25 % d'Union Minière, groupe industriel spécialisé dans la fusion, le raffinage, la transformation et le recyclage de métaux non ferreux ;
- 9,35 % de l'Arbed, un des tout premiers groupes sidérurgiques mondiaux.



Etienne Davignon

Président
de la Société Générale de Belgique



Christine Morin-Postel

Administrateur délégué et
Président du Comité de Direction
de la Société Générale de Belgique

Les autres participations



Banque, assurance, placements : Fortis offre un large éventail de services.

Suez Lyonnaise des Eaux détient des participations dans Fortis (20 %) et dans Suez Industrie (100 %). Pionnier de la bancassurance, Fortis est un groupe international qui intervient dans les domaines de l'assurance, de la banque et des placements. Il offre un large éventail de services aux particuliers, aux entreprises et au secteur public. Suez Industrie est le pôle de capital-investissement du Groupe.

46

Comme bien d'autres secteurs, les services financiers en Europe ont connu une véritable métamorphose au cours des dernières années. La consolidation et l'intégration ont créé un environnement extrêmement complexe et compétitif : celui des services financiers intégrés. Les différentes vagues de concentration à l'intérieur des frontières nationales seront bientôt suivies par des concentrations d'envergure transfrontalière qui doteront l'Europe de grands groupes financiers.

► Un groupe bien placé sur un marché en pleine mutation

Tous ces développements ont été rendus possibles par les nouvelles technologies qui sont le moteur de l'évolution actuelle. Grâce à ces technologies, des concurrents non-financiers ont maintenant accès à la distribution de services financiers, que ce soit dans les grandes surfaces de distribution ou via l'Internet.

La consolidation du marché financier européen devrait se poursuivre et la recherche de synergies et d'économies d'échelle devrait aboutir à des projets de fusion et d'acquisition toujours plus impressionnants, de plus grande envergure. Alliances, partenariats, joint-ventures transfrontalières marqueront le futur développement de ce secteur.

Tirant sa force du regroupement d'entreprises solidement implantées sur leur marché et proches de leurs clients, le groupe Fortis est particulièrement bien placé pour profiter de ces perspectives de développement. Il propose en effet une large gamme de produits, dispose de moyens financiers importants, diversifie largement ses risques et s'appuie sur une expertise étendue.

► Des efforts d'intégration poursuivis en 1999

Pour le Groupe Fortis, l'exercice 1999 a surtout été caractérisé par la poursuite des efforts d'intégration de ses nouvelles acquisitions. De plus, Fortis entend regrouper efficacement toutes les activités qui, en son sein, se complètent naturellement. Cette stratégie renforce les possibilités de synergies de coûts et de revenus. Dans la tendance actuelle à la concentration des acteurs en Europe, une politique d'intégration rapide et résolue constitue l'un des principaux facteurs de succès. Fortis y accorde une attention toute particulière en mettant l'accent sur les atouts de ses filiales afin d'assurer sa croissance.

C'est ainsi qu'en 1999, Fortis a franchi un certain nombre d'étapes importantes en matière d'intégration, avec, par exemple :

- le rapprochement d'American Bankers Insurance Group (ABI) et d'American Security Group (ASG), pour former Assurant aux Etats-Unis,
- l'intégration de Northern Star et de Bishopsgate au Royaume-Uni,
- la création, au Benelux, de Fortis Corporate Insurance par le regroupement de Fortis Industrial en Belgique et d'AMEV Interlloyd aux Pays-Bas. Enfin, l'intégration des activités bancaires du groupe en Fortis Banque.

Fortis poursuit par ailleurs sa stratégie d'expansion et a réalisé quelques acquisitions visant à renforcer les activités existantes et à créer de la valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses salariés.



Le Groupe s'efforce de valoriser son portefeuille de participations.

► Suez Industrie

Pôle de capital-investissement de Suez Lyonnaise des Eaux, en charge de la gestion de portefeuilles de participations et de Fonds d'investissement en Europe, en Asie et aux Etats-Unis, Suez Industrie a poursuivi, en 1999, les objectifs que lui a fixés le Groupe : valoriser son portefeuille de participations, réduire les fonds propres affectés au capital investissement, et soutenir la réorientation de ses équipes vers la gestion de Fonds levés auprès de tiers.

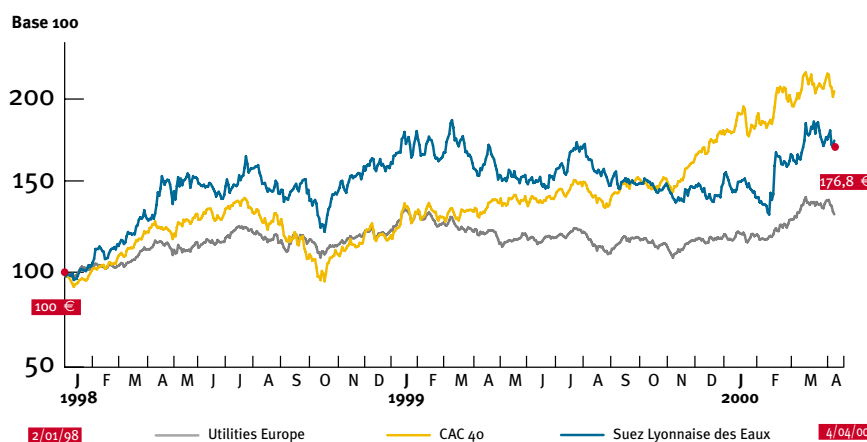
Les cessions se sont réalisées à un rythme soutenu, permettant à Suez Industrie de maintenir sa contribution au résultat consolidé du Groupe et en dividende à un niveau proche de celui de 1998. Après la levée du Fonds Astorg II pour investir en France, les équipes ont entrepris la levée du Fonds Astorg III pour investir en Allemagne, pays où existent de nombreuses opportunités en "private equity".

Le carnet de l'actionnaire

Au 30 décembre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux comptait 198,4 millions d'actions. Son cours était de 159,1 € (1043,63 FRF) avec un flottant de 75,2 % du capital. Le volume moyen traité chaque jour à Paris a atteint 566 990 titres durant l'exercice. La capitalisation boursière du Groupe est de 32 milliards d'€ (207 milliards de FRF) au 30 décembre 1999. Le cours de l'action est en progrès de 85 % depuis la fusion. Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 depuis septembre 1999.

48

► Evolution boursière (base 100)



Le Groupe a parcouru en 1999 de nouvelles étapes importantes dans son développement et son recentrage avec les OPE sur Tractebel et SITA ainsi que l'OPA sur Nalco et UWR, devenant un groupe de plus en plus clairement identifié par les investisseurs comme une grande valeur internationale spécialisée dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de la propreté.

Même si les spécialistes reconnaissent à Suez Lyonnaise des Eaux des caractéristiques qui la distinguent des autres valeurs du secteur en termes de diversification internationale et de potentiel de croissance, le cours de l'action n'a pu s'affranchir de la tendance boursière défavorable observée en 1999 dans le



Vous pouvez consulter le cours
de bourse en temps réel sur
www.actionnaires.suez-lyonnaise.com

compartiment des utilities. Après avoir fait preuve de qualités défensives lors de la crise asiatique de 1998, ce secteur a été délaissé en 1999 dans un contexte de forte reprise économique et d'euphorie boursière. Ainsi, sur 2 ans (de décembre 1997 à décembre 1999) on constate une sous-performance de l'action Suez Lyonnaise des Eaux par rapport au CAC 40 (+56,7 % contre +98,7 % pour le CAC 40) mais une sur-performance par rapport à l'indice "Utilities Europe" qui sur la même période ne progresse que de 26,2 %.

La vie de l'action

Les places de cotation

Règlement mensuel de la Bourse de Paris, Bruxelles, Zurich, Luxembourg.

Inscription au Monep.

Code Sicovam : 12052 / Cote Reuter : LYOE.PA / Code Bloomberg : LYOGROM

Euro Stoxx 50

Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50, l'indice Euro restreint (50 grandes capitalisations boursières sélectionnées dans la zone Euro) et s'y situe au second rang de la subdivision "utilities".

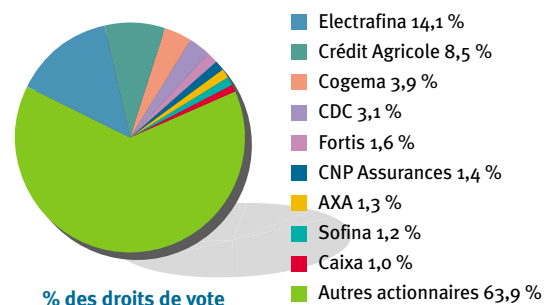
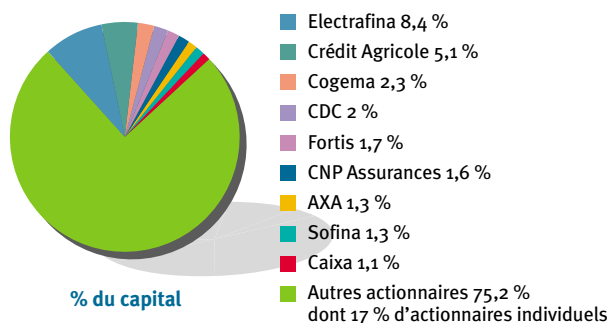
Nos engagements

- Un doublement du résultat net courant par action en 5 ans soit 8,54 € par action (56 FRF) en 2002,
- La distribution d'un dividende net (hors avoir fiscal) représentant entre 40 et 50% du résultat net courant part du groupe.

Données boursières

	1999		1998	
Cours au 30/12/99 et 31/12/98	159 €	1 044 FRF	175 €	1 148 FRF
Nombre d'actions au 30/12/99 et 31/12/98	198 429 306		147 767 737	
Capitalisation boursière au 30/12/99 et 31/12/98	32 milliards d'€	207 milliards de francs	26 milliards d'€	170 milliards de francs
Résultat net consolidé par action	9,16 €	62,1 FRF	7,4 €	48,6 FRF
Dividende net	3 €	19,7 FRF	2,7 €	17,7 FRF
Dividende global	4,5 €	29,5 FRF	4,05 €	26,6 FRF
Rendement global	2,83 %		2,31 €	

Répartition du capital au 30/12/99





L'espace investisseurs

Tout au long de l'année, Suez Lyonnaise des Eaux multiplie les occasions de dialogue avec ses investisseurs individuels et institutionnels. Le Groupe s'efforce d'une part de fournir une information régulière et transparente à l'ensemble de ses actionnaires, investisseurs et salariés, et d'autre part de s'adapter constamment à leur demande en fonction des évolutions du marché.

► L'espace actionnaires

Suez Lyonnaise des Eaux compte 470 000 actionnaires. Pour répondre à leurs attentes, le Groupe s'engage en termes de croissance de résultats et de rémunération du capital investi, d'égalité de traitement des actionnaires et de qualité d'information. En collaboration avec le Comité Consultatif des Actionnaires, Suez Lyonnaise des Eaux a perfectionné l'ensemble des moyens de communication destinés aux actionnaires individuels, au cours de 3 séances de travail en 1999.

Le Comité Consultatif des Actionnaires est représentatif de l'actionariat de Suez Lyonnaise des Eaux. Composé de 15 membres dont 5 belges, tous choisis en fonction de leur profil, cursus, motivation et d'une juste répartition géographique et linguistique concernant la Belgique, le Comité est résolument européen.

► Le club des actionnaires

Créé début 1998, le Club Espace Actionnaires compte aujourd'hui près de 29 000 actionnaires dont 2 600 en Belgique. Destiné à mieux faire connaître le Groupe et ses métiers, le Club a également pour objectif de permettre aux actionnaires de perfectionner leurs connaissances en matière de techniques boursières ou leur maîtrise de l'Internet.

Les avantages du Club

Une information régulière

Lors de chaque événement marquant de la vie du Groupe, Suez Lyonnaise des Eaux envoie à ses actionnaires :

- les Lettres aux actionnaires : 3 à 4 fois par an, elles reprennent l'actualité du Groupe et de ses métiers ainsi que le programme des activités proposées ;
- les rapports annuel et semestriel : ils permettent de suivre avec précision l'évolution du Groupe ;
- le compte rendu d'Assemblée Générale : il est envoyé aux membres du Club, et à toute personne en faisant la demande au n° vert.



Tout au long de l'année, Suez Lyonnaise des Eaux propose des réunions et des visites de sites à ses actionnaires, en France et en Belgique.

Un dialogue constant

Plusieurs fois par mois, le Groupe va à la rencontre de ses actionnaires, au cours :

- de visites de sites en France et en Belgique : les actionnaires ont découvert plus de 20 sites en 1999 ;
- de réunions d'actionnaires : le Groupe a organisé une dizaine de réunions en France et en Belgique en présence des Dirigeants ;
- de salons destinés aux épargnants, en Belgique, à Paris et en province : le Groupe a invité ses actionnaires à 7 salons en 1999 ;
- de sessions de formations à la Bourse et à Internet : à la demande des actionnaires 17 sessions ont été organisées.

Une communication en temps réel

Deux outils d'information et de communication font partie de ce dispositif :

- les N° verts : 0800 177 177 en France et 0800 25 125 à Bruxelles : ouverts toute l'année, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Ils répondent à toutes les questions qu'elles soient d'ordre juridique, fiscal ou portant sur la vie du Groupe.
- le site Internet dédié aux actionnaires : www.actionnaires.suez-lyonnaise.com. Vous y trouverez l'Espace Action, l'Espace Club, l'Espace Actualité, l'Espace bibliothèque et l'Espace dialogue.

► L'espace analystes et investisseurs

1999 a été l'année de l'avènement de l'Euro et de l'entrée du titre dans l'indice Euro Stoxx 50.

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients analystes et investisseurs, Suez Lyonnaise des Eaux a amplifié ses efforts en matière d'information financière :

Avec les analystes :

- plus de 50 contacts en one-to-one à Paris et Bruxelles,
- plus de 750 entretiens téléphoniques et 3 conférences téléphoniques,
- 5 réunions de présentation (résultats annuels et semestriels, acquisitions de Calgon, de Nalco et offres publiques simultanées sur Tractebel, SITA et United Water Resources) et l'Assemblée Générale.

Avec les investisseurs institutionnels :

- plus de 100 contacts en one-to-one à Paris et Bruxelles,
- plus de 20 roadshows en Europe, Amérique du Nord et Asie. Une attention particulière a été portée à la zone Euro avec une extension de la couverture à des places financières jusque là peu visitées,
- plus de 800 contacts au cours de 15 séminaires, conférences thématiques et visites de sites.

Suez Lyonnaise des Eaux a souhaité être encore plus transparent, en publiant des Retours sur Capitaux Employés sectoriels et des critères de rentabilité internes du Groupe, tant pour les activités existantes que pour les développements par projet ou croissance externe. En matière d'information, 1999 a été l'année de l'innovation, puisque les réunions d'analystes sont à présent accessibles en direct, en français avec traduction simultanée en anglais, sur le site Internet dédié aux analystes et investisseurs www.finance.suez-lyonnaise.com. Outre les présentations financières et le rapport annuel, les réunions d'analystes sont téléchargeables en vidéo durant deux mois après l'événement. Ce site a vu son audience augmenter avec une consultation mensuelle moyenne de 50 000 pages et plus de 2000 abonnés.

► 1999 : Suez Lyonnaise des Eaux au service de ses actionnaires

- **Juin** : le site Internet actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux reçoit le Fil d'Or 1999 décerné par le magazine "La Vie Financière".
- **Novembre** : Suez Lyonnaise des Eaux reçoit le Prix Cristal pour les relations actionnaires et investisseurs organisé par Ecom, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et le journal "Investir".
- **Décembre** : le cabinet Déminor récompense Suez Lyonnaise des Eaux par 2 prix en matière de gouvernement d'entreprise.

► Contacts

- **Directeur de la Communication Financière et Corporate :**
Valérie Bernis
- **Relations avec les Analystes et Investisseurs :**
Patrick Ayoub
Isabelle Jouët-Pastré
- **Relations avec les Actionnaires Individuels :**
Rita Rio
Sandrine Jaoui
N° vert 0800 177 177
- **Communication Financière au Benelux :**
Guy Dellicour
Katrien Naessens
N° vert 0800 25 125



Suez Lyonnaise des Eaux vous invite à découvrir, fin 2000, son nouveau siège, 16, rue de la Ville l'Evêque, au cœur du VIIIème arrondissement de Paris. Un immeuble innovant, intégrant les technologies de pointe et évolutif : un immeuble du XXIème siècle. Un immeuble moderne dans son fonctionnement, qui respecte un site historique appartenant au patrimoine national. Le nouveau siège illustrera également les valeurs fortes du Groupe :

► **Le professionnalisme,**

avec un immeuble " intelligent et flexible " ;

► **Le partenariat,**

avec un immeuble accueillant pour tous et ouvert, un auditorium, des moyens de communication performants ;

► **L'esprit d'équipe,**

avec un immeuble convivial favorisant le travail en commun et la circulation de l'information ;

► **Le respect de l'environnement,**

qui préserve le patrimoine avec la restauration de l'hôtel Suchet, la qualité de la vie avec des matériaux de qualité et l'environnement avec la recherche d'économies d'énergie.

54	Organigramme simplifié
56	Rapport de gestion
64	Chiffres clés sur 5 exercices
	Comptes consolidés
66	• Comptes en euros
70	• Comptes en francs
74	• Annexes aux comptes consolidés
111	• Principales sociétés consolidées au 31 décembre 1999
113	• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
	Comptes sociaux
116	• Comptes en euros
120	• Comptes en francs
125	• Annexes aux comptes sociaux
137	• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
138	• Rapport Général des Commissaires aux Comptes
139	• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
	Informations juridiques et administratives
	• Renseignements de caractère général
144	- concernant la Société
146	- concernant le capital
157	• Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance
160	• Rapports des Comités du Conseil de Surveillance
162	• Renseignements concernant les filiales et les participations
	• Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000
175	- Ordre du jour
176	- Rapport du Directoire
180	- Observations du Conseil de Surveillance
181	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les valeurs mobilières
183	- Rapport de l'Expert indépendant
184	- Résolutions
194	• Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes
195	• Table de correspondance COB

Organigramme simplifié

Suez Lyonna

Structures sectorielles

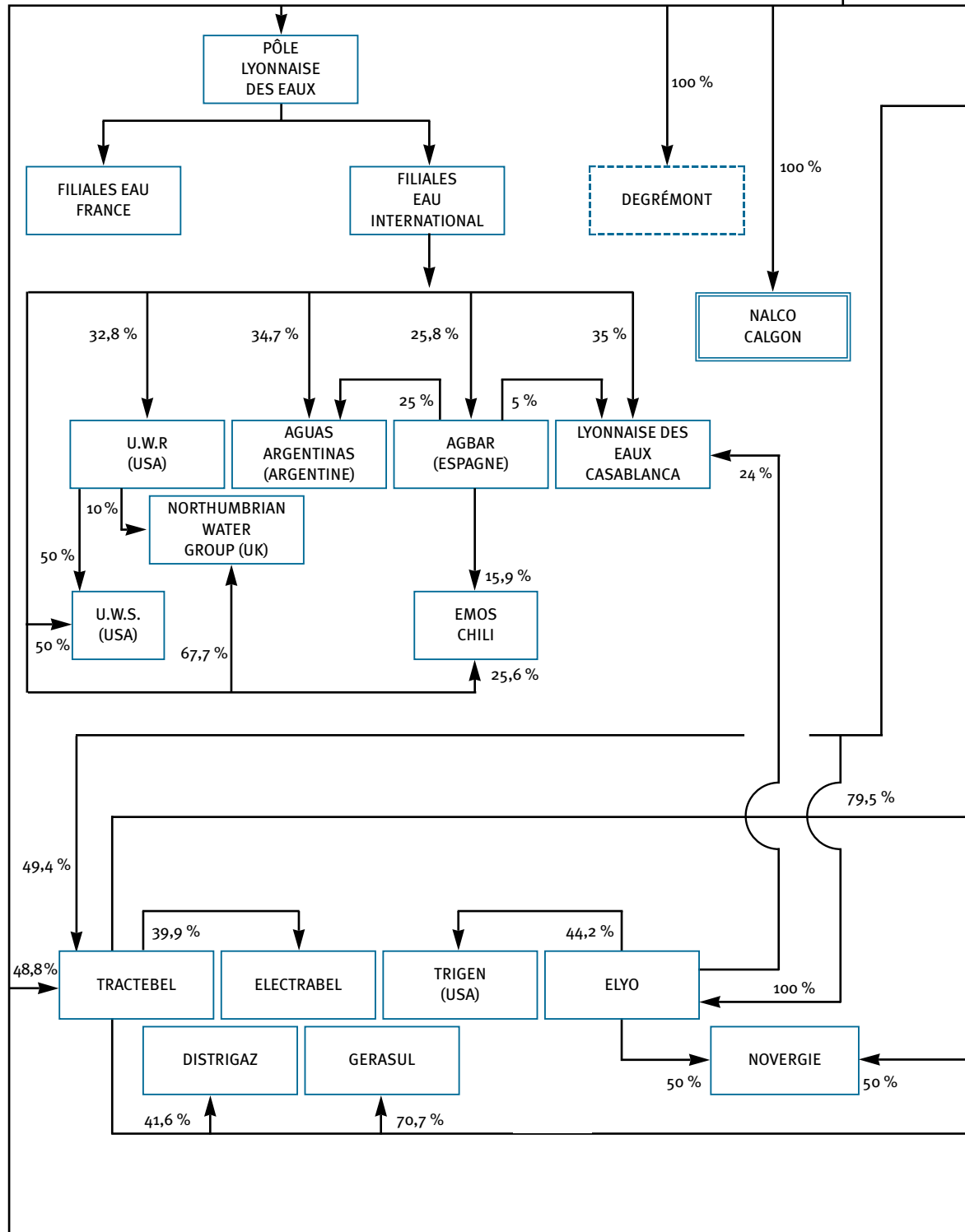
Structures juridiques % d'intérêt

GESTION DE L'EAU

TRAITEMENT DE L'EAU

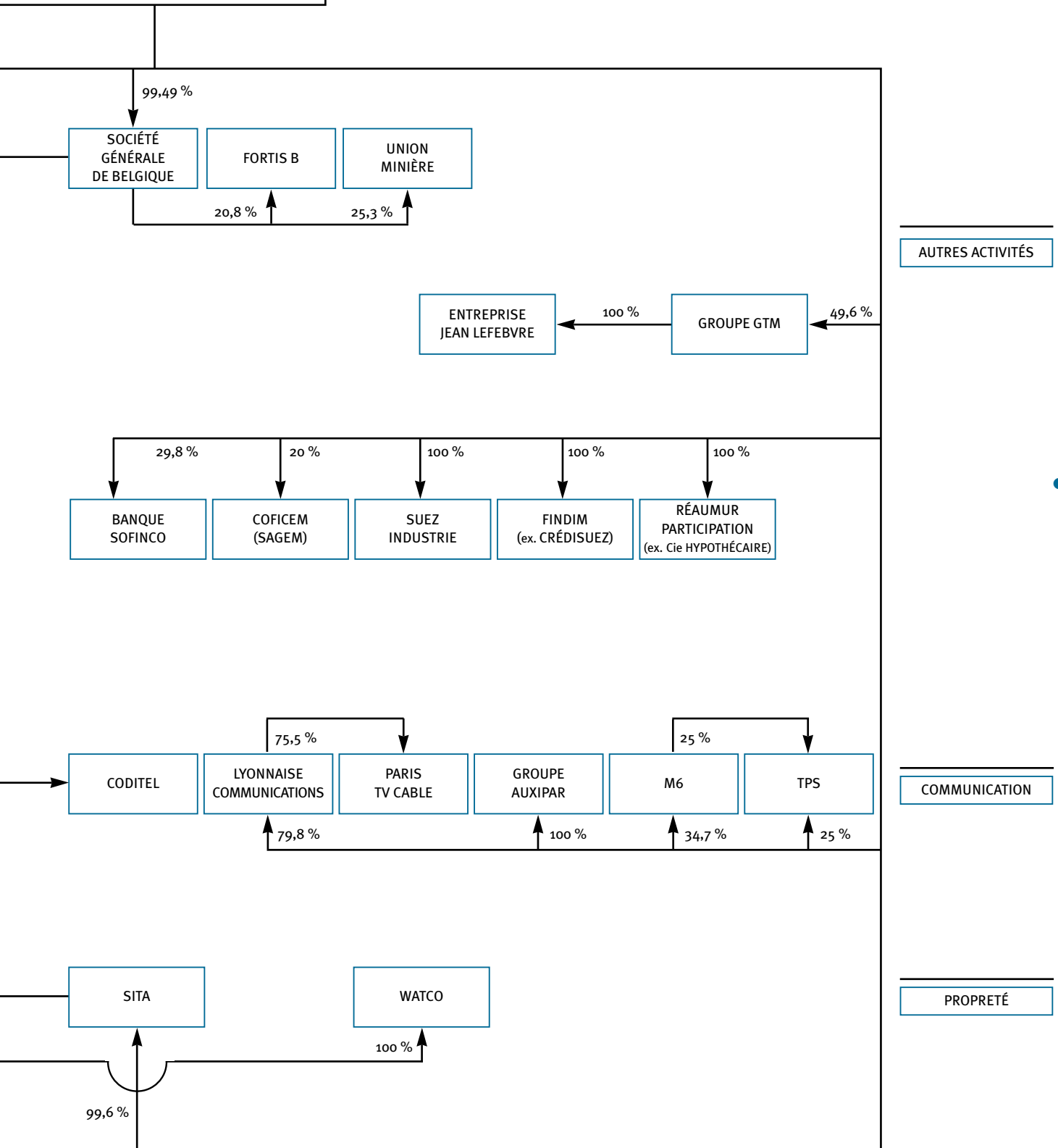
CONDITIONNEMENT DE L'EAU

ÉNERGIE



au 31 décembre 1999

ise des Eaux



Rapport de gestion

Commentaire général

Les comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux au titre de l'exercice 1999 se caractérisent par l'accélération du développement et une forte croissance des résultats. Le **chiffre d'affaires** consolidé s'élève à EUR 31,46 milliards, stable par rapport à l'exercice 1998 en raison des cessions d'activités, mais en progression de 11 % dans les seuls métiers centraux.

D'un montant de EUR 23,8 milliards, le chiffre d'affaires des métiers centraux représente 75 % du chiffre d'affaires total. Tous les métiers centraux progressent : énergie +3,1 % (malgré la baisse programmée des tarifs de l'électricité et du gaz en Belgique, sans incidence sur les résultats), eau + 22,9 %, propreté + 19,1 %, communication +21,6 %.

Le chiffre d'affaires des métiers centraux réalisé à l'international (hors France et Belgique) s'est accru de 27 % atteignant EUR 10,2 milliards.

La construction, seul contributeur au chiffre d'affaires hors métiers centraux, représente EUR 7,7 milliards, en progression de 11,8 %.

Le **résultat d'exploitation** ressort à EUR 2,9 milliards et représente 9,3 % du chiffre d'affaires, contre 8,9 % en 1998. L'amélioration de la rentabilité opérationnelle résulte des performances en énergie et eau international ainsi que du renforcement du Groupe dans les sociétés à rentabilité d'exploitation élevée.

Le **résultat financier** s'élève à EUR -0,39 milliard, contre EUR -0,37 milliard à fin 1998. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de l'encours moyen de la dette liée aux importants investissements réalisés en 1999, partiellement compensée par la diminution du coût moyen de l'endettement qui est passé de 6,1 % en 1998 à 5,1 % en 1999. Le coût instantané de la dette à fin décembre 1999 s'établit à 5,3 %.

Au total, le **résultat courant** des sociétés intégrées s'établit à EUR 2,54 milliards, en progression de 11 % si l'on exclut l'effet de la cession des filiales financières. Il représente 8,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice, contre 7,8 % en 1998.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à EUR 724,7 millions contre 179,6 en 1998. Il est analysé ci-après en net part du Groupe.

La charge d'**impôt sur les bénéficiaires**, composée pour l'essentiel d'impôts exigibles, s'élève à EUR 0,75 milliard. Le taux effectif d'impôt s'élève à 23 % et demeure peu élevé du fait des plus-values à long terme taxées à taux réduit en France et non imposées en Belgique.

La part dans le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à EUR 0,38 milliard, contre près de EUR 0,26 milliard en 1998. Cette augmentation s'explique par la performance du groupe Fortis, le redressement de Union Minière et la mise en équivalence de la part conservée par le Groupe dans Sofinco (30 %).

Le **résultat net total** ressort à EUR 2,7 milliards. La part des **intérêts minoritaires** s'élève à EUR 1,25 milliard. Elle est, pour l'essentiel, localisée dans les filiales de la Société Générale de Belgique, Tractebel et Electrabel.

Le **résultat net part du Groupe** de EUR 1,45 milliard, est en progression de 45 % par rapport à l'exercice 1998, et s'analyse de la manière suivante :

en millions d'EUR	Exercice 1999	Exercice 1998
Résultat net courant, part du Groupe	984,2	762,7
Résultat net exceptionnel, part du Groupe	468,4	242,3
Résultat net part du Groupe	1 452,6	1 005,0

Ainsi, la progression du résultat net part du Groupe trouve son origine dans la progression de 29 % du résultat net courant (après une croissance de 25 % entre 1998 et 1997), accentuée par la contribution positive du résultat exceptionnel. En excluant les effets des OPE de 1998 et 1999 sur la SGB, SITA et Tractebel ainsi que la cession des filiales financières, la variation du résultat net courant part du Groupe s'établit à +18,5 %.

Le **bénéfice net par action**, calculé par rapport au nombre moyen d'actions en circulation, sous déduction de l'autocontrôle, est de EUR 9,46 (contre EUR 7,41 en 1998 et 4,92 en 1997) soit une progression de 92 % en deux ans. Le **bénéfice net courant par action** augmente de 14 % pour atteindre EUR 6,41 en 1999.

Le **dividende** qui sera proposé à l'Assemblée Générale s'élève à EUR 3 (contre EUR 2,7 en 1998 et 2,3 en 1997) soit une progression de 11 %. La distribution totale (précompte compris) s'élève à EUR 595 millions, en augmentation de 44 %. Le taux de distribution atteint 41 %.

du résultat net part du Groupe et 60 % du résultat net courant part du Groupe.

Le **total du bilan** s'élève à EUR 76,9 milliards contre 72,5 en 1998. Cette variation traduit en fait la sortie des activités financières contrôlées pour EUR 12,1 milliards plus que compensée par les acquisitions majeures faites en 1999 notamment aux Etats-Unis (Nalco et Calgon) et au Chili (EMOS).

L'**actif immobilisé** est de EUR 51,7 milliards. Les **écarts d'acquisition positifs** représentent EUR 5,37 milliards (soit EUR 5 milliards en part du Groupe), en augmentation de EUR 2,41 milliards, du fait des acquisitions importantes, notamment Nalco pour EUR 1,5 milliard.

En 1999, la **rentabilité des capitaux employés (RCE)**, calculée sur la base des capitaux employés au 1^{er} janvier retraités des effets majeurs de périmètre, s'établit à 10,1 % (proche de celle des seuls métiers centraux à 10 %) contre 9,3 % en 1998.

L'**endettement net** consolidé s'établit à EUR 17,1 milliards, contre EUR 10,7 milliards au 31 décembre 1998. Cette augmentation résulte principalement des acquisitions.

Le ratio d'endettement s'établit à 97 % au 31 décembre 1999 sous l'effet conjugué de l'augmentation de la dette et de la comptabilisation exhaustive des engagements de retraites (impact négatif sur les fonds propres totaux au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,66 milliard). Ce ratio est toutefois considéré comme peu pertinent compte tenu des imputations d'écarts d'acquisition sur fonds propres, de l'importance de la dette sans recours ou à recours limité et enfin du montant des actifs non stratégiques à céder évalués à EUR 9 milliards. Le résultat brut d'exploitation (Ebitda) couvre plus de 8 fois les frais financiers nets.

Les performances 1999, meilleures que prévues, traduisent la pertinence des orientations prises par Suez Lyonnaise des Eaux. La stratégie de leadership international dans les pôles de l'énergie, de l'eau et de la propreté, ainsi que le renforcement du pôle communication seront poursuivis et intensifiés, de même que le recentrage et la simplification des structures du Groupe. **Pour l'année 2000** le chiffre d'affaires et les résultats devraient connaître une nouvelle et forte progression.

Détail de l'activité (la composition des secteurs d'activités du Groupe est détaillée en note 26)

Chiffre d'affaires en millions d'EUR	1999	Effets de périmètre	Effets de change	Variation nette	1998	Variation nette en %
Energie	12 741,6	458,4	(64,6)	(7,5)	12 355,3	-
Eau	6 293,6	710,9	73,5	389,5	5 119,7	7,6%
Propreté	4 206,0	584,7	(59,5)	149,5	3 531,3	4,2%
Communication	497,9	23,2	0,0	65,1	409,6	15,9%
Métiers centraux	23 739,1	1 777,2	(50,6)	596,6	21 415,9	2,8%
Services financiers		(2 436,8)			2 436,8	
Construction	7 687,4	678,6	12,1	117,9	6 878,8	1,7%
Autres	35,4	(536,3)	0,3	(57,6)	629,0	-9,2%
Autres activités	7 722,8	(2 294,5)	12,4	60,3	9 944,6	0,6%
TOTAL GROUPE	31 461,9	(517,3)	(38,2)	656,9	31 360,5	2,1%

Pour la troisième année consécutive, le chiffre d'affaires des métiers centraux enregistre une progression supérieure à 10 % (+ 11 % en 1999, + 17 % en 1998, + 11 % en 1997) et, à l'intérieur des métiers centraux, l'international, hors France et Belgique, enregistre une progression très sensible (+27 % en 1999, +65 % en 1998, + 30 % en 1997).

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe reflète la poursuite de son développement, ainsi que l'accélération de son internationalisation et de son recentrage :

- **Développement** : le chiffre d'affaires des métiers centraux (énergie, eau, propreté, communication) progresse de 11 %, dont 27 % à l'international. Cette progression traduit notamment le développement du Groupe, dans l'énergie avec l'effet de l'acquisition de Gerasul au Brésil en octobre 98, et dans le conditionnement avec Nalco (en novembre 1999) et Calgon (en juin 1999). Le chiffre d'affaires d'EMOS (Santiago du Chili), non consolidée en 1999, sera pris en compte en 2000.

- **Internationalisation** : le chiffre d'affaires des métiers centraux réalisé hors France et Belgique représente 43 % du total, contre 37 % à fin 1998 et 27 % en 1997.
- **Recentrage** : suite à la cession des actifs bancaires, financiers et immobiliers du Groupe, le chiffre d'affaires des métiers centraux représente 75 % du total, contre 68 % en 1998 et 63 % en 1997.

Ce recentrage du Groupe explique la diminution du chiffre d'affaires des autres participations et services financiers (EUR -3 milliards) et la stabilité du chiffre d'affaires total du Groupe.

Métiers centraux :

Energie

L'évolution du chiffre d'affaires de l'énergie résulte de l'effet combiné du développement des activités à l'international et des baisses programmées des prix de l'électricité et du gaz en Belgique. Ces baisses sont sans incidence sur les résultats. Ces deux activités ont connu une croissance des volumes vendus (+1,8 % sur l'électricité et +7,7 % sur le gaz) ; au total, elles contribuent pour 55 % au chiffre d'affaires du secteur.

La croissance de 14 % d'Electricité et Gaz International (EGI) bénéficie de l'intégration sur 12 mois de Gerasul (contre 3 mois en 1998).

La progression des autres contributeurs résulte, à hauteur de 6 %, de leur croissance interne et, pour le reste, de l'entrée de Elyo Italia et Axima Installatie Service B.V. (Pays-Bas).

Contributeurs	1999	1998	Variation brute en %
Electricité & Gaz en Belgique	6 960,6	7 115,1	- 2,2 %
Electricité & Gaz International	1 737,0	1 519,5	+ 14,3 %
Installations services à l'énergie (Elyo, Fabricom)	4 044,0	3 720,7	+ 8,7 %
	12 741,6	12 355,3	+ 3,1 %

Eau

La gestion de l'eau à l'international poursuit son développement (+29,2 %). A taux de change et périmètre constants, son chiffre d'affaires augmente de 15,1 %. Agbar, Aguas Argentinas, Northumbrian et Lydec sont les principaux contributeurs à cette croissance ainsi que les nouveaux contrats d'Aguas Cordobesas (Argentine), de Eurawasser (en Allemagne) et de United Water Services (Atlanta et San Antonio).

L'activité eau France croît de 2,1 %. Cette hausse reflète la stabilité des volumes vendus et le développement commercial de l'assainissement.

Le conditionnement, constitué seulement d'Aquazur en 1998, bénéficie en 1999 de l'intégration de Nalco depuis le 1^{er} novembre (EUR 260 millions) et de Calgon à compter du 1^{er} juillet (EUR 135 millions).

Contributeurs	1999	1998	Variation brute en %
Eau France	2 116,8	2 072,6	+ 2,1 %
Eau International	2 850,7	2 207,1	+ 29,2 %
Conditionnement	543,4	145,2	+ 274,2 %
Ingénierie	782,7	694,8	+ 12,7 %
	6 293,6	5 119,7	+ 22,9 %

Propreté

La hausse s'explique principalement par la croissance à l'international (+28 %) due à l'intégration de BFI (12 mois en 1999 contre 9 mois en 1998), au renforcement dans SITA Deutschland (intégrée proportionnellement à 50 % en 1998) et à l'acquisition de A&J BULL (second semestre 1998) et CLEANAWAY (second semestre 1999) par Watco.

Contributeurs	1999	1998	Variation brute en %
SITA	3 386,4	2 840,9	+ 19,2 %
Watco	819,6	690,4	+ 18,7 %
	4 206,0	3 531,3	+ 19,1 %

Communication

L'évolution du chiffre d'affaires de M6, consolidée en intégration proportionnelle, est liée à la progression des recettes publicitaires (+17,7 %) et de ses autres activités, notamment les chaînes thématiques. Le développement du câble se poursuit (+ 62 000 abonnés sur le numérique, soit une progression de 50 % en un an). Pour mémoire, TPS, consolidée par mise en équivalence, a connu une croissance de près de 35 % de ses abonnés en un an (815 000 foyers au 31 décembre 1999).

Contributeurs	1999	1998	Variation brute en %
M6	217,5	181,1	+ 20,1 %
Lyonnaise Câble	193,6	160,7	+ 20,5 %
Autres (Coditel et Paris Première)	86,8	67,8	+ 28,0 %
	497,9	409,6	+ 21,6 %

Construction

La progression de Groupe GTM résulte principalement de l'entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} juillet 1999 de l'Entreprise Industrielle (EUR 392 millions) et de l'intégration des sociétés d'exploitation de parcs de stationnement antérieurement mises en équivalence.

A taux de change et périmètre constants, l'activité est en hausse (+1,7 %), la bonne tenue du secteur routes compensant la contraction d'activité du secteur industriel (Entrepote et Offshore). La part du BTP au sein du Groupe GTM est inférieure à 30 %.

ETPM est consolidée sur 12 mois (cession en décembre).

Ventilation géographique de l'activité

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international croît dans l'ensemble du Groupe. Dans les métiers centraux, elle s'établit à 43 % en 1999, contre 37 % en 1998.

en millions d'EUR	1999			1998		
	France	Belgique	International	France	Belgique	International
Energie	10 873,8	6 995,1	3 872,7	1 799,4	7 246,4	3 309,5
Eau	2 357,4	38,7	3 897,5	2 279,9	29,6	2 810,2
Propreté	1 439,7	345,1	2 421,1	1 340,8	304,0	1 886,5
Communication	416,9	65,7	15,3	330,8	66,4	12,4
Métiers centraux	6 087,9	7 444,6	10 206,6	5 750,9	7 646,4	8 018,6
Services financiers				2 194,8		242,0
Construction	4 396,1	405,1	2 885,6	3 724,2	325,9	2 828,7
Autres	29,0	1,6	4,8	88,4	502,8	37,8
Autres activités	4 425,1	407,3	2 890,4	6 007,4	828,7	3 108,5
TOTAL GROUPE	10 513,0	7 851,9	13 097,0	11 758,3	8 475,1	11 127,1

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit comme suit :

en millions d'EUR	1999	Variation	1998	Variation	1997
France	10 513,0	- 10,6 %	11 758,3	- 2,2 %	12 027,9
Belgique	7 851,9	- 7,4 %	8 475,1	- 12,3 %	9 666,7
Union Européenne	5 650,4	+ 10,6 %	5 110,0	+ 73,5 %	2 944,5
Autres pays d'Europe	1 119,4	+ 18,7 %	943,4	+ 40,7 %	670,4
Asie et Océanie	1 624,9	+ 8,9 %	1 491,7	+ 46,9 %	1 015,3
Afrique	1 120,8	+ 24,6 %	899,9	+ 12,5 %	800,1
Amérique	3 581,5	+ 33,5 %	2 682,1	+ 40,8 %	1 904,4
TOTAL	31 461,9	+ 0,3 %	31 360,5	+ 8 %	29 029,3

La diminution de l'activité en France résulte exclusivement de la cession de Sofinco et La Hénin Vie, celle de la Belgique est liée à la baisse des tarifs de l'électricité et du gaz déjà exposée ci-dessus.

L'activité réalisée en Europe (hors France et Belgique), s'exerce pour une part significative en Grande-Bretagne (30 %), en Espagne (23 %) et en Allemagne (10 %).

La croissance de l'activité d'ETPM explique principalement l'évolution en Afrique.

La première consolidation de l'activité de Nalco et Calgon explique en grande partie la croissance sur la zone Amérique.

Détail du résultat

Le résultat brut d'exploitation (EBITDA), un des indicateurs de rentabilité suivis par le Groupe, est calculé de la manière suivante :

en millions d'EUR	1999	1998
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions	5 413,2	5 610,6
Eléments du résultat financier non liés à l'endettement net	320,6	236,1
Résultat courant des sociétés mises en équivalence	377,8	256,7
Autres retraitements	19,4	18,0
Résultat brut d'exploitation (Ebitda)	6 131,0	6 121,4

Les métiers centraux représentent 87,3 % du total en 1999 (contre 77,3 % en 1998) et progressent de 13,1 %. La progression dans l'énergie est atténuée sous l'effet des baisses de tarifs de l'électricité et du gaz en Belgique mais bénéficie de l'intégration sur 12 mois de Gerasul au Brésil, le ratio d'efficacité opérationnelle (Ebitda/chiffre d'affaires) de ce secteur passe de 24,6 % à 25,4 %. Le résultat brut d'exploitation de l'eau est tiré par la croissance à l'international, l'amélioration des performances en France et l'entrée de Nalco et Calgon pour un impact encore marginal toutefois. Tant SITA que Watco/EDS bénéficient d'une croissance à l'international et notamment du plein effet des acquisitions de 1998 : BFI et AJ Bull. Le résultat brut d'exploitation des services financiers est donné à titre indicatif pour 1998, la spécificité de l'activité d'assurance rendant cet indicateur moins pertinent. Le redressement de Groupe GTM et son recentrage sur ses activités concessives se traduit par la progression du résultat brut d'exploitation du secteur construction.

en millions d'EUR	1999	1998	Variation
Energie	3 170,0	2 976,7	6,5 %
Eau	1 427,2	1 149,9	24,1 %
Propreté	683,1	569,8	19,9 %
Communication	74,9	38,2	95,6 %
Métiers centraux	5 355,2	4 734,6	13,1 %
Services financiers	303,1	1 130,1	
Construction	519,5	437,8	18,7 %
Maison mère et autres participations	(46,8)	(181,1)	
TOTAL GROUPE	6 131,0	6 121,4	0,2 %

Le résultat net courant part du Groupe correspond à la part du Groupe dans le résultat courant, après impôt et amortissement des écarts d'acquisition, des sociétés intégrées et mises en équivalence. Il s'analyse comme suit par activité :

en millions d'EUR	1999	1998	Variation
Energie	354,6	216,0	64,1 %
Eau	216,6	211,6	2,4 %
Propreté	47,1	43,0	9,6 %
Communication	(25,1)	(29,0)	-13,2 %
Métiers centraux	593,2	441,6	34,3 %
Services financiers	297,1	245,3	
Construction	67,7	62,5	
Maison mère et autres participations	26,2	13,3	
TOTAL GROUPE	984,2	762,7	29,0 %

La contribution des **métiers centraux** est en progression de 34,3 %, soit 11 % à périmètre constant.

La contribution de l'**énergie**, qui s'inscrit en hausse de 64 %, est portée par l'augmentation de la part du Groupe dans la Société Générale de Belgique et dans Tractebel (la quote-part d'intérêt passant de 38 % à 56 % en moyenne sur l'exercice) et par le développement de l'activité électrique au Brésil. L'activité installation services à l'énergie (Elyo et Fabricom) a également un fort taux de progression.

La contribution de l'**eau** augmente de 2 %, grâce notamment à la bonne orientation de l'activité en France (+23 %). A l'international (+4 %), l'impact négatif (courbe en J) des contrats les plus récents se réduit sensiblement (EUR -15 millions).

La **propreté** (SITA et Watco/EDS) voit sa contribution progresser de 10 %.

La **communication** a une contribution négative de EUR -25 millions contre -29 en 1998. Cette évolution traduit la forte hausse des résultats de M6, l'impact de la sortie d'activités câble américaines de Tractebel et les efforts de conquête d'abonnés de Lyonnaise Câble et de TPS.

Groupe GTM confirme son redéploiement vers des activités de concessions-maintenance et son redressement avec une contribution en progression de 8,3 % pour atteindre EUR 67,7 millions.

Le **résultat net exceptionnel part du Groupe** ressort à EUR 468,3 millions contre EUR 242,3 millions pour l'exercice 1998.

Les plus-values nettes sur cessions en part du Groupe (EUR 1 milliard) comportent pour l'essentiel l'effet net des cessions de titres Sofinco, AXA et Fortis B et la plus-value d'échange sur TotalFina, pour respectivement EUR 475, 172, 122 et 194 millions.

Ces résultats sont partiellement compensés par des dépréciations, provisions et autres charges exceptionnelles comprenant principalement des dépréciations d'actifs immobilisés (EUR 314 millions, essentiellement au titre d'incorporels et d'écarts d'acquisition sur l'eau France), des provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR 116 millions) et divers coûts de restructuration (EUR 47 millions).

Tableau de financement

La poursuite des cessions d'actifs non stratégiques en 1999 (Sofinco, AXA, La Hénin Vie...pour un total de EUR 3,1 milliards) combinée à une marge brute d'autofinancement de EUR 3,93 milliards, ont permis au Groupe d'investir près de EUR 19,4 milliards (dont EUR 8,7 milliards au titre des OPE sur SITA et Tractebel) en maintenant une structure du bilan solide.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement augmente de 7,6 % hors secteur financier, la progression observée sur les métiers centraux étant de 15,4 %. Cet indicateur est fortement influencé par la situation fiscale de Suez Lyonnaise des Eaux S.A. qui bénéficiait en 1998 de gains d'intégration fiscale et est amenée en 1999 à payer un impôt sur les plus-values réalisées.

en millions d'EUR	1999	1998	Variation
Energie	2 197,6	2 136,3	2,9%
Eau	1 032,1	764,5	35,0%
Propreté	464,1	390,4	18,9 %
Communication	102,5	(0,1)	
Métiers centraux	3 796,3	3 291,1	15,4 %
Construction	354,6	345,8	2,6 %
Maison mère et autres participations	(218,2)	17,3	
TOTAL GROUPE (hors secteur financier)	3 932,7	3 654,2	7,6 %

Investissements

Les investissements incorporels de l'exercice, qui s'élèvent à EUR 242,1 millions, sont concentrés sur les métiers centraux.

Les investissements corporels (EUR 3,5 milliards) se sont accrus, principalement dans les secteurs de l'eau (notamment chez Northumbrian et Aguas Argentinas) et de la propreté.

Les principaux investissements financiers se rapportent aux OPE de Suez Lyonnaise des Eaux sur Tractebel et SITA

dans le cadre de la politique de recentrage et de simplification des structures, et aux acquisitions des groupes Nalco et Calgon pour EUR 4,3 milliards, de EMOS pour EUR 0,8 milliard et des 50 % non encore détenus par SITA sur sa filiale allemande pour EUR 0,3 milliard.

En 1998, les investissements financiers avaient porté pour une large part sur l'OPE sur la Société Générale de Belgique, l'acquisition par SITA des filiales de BFI et l'acquisition de Gerasul par Tractebel au Brésil.

en millions d'EUR	1999		1998	
	Corporels et incorporels	Financiers (*)	Corporels et incorporels	Financiers (*)
Energie	1 482,0	427,2	1 353,8	1 494,1
Eau	1 132,0	5 263,7	805,1	285,4
Propreté	583,6	365,5	406,9	1 535,8
Communication	146,2	34,6	122,7	139,8
Métiers centraux	3 343,8	6 091,0	2 688,5	3 455,1
Services financiers			21,8	
Construction	288,4	307,8	318,8	113,3
Autres	74,2	(**)9 335,4	125,1	(***)4 120,7
TOTAL GROUPE	3 706,4	15 734,2	3 154,2	7 689,1

(*) hors secteur financier.

(**) dont EUR 7,4 milliards au titre de l'OPE sur Tractebel et EUR 1,3 milliard au titre de l'OPE sur SITA.

(***) dont OPE sur la SGB EUR 3,93 milliards.

Désinvestissements

Les sorties d'actifs réalisées en 1999 traduisent la poursuite de la politique de recentrage annoncée par le Groupe et s'élèvent (en prix de cession) à EUR 3,13 milliards, après EUR 3,17 milliards en 1998 et EUR 2,41 milliards en 1997. Elles comprennent notamment la cession :

- de titres de participation, pour EUR 1,54 milliard, détenus notamment par Suez Lyonnaise des Eaux S.A. (titres AXA), Tractebel (Stadtwerke Bremen) et la filiale de capital investissement Suez Industrie,
- et de titres de filiales précédemment consolidées pour EUR 1,39 milliard, correspondant principalement à Sofinco, La Hénin Vie, Fortis B (cession de 1 %), ETPM et les filiales de SITA en Australie et en Nouvelle Zélande.

Rentabilité des capitaux employés

Cette rentabilité est mesurée par le rapport entre le Résultat opérationnel net (Nopat) et les capitaux employés à l'ouverture (retraités des effets de périmètre et de change significatifs, au prorata temporis). Le NOPAT est calculé de la manière suivante :

en millions d'EUR	1999	1998
Résultat brut d'exploitation (Ebitda)	6 131,0	6 121,4
Amortissements et provisions	(2 481,1)	(2 811,3)
Charge d'impôt courant exigible	(624,4)	(610,9)
Autres	(21,6)	(19,5)
Résultat opérationnel net (Nopat)	3 003,9	2 679,7

Les **capitaux employés** sont calculés de la manière suivante :

en millions d'EUR	Au 31 décembre 1999	Au 1 ^{er} janvier 1999 (retraité)
Ecart d'acquisition bruts hors amortissements exceptionnels	6 169,7	3 598,3
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	33 940,2	26 900,2
Comptes des concessions	(4 599,7)	(4 243,3)
Immobilisations financières, hors prêts et créances rattachées aux participations	11 139,4	15 054,6
Besoin en fonds de roulement	888,2	2 149,0
Provisions pour risques et charges	(10 584,7)	(14 100,5)
Effets de périmètre et de change 1999		458,6
Capitaux employés	36 953,1	29 816,9

La rentabilité des capitaux employés (RCE) pour 1999 s'établit donc à 10,1 % contre 9,3 % pour 1998 et se détaille comme suit :

en millions d'EUR	NOPAT	Capitaux Employés	RCE
Energie	1 544,6	13 896,5	11,1 %
Eau	637,4	7 394,4	8,6 %
Propreté	324,6	3 410,0	9,5 %
Communication	(28,2)	334,3	
Métiers centraux	2 478,4	25 035,2	9,9 %
TOTAL GROUPE	3 003,9	29 816,9	10,1 %

Développement international du Groupe

Le mode de développement du Groupe dans les pays émergents s'est opéré principalement par réalisation de projets, en concession ou en BOT (Built-Operate-Transfer). Ces opérations sont économes en fonds propres mais comportent des engagements vis-à-vis des concédants publics et des prêteurs.

La politique d'investissement du Groupe dans les projets à l'international se traduit généralement par le "profil standard" suivant :

- rôle d'opérateur industriel, mise en place du management et de procédures de contrôle, de reporting et de gestion ;
- 20 à 35 % de participation en fonds propres ;
- recherche d'un ou plusieurs partenaires financiers ou industriels locaux ;
- recherche d'un ou plusieurs partenaires financiers internationaux (SFI, BERD...) reconnus et respectés par les autorités locales et la communauté financière internationale, et qui supportent le risque politique souverain (convertibilité, transfert, expropriation) et élargi

(non respect par le concédant de ses engagements contractuels, non respect par le régulateur du cadre réglementaire s'appliquant au secteur) ;

- mise en place d'un financement sans recours ou à recours limités sur l'actionnaire, en monnaie locale si les marchés financiers locaux le permettent ;
- clauses contractuelles de protection telles que la "dollarisation" du tarif, le droit à la révision des prix et des investissements, le principe d'équilibre économique et financier du projet, le plafonnement des garanties de bonne fin.

Parallèlement à ces mesures, le Groupe poursuit une politique prudente de provisionnement des risques sur les pays émergents. Les provisions constituées s'élèvent à EUR 483,9 millions (dont 476,4 millions en part du Groupe) au 31 décembre 1999, soit 16 % des fonds propres part du Groupe exposés.

A fin 1999, les pays émergents représentent 17 % des capitaux employés du Groupe et 26 % des fonds propres part du Groupe. L'exposition sur les capitaux employés se situe pour les trois quarts en Amérique du sud et environ 20 % en Asie, le complément concerne essentiellement l'Europe de l'est.

Chiffres clés sur 5 exercices

en millions d'EUR	Suez Lyonnaise des Eaux				Lyonnaise des Eaux	
	1999	1998	1997	1996 pro forma	1996	1995
1. Chiffre d'affaires	31 461,9	31 360,5	29 029,3	26 406,3	13 967,4	15 033,8
dont réalisé hors de France	20 948,9	19 602,2	17 001,4	14 679,5	5 461,3	6 744,9
2. Résultat						
- exploitation (a)	2 932,2	2 799,3	2 291,3	1 889,3	796,6	621,8
- brut d'exploitation (EBITDA) (a)(b)	5 827,9	4 991,3	4 763,1	4 156,5	1 594,0	1 353,7
- net courant part du Groupe	984,2	762,7	609,0	524,1	-	-
- net part du Groupe	1 452,5	1 005,0	611,8	302,0	205,7	138,1
3. Flux de trésorerie						
Flux issus de l'activité courante	4 262,6	5 208,3	4 411,7	-	793,3	682,1
dont Marge brute d'autofinancement	3 932,7	4 141,7	4 654,1	4 200,7	1 114,1	923,5
Flux issus de l'investissement	-16 609,9	-8 058,1	-3 113,4	-	-2 026,0	1 197,5
Flux issus du financement	14 330,1	3 935,2	-1 911,2	-	1 160,4	155,2
4. Bilan						
Immobilisations incorporelles	5 017,9	1 071,5	983,6	938,9	827,3	922,0
Immobilisations corporelles (c)	24 322,6	21 585,4	17 492,1	15 460,8	6 128,4	4 352,4
Ecart d'acquisition	5 374,4	2 963,3	1 575,9	1 234,8	1 249,6	1 325,2
Immobilisations financières	12 387,0	16 084,9	16 470,6	15 972,3	1 605,7	1 689,0
Besoin en fonds de roulement (d)	-195,7	1 025,7	1 020,2	1 125,7	722,0	523,8
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 989,9	4 032,8	3 332,3	4 701,4	2 135,8	1 796,6
Total actif	76 897,0	72 488,1	72 145,4	71 803,2	24 968,2	23 917,6
Dettes financières	25 622,5	15 564,3	12 774,2	14 276,1	5 568,2	4 051,0
Provisions pour risques et charges (e)	10 584,7	8 278,4	6 966,0	6 582,9	2 470,7	2 395,4
Capitaux propres part du Groupe	11 270,5	8 931,1	7 515,9	6 921,2	2 809,8	2 509,5
Capitaux propres totaux	17 688,9	18 046,2	17 253,9	16 398,2	4 629,9	4 162,6
5. Données par action (en Euros)						
- nombre moyen d'action en circulation (f)	153 617 533	135 647 727	124 244 462	124 244 706	59 315 239	58 045 706
- nombre d'action à la clôture	198 429 306	147 767 737	126 235 772	125 541 972	59 315 239	58 045 706
- résultat net par action (f)	9,46	7,41	4,92	2,43	3,46	2,38
- dividende distribué (proposé pour 99)	3,00	2,70	2,29	2,18	1,83	1,75
6. Effectifs moyens totaux	341 755	333 132	305 936	287 137	156 719	154 688
- sociétés en intégration globale	220 499	201 129	174 458	169 238	116 290	118 770
- sociétés en intégration proportionnelle	23 726	41 456	31 791	27 755	31 952	26 384
- sociétés mises en équivalence	97 530	90 547	99 687	90 144	8 477	9 534

(a) Après reclassement de la participation des salariés dans les frais de personnel.

(b) Hors résultat brut d'exploitation des filiales financières.

(c) Net des comptes spécifiques des concessions au passif.

(d) Besoin en fonds de roulement = stocks et en-cours + créances + comptes de régularisation (+ actifs - passifs) - dettes d'exploitation - dettes diverses.

(e) Hors provisions techniques du secteur assurance vie.

(f) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

Comptes consolidés

66	• Comptes en euros
67	- Compte de résultat
68	- Tableau consolidé des flux de trésorerie
	- Bilan au 31 décembre 1999
	• Comptes en francs
70	- Compte de résultat
71	- Tableau consolidé des flux de trésorerie
72	- Bilan au 31 décembre 1999
	• Annexes aux comptes consolidés
74	- Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
81	- Note 2 - Opérations majeures
87	- Note 3 - Evolutions du périmètre et des taux de change
87	- Note 4 - Résultat d'exploitation
89	- Note 5 - Résultat financier
90	- Note 6 - Résultat exceptionnel
91	- Note 7 - Impôt sur les sociétés
92	- Note 8 - Sociétés mises en équivalence
93	- Note 9 - Ecarts d'acquisition
93	- Note 10 - Immobilisations et amortissements
95	- Note 11 - Participations
96	- Note 12 - Secteur financier
96	- Note 13 - Stocks et en-cours
96	- Note 14 - Valeurs mobilières de placement
97	- Note 15 - Comptes de régularisation
97	- Note 16 - Capitaux propres
99	- Note 17 - Intérêts minoritaires
99	- Note 18 - Provisions pour risques et charges
101	- Note 19 - Financement
105	- Note 20 - Retraites et engagements assimilés
107	- Note 21 - Engagements hors bilan
108	- Note 22 - Rémunération des dirigeants
109	- Note 23 - Litiges et autres faits exceptionnels
109	- Note 24 - Préparation au passage à la monnaie unique
109	- Note 25 - Evénements postérieurs à la clôture
111	- Note 26 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 1999
113	• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Compte de résultat

en millions d'EUR	Note	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Chiffre d'affaires		31 461,9	31 360,5	29 029,3
Ventes et prestations de services		31 461,9	29 037,8	26 109,8
Produits d'exploitation du secteur financier		0,0	2 322,7	2 919,5
Autres produits		2 350,2	1 889,0	1 834,7
Autres produits d'exploitation		1 444,1	898,1	901,7
Résultat des intercommunales et opérations en commun		906,1	990,9	933,0
Charges d'exploitation		28 398,8	27 638,9	25 164,3
Achats et variations de stocks		6 988,4	7 043,1	6 318,6
Intérêts et autres frais du secteur financier		0,0	909,5	1 046,3
Encaissements pour compte des collectivités		875,7	840,0	831,9
Impôts, taxes et versements assimilés		764,5	738,5	513,9
Salaires, traitements et charges sociales		8 050,5	7 660,6	7 075,0
Autres charges d'exploitation		11 719,7	10 447,2	9 378,6
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		5 413,3	5 610,6	5 699,7
Dotation nette aux amortissements et provisions		2 481,1	2 074,5	2 344,3
Dotation nette aux provisions techniques du secteur assurance		0,0	736,8	1 064,1
Résultat d'exploitation	4	2 932,2	2 799,3	2 291,3
Résultat financier	5	-390,3	-367,4	-302,8
Résultat courant des sociétés intégrées		2 541,9	2 431,9	1 988,5
Résultat exceptionnel	6	724,7	179,6	-50,0
Impôt sur les bénéfices	7	-753,3	-644,0	-531,1
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	384,6	255,7	300,3
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition		2 897,9	2 223,2	1 707,7
Amortissement des écarts d'acquisition	9	-197,7	-164,8	-103,3
<i>dont part du Groupe</i>		<i>-176,8</i>	<i>-107,0</i>	<i>-76,4</i>
Résultat net total		2 700,2	2 058,4	1 604,4
Intérêts minoritaires		1 247,7	1 053,4	992,6
Résultat net part du Groupe		1 452,5	1 005,0	611,8
Par action (en EUR)		9,46	7,41	4,92

Tableau consolidé des flux de trésorerie

en millions d'EUR	1999		1998		1997		
	Total métiers	Secteur financier	Autres activités	TOTAL GROUPE	Secteur financier	Autres activités	TOTAL GROUPE
Trésorerie à l'ouverture	1 425,4	(3 259,4)	2 942,9	(316,5)	(3 897,5)	4 551,2	653,7
Variations de change	75,9	(1,1)	(14,3)	(15,4)	3,7	34,2	37,9
Variations de périmètre et divers (fusions, reclassement)	1 393,5	619,0	53,0	672,0	78,0	(473,1)	(395,1)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE CORRIGÉE	2 894,8	(2 641,5)	2 981,6	340,1	(3 815,8)	4 112,3	296,5
Résultat net total	2 700,2	284,8	1 773,6	2 058,4	71,8	1 532,6	1 604,4
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidée	(292,4)	(104,7)	(64,2)	(168,9)	(88,7)	(97,6)	(186,3)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	3 180,8	453,5	2 795,0	3 248,5	1 241,4	2 594,1	3 835,5
Plus-values nettes sur cessions	(1 631,6)	(163,4)	(854,5)	(1 017,9)	(171,1)	(547,8)	(718,9)
Autres éléments sans effet de trésorerie	(24,3)	17,3	4,3	21,6	3,2	116,2	119,4
Marge brute d'autofinancement	3 932,7	487,5	3 654,2	4 141,7	1 056,6	3 597,5	4 654,1
Décalsages de trésorerie d'exploitation	317,4	644,2	391,3	1 035,5	(228,8)	(36,7)	(265,5)
Décalsages de trésorerie hors exploitation	12,5	(22,3)	53,4	31,1	(76,2)	99,4	23,2
Flux issus de l'activité courante	4 262,6	1 109,4	4 098,9	5 208,3	751,6	3 660,2	4 411,8
Investissements corporels et incorporels	3 706,4	29,9	3 124,3	3 154,2	136,4	2 863,5	2 999,9
Investissements financiers	15 734,2	44,1	7 689,1	7 733,2	123,0	1 595,5	1 718,5
Autres besoins de trésorerie (dégagement)	299,9	424,7	(77,4)	347,3	674,6	134,6	809,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	204,6	8,4	202,9	211,3	59,0	193,9	252,9
Cessions d'immobilisations financières	2 925,0	68,5	2 896,8	2 965,3	275,0	1 886,3	2 161,3
Flux issus de l'investissement	(16 609,9)	(421,8)	(7 636,3)	(8 058,1)	(600,0)	(2 513,4)	(3 113,4)
Dividendes mis en paiement	1 201,8	128,2	1 045,8	1 174,0	1,5	824,3	825,8
Remboursement de dettes financières	3 632,2	436,6	2 064,3	2 500,9	459,8	3 857,4	4 317,2
Financement inter-secteurs		621,8	(621,8)		605,1	(605,1)	
Augmentation des dettes financières	10 876,4	248,2	3 508,3	3 756,5	357,3	2 612,1	2 969,4
Mouvements sur actions propres	(143,1)		(64,8)	(64,8)		(86,2)	(86,2)
Augmentation des capitaux propres totaux	8 430,9	14,8	3 903,6	3 918,4	(96,2)	444,7	348,5
Flux issus du financement	14 330,1	320,0	3 615,2	3 935,2	404,9	(2 316,2)	(1 911,3)
Total des flux de la période	1 982,8	1 007,6	77,8	1 085,4	556,5	(1 169,4)	(612,9)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	4 877,6	(1 633,9)	3 059,4	1 425,5	(3 259,3)	2 942,9	(316,4)

La trésorerie est composée des éléments suivants :

	au 31 décembre 1999	au 31 décembre 1998	au 31 décembre 1997
Interbancaire et valeurs en pension, actif		586,9	724,7
Valeurs mobilières de placement		2,1	4,9
Interbancaire passif (a)		(2 023,0)	(3 105,1)
Comptes de trésorerie & assimilés inter-secteurs		(200,0)	(883,9)
Secteur financier	0,0	(1 633,9)	(3 259,3)
Disponibilités	4 811,5	2 827,9	2 079,4
Valeurs mobilières de placement	2 178,4	1 205,0	1 252,7
Découverts bancaires	(2 112,3)	(1 173,6)	(1 273,1)
Comptes de trésorerie & assimilés inter-Secteurs		200,0	883,9
Autres secteurs	4 877,6	3 059,4	2 942,9
TOTAL	4 877,6	1 425,5	(316,4)

(a) échéant dans moins de 3 mois.

Bilan actif

en millions d'EUR	Note	31 décembre 1999			31 décembre 1998	31 décembre 1997
		Brut	Amort. provisions	Net		
Immobilisations incorporelles	10	5 957,8	939,9	5 017,9	1 071,5	983,6
Ecart d'acquisition	9	6 499,9	1 125,5	5 374,4	2 963,3	1 575,9
Immobilisations corporelles	10					
Détenues en propre		41 401,1	20 250,5	21 150,6	18 876,8	16 047,4
Domaine concédé		7 290,7	2 120,0	5 170,7	4 806,6	4 798,6
Immobilisations en-cours et acomptes		2 634,5	33,5	2 601,0	2 145,3	894,4
Immobilisations financières						
Participations	11	5 233,2	489,3	4 743,9	3 519,0	4 460,4
Placements du secteur financier	12				5 640,5	5 217,7
Titres de sociétés mises en équivalence	8	5 947,9		5 947,9	5 704,6	5 665,9
Autres valeurs immobilisées		1 907,2	212,0	1 695,2	1 220,8	1 126,6
Total des actifs immobilisés		76 872,3	25 170,7	51 701,6	45 948,4	40 770,5
Stocks et en-cours	13	3 354,4	130,0	3 224,4	3 830,3	4 580,5
Créances						
Clients et comptes rattachés		9 003,9	554,3	8 449,6	6 699,6	6 140,2
Créances diverses		4 221,3	217,7	4 003,6	3 590,9	3 270,5
Valeurs financières						
Valeurs mobilières de placement	14	2 193,6	15,2	2 178,4	1 204,9	1 252,7
Disponibilités		4 811,5	0,0	4 811,5	2 827,9	2 079,6
Actifs circulants du secteur financier	12					
Prêts et crédits					5 871,1	11 154,5
Créances interbancaires et valeurs en pension					973,7	1 574,0
Total des actifs circulants		23 584,7	917,2	22 667,5	24 998,4	30 052,0
Comptes de régularisation	15	3 692,4	1 164,5	2 527,9	1 541,3	1 322,9
TOTAL DE L'ACTIF		104 149,4	27 252,4	76 897,0	72 488,1	72 145,4
Engagements reçus	21					

Bilan passif

en millions d'EUR	Note	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Capital social		1 984,3	1 351,6	1 154,6
Primes		6 343,7	5 247,7	4 696,4
Réserves		1 946,5	1 747,8	1 297,2
Ecart de conversion	16.2	97,1	-186,0	-74,1
Résultat net		1 452,5	1 005,0	611,8
Actions propres détenues		-553,6	-235,0	-170,0
Capitaux propres part Groupe	16.1	11 270,5	8 931,1	7 515,9
Intérêts minoritaires	17	6 418,4	9 115,1	9 738,0
Capitaux propres totaux		17 688,9	18 046,2	17 253,9
Comptes spécifiques des concessions (*)	10	4 599,7	4 243,3	4 248,3
Provisions techniques du secteur assurance vie	12	0,0	5 822,0	5 085,2
Autres provisions pour risques et charges	18	10 584,7	8 278,4	6 966,0
Emprunts et dettes financières	19	25 622,5	15 564,3	12 774,2
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 195,0	2 868,0	3 188,2
Fournisseurs		5 308,2	4 241,3	4 037,8
Autres dettes d'exploitation		5 579,4	4 939,1	4 513,0
Dettes diverses				
Sur droits d'usages		218,6	322,4	333,6
Autres dettes diverses		645,9	419,2	364,5
Total des dettes non financières		13 947,1	12 790,0	12 437,1
Dettes du secteur financier	12	0,0	5 897,5	11 523,9
Comptes de régularisation	15	4 454,1	1 846,4	1 856,8
TOTAL DU PASSIF		76 897,0	72 488,1	72 145,4
(*) Dont contrepartie des immobilisations reçues		3 622,2	3 343,7	3 368,7
Engagements donnés	21			

Compte de résultat

en millions de FRF	Note	31 décembre 1 999	31 décembre 1 998	31 décembre 1 997
Chiffre d'affaires		206 376	205 711	190 420
Ventes et prestations de services		206 376	190 475	171 269
Produits d'exploitation du secteur financier		0	15 236	19 151
Autres produits		15 417	12 391	12 035
Autres produits d'exploitation		9 473	5 891	5 915
Résultat des intercommunales et opérations en commun		5 944	6 500	6 120
Charges d'exploitation		186 284	181 299	165 067
Achats et variations de stocks		45 840	46 200	41 447
Intérêts et autres frais du secteur financier		0	5 966	6 863
Encaissements pour compte des collectivités		5 744	5 510	5 457
Impôts, taxes et versements assimilés		5 015	4 844	3 371
Salaires, traitements et charges sociales		52 808	50 250	46 409
Autres charges d'exploitation		76 877	68 529	61 520
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		35 509	36 803	37 388
Dotation nette aux amortissements et provisions		16 275	13 608	15 378
Dotation nette aux provisions techniques du secteur assurance		0	4 833	6 980
Résultat d'exploitation	4	19 234	18 362	15 030
Résultat financier	5	-2 561	-2 410	-1 986
Résultat courant des sociétés intégrées		16 673	15 952	13 044
Résultat exceptionnel	6	4 754	1 178	-328
Impôt sur les bénéfices	7	-4 941	-4 224	-3 484
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	2 523	1 677	1 970
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition		19 009	14 583	11 202
Amortissement des écarts d'acquisition	9	-1 297	-1 081	-678
<i>dont part du Groupe</i>		<i>-1 160</i>	<i>-702</i>	<i>-501</i>
Résultat net total		17 712	13 502	10 524
Intérêts minoritaires		8 184	6 910	6 511
Résultat net part du Groupe		9 528	6 592	4 013
Par action (en FRF)		62,0	48,6	32,3

Tableau consolidé des flux de trésorerie

en millions de FRF	1999		1998		1997		
	Total métiers	Secteur financier	Autres activités	TOTAL GROUPE	Secteur financier	Autres activités	TOTAL GROUPE
Trésorerie à l'ouverture	9 350	(21 380)	19 304	(2 076)	(25 566)	29 854	4 288
Variations de change	498	(7)	(94)	(101)	24	224	248
Variations de périmètre et divers (fusions, reclass....)	9 141	4 060	348	4 408	512	(3 103)	(2 591)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE CORRIGÉE	18 988	(17 327)	19 558	2 231	(25 030)	26 975	1 945
Résultat net total	17 712	1 868	11 634	13 502	471	10 053	10 524
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidée	(1 918)	(687)	(421)	(1 108)	(582)	(640)	(1 222)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	20 865	2 975	18 334	21 309	8 143	17 016	25 159
Plus-values nettes sur cessions	(10 703)	(1 072)	(5 605)	(6 677)	(1 122)	(3 593)	(4 715)
Autres éléments sans effet de trésorerie	(159)	114	28	142	21	762	783
Marge brute d'autofinancement	25 797	3 198	23 970	27 168	6 931	23 598	30 529
Décalages de trésorerie d'exploitation	2 082	4 225	2 567	6 792	(1 501)	(241)	(1 742)
Décalages de trésorerie hors exploitation	82	(146)	350	204	(500)	652	152
Flux issus de l'activité courante	27 961	7 277	26 887	34 164	4 930	24 009	28 939
Investissements corporels et incorporels	24 312	196	20 494	20 690	895	18 783	19 678
Investissements financiers	103 210	289	50 437	50 726	807	10 466	11 273
Autres besoins de trésorerie (dégagement)	1 969	2 786	(508)	2 278	4 425	883	5 308
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 342	55	1 331	1 386	387	1 272	1 659
Cessions d'immobilisations financières	19 193	449	19 001	19 450	1 804	12 373	14 177
Flux issus de l'investissement	(108 955)	(2 767)	(50 091)	(52 858)	(3 936)	(16 487)	(20 423)
Dividendes mis en paiement	7 884	841	6 860	7 701	10	5 407	5 417
Remboursement de dettes financières	23 825	2 864	13 541	16 405	3 016	25 303	28 319
Financement inter-secteurs		4 079	(4 079)	0	3 969	(3 969)	0
Augmentation des dettes financières	71 345	1 628	23 013	24 641	2 344	17 134	19 478
Mouvements sur actions propres	(939)		(425)	(425)		(565)	(565)
Augmentation des capitaux propres totaux	55 303	97	25 606	25 703	(631)	2 917	2 286
Flux issus du financement	94 000	2 099	23 714	25 813	2 656	(15 193)	(12 537)
Total des flux de la période	13 005	6 609	510	7 119	3 650	(7 671)	(4 021)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	31 994	(10 718)	20 068	9 350	(21 380)	19 304	(2 076)

La trésorerie est composée des éléments suivants :

	au 31 décembre 1999	au 31 décembre 1998	au 31 décembre 1997
Interbancaire et Valeurs en pension, actif		3 850	4 754
Valeurs mobilières de placement		14	32
Interbancaire passif (a)		(13 270)	(20 368)
Comptes de trésorerie & assimilés inter-secteurs		(1 312)	(5 798)
Secteur financier	0	(10 718)	(21 380)
Disponibilités	31 561	18 550	13 640
Valeurs mobilières de placement	14 289	7 904	8 217
Découverts bancaires	(13 856)	(7 698)	(8 351)
Comptes de trésorerie & assimilés inter-secteurs	0	1 312	5 798
Autres secteurs	31 994	20 068	19 304
TOTAL	31 994	9 350	(2 076)

(a) échéant dans moins de 3 mois.

Bilan actif

en millions de FRF	Note	31 décembre 1999			31 décembre 1998	31 décembre 1997
		Brut	Amort. provisions	Net		
Immobilisations incorporelles	10	39 080	6 166	32 914	7 029	6 452
Ecart d'acquisition	9	42 636	7 382	35 254	19 438	10 337
Immobilisations corporelles	10					
Détenues en propre		271 574	132 835	138 739	123 824	105 264
Domaine concédé		47 824	13 907	33 917	31 529	31 477
Immobilisations en-cours et acomptes		17 281	219	17 062	14 072	5 867
Immobilisations financières						
Participations	11	34 327	3 209	31 118	23 083	29 258
Placements du secteur financier	12				36 999	34 226
Titres de sociétés mises en équivalence	8	39 016		39 016	37 420	37 166
Autres valeurs immobilisées		12 511	1 390	11 121	8 008	7 390
Total des actifs immobilisés		504 249	165 108	339 141	301 402	267 437
Stocks et en-cours	13	22 003	853	21 150	25 125	30 046
Créances						
Clients et comptes rattachés		59 062	3 635	55 427	43 946	40 277
Créances diverses		27 690	1 428	26 262	23 555	21 453
Valeurs financières						
Valeurs mobilières de placement	14	14 389	100	14 289	7 904	8 217
Disponibilités		31 561	0	31 561	18 550	13 641
Actifs circulants du secteur financier	12					
Prêts et crédits					38 512	73 169
Créances interbancaires et valeurs en pension					6 387	10 325
Total des actifs circulants		154 705	6 016	148 689	163 979	197 128
Comptes de régularisation	15	24 221	7 639	16 582	10 110	8 678
TOTAL DE L'ACTIF		683 175	178 763	504 412	475 491	473 243
Engagements reçus	21					

Bilan passif

en millions de FRF	Note	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Capital social		13 016	8 866	7 574
Primes		41 612	34 423	30 806
Réserves		12 768	11 465	8 509
Ecarts de conversion	16.2	637	-1 220	-486
Résultat net		9 528	6 592	4 013
Actions propres détenues		-3 631	-1 542	-1 115
Capitaux propres part Groupe	16.1	73 930	58 584	49 301
Intérêts minoritaires	17	42 102	59 791	63 877
Capitaux propres totaux		116 032	118 375	113 178
Comptes spécifiques des concessions (*)	10	30 172	27 834	27 867
Provisions techniques du secteur assurance vie	12	0	38 190	33 357
Autres provisions pour risques et charges	18	69 431	54 303	45 694
Emprunts et dettes financières	19	168 072	102 095	83 793
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		14 398	18 813	20 913
Fournisseurs		34 820	27 821	26 486
Autres dettes d'exploitation		36 598	32 398	29 604
Dettes diverses				
Sur droits d'usages		1 434	2 115	2 188
Autres dettes diverses		4 237	2 750	2 391
Total des dettes non financières		91 487	83 897	81 582
Dettes du secteur financier	12	0	38 685	75 592
Comptes de régularisation	15	29 218	12 112	12 180
TOTAL DU PASSIF		504 412	475 491	473 243
(*) Dont contrepartie des immobilisations reçues		23 760	21 933	22 097
Engagements donnés	21			

Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France. Le Groupe appliquera la nouvelle réglementation des comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2000.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Une part significative des activités du Groupe est conduite au travers de contrats à long terme. La préparation des états financiers consolidés nécessite donc de prendre en compte des hypothèses relatives : aux coûts restant à engager pour achever les contrats, au pourcentage d'avancement des travaux ou services en cours ainsi qu'à la recouvrabilité de réclamations et avenants aux contrats. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

A. Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes de toutes les filiales significatives dont Suez Lyonnaise des Eaux détient, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif. Le contrôle de fait peut provenir d'accords contractuels, ou de l'exercice de la majorité des voix en assemblée. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40 % des droits de vote.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence. La liste des principales sociétés consolidées est présentée en Note 26.

Opérations internes

Les produits et charges, les créances, les dettes et flux correspondants, constatés entre sociétés intégrées sont éliminés. Si une société concernée est consolidée par intégration proportionnelle, l'élimination est faite au pourcentage d'intégration.

Lorsque les opérations internes au Groupe ont une incidence significative sur le résultat net, par exemple en cas de plus-values sur cessions d'immobilisations, le résultat ainsi réalisé est éliminé quelle que soit la méthode d'intégration des sociétés concernées. Toutefois si la transaction réalisée a pour conséquence une moins-value interne, la valeur de l'actif transféré fait l'objet d'une provision pour dépréciation si celle-ci se justifie. Les plus ou moins-values sur opérations effectuées avec une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention de celle-ci.

Les provisions internes (sur titres, créances et risques) sont éliminées si elles font double emploi avec les résultats cumulés de l'entreprise déficitaire retenus en consolidation. Dans le cas contraire, elles sont reclassées en provisions pour risques.

Autocontrôle

Les actions Suez Lyonnaise des Eaux détenues par la société mère ou des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont inscrites :

- en valeurs mobilières de placement, à l'actif du bilan consolidé, lorsque ces titres auto-détenus sont affectés explicitement à l'attribution aux salariés ou destinés à régulariser les cours,
- en diminution des capitaux propres consolidés dans les autres cas.

Le traitement comptable du résultat de cession des actions d'autocontrôle résulte également de l'intention attribuée à leur détention. Seules les cessions de titres classés en valeurs mobilières de placement sont portées dans le compte de résultat. Dans les autres cas, le résultat de cession ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés dans les capitaux propres consolidés.

B. Méthodes de conversion

1. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits

et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au bilan en comptes de régularisation. Les pertes latentes, enregistrées en compte de régularisation actif, font l'objet d'une dotation financière à la provision pour risque de change.

2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale ou de fonctionnement de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en francs français sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations de cours de change par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "Ecart de conversion" inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

3. L'ensemble des données est ensuite converti au taux officiel de 6,55957 francs pour 1 euro.

C. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics amorties sur la durée du contrat,
- les fonds de commerce, droits aux baux, portefeuille client, marques, brevets et licences qui sont amortis sur des périodes n'excédant pas leur durée d'utilisation.

Principales durées d'amortissement (années)	Minimum	Maximum
Droits de concession : Eau	7	25
Infrastructures	10	65
Fonds de commerce	10	25
Marques	5	28
Brevets	1	20
Autres actifs incorporels	1	30

Les frais d'augmentation de capital sont déduits des capitaux propres.

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges.

D. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, la totalité des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif repris est évaluée à sa valeur d'utilité pour le Groupe et peut être revue pendant l'exercice qui suit l'acquisition. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante de l'actif net réévalué à la date de prise de participation est inscrit sous la rubrique "Ecart d'acquisition" à l'actif du bilan ou au passif en "Provisions pour risques et charges" lorsqu'il s'agit d'écarts d'acquisition négatifs.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. En cas de changements défavorables significatifs des éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, une dépréciation exceptionnelle est constituée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition.

Secteur d'activité du Groupe	Durées d'amortissement pratiquées
Energie	20 à 40 ans
Eau	20 à 40 ans
Propreté	20 ans
Communication	10 à 20 ans
Construction	20 ans

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix de revient ou, pour les biens faisant l'objet d'une réévaluation légale, à leur valeur réévaluée, sous déduction des amortissements cumulés. On distingue :

• le domaine privé

Ce sont les immobilisations appartenant en propre aux sociétés du Groupe. Elles sont évaluées et amorties selon les usages en cours dans chaque secteur d'activité.

Les intérêts intercalaires enregistrés pendant la phase de construction ne sont généralement pas activés, toutefois cette pratique lorsqu'elle est appliquée du fait de réglementations locales impératives n'est pas retraitée dans les comptes consolidés.

Principales durées d'amortissement (années)	Minimum	Maximum
Installations techniques :		
Energie - production-transport (*)	5	50
- installation-maintenance	3	10
Eau (*)	2	80
Propreté (*)	2	30
Communication	2	10
Construction (*)	2	30
Constructions (**)	5	100
Matériels de transport	3	10
Autres immobilisations corporelles	2	33

(*) durée moyenne effective d'environ 25 ans pour l'énergie (production-transport), de 30 ans pour l'eau et de 10 ans pour la propreté et la construction.

(**) durée moyenne effective de 60 ans.

La fouchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des actifs concernés. Les durées minimum concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maximales s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

• Le domaine concédé qui comporte :

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire,
- celles remises gratuitement par le concédant et pour lesquelles le concessionnaire a une obligation de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous le poste "Comptes spécifiques des concessions".

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans le paragraphe J.

Le Groupe a adopté en 1998 pour l'ensemble de ses filiales, le principe de l'immobilisation des actifs acquis en crédit-bail ou faisant l'objet de contrats similaires, et la constatation en dette financière des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs. L'impact de ce changement de méthode sur la situation nette au 1^{er} janvier 1998 figure en note 16. S'il existe une assurance raisonnable que le preneur obtienne la propriété de l'actif à l'échéance du contrat ; la durée d'amortissement est la durée d'utilisation du bien. Dans le cas contraire, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilisation du bien.

F. Participations

Elles comprennent :

• Les titres de participation non consolidés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations

d'affaires, ou qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, mais qui ne sont pas consolidés. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation, destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

• Les autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique de détention à long ou moyen terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Les dividendes reçus des participations non consolidées et des autres titres immobilisés sont enregistrés en produits financiers dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Les **créances rattachées** à des participations constituent l'essentiel du poste "Autres valeurs immobilisées".

G. Sociétés mises en équivalence

Les comptes des sociétés mises en équivalence font l'objet des retraitements nécessaires au respect des principes comptables du Groupe. La quote-part du Groupe dans l'actif net retraité de ces filiales figure à l'actif du bilan, la quote-part de résultat figure sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Toutefois, certaines filiales font l'objet des traitements dérogatoires suivants :

- Fortis B est l'une des deux sociétés mères du groupe Fortis qui exerce ses activités de banque et d'assurance principalement en Belgique et aux Pays-Bas. Les principes comptables de ce groupe, en accord avec ceux généralement appliqués aux Pays-Bas, sont acceptés par la Commission Bancaire et Financière de Bruxelles où les titres Fortis B sont cotés. Fortis effectue notamment la réévaluation constante de son portefeuille d'actifs financiers et l'imputation des écarts d'acquisition ; avec pour contrepartie la variation de ses fonds propres consolidés. Le retraitement complet de ces principes conduirait à mettre en œuvre des moyens de suivi de coût disproportionné et sans assurance de pouvoir obtenir les informations nécessaires dans des délais compatibles avec la production des comptes consolidés du groupe Suez Lyonnaise des Eaux. En conséquence, la valeur de mise en équivalence de Fortis B à l'actif du bilan consolidé correspond à la part dans

les fonds propres publiés par Fortis B au 1^{er} janvier 1997 (date de comptabilisation de la fusion entre Suez et Lyonnaise des Eaux) augmentée chaque année de la part dans le résultat publié par Fortis, et diminuée du montant des dividendes perçus.

- Sociétés intercommunales belges de distribution d'électricité et de gaz : ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence par Electrabel. Les contrats d'association et la loi belge donnent aux collectivités locales partenaires d'Electrabel, un rôle prépondérant dans la gestion et le contrôle des activités, quelle que soit la répartition du capital entre les actionnaires. Par ailleurs, afin de traduire au mieux le poids et la réalité économique de cette activité, la quote-part d'Electrabel dans le résultat avant impôt de ces sociétés est incluse dans les produits d'exploitation en "Résultat des intercommunales et opérations en commun".

H. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement. Les provisions pour dépréciation des comptes clients s'élevaient à fin 1998 à EUR 419,3 millions. Le poste "Créances clients et comptes rattachés" comprend également :

- les sommes retenues en garanties jusqu'à réception définitive des travaux dans l'ingénierie et la construction pour EUR 65 millions à fin 1999 dont le recouvrement devrait intervenir en 2001 (EUR 66 millions à fin 1998, recouvrement attendu en 2000),
- les effets à recevoir pour EUR 349 millions en 1999 et EUR 358 millions en 1998.

Le poste "Créances diverses" est principalement constitué des créances sociales et fiscales et des comptes courants sur sociétés non consolidées.

Le Groupe n'est pas exposé aux risques de concentration de crédit compte tenu de la diversité de ses activités, de ses clients et de leur localisation géographique, les créances sont généralement à court terme.

I. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture.

J. Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste "Immobilisations corporelles". L'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

K. Primes de remboursement des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites en compte de régularisation actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

L. Revenus

Les méthodes de constatation du chiffre d'affaires et d'évaluation des stocks et travaux en cours suivent les règles applicables aux différents secteurs d'activité représentés au sein du Groupe.

Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

• Production et distribution d'électricité et de gaz

En Belgique, ces activités sont notamment exercées par les filiales belges de Tractebel (Electrabel et Distrigaz). La distribution d'électricité et de gaz s'effectue au travers de sociétés intercommunales détenues par les communes et Electrabel et qui sont mises en équivalence. La contribution à l'activité consolidée correspond donc au prix de vente facturé par Electrabel aux sociétés intercommunales. Les communes disposent d'un monopole de droit pour l'alimentation d'un segment important de clientèle, dénommé ci-après "la clientèle de distribution" et

correspondant aux clients non industriels. Ce monopole découle essentiellement d'une disposition spécifique de la loi du 10 mars 1925.

Les tarifs applicables à la clientèle de la distribution ainsi que les investissements liés à ces activités font l'objet de recommandations préparées au sein du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz, dépendant du Ministre Fédéral. L'alimentation de la clientèle de distribution s'effectue par le biais de sociétés intercommunales dans lesquelles Electrabel détient généralement une participation. Electrabel n'est donc active en distribution qu'indirectement, à travers sa participation au sein de ces sociétés. Les dites sociétés n'ont pas de personnel propre ; Electrabel leur apporte statutairement, notamment, "la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière de l'intercommunale (...)". Tous les travaux, fournitures et services requis pour les besoins de l'intercommunale sont donc, sauf recours aux tiers dûment justifié et autorisé, exécutés par Electrabel et son personnel, toutes les dépenses étant facturées aux intercommunales. Ainsi les traitements et salaires refacturés par Electrabel comprennent toutes les charges, effectivement payées en faveur du personnel affecté, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'intercommunale. De même, les charges liées à la retraite des agents affectés à l'activité de distribution sont supportées par les intercommunales.

• Distribution d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sur une ligne spécifique. En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée dans les prestations de services.

Dans le but d'améliorer l'appréhension économique de l'activité de distribution d'eau en France, il a été décidé d'évaluer l'eau livrée non relevée à la clôture de l'exercice, au prix de vente en lieu et place du prix de revient.

Eu égard au caractère non récurrent de l'opération et afin de ne pas perturber l'analyse du résultat sectoriel courant de l'activité de distribution d'eau en France, l'incidence de ce changement d'estimation a été transférée en

résultat exceptionnel pour un montant, avant impôt, de EUR 37 millions. Les principaux postes affectés par cette opération sont les suivants : stocks et en-cours, clients, résultat exceptionnel.

• Construction

Le Groupe applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement. Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue. Dans l'estimation de cette perte, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations. L'appréciation quantitative de ces aléas positifs est effectuée compte tenu de l'expérience acquise dans le passé dans des cas analogues. Les coûts des études pour des projets en cours de soumission à la clôture d'un exercice figurent en charges à répartir. Ces études font l'objet d'une provision pour risques pour la totalité de leur montant.

M. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Par ailleurs, pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, et par dérogation au Plan Comptable Général, toutes les opérations financières relatives à ces trois catégories d'actifs sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres et créances rattachées et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions des titres, rend plus homogène la présentation du compte de résultat. Cette dérogation concerne EUR 30,1 millions en 1999 (dotation nette), 143,5 millions en 1998 (reprise nette) et 136,3 millions en 1997 (dotation nette).

N. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés chaque année pour chaque entité fiscale et selon la méthode du report variable. Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale. Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Suez Lyonnaise des Eaux a opté pour un régime d'intégration fiscale englobant la plupart de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %. Les impôts différés des sociétés intégrées fiscalement tiennent compte du régime d'intégration.

Des dettes latentes d'impôts existent au 31 décembre 1999, résultant essentiellement de l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations corporelles des filiales de distribution d'eau britanniques. L'évaluation réalisée sur la base des investissements prévisionnels (investissements agréés par l'organisme de tutelle OFWAT dans le cadre d'un plan décennal, et estimés de façon très prudente pour les années suivantes) fait apparaître que ces dettes latentes ne deviendront exigibles que dans plus de 50 ans. Dans ces conditions, ces dettes latentes ne sont pas comptabilisées. Elles sont incluses en engagements hors bilan.

O. Indemnités et pensions de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, a été effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés).

Au 1^{er} janvier 1999, conformément aux méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité, il a été procédé à la comptabilisation des provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés par prélèvement sur les capitaux propres du Groupe d'un montant de EUR 496 millions, nets d'impôt. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds figurent au passif en provisions pour charges. Lorsque la valeur du plan est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus en comptes de régularisation à l'actif du bilan.

P. Instruments financiers

En dehors des filiales financières, qui suivent les réglementations particulières à leur secteur, les opérations sur instruments financiers (achats et ventes d'options et de contrats à terme) non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marchés organisés, à une évaluation sur la base des cours à cette date,
- pour les contrats sur marchés de gré à gré, essentiellement les échanges de taux d'intérêts, à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits correspondants sont inscrits en compte de résultat de manière identique aux contrats dénoués, dont les pertes et profits sont enregistrés pour leur montant net en produits ou en charges d'intérêts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note 21.

Q. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Ce tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice. L'analyse est donc basée sur un bilan d'ouverture établi aux conditions de change et de périmètre de la clôture. Les effets sur la trésorerie des variations de change (taux de clôture versus taux à l'ouverture et taux moyen de l'exercice) et de périmètre sont identifiés en tête du tableau.

Néanmoins, lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1^{er} janvier et la date de leur cession, par des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

Certains mouvements affectant le bilan ne sont pas considérés comme des flux : reclassements, effets des fusions et apports partiels et changements de méthodes comptables.

Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes réalisées et immédiates. Elles influent donc sur la marge brute d'autofinancement et trouvent leur contrepartie dans le flux issu de l'activité courante basé sur la variation de l'actif circulant net de dépréciation.

Jusqu'en 1998, le Groupe présentait séparément les flux de trésorerie de ses filiales financières (banque et assurance) compte tenu de la spécificité de ces activités. Aucune société de ce type n'ayant été consolidée par intégration globale ou proportionnelle en 1999, le tableau consolidé des flux de trésorerie est désormais unique.

R. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Les actions en circulation sont les actions émises sous déduction des actions détenues par Suez Lyonnaise des Eaux ou ses filiales contrôlées (également sur base d'un calcul moyen pondéré).

Toutes les données par action fournies, dans le tableau des chiffres clés sur 5 exercices ou au pied du compte de résultat, sont calculées sur la base de ce nombre moyen d'actions. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, des bons de souscription d'actions et des obligations convertibles (tous ces instruments sont détaillés dans la partie juridique et administrative du document de référence). Toutefois, si la prise en compte de cette dilution amène à des indicateurs par action plus favorables, ou moins favorables de moins de 5 %, les résultats de ces calculs ne sont pas mentionnés.

S. Spécificités comptables des activités financières

A fin 1999, toutes les filiales financières contrôlées par le Groupe ont été cédées, seules subsistent les sociétés Fortis B et Sofinco mises en équivalence. Les éléments suivants ne s'appliquent donc qu'aux données financières de l'exercice 1998.

• Placements du secteur financier

Pour les compagnies d'assurance, certains titres, notamment ceux en représentation des contrats

d'assurance à capital variable, sont comptabilisés au cours du marché. Les autres actions font éventuellement l'objet d'une provision générale pour dépréciation si la valeur de marché globale du portefeuille est inférieure à la valeur comptable.

Dans le secteur bancaire, les obligations et titres de créance qui n'ont pas vocation à être détenus de façon durable (classés en "titres de placement" selon le plan comptable bancaire) font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de marché de titres constituant un ensemble homogène est inférieure à leur valeur comptable. Toutefois, pour les titres couverts par des opérations spécifiques, il est tenu compte des gains sur les instruments de couverture pour déterminer la provision à constituer le cas échéant. Les actions sont évaluées au prix de revient, diminué d'une provision pour dépréciation, calculée ligne par ligne, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

• Crédits à la clientèle des banques

Les crédits à la clientèle sont portés au bilan pour le montant nominal et les intérêts courus sont portés en compte de résultat. Les intérêts impayés sont provisionnés en déduction de l'actif et cessent d'être enregistrés en produits au plus tard après 90 jours ou 180 jours, selon la nature de l'activité, de retard de paiement. Les créances correspondantes sont alors classées en créances douteuses. Lorsque des modifications de taux sont accordées en raison de difficultés financières de l'emprunteur, les intérêts sont comptabilisés en fonction des nouveaux termes du crédit. Les provisions sur crédits à la clientèle sont constituées en fonction de la perte estimée probable.

• Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays de l'Union Européenne, les directions générales des banques du Groupe peuvent décider d'établir des fonds pour risques bancaires généraux lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Lorsque la constitution de tels fonds par les banques du Groupe a pour origine ou pour conséquence la couverture de risques identifiables, ils apparaissent au passif du bilan, sous la rubrique "Provisions pour risques et charges". Sinon, ils sont classés dans les réserves et leur variation est sans effet sur le compte de résultat.

• Revenus

L'ensemble des produits d'exploitation (intérêts, primes d'assurance, commissions, autres produits financiers) est porté en chiffre d'affaires. Les commissions de gestion et de montage sont portées en produit à la date d'encaissement ou de réalisation de l'opération concernée. Les commissions sur cautions accordées sont portées en compte de résultat prorata temporis sur la durée de vie des engagements ou cautions. Les opérations de crédit-

bail sont classées en prêts et crédits accordés. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits, sous déduction des amortissements calculés sur une base financière. Les primes d'assurance vie sont considérées comme acquises à l'émission, quelle que soit la période couverte par la garantie. Rappelons qu'à fin 1999, toutes les filiales financières contrôlées du Groupe ont été cédées, seules subsistent les sociétés Fortis B et Sofinco mises en équivalence.

Note 2 – Opérations majeures

2.1 Fusion de Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez en 1997

Les Assemblées Générales des 11 et 19 juin 1997 ont approuvé la fusion-absorption de Compagnie de Suez par Lyonnaise des Eaux, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997. Cette fusion a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'EUR) :

Actif net apporté par Compagnie de Suez, selon le traité de fusion		4 916,3
Fonds propres consolidés correspondants	5 097,5	
Ajustements de valeur des actifs et passifs	(144,1)	
Elimination des écarts d'acquisition internes	(691,4)	
Autres ajustements	(57,9)	
Fonds propres ajustés		4 204,1
Ecart d'acquisition lié à la fusion, imputé sur les primes		712,3
Fonds propres consolidés de Lyonnaise des Eaux publiés au 31 décembre 1996		2 809,8
Fonds propres ajustés apportés par Compagnie de Suez	4 204,1	
Frais de fusion	(36,3)	
Annulation des éléments relatifs à l'autocontrôle	(56,4)	
Fonds propres apportés		4 111,4
Fonds propres au bilan 1996 pro forma		6 921,2

Les actifs et passifs apportés ont été comptabilisés dans les comptes sociaux de Lyonnaise des Eaux à leurs valeurs nettes dans les comptes sociaux de la Compagnie de Suez. Ces valeurs sont devenues le prix de revient des actifs dans la comptabilité de Suez Lyonnaise des Eaux, tant dans les comptes sociaux que consolidés.

Les actifs et passifs des sociétés consolidées apportées par Suez ont fait l'objet d'ajustements au titre de l'harmonisation des méthodes comptables et en raison des plus ou moins-values latentes déterminées, pour les titres cotés, en fonction de leur valeur boursière au 1^{er} janvier 1997. Compte tenu du mode de comptabilisation des apports décrit ci-dessus, la valeur des actifs et passifs directement détenus par la Compagnie de Suez n'avait pas fait l'objet d'ajustement.

Les écarts d'acquisition existant à l'intérieur des sous-groupes ont été éliminés afin de calculer un nouvel écart

au niveau de la société mère. Ils s'élevaient à EUR 691,4 millions en part du Groupe, dont la quasi-totalité à l'intérieur de la Société Générale de Belgique.

Après ces différents ajustements, les nouveaux écarts d'acquisition se montaient à EUR 712,3 millions. Ils ont été imputés sur les primes de fusion. Ils ont fait l'objet d'une analyse visant à les répartir sur les différentes activités sous-jacentes et sont suivis pour assurer un correct traitement, notamment en cas de cession.

L'amortissement des écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, soit 40 ans pour l'activité énergie dans laquelle le Groupe a renforcé sa participation au cours de l'exercice (cf note 2.6 ci-après), et 20 ans pour les autres activités. La dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 19,7 en 1999.

Les cessions de titres Recticel début juillet 1998 et de titres Fortis B en fin d'exercice 1998 ont entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion et d'émission, pour un montant de EUR 154,6 millions. Il en a été de même des cessions de titres Sofinco et Fortis B intervenues sur l'exercice 1999 pour un montant de EUR 196,5 millions. Ces chiffres tiennent compte des effets de même nature liés à l'OPE sur la Société Générale de Belgique décrite en note 2.2 ci-après.

2.2 Offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique (SGB) en 1998

Cette offre publique d'échange s'est traduite par l'apport de 25 396 358 actions de la SGB rémunérées par l'émission du même nombre d'actions Suez Lyonnaise des Eaux. Le pourcentage de détention de Suez Lyonnaise des Eaux sur la SGB est ainsi passé de 63,46 % à 99,43 %.

Cette OPE a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'EUR) :

Rémunération de la juste valeur des titres SGB acquis	3 925,9
Part de fonds propres consolidés SGB acquise	(1 431,2)
Ecart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	2 494,7
Effet brut de l'opération sur les fonds propres	1 431,2
Annulation des plus-values internes d'échange	80,9
Imputation des frais liés à l'opération	(17,5)
Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe	1 494,6

La part de fonds propres acquise a été évaluée sur la base des capitaux propres du groupe SGB au 30 juin 1998. Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de la SGB n'a été effectué.

L'amortissement des écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-

jacentes, soit 40 ans pour l'activité énergie dans laquelle le Groupe a renforcé sa participation au cours de l'exercice (cf note 2.6 ci-après), et 20 ans pour les autres activités. La dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 78,1 en 1999.

2.3 Acquisition des activités hors Amérique du Nord du groupe Browning-Ferris Industries (BFI) en 1998

Cette acquisition, effective au 1^{er} avril 1998, a été réalisée par SITA pour un prix de EUR 1,27 milliard, compte tenu d'une option de couverture sur le cours du dollar souscrite à des conditions favorables.

L'acquisition des activités de BFI hors Etats-Unis a permis au groupe SITA de devenir leader européen de la gestion des déchets tout en renforçant ses positions hors d'Europe. A l'issue de cette opération, Suez Lyonnaise des Eaux détenait 51,5 % de SITA. Le profit de dilution résultant de cette opération a été porté en diminution des écarts d'acquisition constatés. Le montant figurant à ce titre au bilan s'élève en conséquence à EUR 0,85 milliard et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Par ailleurs, cette opération s'est accompagnée de la signature de deux conventions comprenant des promesses de vente et d'achat croisées :

- l'une liant SITA et le groupe Otto et portant sur les titres de la société OED détenus par ce groupe allemand ; cette opération a été dénouée en 1999 et s'est traduite par l'acquisition des parts non encore détenues par SITA (soit 50 %) ayant dégagé un écart d'acquisition de EUR 341 millions amorti sur 20 ans ;
- l'autre liant Suez Lyonnaise des Eaux et BFI et portant sur les titres SITA détenus par BFI, comprenant des promesses exerçables sous certaines conditions (et notamment, à l'initiative de Suez Lyonnaise des Eaux en cas de modification substantielle de l'actionnariat de BFI) et se dénouant à la valeur de marché ; cette opération a été dénouée en 1999 (voir note 2.7 ci-dessous).

Les chiffres clés de la contribution de BFI aux comptes du Groupe sont :

en millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1998 sur 9 mois (*)	986,1	98,2	293,9	1 300,1
1999 sur 12 mois (*)	1 444,6	127,2	667,6	1 575,8

(*) données incluant les structures britanniques existant avant l'acquisition de BFI, l'ensemble ayant été fusionné en 1999.

2.4 Acquisition de Gerasul en 1998

En septembre 1998, le gouvernement brésilien a mis en vente, dans le cadre de son programme de libéralisation du secteur énergétique, le contrôle dont il disposait sur la société Gerasul. Tractebel, via sa branche EGI (Electricité et Gaz International), a acquis 68,6 % (et 77,3 % des droits de vote) de Gerasul, qui exploite des centrales hydrauliques et thermiques d'une puissance de 4 528 MW dans le sud du Brésil, alimentant quelque 25 millions d'habitants, l'investissement total s'est élevé à BRL 1 195 millions. Sur la base des accords de vente d'électricité courant jusqu'en 2005, conclus avec plusieurs distributeurs avant l'entrée de Tractebel, dans le cadre du passage progressif d'une situation régulée à un marché totalement dérégulé

au Brésil, la partie de l'écart d'acquisition négatif représentative de cette servitude a été portée en "Provision pour engagements contractuels" et est amortie au prorata des volumes concernés.

Compte tenu de ces éléments, après finalisation des travaux d'affectation de l'écart de première consolidation, et prise en compte des incidences des instruments de couverture du risque de change mis en place lors de l'investissement initial et des acquisitions complémentaires réalisées en 1999, l'écart d'acquisition négatif constaté sur ces opérations s'élève à EUR 203,3 millions au 31 décembre 1999. Cet écart résiduel, classé au passif du bilan en "Provisions pour risques et charges" est amorti sur 20 ans.

Les chiffres clés de la contribution aux comptes du Groupe sont :

en millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net de Gerasul	Total bilan
1998 sur 3 mois	120	64	742	3 295 (*)
1999 sur 12 mois	388	184	655	2 558 (*)

(*) après affectation de l'écart de première consolidation.

2.5 Acquisition de Calgon en 1999

Cette acquisition a été réalisée en juin 1999 pour un prix de USD 406 millions, financée pour partie par les ressources de trésorerie disponibles.

Calgon étant précédemment une filiale du groupe Imetal, ses comptes n'étaient pas publiés séparément. Numéro trois mondial dans le domaine du conditionnement d'eau, Calgon a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de USD 284 millions, pour un résultat d'exploitation de USD 22 millions. Avec un effectif de 1 100 personnes et un portefeuille de

6 000 clients industriels, Calgon réalise l'essentiel de son activité aux Etats-Unis (86 %), en Amérique Latine (8 %) et en Europe (4 %).

Compte tenu de la date d'acquisition, Calgon n'a été consolidée que sur le second semestre 1999. Cette opération a généré un écart d'acquisition de USD 346,5 millions. Celui-ci est amorti linéairement sur une durée de 30 ans ; certaines dispositions fiscales américaines ont permis de rendre déductible la charge d'amortissement correspondante.

en millions d'USD	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1999 sur 12 mois	461,2	28,6	-12,1	177,3
1999 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	143,4	7,2	-12,1	518,2 (*)

(*) après affectation de l'écart de première consolidation.

2.6 Offre publique d'échange sur Tractebel en 1999

L'offre publique d'échange qui s'est déroulée, dans un premier temps du 13 octobre au 3 novembre 1999, a conduit à l'émission de 39 416 928 actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux et au règlement d'une soulte d'un montant global de EUR 630,7 millions en vue de rémunérer les 39 416 928 actions Tractebel apportées (sur la base d'une action Suez

Lyonnaise des Eaux et d'une soulte en espèces de EUR 16 pour une action Tractebel). La réouverture de l'offre, entre le 10 novembre et le 1er décembre 1999, s'est traduite par l'apport supplémentaire de 1 857 543 actions Tractebel, rémunérées par émission de 1 857 453 actions Suez Lyonnaise des Eaux. Un total de 41 274 471 actions Tractebel a ainsi été apporté. A l'issue de l'offre le groupe Suez Lyonnaise des Eaux détient 97,9 % du capital de Tractebel.

Cette offre publique a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'EUR) :

Augmentation de capital	6 727,7
Imputation des frais liés à l'opération	(39,3)
Ecart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	(5 695,5)
Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe	992,9

La part de fonds propres acquise est évaluée sur la base des capitaux propres du groupe Tractebel à la date d'acquisition : le résultat du second semestre a donc fait l'objet d'une répartition au prorata temporis soit 48 % sur 4 mois et 98 % sur les 2 derniers mois du second semestre (taux effectif moyen sur l'année : 56 %). Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de Tractebel n'a été effectué. L'écart d'acquisition fera l'objet d'un suivi comparable à celui décrit en note 2.1 ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 40 ans.

2.7 Acquisitions de titres SITA en 1999

Suite au lancement d'une OPA par le groupe américain Allied sur BFI et conformément à un accord signé en avril 1998 à l'occasion du rachat par SITA des activités non américaines de BFI, le Groupe a acquis en juillet 1999, les 19,2 % de SITA (prix par action EUR 194,7) détenus par BFI. Cette opération représente un investissement de EUR 414,7 millions et a généré un écart d'acquisition de EUR 229,9 millions, amorti linéairement sur 20 ans à compter du second semestre 1999.

- Une offre publique d'échange a ensuite été lancée le 2 septembre 1999 par Suez Lyonnaise des Eaux sur SITA. L'offre correspondait à 8 actions SLDE pour 5 actions SITA à titre principal (OPE) et à EUR 240 par action à titre accessoire (OPA). A l'issue de l'offre, le 4 octobre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux détenait 99,26 % des actions SITA, les actionnaires ayant choisi pour leur quasi-totalité de répondre à l'OPE plutôt qu'à l'OPA à titre subsidiaire. Cette opération a été suivie d'une offre publique de retrait, ayant conduit au 31 décembre 1999 à une détention de SITA par Suez Lyonnaise des Eaux à 99,98 %.

Cette opération représente un investissement de EUR 855 millions et s'est traduite par l'émission de 4 883 216 actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux.

Cette offre publique a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'EUR) :

Augmentation de capital	795,9
Imputation des frais liés à l'opération	(4,4)
Ecart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	(565,6)
Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe	225,9

La part de fonds propres acquise est évaluée sur la base des capitaux propres du groupe SITA à la date d'acquisition : le résultat du second semestre a donc fait l'objet d'une répartition au prorata temporis soit 71 % sur 3 mois et 99,9 % sur les 3 derniers mois du second semestre (taux effectif moyen sur l'année : 67 %). Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de SITA n'a été effectué. L'écart d'acquisition fera l'objet d'un suivi comparable à celui décrit en note 2.1 ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 20 ans.

2.8 Acquisition de Nalco en 1999

En juin, Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat amicale sur Nalco Chemical, suivie d'une offre publique de retrait. Cette offre a porté sur un montant de USD 4 157 millions et a été effectuée intégralement en numéraire. Le financement de cette opération a été assuré pour partie par les ressources de trésorerie disponibles, ainsi que par le biais d'emprunts additionnels.

Leader mondial sur le marché du conditionnement d'eau, Nalco a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de USD 1 606 millions, emploie 7 000 personnes et s'appuie sur un portefeuille (essentiellement industriel) de 25 000 clients aux Etats-Unis et 20 000 clients internationaux. Son activité est réalisée principalement sur le continent nord-américain (57 %), en Europe (30 %) et sur la zone Asie-Pacifique (8 %). Compte tenu de la date de cette acquisition (clôture de l'offre le 8 novembre 1999), Nalco ne contribue aux comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux que sur deux mois en 1999.

L'écart d'acquisition correspondant, qui s'élève à USD 1 557 millions, est amorti linéairement sur une durée de 30 ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus en cours devant être achevé en 2000, des écarts d'évaluation ont été constatés sur :

- divers éléments incorporels (portefeuille clients, marque, brevets...) pour un montant de USD 3 572 millions, tous ces éléments étant amortis sur des durées comprises entre 16 et 30 ans (moyenne de l'ordre de 28 ans) ;

- des actifs corporels pour USD 224 millions, amortis sur leurs durées de vies résiduelles (moyenne d'environ 18 ans).

en millions d'USD	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
1998 sur 12 mois	1 573,5	61,4	540,8	1 650,7
1999 sur 12 mois	1 606,0	232,0	381,3	1 984,6
1999 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	277,2	15,7	381,3	5 545,4(*)

(*) après affectation de l'écart de première consolidation

2.9 Acquisition de l'Entreprise Industrielle en 1999

Groupe GTM a procédé, le 15 avril 1999, à l'acquisition de la totalité du capital de la Société Financière Foncière et Forestière, elle-même détentrice de 22,6 % du capital de l'Entreprise Industrielle. A l'issue de l'offre publique d'achat initiée ensuite sur le capital de l'Entreprise Industrielle et clôturée le 14 juin 1999, Groupe GTM s'est trouvé directement détenteur de 971 385 actions représentant

74,26 % du capital. Le groupe l'Entreprise Industrielle a été, en conséquence, consolidé à compter du 1^{er} juillet 1999. Au travers de 75 filiales et 130 implantations régionales, l'Entreprise Industrielle emploie 7 900 salariés (dont 300 ingénieurs et techniciens) dans les métiers de la maintenance et de l'installation électrique.

L'investissement total s'est élevé à EUR 136,1 millions et l'écart d'acquisition à EUR 63,7 millions, il est amorti linéairement sur 20 ans.

en millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
1998 sur 12 mois	852,4	29,3	82,4	547,3
1999 sur 12 mois	847,6	32,7	77,7	534,2
1999 en contribution Suez Lyonnaise des Eaux	393,4	15,9	77,7	534,8

2.10 Acquisition d'EMOS en 1999

A l'issue d'un appel d'offres international, l'état chilien a sélectionné en juin 1999 Suez Lyonnaise des Eaux et son partenaire espagnol Agbar pour la privatisation partielle de la société des eaux de Santiago du Chili, dénommée EMOS. Cette société, propriétaire de la totalité de ses actifs, est titulaire d'une licence de durée illimitée concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le développement du traitement des eaux usées de la capitale du Chili et de 44 communes environnantes (5 millions d'habitants).

Mi-septembre, le consortium formé par Suez Lyonnaise des Eaux et Agbar a pris une participation de 51,2 % dans EMOS pour un montant de EUR 1 088 millions. Cet investissement correspond à un prix de EUR 659 millions versé à l'état chilien et à une augmentation de capital de EUR 429 millions. De ce fait, l'actif net d'EMOS, établi selon les normes locales, s'élève à fin 1999 à EUR 775 millions et sa trésorerie disponible à EUR 247 millions. Cet

investissement est financé à parts égales par Suez Lyonnaise des Eaux et Agbar, notamment via le prélèvement sur la trésorerie disponible et l'émission d'un emprunt obligataire.

Le pacte d'actionnaires prévoit que le partenaire privé assurera le management de EMOS. Cette société, dont l'activité devrait rapidement doubler, a réalisé dans ses comptes locaux pour l'année 1999 un chiffre d'affaires de EUR 137 millions et un bénéfice de EUR 25 millions, son actif immobilisé et ses dettes s'élèvent respectivement à EUR 505 millions et EUR 27 millions.

L'entrée d'EMOS dans le périmètre de consolidation sera faite à compter du 1^{er} janvier 2000, à partir d'états financiers retraités conformément aux principes comptables du Groupe.

La part du Groupe dans l'écart de première consolidation ressort à EUR 401 millions sur la base des comptes d'EMOS émis selon les principes comptables locaux. L'écart résiduel, après affectation aux actifs et passifs acquis, fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 40 ans.

2.11 Désengagement du secteur financier en 1998 et 1999

Compte tenu de l'ampleur des modifications de périmètre qui ont résulté de la cession des activités financières, du caractère très spécifique de leurs états financiers et afin de fournir une base de comparaison plus adéquate avec les comptes 1999, il est apparu nécessaire de préparer des comptes 1998 pro forma.

Cédées en 1998, ISM et La Hénin Epargne Crédit avaient été consolidées jusqu'au 30 juin 1998. Sofinco, intégrée

globalement en 1998, est mise en équivalence sur la totalité de l'exercice 1999 suite à la cession partielle (70 %) intervenue en janvier 1999. La Hénin Vie, sur la base des accords de cession signés en début d'année 1999 et concrétisés en fin de premier semestre a été consolidée par mise en équivalence sur cette période.

Si l'ensemble de ces sociétés financières cédées en 1998 et 1999 avait été mis en équivalence au 1^{er} janvier 1998, les états financiers du Groupe auraient été les suivants :

en millions d'EUR	Pro forma 1998	Publié 1998
Actif immobilisé	40 627,8	45 948,4
- dont placements du secteur financier	-	5 640,5
- et titres mis en équivalence	6 180,4	5 704,6
Actifs circulants	18 384,7	24 998,4
- dont prêts et crédits, créances interbancaires et valeurs en pension	-	6 844,8
Autres	1 327,5	1 541,3
Total de l'actif	60 340,0	72 488,1
Capitaux propres totaux	18 024,5	18 046,2
- dont intérêts minoritaires	9 093,4	9 115,1
Provisions techniques du secteur assurance	-	5 822,0
Dettes du secteur financier	-	5 897,5
Autres	42 315,5	42 722,4
Total du passif	60 340,0	72 488,1
Chiffre d'affaires	29 037,9	31 360,5
Résultat d'exploitation	2 659,0	2 799,3
Résultat financier	- 367,7	- 367,4
Résultat exceptionnel	207,6	179,6
Impôt sur les bénéfices	- 594,9	- 644,0
Part dans le résultat des mises en équivalence	298,6	255,7
Contribution des sociétés cédées en 1998	5,6	
Amortissement des écarts d'acquisition	- 172,0	- 164,8
Intérêts minoritaires dans le résultat	1 031,2	1 053,4
Résultat net part du Groupe	1 005,0	1 005,0

Note 3 - Evolutions du périmètre et des taux de change

3.1 L'impact sur les états financiers, des variations de périmètre, y compris celles détaillées en note 2, est résumé ci-dessous :

en millions d'EUR	Impact net
Chiffre d'affaires	(517,3)
Résultat d'exploitation	157,2
Endettement - net de trésorerie (*)	939,8
Total Bilan (*)	(3 514,6)

(*) sans tenir compte de l'endettement éventuellement engagé par le Groupe pour financer les acquisitions.

3.2 L'impact estimé sur les états financiers, des variations de change est résumé ci-dessous :

en millions d'EUR	USD	Réal brésilien	Autres devises	Total
Chiffre d'affaires	69,5	(117,7)	10	(38,2)
Résultat d'exploitation	18,5	(31,6)	15,3	2,2
Endettement - net de trésorerie	174,9	(6,3)	334,6	503,2

Note 4 - Résultat d'exploitation

Les charges liées à la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont classées en charges de personnel. Elles s'élèvent pour 1999 et 1998 respectivement à EUR 30 millions et EUR 43 millions.

4.1 Autres produits d'exploitation

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Production immobilisée	540,6	320,9	235,8
Transferts de charges (a)	355,0	222,7	286,9
Produits de cession (b)	152,3	33,5	28,5
Autres produits de gestion courante	396,2	321,0	350,5
Total	1 441,1	898,1	901,7

(a) Cette rubrique intègre les frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émission de Suez Lyonnaise des Eaux pour EUR 53,2 millions en 1999, pour EUR 17,5 millions en 1998 et EUR 36,3 millions en 1997.

(b) Ce poste comprend les produits de cession de matériel de chantier et d'immobilisations du domaine concédé, ainsi que les produits de cession des sociétés de capital investissement. Suez Industrie, société de capital investissement, contribue à ce poste au 31 décembre 1999 à hauteur de EUR 79,6 millions.

4.2 Résultat des intercommunales et opérations en commun

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Part dans le résultat des intercommunales	930,7	909,3	867,7
Bénéfices et pertes transférés	(24,6)	81,6	65,3
Total	906,1	990,9	933,0

Le résultat des intercommunales correspond à la quote-part d'Electrabel, filiale de Tractebel, dans le résultat des sociétés intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité, au sein desquelles elle est associée à diverses communes belges. Le résultat des intercommunales est en progression de 2,3 %.

4.3 Les autres charges d'exploitation s'analysent ainsi :

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Achats non stockés	2 106,4	2 277,1	2 375,2
Sous traitance	2 571,6	1 905,5	1 556,5
Charges de location et de copropriété	663,4	649,9	558,3
Personnel extérieur	501,6	431,6	388,7
Entretien et réparations	428,8	391,0	320,9
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	433,4	345,6	272,0
Autres services extérieurs	4 145,0	3 636,7	3 498,9
Divers	869,5	809,8	408,1
Total	11 719,7	10 447,2	9 378,6

4.4 Produits d'exploitation, intérêts et autres frais du secteur financier :

L'ensemble des sociétés financières ayant été cédées en 1998 et 1999 (cf. notes 2 et 3), seules les données 1998 et 1997 sont présentées.

en millions d'EUR	Produits d'exploitation		Intérêts et autres frais	
	1998	1997	1998	1997
Primes d'assurances brutes émises	748,8	1 020,8		
Intérêts et produits bancaires	938,8	1 215,3		
Revenus sur titres	407,3	404,9		
Revenus de location d'actifs immobilisés	6,0	14,9		
Autres produits d'exploitation	221,8	263,6		
Charges du secteur assurances			393,3	285,7
Intérêts et autres frais bancaires			424,4	655,2
Rémunération titres participatifs et subordonnés			16,8	24,4
Pertes sur créances			75,0	81,0
Total	2 322,7	2 919,5	909,5	1 046,3

4.5 La dotation nette aux amortissements et provisions d'exploitation, s'analyse de la manière suivante :

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Amortissements	2 260,7	1 934,5	1 775,3
Immobilisations incorporelles	211,3	160,2	151,7
Immobilisations corporelles (a)	2 003,11	1 716,1	1 575,6
Caducité	46,3	58,2	48,0
Provisions	220,4	140,0	569,0
Renouvellement	54,3	30,2	49,5
Sur actif circulant	61,8	63,1	22,1
Pour risques et charges (b)	73,7	(6,1)	468,5
Autres	30,6	52,8	28,9
Total	2 481,1	2 074,5	2 344,3

(a) Dont dotations relatives au crédit-bail pour EUR 62,3 millions en 1999 et EUR 47 millions en 1998.

(b) Après prise en compte des importantes reprises de provisions constatées en 1998 suite à l'engagement des charges correspondantes (environ EUR 0,3 milliard, résultant principalement des sorties de programmes immobiliers) et des dotations non récurrentes ayant affecté l'exercice 1997 (EUR 0,18 milliard).

Note 5 - Résultat financier

Les sociétés du secteur financier ne contribuent pas à ce poste, les produits et charges qu'elles enregistraient étant présentés en résultat d'exploitation.

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Produits des participations	297,3	253,7	219,4
Charges d'intérêts et assimilées	(1 080,6)	(1 015,2)	(950,4)
Produits d'intérêts et assimilés	155,2	231,9	334,6
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(1,4)	(29,4)	(20,9)
Autres produits (charges) financières	239,2	191,6	114,5
Résultat financier	(390,3)	(367,4)	(302,8)

Éléments pris en compte pour le calcul du ratio de couverture des frais financiers nets par l'EBITDA :

en millions d'EUR	1999
Charges nettes d'intérêts et assimilées	(925,4)
Revenus des valeurs mobilières de placement	179,4
Dotations nettes sur valeurs mobilières de placement	(1,4)
Produits et charges financiers divers	36,4
Frais financiers nets (a)	(711)
Résultat brut d'exploitation (EBITDA)	6 131
Ratio de couverture par l'EBITDA	8,6

(a) les éléments du résultat financier, non pris en compte pour le calcul des frais financiers nets, sont inclus dans le calcul du résultat brut d'exploitation. Pour l'essentiel, il s'agit des dividendes perçus sur titres non consolidés.

Note 6 - Résultat exceptionnel

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Plus-values sur cessions, nettes	1 569,5	846,1	561,5
Dotations nettes aux provisions	(516,1)	(294,1)	(294,4)
Autres charges exceptionnelles nettes	(328,7)	(372,4)	(317,1)
Résultat exceptionnel	724,7	179,6	(50,0)

6.1 Plus-values sur cessions, nettes

En 1999, les principales plus-values concernent les cessions de titres Sofinco (EUR 475,6 millions), AXA (EUR 156,1 millions) et Fortis B (EUR 122,6 millions) et la plus-value d'échange sur TotalFina (EUR 511,9 millions).

En 1998, les principales plus-values avaient trait aux cessions de titres Saint-Gobain (EUR 394,5 millions), Fortis B (EUR 218,3 millions), Société Européenne de Satellites (EUR 77,3 millions) et Instituto San Paolo di Torino (EUR 32,5 millions). La cession de La Hénin Epargne Crédit avait généré une moins-value de EUR 76,2 millions.

En 1997, les plus-values concernaient principalement les titres Facto Holding (plus-value de EUR 81,9 millions), partie des titres Union Minière détenus par la SGB (plus-value de EUR 163,7 millions), ainsi que les titres SEV-AFER, Accor et Sephora.

6.2 Dotations nettes aux provisions

En 1999, les dotations exceptionnelles comprennent principalement les dépréciations d'actifs immobilisés (EUR 336 millions, soit 314 en part du Groupe) essentiellement au titre d'incorporels et d'écarts d'acquisition sur l'eau France, ainsi que les provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR 210,5 millions soit 116 en part du Groupe) et provisions pour restructuration (EUR 52,1 millions).

En 1998, les sociétés du Groupe actives dans les pays émergents avaient déjà couvert les risques liés à l'implantation dans ces pays à hauteur de EUR 170,3 millions (dont EUR 98,3 millions en part du Groupe). Certaines sociétés avaient en outre enregistré des provisions pour coûts de réorganisation ou restructuration, dont EUR 45,4 millions dans le pôle eau France. Par ailleurs, les dépréciations exceptionnelles d'actifs non financiers s'étaient élevées à EUR 106,4 millions dont EUR 53,7 millions au titre des écarts d'acquisition. Enfin, des provisions pour coûts supplémentaires, liés aux nouvelles obligations en matière de suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique après la fin de leur exploitation,

avaient été dotées à hauteur de EUR 53,4 millions dans le groupe SITA.

En 1997, les principales dotations concernaient la couverture des risques sectoriels et sur pays émergents (EUR 183,7 millions soit EUR 77,7 millions en part Groupe) et la couverture des risques de pertes sur actifs à céder (EUR 86,3 millions). Par ailleurs, certaines filiales avaient enregistré les coûts de plans de restructuration, en grande partie couverts par des provisions dotées en 1996. Les charges nettes constatées à ce titre en 1997 concernaient Réaumur Participations, Northumbrian et Groupe GTM pour un total de EUR 29,9 millions. Les coûts liés à la préparation du Groupe au passage à l'Euro et à l'an 2000 avaient fait l'objet d'une dotation de EUR 34,9 millions.

6.3 Autres charges exceptionnelles

En 1999, les autres charges exceptionnelles concernent principalement, à hauteur de EUR 18 millions les dépenses liées aux restructurations, pour EUR 68 millions les coûts associés aux émissions d'emprunts et pénalités de remboursement anticipé de dettes et pour EUR 67 millions les coûts associés aux cessions (charges sur cessions qui sont partiellement couvertes par des reprises de provision pour EUR 31,6 millions).

Sur l'exercice 1998, les autres charges exceptionnelles concernaient principalement, à hauteur de EUR 41,8 millions les restructurations et pour EUR 196,1 millions les coûts associés aux cessions d'actifs et liquidations de sociétés (dont plus de EUR 122 millions étaient couverts par des provisions antérieures).

En 1997, ce poste comprenait principalement la charge fiscale exceptionnelle (*windfall tax*) subie par le groupe Northumbrian au titre de son activité dans le domaine de l'eau. Cette taxe non récurrente, payable en deux fois, en décembre 1997 et décembre 1998, par les sociétés privatisées, avait été entièrement provisionnée à fin 1997 pour un montant de EUR 115,7 millions soit EUR 82 millions en part du Groupe.

Note 7 - Impôt sur les sociétés

7.1 Impôt sur les bénéfices

La ventilation de cette charge s'établit comme suit :

en millions d'EUR	Impôt sur résultat courant		Impôt sur résultat exceptionnel		Total		
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1997
<i>Impôt exigible</i>							
France	(115,2)	(72,0)	(120,0)	(34,6)	(235,2)	(106,6)	(70,5)
Etranger	(510,5)	(539,5)	(23,0)	6,7	(533,5)	(532,8)	(410,8)
Total impôts exigibles	(625,7)	(611,5)	(143,0)	(27,9)	(768,7)	(639,4)	(481,3)
<i>Impôts différés</i>							
France	(1,3)	19,6	33,7	21,6	32,4	41,2	(19,6)
Etranger	(30,9)	(39,0)	13,9	(6,8)	(17,0)	(45,8)	(30,2)
Total impôts différés	(32,2)	(19,4)	47,6	14,8	15,4	(4,6)	(49,8)
Charge totale d'impôt sur les bénéfices	(657,9)	(630,9)	(95,4)	(13,1)	(753,3)	(644,0)	(531,1)

Métropole Télévision, Groupe GTM et SITA se sont constituées mères de groupe fiscaux, au sens des dispositions des Articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Suez Lyonnaise des Eaux est quant à elle mère d'un groupe fiscal de 103 sociétés en 1999.

Le taux effectif d'impôt s'élève à 23 % et demeure peu élevé en raison des plus-values long terme taxées à taux réduit et de l'absence d'imposition sur les plus values en Belgique.

7.2 Impôts différés

en millions d'EUR	Actifs	Passifs	Passifs nets
Au 31 décembre 1998	350,9	527,0	176,1
Variation de périmètre et écarts de conversion	299,5	1 876,9	1 577,4
Impact du changement de méthode sur les retraites	681,6	24,5	(657,1)
Effet résultat de la période	112,3	96,9	(15,4)
Au 31 décembre 1999	1 444,3	2 525,3	1 081,0

A fin 1998, les impôts différés passifs résultaient principalement des provisions réglementées de nature fiscale en France et du traitement fiscal de l'amortissement des actifs d'exploitation aux Etats-Unis et en Argentine. En 1999, l'essentiel de la variation est liée aux impôts différés passifs enregistrés à l'occasion de l'affectation de l'écart de première consolidation sur Nalco.

Traitement des impôts différés dans le cadre de l'intégration fiscale Suez Lyonnaise des Eaux :

- au 31 décembre 1999, les seuls impôts différés actifs constatés pour les sociétés membres de ce périmètre

d'intégration fiscale sont les impôts différés sur les retraites, s'agissant d'impôts différés à long terme.

Cette position a été retenue compte tenu du fait que l'intégration fiscale reste déficitaire à court terme pour le taux normal.

Les reports déficitaires du groupe fiscal Suez Lyonnaise des Eaux sont supérieurs à EUR 300 millions au 31 décembre 1999.

Note 8 - Sociétés mises en équivalence

en millions d'EUR	Part dans :	1999		1998		1997
		Fonds propres	Résultat net	Fonds propres	Résultat net	Résultat net
Métiers centraux :		3 163,5	(9,7)	3 431,6	6,7	30,6
Sociétés intercommunales belges		2 333,9	(a)	2 886,2	(a)	(a)
Autres filiales de Tractebel		372,8	24,4	348,8	32,1	28,4
CEM (électricité de Macao)		52,8	11,6	43,9	10,5	8,1
Sociétés d'eau en Malaisie		31,2	(2,5)	29,4	2,9	5,8
Filiales brésiliennes de SITA (b)						11,0
Télévision Par Satellite		(1,0)	(50,9)	1,2	(42,8)	(24,9)
Autres		373,8	7,7	122,1	4,0	2,2
Autres activités :		2 784,4	394,3	2 273,0	249,0	269,7
Générale de Banque (c)						117,6
Fortis B (banque et assurance) (d)		1 734,6	270,6	1 617,0	199,4	71,0
Union Minière (métaux non ferreux)		252,7	19,2	234,3	(12,2)	24,1
Groupe Cofiparco (concessions d'autoroutes)		237,1	59,4	205,5	46,7	41,5
Filiales de GTM , gestionnaires de parkings (b)				101,5	13,1	9,9
Autres		560,0	45,1	114,7	2,0	5,6
TOTAL		5 947,9	384,6	5 704,6	255,7	300,3

(a) La part du résultat d'Electrabel dans le résultat des sociétés intercommunales de distribution de gaz et d'électricité est classée dans le résultat d'exploitation (voir note 4.2).

(b) Ces sociétés sont désormais intégrées globalement.

(c) La Générale de Banque, ayant été acquise par Fortis en 1998, est incluse dans la contribution de ce groupe depuis.

(d) La valeur boursière au 31 décembre 1999 des titres Fortis B détenus par la Société Générale de Belgique s'élève à EUR 5 318,9 millions.

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 1999 et 1998 au titre de ces sociétés mises en équivalence s'est élevé respectivement à EUR 986 millions et EUR 978 millions.

Les écarts d'acquisition éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition de sociétés mises en équivalence ne figurent pas dans le poste ci-dessus, mais sont inclus dans le poste "Ecart d'acquisition" (cf. note 9). Aucune des sociétés mises en équivalence n'a fait l'objet d'affectation d'écarts d'évaluation significatifs.

Note 9 - Ecarts d'acquisition

en millions d'EUR	Positifs	Négatifs	Net
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 1997	1 575,9	(20,1)	1 555,8
Ecarts d'acquisitions constatés en 1998	1 557,3	(81,5)	1 475,7
Dont :			
- activités de BFI hors Amérique du Nord	858,8		
- filiales secteur propreté de Tractebel (a)	168,5		
- filiales secteur énergie de Tractebel (b)	161,9	(52,5)	
Variation de périmètre et écarts de conversion	58,3	0,6	58,9
Dotations aux amortissements	(174,4)	9,6	(164,8)
Dépréciations exceptionnelles (c)	(53,7)		(53,7)
Au bilan au 31 décembre 1998	2 963,3	(91,4)	2 871,9
Ecarts d'acquisitions constatés en 1999	2 742,7	(186,6)	2 556,1
Dont :			
- Nalco	1 518,7		
- Calgon	339,0		
- SITA Deutschland	341,0		
- SITA (rachat à BFI)	229,9		
- Gerasul chez Tractebel (d)		(157,8)	
Variation de périmètre et écarts de conversion	111,7	14,9	126,6
Dotations aux amortissements	(217,8)	20,1	(197,7)
Dépréciations exceptionnelles (c)	(225,5)		(225,5)
Au bilan au 31 décembre 1999	5 374,4	(243,0)	5 131,4
En part du Groupe	5 028,7	(222,4)	4 806,3

(a) Pour l'essentiel renforcement du groupe Fabricom dans Watco (détenu à 100 % au 31 décembre 1998).

(b) Comprend les écarts liés à l'entrée de H. Power, Intergas Central Asia, San Gabriel et West Windsor.

(c) Comprises au compte de résultat dans les dotations nettes exceptionnelles.

(d) Le mouvement constaté en 1999 comprend la révision du bilan d'entrée de cette société acquise en 1998 ainsi que l'effet des acquisitions complémentaires de titres en 1999.

Note 10 - Immobilisations et amortissements

10.1 Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur brute

en millions d'EUR	Au 31 décembre 1998	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 1999
		Périmètre et conversion (a)	Investissements	Autres mouvements (b)	
Immobilisations incorporelles	1 731,1	4 101,5	252,0	(126,8)	5 957,8
Détenues en propre	38 656,7	2 459,1	3 391,0	(471,2)	44 035,6
Domaine concédé	6 693,3	33,6	140,0	423,8	7 290,7
Immobilisations corporelles	45 350,0	2 492,7	3 531,0	(47,4)	51 326,3

(a) Pour l'essentiel, l'augmentation des immobilisations incorporelles résulte de l'affectation de l'écart de première consolidation sur les groupes Nalco et Calgon (cf notes 2.5, 2.8 et 10.4).

(b) dont :

- cessions et suppressions : (764,2)

- dans le domaine concédé investissements financés ou apportés par des tiers (collectivités locales, agences de bassin...) : 529,7

Amortissements

en millions d'EUR	Au 31 décembre 1998	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 1999
		Périmètre et conversion	Dotations	Autres mouvements (a)	
Immobilisations incorporelles	659,6	117,6	264,4	(101,7)	939,9
Détenues en propre	17 634,6	1 092,8	2 007,9	(451,3)	20 284,0
Domaine concédé	1 886,7	3,0	46,3	184,0	2 120,0
Immobilisations corporelles	19 521,3	1 095,8	2 054,2	(267,3)	22 404,0

(a) dont :

- domaine concédé, dotations pour le compte du concédant prélevées sur le compte de contrepartie des immobilisations reçues, au passif du bilan : 55,9
- cessions et suppressions : (471,8)

10.2 Immobilisations corporelles détenues en propre

en millions d'EUR	1999	1998
Terrains	542,3	464,1
Constructions	3 495,5	3 313,3
Installations techniques	12 386,3	11 500,6
Matériel de transport	685,3	500,2
Immobilisations en location-financement (a)	1 118,7	895,2
Immobilisations en cours et acomptes	2 601,0	1 019,6
Autres immobilisations	2 922,5	3 329,2
Total valeur nette	23 751,6	21 022,1

(a) l'analyse des immobilisations en location financement se décompose comme suit :

en millions d'EUR	1999
Constructions	385,2
Installations techniques	857,5
Matériel de transport et autres immobilisations corporelles	179,5
Immobilisations brutes financées par crédit-bail	1 422,2
Amortissements cumulés	303,5
Immobilisations nettes financées par crédit-bail	1 118,7

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles détenues en propres (soit respectivement pour 1999, 1998 et 1997 EUR 2 007,9 millions, EUR 1 726,5 millions et EUR 1 625,9 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

10.3 Immobilisations corporelles du domaine concédé

en millions d'EUR	1999	1998
Mises en concession par le concessionnaire	1 548,5	1 463,2
Mises en concession par le concédant	3 622,2	3 343,4
Valeur nette actif	5 170,7	4 806,6
Financement par les tiers	334,9	311,8
Contrepartie des immobilisations reçues	3 622,2	3 343,4
Amortissement de caducité	642,6	588,1
Comptes de concession passif	4 599,7	4 243,3
Total valeur nette comptable	571,0	563,3

10.4 Immobilisations incorporelles

en millions d'EUR	1999	1998
Incorporels résultant de l'acquisition des sociétés de conditionnement d'eau (a)	3 534,3	
Fonds de commerce	131,2	73,4
Logiciels	78,3	14,6
Droits incorporels sur contrats de concession (b)	867,4	674,4
Autres immobilisations incorporelles	406,7	309,1
Total valeur nette	5 017,9	1 071,5

(a) Montant provisoire qui concerne essentiellement Nalco et sera réexaminé en 2000. Ses principales composantes sont le portefeuille client, les marques (nom commercial et marques associées aux principaux produits) ainsi que les brevets et licences.

(b) Les droits incorporels sur contrats de concession correspondent aux sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics. Ces sommes sont amorties sur la durée du contrat auxquels elles se rattachent.

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles (soit respectivement pour 1999, 1998 et 1997 : EUR 264,4 millions, EUR 181,6 millions et EUR 151,8 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

Note 11 - Participations

Les principales lignes de titres de participation non consolidés sont :

en millions d'EUR	1999		1998	
	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable
Pétrofina			983,1	668,8
Totalfina	1 511,9	1 180,5		
Iberdrola	577,7	467,8	670,0	467,8
Emos	790,9	790,9		
AXA	666,4	268,8	1 095,7	497,7
Scottish Power	260,9	164,9	302,7	164,9
Société Européenne des Satellites (S.E.S)	373,5	114,7	359,5	114,7
Powerfin GmbH	0,0	0,0	87,4	87,4
Acesa	130,2	61,9	227,8	77,4
Arbed	93,0	54,4	54,4	54,4
MCI Worldcom	87,6	86,6		
autres	1 727,8	1 553,4	1 741,4	1 385,9
TOTAL	6 219,9	4 743,9	5 521,9	3 519,0

Les mouvements de la période s'analysent de la manière suivante :

en millions d'EUR	
Au 31 décembre 1998	3 519,0
Acquisitions (a)	2 585,4
Cessions, en valeur nette comptable (b)	(1 264,9)
Dotations nettes aux provisions	(34,8)
Variations de périmètre, change et divers	(60,8)
Au 31 décembre 1999	4 743,9

(a) La principale acquisition de l'exercice concerne les titres Emos, figure également sur cette ligne l'effet de l'OPE de Total sur Petrofina.

(b) Les cessions se rapportent principalement aux titres AXA chez Suez Lyonnaise des Eaux et Acesa chez Hisusa.

Note 12 - Secteur financier

Le Groupe s'étant totalement désengagé du secteur financier, les postes suivants du bilan ne sont plus alimentés :

- placements du secteur financier,
- actif circulant du secteur financier,
- provisions techniques du secteur assurance vie,
- dettes du secteur financier.

Voir par ailleurs en note 2.11 les états financiers pro forma pour 1998.

Note 13 - Stocks et en cours

en millions d'EUR	1999			1998		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières	891,1	70,7	820,3	569,5	55,8	513,8
En-cours de production	1 773,6	29,0	1 744,6	3 314,4	53,7	3 260,7
Produits finis et marchandises	689,8	30,3	659,5	303,4	30,3	273,0
Total	3 354,5	130,0	3 224,4	4 187,3	139,8	4 047,5

La variation des en cours de production s'analyse en parallèle avec celle des avances et acomptes reçus sur commandes en cours au passif du bilan.

Note 14 - Valeurs mobilières de placement

La valeur estimative du portefeuille de valeurs mobilières de placement (VMP) au 31 décembre 1999 s'élève à EUR 2 236,1 millions (EUR 1 241,7 millions à fin 1998) soit une plus-value latente non comptabilisée de EUR 57,7 millions (EUR 36,7 millions en 1998).

Ce poste comprend les actions Suez Lyonnaise des Eaux destinées à couvrir les plans d'option d'achat des salariés,

leur valeur nette comptable s'élève à EUR 364,7 millions correspondant à 2 681 055 actions.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des VMP, inscrites en résultat financier, s'élèvent à EUR 1,4 million en 1999, 29,4 millions en 1998 et 20,9 millions en 1997.

Les produits et charges nets sur cessions de VMP, présentés parmi les autres produits financiers nets comme l'ensemble des revenus de valeurs mobilières de placement (cf. note 5), se décomposent comme suit :

en millions d'EUR	Produits nets	Charges nettes	Total
1999	61,8	2,5	59,3
1998	98,4	2,4	96,0
1997	93,3	2,0	91,3

Note 15 - Comptes de régularisation

en millions d'EUR	1999		1998	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges constatées d'avance sur retraites (a)	182,8			
Impôts différés (b)	1 444,3	2 525,3	350,9	527,0
Primes de remboursement des obligations (c)	163,6		109,8	
Autres charges à répartir	249,4		185,2	
Ecart de conversion	27,4	38,7	9,5	18,8
Capital souscrit non appelé	11,4		16,2	
Facturations sur travaux en cours		67,5		11,4
Autres comptes de régularisation (d)	449,0	1 822,6	869,7	1 289,2
Total	2 527,9	4 454,1	1 541,3	1 846,4

(a) Cf note 20 pour le détail des engagements de retraite.

(b) Cf note 7 pour variation de ces postes.

(c) L'augmentation provient essentiellement de Suez Lyonnaise des Eaux S.A. et concerne l'emprunt échangeable en actions AXA.

(d) Les autres comptes de régularisation comprennent principalement, à l'actif, les charges constatées d'avance non liées aux retraites et les produits à recevoir et, au passif, les produits constatés d'avance.

Les services financiers participaient, au 31 décembre 1998, aux comptes de régularisation actif et passif pour respectivement EUR 195,3 millions et 114,3 millions.

Note 16 - Capitaux propres

La variation du capital social ainsi que les valeurs mobilières en circulation donnant accès au capital sont décrites dans la partie "Informations juridiques et administratives" du document de référence.

Le nombre d'actions figurant dans le tableau ci-contre correspond au nombre d'actions en circulation avant élimination de l'autocontrôle. Au 31 décembre 1999, le nombre d'actions détenues par la société Suez Lyonnaise des Eaux ou ses filiales est de 3 520 281, contre 2 643 824 à fin 1998.

16.1 Capitaux propres part du Groupe

en millions d'EUR	Nombre d'actions composant le capital	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions propres détenue	Capitaux propres part du Groupe
Capitaux propres publiés au 31 décembre 1996	59 315 239	542,6	1 259,2	1 193,7	(179,6)	(6,1)	2 809,8
Fusion absorption de Cie de Suez	66 226 733	605,8	3 390,7	194,8		(79,9)	4 111,4
Capitaux propres pro forma au 31 décembre 1996	125 541 972	1 148,4	4 649,9	1 388,5	(179,6)	(86,0)	6 921,2
Augmentations de capital	693 800	6,4	46,5				52,9
Dividendes distribués				(91,5)		2,3	(89,2)
Variation des écarts de conversion					105,5		105,5
Divers						(86,3)	(86,3)
Résultat de l'exercice				611,8			611,8
Capitaux propres publiés au 31 décembre 1997	126 235 772	1 154,8	4 696,4	1 908,8	(74,1)	(170,0)	7 515,9
Offre publique d'échange sur Société Générale de Belgique	25 396 358	232,2	1 157,7	104,7			1 494,6
Annulation d'actions	(4 759 580)	(43,6)	(686,3)				(729,9)
Conversion d'emprunts obligataires	217 101	2,0	21,1				23,1
Conversion stock-options et FCP salariés	678 086	6,2	55,0				61,2
Acquisition titres d'auto-contrôle			3,8			(65,0)	(61,2)
Dividendes distribués				(368,6)		4,6	(364,0)
Variation des écarts de conversion					(111,9)		(111,9)
Reprise écarts d'acquisition (*)				154,6			154,6
Changement de méthode sur le crédit bail				(47,9)			(47,9)
Divers				(8,3)			(8,3)
Résultat de l'exercice				1 009,5		(4,6)	1 005,0
Capitaux propres au 31/12/98	147 767 737	1 351,6	5 247,7	2 752,8	(186,0)	(235,0)	8 931,1
Annulation d'actions	(1 440 420)	(14,3)	(98,5)			112,8	0,0
Offre publique d'échange sur Tractebel	41 274 471	412,6	539,0	41,3			992,9
Offre publique d'échange sur SITA	4 883 216	48,9	172,1	4,9			225,9
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	2 121 517	21,2	218,8	2,2			242,2
Conversion d'emprunts obligataires	3 822 785	38,2	381,9	1,0			421,1
Elévation du nominal pour conversion en euros		126,1	(126,1)				0,0
Opérations de fusion			38,5	(38,5)			0,0
Acquisition titres d'auto-contrôle						(431,4)	(431,4)
Dividendes distribués				(520,0)		6,3	(513,7)
Variation des écarts de conversion					283,1		283,1
Reprise écarts d'acquisition (*)				196,5			196,5
Changement de méthode sur les retraites (**)				(496,0)			(496,0)
Divers (***)			(29,7)	(4,0)			(33,7)
Résultat de l'exercice				1 458,8		(6,3)	1 452,5
Capitaux propres au 31/12/99	198 429 306	1 984,3	6 343,7	3 399,0	97,1	(553,6)	11 270,5

(*) Les écarts d'acquisition imputés sur les fonds propres sont repris et portés en diminution de la plus-value de cession quand les sociétés concernées sont cédées hors groupe. La reprise en 1998 résulte de la cession de Recticel et de la cession partielle de Fortis B, tandis que celle observée en 1999 concerne la cession des titres Sofinco pour EUR 150,8 millions et Fortis B pour EUR 45,7 millions.

(**) Le changement de principe comptable relatif aux engagements de retraite est détaillé en note 20.

(***) Dont : reclassement des subventions d'investissement en compte de régularisation passif EUR 6,1 millions ; annulation faisant suite à l'acquisition sur l'exercice de 49,08 % des warrants Northumbrian restant en circulation pour EUR 30,3 millions.

16.2 Ecart de conversion

en millions d'EUR	31 décembre 98	Variation	31 décembre 99
Zone Euro (monnaies in)	(95,5)	0,0	(95,5)
Zone Dollar (USD et CAD)	(48,9)	195,3	146,4
Livre Sterling	17,5	131,6	149,1
Réal brésilien	(10,2)	(147,4)	(157,6)
Autres devises	(48,9)	103,6	54,7
Total écart de conversion	(186,0)	283,1	97,1

Note 17 - Intérêts minoritaires

	1999	1998
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	9 115,1	9 738,0
Dividendes distribués	(688,2)	(810,0)
Variation des écarts de conversion	83,1	(81,6)
Résultat de l'exercice	1 247,6	1 053,4
Variations du périmètre de consolidation (a)	(2 147,1)	(783,0)
Effet du retraitement du crédit-bail		(1,7)
Effet du retraitement des engagements de retraite	(1 192,1)	
Intérêts minoritaires au 31 décembre	6 418,4	9 115,1

(a) Comprend :

- en 1999, essentiellement le rachat des minoritaires de Tractebel et SITA suite aux offres publiques lancées au second semestre 1999, respectivement pour EUR 1,69 milliard et EUR 0,47 milliards ;
- en 1998 les souscriptions par les minoritaires aux augmentations de capital des filiales consolidées (dont BFI dans SITA), l'entrée des minoritaires de filiales nouvellement consolidées (dont Gerasul, filiale Brésilienne de Tractebel, pour EUR 0,59 milliard), et le rachat des minoritaires de la Société Générale de Belgique par offre publique d'échange (EUR -1,43 milliard).

Note 18 - Provisions pour risques et charges

18.1 Analyse par nature

en millions d'EUR	1999	1998
Retraites (a)	2 364,9	567,4
Retraitement et stockage des déchets nucléaires (b)	1 797,7	1 602,2
Gros entretien et renouvellement (c)	1 175,1	1 183,1
Risques sectoriels (d)	743,5	869,5
Démantèlement des centrales nucléaires (e)	634,2	524,3
Pertes à terminaison et engagements contractuels (f)	563,1	617,4
Litiges, réclamations et risques fiscaux	527,3	401,1
Risques sur pays émergents (g)	483,9	303,7
Garantie (h)	349,0	245,3
Reconstitution de sites(i)	316,8	295,9
Restructurations	316,6	190,6
Fins de chantier (j)	103,8	62,1
Pertes de change	39,3	32,6
Autres risques et charges (k)	926,5	1 291,8
Écarts d'acquisition négatifs nets d'amortissements (voir note 9)	243,0	91,4
Total des provisions pour risques et charges	10 584,7	8 278,4

(a) **Retraites** : la variation de ce poste est imputable au changement de méthode intervenu au 1er janvier 1999, le Groupe provisionnant désormais systématiquement l'ensemble des engagements de retraite et assimilés (cf. note 20).

(b) **Retraitement et stockage des combustibles nucléaires** : lorsque le combustible nucléaire sort du réacteur, il reste radioactif et doit être retraité. La provision couvre l'ensemble des coûts liés au cycle du retraitement du combustible : stockage sur site, retraitement par

un centre approuvé, entreposage et évacuation des déchets après retraitement. Les coûts sont évalués sur la base des contrats conclus avec des organismes indépendants et sont actualisés.

(c) **Gros entretien et renouvellement** : ce poste comprend en premier lieu l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année

de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état. Par ailleurs, sont comprises dans ce poste les provisions pour gros entretien, essentiellement destinées à couvrir les grosses réparations et révisions des centrales classiques et nucléaires de production d'électricité, ainsi que des installations de production et de transport du gaz.

- (d) **Risques sectoriels** : recensent les provisions pour risques spécifiques liés à un secteur d'activité ou à une zone géographique autre qu'émergente, les provisions pour risques sur filiales non consolidées, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.
- (e) **Démantèlement des centrales nucléaires** : cette provision est constituée pour couvrir les coûts de décontamination et de démolition des centrales nucléaires à la fin de leur vie, conformément aux réglementations environnementales actuellement en vigueur en Belgique. Dans le cadre de ce processus, le combustible est sorti de la centrale et retraité puis les installations sont démantelées. L'évaluation des coûts s'appuie sur des études indépendantes, dont la dernière a été menée en 1995, actualisées par les nouvelles connaissances acquises et l'expérience de plusieurs démantèlements de centrales européennes réalisés depuis lors. Les coûts font l'objet d'une actualisation, la provision est constituée sur la durée de vie des centrales (20 ans) pour sa partie nominale et continue à être indexée pendant 10 années supplémentaires, durée techniquement nécessaire pour procéder aux opérations de démantèlement.
- (f) **Pertes à terminaison et engagements contractuels** : comprennent les provisions constatées sur des chantiers partiellement exécutés à la clôture, mais dont la perte finale est prévisible (pertes à terminaison), ainsi que les provisions constituées lors de l'acquisition de filiales, et prises en compte lors de leur valorisation, au titre de servitudes contractuelles inhérentes à leur activité (engagements contractuels ; concernent principalement les engagements de plafonnement tarifaires, limités dans le temps, pris par Gerasul au Brésil ; cf. note 2.4).
- (g) **Risques sur pays émergents** : sont comprises dans ce poste l'ensemble des provisions pour risques pays spécifiquement dédiées aux zones géographiques usuellement qualifiées d'émergentes. Cette dernière définition recouvre le continent sud-américain, l'Asie (Japon, Hong-Kong, Macao et Singapour exclus), l'Afrique et l'Europe de l'Est. La notion de risques pays recouvre les risques de nature politique ou économique excédant les aléas normaux de l'exploitation. La base de calcul de ces provisions correspond à l'investissement net à long terme du Groupe sur ces zones, augmenté des garanties accordées. Les dotations sont calculées en affectant à chaque association contrat/zone un taux de risque tenant compte tant de l'appréciation du risque économique et politique par des organismes tels que la Coface, que de l'appréciation par le Groupe du degré d'exposition lié spécifiquement au type de contrat signé (notamment sa durée).
- (h) **Garantie** : ne concerne que les sociétés du secteur énergie ayant un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de "garantie totale". Une provision est calculée en fonction de la valeur actualisée des matériels et de leur durée de vie lorsque celle-ci est inférieure à celle des contrats.
- (i) **Reconstitution de sites** : provisions relatives à l'engagement contractuel de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur propreté. Ces provisions sont calculées site par site, en fonction du coût de la remise en état retenue au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.
- Ce poste comprend en outre les provisions relatives au suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique (obligation de suivi long terme des décharges) dans le secteur propreté. Les provisions qui s'y rapportent sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Les coûts qui devront être engagés pendant la période de 30 ans suivant la fermeture du site font l'objet d'une actualisation.
- (j) **Fin de chantiers** : provisions venant couvrir les frais à engager suite à la livraison d'un chantier (frais de repliement du matériel et du personnel, indemnités de licenciement éventuelles, remise en état du site, litiges avec les sous-traitants...).
- (k) **Autres risques et charges** : ce poste comprend principalement les provisions pour passage à l'Euro (cf. note 2.4), pour risques divers liés au personnel, pour environnement et divers risques sur affaires.

18.2 Evolutions de l'exercice

en millions d'EUR

Provisions pour risques et charges au 31 décembre 1998	8 278,4
Périmètre et conversion (1)	114,5
Changement de méthode sur les retraites	1 746,3
Dotations	2 339,1
Reprises pour excédent (2)	-106,7
Reprises pour utilisation	-1 786,9
Total effet sur le résultat (3)	445,5
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 1999	10 584,7

- (1) Les effets de périmètre sont essentiellement liés aux entités Nalco, ETPM et Sofinco pour un montant global de 125,9 millions d'euros ; l'impact de change s'élève à EUR (43,2) millions.
- (2) Les reprises pour excédent comprennent principalement la revue du renouvellement sur les ouvrages de génie civil et sur les fins de contrat d'affermage et de concession ainsi que la résolution à l'avantage du Groupe de litiges divers.
- (3) Dont effet sur le résultat exceptionnel : EUR (184,6) millions.

Note 19 - Financement

19.1 Gestion des risques financiers

La gestion de la trésorerie de la société mère et des filiales financières est centralisée au niveau de Suez Lyonnaise des Eaux. Les principales filiales opérationnelles ont leur propre organisation mais déposent la majeure partie de leurs excédents ou financent une partie de leurs besoins, à court terme, auprès de la maison mère.

Gestion des excédents de trésorerie

Les excédents du Groupe sont libellés dans leur quasi-totalité en devises de la zone euro et ne génèrent donc pas de risque de change. Ils sont gérés avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal, sur la base d'une référence des taux au jour le jour. Pour atteindre ces objectifs, des instruments de hors bilan tels que swaps de taux d'intérêt ou FRA peuvent être utilisés dans un cadre défini et approuvé par la Direction Générale du Groupe.

Gestion du risque de change

La politique du Groupe est de couvrir les positions de change générées par les transactions financières libellées dans une devise autre que la monnaie nationale de l'entité concernée. Le risque de change lié aux actifs à long terme

libellés dans une devise autre que l'euro est couvert, lorsque cela est possible, par la mise en place d'un financement dans la même devise.

Gestion de l'endettement

Les financements sont, dans la mesure du possible, portés par les sociétés opérationnelles dans la devise de leur cash-flow, les sociétés holding n'ayant pas vocation, sauf exception, à s'endetter. Dans un but d'optimisation de la structure et du coût de son endettement, le Groupe peut avoir recours à des opérations de swaps de devises ou de swaps de taux d'intérêt.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placements de trésorerie sont réalisées exclusivement avec des contreparties de première catégorie autorisées par la Direction Générale. Ces contreparties sont sélectionnées en fonction de la note attribuée par les agences de notation. Leur liste, ainsi que le montant de la limite attribuée à chacune d'entre elles, est mis à jour en tant que de besoin, en fonction de l'évolution des notations. Etant donné la grande diversité de ses contreparties, le Groupe considère qu'il n'est soumis à aucune concentration de risque de crédit.

19.2 Dettes financières par nature

en millions d'EUR	1999	1998
Titres subordonnés à durée indéterminée	30,2	186,5
Dettes financières	23 479,9	14 430,2
Découverts bancaires et CC de trésorerie	2 112,4	947,6
Emprunts et dettes financières au bilan	25 622,5	15 564,3
Dont part à moins d'un an	7 777,2	3 790,6
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	17 845,3	11 773,7

La variation du périmètre et les changements de méthode d'intégration amènent une hausse de EUR 1 336,7 millions de l'endettement, alors que l'impact des variations de change représente une augmentation de EUR 591,7 millions.

Emission le 1^{er} mars 1999 d'un emprunt remboursable en actions AXA :

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 6 avril 1999 à l'émission d'un emprunt de EUR 787 millions à échéance 1^{er} janvier 2004. Emis avec un nominal de 144 euros par obligation, cet emprunt, dont le taux facial est égal à zéro,

comporte une prime de remboursement in fine de 109,8 % du nominal (soit un prix de remboursement de EUR 158,16). Les porteurs disposent d'une option d'échange à tout moment en actions AXA entre le 7 juillet 1999 et le 24 décembre 2003, à raison d'une action pour une obligation. En cas d'exercice de cette option d'échange, Suez Lyonnaise des Eaux serait amené, soit à remettre sur la base du prix d'émission de l'emprunt (soit 144 euros par action), 5,465 millions d'actions AXA, soit à payer aux détenteurs un prix unitaire égal au cours de bourse moyen de l'action AXA à la date d'exercice de l'option.

Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une faculté d'amortissement anticipé de l'emprunt à hauteur de 50 % maximum à compter du 31 décembre 2001 et à hauteur du solde à compter du 31 décembre 2002.

Emission le 4 août 1999 d'un emprunt échangeable en actions TotalFina

Au travers de sa filiale Belgelec Finance, le groupe Tractebel a procédé le 4 août 1999 à l'émission d'un emprunt d'EUR 1 266 millions à échéance 2004, avec un coupon de 1,5 % payable annuellement. Cet emprunt est échangeable en 7 550 300 actions TotalFina, sur base d'une action par obligation d'un nominal de EUR 167,64. Les porteurs disposent d'une option d'échange à tout moment en actions TotalFina entre le 4 février 2000 et le 28 juillet 2004, à raison d'une action TotalFina pour une obligation. L'émetteur peut procéder à un remboursement anticipé à partir du 4 août 2002, à condition que la moyenne de 20 des 30 derniers cours de clôture de l'action TotalFina à la Bourse de Paris, qui précèdent de 5 jours la date de l'annonce de remboursement anticipé, soit supérieure au prix d'émission (EUR 167,64) d'au moins 30 %. L'annonce doit être faite au minimum 30 jours et au maximum 60 jours avant le remboursement anticipé.

Opérations de financement des acquisitions réalisées en 1999

Dans le cadre du financement de ses récentes acquisitions (décrites en note 2), Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé sur le second semestre deux opérations de financement :

- Une émission obligataire sur le marché Euro pour un montant de EUR 1,4 milliard (soit 1 400 000 obligations à EUR 1 000). Les obligations émises, non convertibles, offrent un coupon de 5,875 % et seront remboursées en totalité le 13 octobre 2009 au pair. Cotées à la Bourse de Paris, ces obligations ont été souscrites à 60 % par des investisseurs étrangers. Suez Lyonnaise des Eaux a le droit de procéder à des achats en bourse ou hors bourse, les obligations ainsi achetées étant annulées.
- Un crédit revolver multidevises d'un montant de EUR 2,5 milliards, syndiqué auprès de la communauté bancaire internationale et dirigé par Chase Manhattan, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Lyonnais et Natexis. Ce crédit se décompose en une tranche de EUR 0,625 milliard à un an renouvelable et en une tranche de EUR 1,875 milliard à 7 ans amortissable linéairement après un différé de 2 ans.

Rappel anticipé des obligations convertibles 6,5 % juin 1990

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé à compter du 4 janvier 1999 au remboursement général anticipé des obligations convertibles 6,5 % juin 1990 / janvier 2000, conformément à la possibilité prévue au contrat d'émission. Cette décision induit une diminution de l'endettement de EUR 377 millions.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés à durée indéterminée ont été émis par Entreprise Jean Lefebvre et Sofinco.

Facilités de crédit

Les facilités de crédit négociées par les sociétés du Groupe, utilisées ou non, s'analysent comme suit (en millions d'EUR) :

Facilités de crédit utilisées	7 268
Facilités de crédit autorisées et non utilisées	4 702
Montant total des facilités de crédit disponibles	11 970

Les échéances applicables aux facilités de crédit utilisées par les sociétés du Groupe se détaillent comme suit :

en millions d'EUR	
Année	Montant
2000	3 434
2001	405
2002	561
2003	674
2004	882
Au delà	1 312
Total	7 268

19.3 Dettes financières par échéance

L'arrivée à maturité des différentes catégories de dettes financières se détaille comme suit :

en millions d'EUR	1999				1998			
	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	394,5	1 759,6	3 927,9	6 082,0	531,3	660,6	1 791,4	2 983,3
Dettes envers les établissements de crédit	4 746,0	3 556,1	5 287,0	13 589,1	1 985,8	2 005,0	2 976,7	6 967,5
Contrats de crédit-bail	72,8	361,4	692,6	1 126,8	44,4	203,5	534,0	781,9
Autres emprunts et dettes financières	451,5	644,1	1 586,4	2 682,0	281,6	1 610,0	1 805,9	3 697,5
Découverts bancaires et CC de trésorerie	2 112,4			2 112,4	947,6			947,6
TSDI			30,2	30,2			186,5	186,5
Total	7 777,2	6 321,2	11 524,1	25 622,5	3 790,6	4 479,1	7 294,6	15 564,3

Les principaux emprunts obligataires ont été émis par Suez Lyonnaise des Eaux pour EUR 2 829,5 millions et Tractebel pour EUR 1 786,7 millions.

Les autres emprunts et dettes financières comprennent essentiellement les dettes rattachées aux participations non consolidées pour EUR 45,7 millions, les emprunts participatifs pour EUR 121 millions et divers autres emprunts pour EUR 2 515,2 millions, dont EUR 796 millions d'eurobond émis par le groupe Northumbrian.

La ventilation des dettes par année d'échéance s'analyse de la manière suivante :

en millions d'EUR	
Année	Montant
2000	7 777,2
2001	1 359,7
2002	1 323,2
2003	1 322,0
2004	2 316,3
Au delà	11 524,1
Total	25 622,5

Les termes de certains contrats d'emprunts contiennent notamment des clauses imposant le respect continu de certains ratios financiers, le plus souvent liés au ratio d'endettement. A fin 1999, le Groupe respectait les dispositions des dites clauses. Dans l'hypothèse où certains de ces ratios viendraient à n'être plus satisfaits par le Groupe, les partenaires financiers concernés auraient la faculté de demander un remboursement anticipé des crédits correspondants accordés au Groupe.

19.4 Dettes financières par secteur d'activité

en millions d'EUR	31 décembre 99		31 décembre 98	
	Brut	Net	Brut	Net
Métiers centraux	17 486,1	13 082,6	12 323,8	10 563,4
Energie (a)	9 527,8	6 122,4	7 214,5	6 138,7
Eau	5 970,5	5 150,5	3 781,7	3 294,7
Propreté	1 849,7	1 708,0	1 256,8	1 101,0
Communication	138,1	101,7	70,8	29,0
Construction	992,4	252,0	921,1	275,2
Autres participations (b)	7 113,8	5 267,9	2 132,9	506,2
TSDI	30,2	30,2	186,5	186,5
Total	25 622,5	18 632,7	15 564,3	11 531,3

(a) Par convention l'endettement du groupe Tractebel est porté par ce secteur.

(b) L'endettement porté par les sociétés Suez Lyonnaise des Eaux, Société Générale de Belgique et Findim figure sur cette ligne.

19.5 Dettes financières par devises

A fin 1999, les principales devises dans lesquelles est libellé l'endettement du Groupe sont les suivantes :

en millions d'EUR	Montant
Devises	
Zone Euro	15 840,9
Dollar US	6 295,7
Livre sterling	2 528,4
Autres devises	957,5
Total	25 622,5

L'endettement en dollar US est lié pour l'essentiel au financement des acquisitions de Nalco, Calgon et EMOS (cf. note 2).

19.6 Dettes financières par taux

en millions d'EUR	1999	1998
A taux variables	10 627,0	5 534,1
Plus haut (*)	38 %	22 %
Plus bas	2 %	1,6 %
Moyenne pondérée	4,8 %	5,1 %
A taux fixes	14 995,5	10 030,2
Plus haut (*)	21,8 %	29,3 %
Plus bas	0 %	0 %
Moyenne pondérée	5,9 %	6,2 %

(*) Taux constatés sur le Brésil et l'Indonésie pour l'essentiel.

Les taux d'intérêt variables sont généralement basés sur les taux interbancaires offerts sur les zones devises concernées. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux découverts bancaires s'élève pour 1999 et 1998 à 4,1 %. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux dettes à long terme s'élève pour 1999 et 1998 à respectivement 5,6 % et 5,9 %.

19.7 Ratio d'endettement

en millions d'EUR	1999	1998
Dettes financières	23 479,9	14 430,2
Découverts bancaires et CC de trésorerie	2 112,3	947,6
Valeurs mobilières de placement	(2 178,3)	(1 205,0)
Disponibilités	(4 811,4)	(2 827,9)
Dettes nettes au bilan (hors TSDI)	18 602,5	11 344,9
Actifs financiers couverts (*)	(1 513,2)	(695,8)
Endettement net	17 089,3	10 649,2
Capitaux propres totaux	17 688,9	18 046,2
Ratio d'endettement	97 %	59 %

(*) Ces actifs financiers portent pour l'essentiel sur les titres AXA et TotalFina pris en compte pour leur valeur nette comptable et qui font l'objet des emprunts obligataires échangeables décrits ci-dessus.

Note 20 – Retraites et engagements assimilés

Les montants des engagements du groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont les suivants :

en millions d'EUR	31 décembre 1999			1 ^{er} janvier 1999		
	Retraites (1)	Autres engagements (2)	TOTAL	Retraites (1)	Autres engagements (2)	TOTAL
Coûts des services rendus	(4 434,4)	(669,2)	(5 103,6)	(4 020,2)	(543,7)	(4 563,9)
Juste valeur des actifs de couverture	3 111,2	32,5	3 143,7	2 393,0	24,0	2 417,0
Ecarts actuariels non constatés	(173,3)	(13,9)	(187,2)			
Coûts des services passés non constatés						
Plafonnement actif	(35,1)		(35,1)	(30,2)		(30,2)
Total	(1 531,6)	(650,6)	(2 182,2)	(1 657,4)	(519,7)	(2 177,1)
Total passif	(1 714,3)	(650,6)	(2 364,9)	(1 792,7)	(519,7)	(2 312,4)
Total actif	182,7		182,7	135,3		135,3

(1) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(2) Régimes de prévoyance, gratuits et autres avantages postérieurs à l'emploi.

La couverture des engagements ainsi que l'impact du changement de méthode au 1/1/99 sont présentés ci-dessous :

	1 ^{er} janvier 1999		TOTAL
	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	
Coûts des services rendus	(3 772,6)	(791,3)	(4 563,9)
Juste valeur actifs de couverture	1 460,3	956,7	2 417,0
Ecarts actuariels non constatés			
Coûts de services passés non constatés			
Plafonnement actif		(30,2)	(30,2)
Total engagement net	(2 312,3)	135,2	(2 177,1)
Provision comptabilisée / actif comptabilisé au 31/12/98	(567,1)	55,3	(511,8)
Provision à reclasser	1,1		1,1
Provision à constater au 01/01/99	(1 746,3)		(1 746,3)
Actif à constater		80,0	80,0
Impôt différé correspondant	681,6	(24,5)	657,1
Impact sur MEE	(678,8)		(678,8)
Impact net en part totale	(1 743,6)	55,5	(1 688,1)
Impact net en part Groupe	(533,7)	37,7	(496,0)

La détermination des engagements nets relatifs aux secteurs électrique et gazier en Belgique tient compte, dans le contexte réglementaire et conventionnel actuel, des modalités de prise en charge de ces engagements par la distribution publique de ce pays (cf. note 1.L).

La couverture des engagements au 31/12/99 peut être analysée comme suit :

	1 ^{er} janvier 1999		TOTAL
	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	
Coûts des services rendus	(3 975,8)	(1 127,8)	(5 103,6)
Juste valeur des actifs de couverture	1 615,4	1 528,3	3 143,7
Ecart actuariels non constatés	(4,5)	(182,7)	(187,2)
Coûts des services passés non constatés		(35,1)	(35,1)
Total engagement net	(2 364,9)	182,7	(2 182,2)
Provision / actif au 31/12/99	(2 364,9)	182,7	(2 182,2)

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

en millions d'EUR	
Coûts des services rendus de la période	144,9
Intérêts sur actualisation	254,9
Rendement attendu des actifs de couverture	(153,3)
Profits ou pertes actuariels	12,0
Coûts des services passés	5,8
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	(1,4)
Total	262,9

Les variations des provisions pour retraite et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

En millions d'EUR	PASSIF	ACTIF
Solde comptabilisé au 31/12/98	(567,1)	55,3
Reclassements effectués	1,1	
Effet de l'adoption de la nouvelle norme	(1 746,3)	80,0
Solde retraité au 1/1/99	(2 312,3)	135,3
Différence de change	9,2	10,0
Effet de périmètre	(125,2)	33,2
Charge totale	(252,4)	(10,5)
Cotisations payées	315,8	14,7
Solde comptabilisé au 31/12/99	(2 364,9)	182,7

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation dans la zone Euro en 1998 et 1999 sont les suivantes :

- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'actualisation :
 - échéances inférieures à 10 ans : 4,2 %
 - échéances entre 20 et 30 ans : 3 %
- Taux de rentabilité attendue des actifs : entre 5 et 6 %

Pour les sociétés françaises :

- Tables de mortalité :
 - tables de génération (rentes)
 - TV 89.90 (capitaux)
- Revalorisation du plafond de la sécurité sociale : 0 %
- Revalorisation des points ARRCO et AGIRC : - 1 %

Note 21 - Engagements hors bilan

21.1 Cautionnements sur marché

Ces engagements ont trait principalement aux cautions données dans le cadre de contrats de construction ou de concession, il s'agit principalement de cautions de soumission émises à l'occasion d'appels d'offre, de cautions de bonne fin et performance bonds et de cautions de retenue de garanties. L'ensemble des engagements donnés à ce titre s'élève à EUR 2 581,9 millions et a été accordé notamment par groupe GTM (1 114,4 millions) et Degrémont (299,9 millions). Les engagements de même nature reçus de sous-traitants s'élèvent à EUR 212,3 millions au 31 décembre 1999.

21.2 Engagements de garantie

Ces engagements ont trait principalement aux cautions données dans le cadre de contrats d'emprunts ou lignes de crédit souscrits par les sociétés du Groupe. Le montant des garanties financières données, après déduction des emprunts déjà compris dans le bilan consolidé, s'élève à EUR 2 711 millions au 31 décembre 1999. Les engagements de même nature reçus par le Groupe s'élèvent à EUR 475,3 millions.

Les sociétés du Groupe ont par ailleurs nanti certains de leurs actifs pour EUR 748,3 millions en garantie de remboursement d'emprunts bancaires.

21.3 Engagements sur marchés de taux d'intérêt, de change, d'actions

en millions d'EUR Au 31 décembre 1999	Nominal des contrats
Risques de taux d'intérêt	
Positions fermes hors bilan	
- FRA	25,8
- Swaps de taux	4 067,7
Positions conditionnelles hors bilan	
- Caps	1 121,0
- Floors	91,5
- Collars	74,1
Risques de change	
Positions fermes hors bilan	
- Ventes à terme	493,9
- Achats à terme	411,2
- Swaps de devises	1 500,7
Positions conditionnelles hors bilan (options d'achat et de vente)	
	422,9
Risques sur marchés d'actions	
Positions conditionnelles hors bilan	
- Contrats de gré à gré	249,1
- Monep	99,1

21.4 Contrats de crédit-bail et de location simple non résiliables

Le Groupe est engagé par des contrats de crédit-bail, et de location simple non résiliables, portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules et expirant à des dates variables sur les prochaines années. Le Groupe estime que, dans le cours normal de ses activités, les contrats venant à expiration seront renouvelés ou remplacés par d'autres. Les charges de location sont indiquées en note 4. Les paiements minimum futurs au titre de ces contrats s'échangent comme suit (en millions d'EUR) :

en millions d'EUR	Crédit-bail	Location simple non résiliable
2000	130	95
2001	146	78
2002	122	59
2003	102	39
2004	99	33
Au delà	1 054	53
Total	1 653	357
Dont intérêt	526	
Et capital	1 127	

21.5 Impôts latents

Les filiales britanniques du Groupe ont une dette latente d'impôt de EUR 487,1 millions au 31 décembre 1999, principalement au titre des décalages entre l'amortissement fiscal et comptable de certaines immobilisations corporelles. Sur base des investissements prévisionnels (investissements agréés par l'organisme de tutelle OFWAT dans le cadre d'un plan décennal, et estimés de façon très prudente pour les années suivantes) cette dette latente ne deviendrait exigible que dans plus de 50 ans. La valeur actualisée, à des taux variant de 6,5 % à 4,7 % en fonction des échéances, de ces impôts latents, s'élève à moins de EUR 30 millions.

21.6 Autres engagements

Des certificats de valeur garantie (CVG) ont été émis en 1998 en faveur des détenteurs d'actions Suez Lyonnaise des Eaux qui ont reçu ces actions dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les titres de la Société Générale de Belgique. L'engagement correspond au droit de percevoir pour chacun des 21 499 358 CVG encore en circulation au 31 décembre 1999, entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars

2001 une somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre EUR 167,3 et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, dans la limite de EUR 27,4 par CVG. Le montant maximal de l'engagement s'élève au 31 décembre 1999 à EUR 589,1 millions. La valeur de marché des CVG à cette date s'établit à EUR 225,6 millions.

Les sociétés du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont liées par des clauses de garantie de passif dans le cadre de cessions d'activités, qui ont fait l'objet de provisions quand leur exercice apparaissait probable.

Le Groupe Suez Lyonnaise des Eaux a donné divers autres engagements au 31 décembre 1999 pour un montant total de EUR 1,71 milliard (dont 0,47 milliard correspondant à la responsabilité du Groupe en tant qu'associé dans TPS, et 0,5 milliard à la promesse de cession au Crédit Agricole de la participation résiduelle dans Sofinco) tandis que les autres engagements reçus s'élèvent à EUR 1,73 milliard (correspondant à hauteur de 1,1 milliard, à la part non utilisée des lignes de crédits confirmés de Suez Lyonnaise des Eaux).

Note 22 - Rémunération des dirigeants

Les chiffres ci-dessous représentent la rémunération totale perçue par les membres du Conseil de Surveillance et par les membres du Directoire et les dirigeants occupant les fonctions énumérées page 9 du présent rapport.

en millions d'EUR	1999		1998	
	Nombre	Rémunération globale	Nombre	Rémunération globale
Conseil de Surveillance	19	1,5	20	1,3
Membres du Directoire et dirigeants (*)	26	11,1	26	9,9

(*) Les chiffres de la rubrique "Membres du Directoire et dirigeants" pour 1998 sont établis sur la base de la définition 1999 des dirigeants. Ceux publiés dans le rapport 1998 selon la définition des dirigeants alors en vigueur étaient respectivement de 24 personnes et de EUR 8,7 millions.

Note 23 - Litiges et autres faits exceptionnels

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe et qui n'aurait pas été reflété dans les comptes consolidés au 31 décembre 1999.

Note 24 - Préparation au passage à la monnaie unique

Le Groupe s'est préparé au passage à l'an 2000 en mettant en place dès juin 1996 un Comité Directeur, présidé par un membre du Directoire ayant pour mission de coordonner le passage du groupe à l'an 2000 et de préparer la prise en compte de la monnaie unique.

Le Comité Directeur Groupe a démultiplié son action au travers de comités de pilotage créés au sein de chaque pôle d'activité du Groupe, et par des groupes de travail mis en place dans chaque filiale. Chaque pôle d'activité rapporte trimestriellement au Comité Groupe.

Les travaux préparatoires réalisés depuis 1996, les plans d'urgence et les outils de communication mis en place dans le Groupe à travers le monde pour gérer les incidents potentiels de cette période, ont permis de garantir la continuité de tous les services aux clients. Le Groupe n'a pas enregistré d'incidents significatifs lors du passage à l'an 2000.

Les conséquences du passage à la monnaie unique ont été abordées selon la même méthode, et les priorités ont ainsi été hiérarchisées :

- Donner, dès le 1^{er} janvier 1999, la double information monnaie locale et Euro sur les factures et les bulletins de paie, accepter les paiements et gérer la trésorerie en Euros. Cette première étape est réalisée.
- Réaliser, dès la publication des comptes 1998, toute l'information financière en euros.
- Concentrer ensuite nos efforts sur la poursuite du passage à l'Euro de nos systèmes d'information et de gestion.

La complexité des systèmes et leurs interactions, la diversité des métiers du groupe, la conjonction du passage à la monnaie unique avec celle du passage à l'an 2000, et les

choix qui en ont découlé ne permettent pas, au niveau du Groupe, de séparer les coûts engagés pour l'an 2000 de ceux rendus nécessaires pour le passage à la monnaie unique.

La provision s'élève au 31 décembre 1999 à EUR 49,7 millions pour les dépenses restant à réaliser et correspondant à des charges.

Note 25 - Evénements postérieurs à la clôture

• Cession des titres Sofinco

Conformément aux accords entre Suez Lyonnaise des Eaux et la Caisse Nationale du Crédit Agricole, celle-ci a exercé en janvier 2000 son option sur les 30 % du capital de Sofinco encore détenus par Suez Lyonnaise des Eaux.

La cession des 70 % du capital de Sofinco est intervenue au mois de janvier 1999 pour un montant de EUR 932,51 millions avec une plus-value avant impôts de EUR 475 millions.

Le prix de cession des 30 % restants est de EUR 495,37 millions avec une plus-value avant impôts de EUR 272 millions qui figurera dans les comptes de l'année 2000 du Groupe.

• Offre Publique d'Achat sur United Water Resources

Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé en août 1999 une offre publique d'achat amicale sur United Water Resources, deuxième distributeur d'eau aux Etats-Unis, dont le Groupe détient déjà 32,9 % du capital.

Cette offre porte sur un montant de USD 1 milliard, correspondant à un prix par action de USD 35 plus un dividende exceptionnel de USD 0,48 par action.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'UWR a approuvé l'offre qui reste soumise à l'approbation des Public Utilities Commissions des Etats dans lesquelles UWR est présent.

• Offre Publique d'Achat sur Trigen

Le Conseil d'administration d'Elyo, réuni le 24 septembre a approuvé les termes de l'offre remise à Trigen en vue du rachat de la totalité des actions de cette filiale, détenue à 53 %.

Cette offre porte sur un montant d'environ USD 160 millions et devrait générer un écart d'acquisition d'environ USD 80 millions.

Trigen Energy Corporation exploite des systèmes de production d'énergie à usages industriels et professionnels par cogénération et gère également 11 réseaux de chaleur et 6 réseaux d'eau glacée pour la climatisation urbaine. Trigen a réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires de USD 273 millions.

• Tarifs de l'eau en Grande Bretagne

L'OFWAT, le régulateur britannique, a annoncé fin novembre 1999 sa décision sur la baisse des tarifs de l'eau en Grande Bretagne pour les cinq prochaines années (2000-2005). Cette décision fait suite à une première déclaration d'intention communiquée en juillet 1999. Les consommateurs d'eau de Northumbrian Water Group, filiale à 70 % de Suez Lyonnaise des Eaux, verront leurs factures d'eau et d'assainissement diminuer à partir d'avril 2000. Les tarifs resteront globalement stables pour les quatre années suivantes.

Ainsi, pour Essex & Suffolk Water, filiale de Northumbrian Water Group, la baisse du prix de l'eau sera de 13,8 % (hors inflation). Pour l'autre filiale, Northumbrian Water Limited, la baisse sera de 19,4 % (hors inflation). En juillet dernier, l'OFWAT avait annoncé son intention de baisser ces tarifs respectivement de 19 et 25 %, ce qui aurait généré pour 2000 une réduction mécanique de EUR 50 millions du résultat net consolidé part du groupe.

Une partie des arguments économiques avancés par Suez Lyonnaise des Eaux a été prise en compte par l'OFWAT dans sa décision de fin novembre 1999. De ce fait, et compte tenu d'un ensemble de mesures prises par Northumbrian Water Group, la baisse de la contribution au résultat net consolidé groupe devrait être ramenée pour 2000 à moins de EUR 35 millions.

• Cession de ETPM

Groupe GTM a cédé en 1999 55 % de sa participation dans ETPM, sa filiale de travaux offshore. Début février 2000, Groupe GTM a procédé à l'apport à Stolt Comex Seaway (SCS) du solde de sa participation dans ETPM (nouvellement dénommée Stolt Offshore).

Cet apport assure à Groupe GTM une participation de 7,9 % dans le capital de SCS. Compte tenu de l'engagement de garantie de prix sur ses propres titres donné par SCS, le produit final de cette transaction ne devrait pas être inférieur à USD 108 millions et génèrera donc une plus-value nette d'impôts de l'ordre de EUR 75 millions.

• Acquisition de EPON

Suez Lyonnaise des Eaux, à travers Electrabel, prend une participation de 80% dans EPON, le premier producteur d'électricité des Pays-Bas. Le solde (20 %) est acquis par ING, investisseur institutionnel.

Cette acquisition, représentant un investissement total de EUR 2,17 milliards dont EUR 1,7 milliards pour le Groupe, constitue le plus important mouvement transfrontalier réalisé depuis la dérégulation du marché de l'Energie en Europe. Cette acquisition étant réalisée par Electrabel, société pratiquement sans endettement, elle permet d'optimiser l'utilisation des capacités de financement du Groupe.

Le parc de production d'EPON (4 647 MW puissance installée) est moderne et constitué à 80 % de centrales à gaz. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à EUR 563 millions, elle emploie un peu plus de 800 personnes.

Cette acquisition a été approuvée en février 2000 par le département de la concurrence de la Commission européenne, et en mars 2000 par le gouvernement néerlandais.

Note 26 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 1999

Métiers centraux

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		Mode de consolidation
		1999	1998	
Energie				
Tractebel (1) et (2)	Place du Trône 1 B - 1000 Bruxelles - Belgique	98	49	IG
Electrabel (1)	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles - Belgique	39	19	IG
Distrigaz (1)	Avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles - Belgique	41	20	IG
Gérasul (1)	Rua Deputado A. Edu Vieira 999 Pantanal - Florianopolis SC Brésil	69	30	IG
Dunamenti (1)	Eronu Ut2 2440 Szazhalombatta - PF 28 - Hongrie	73	36	IG
Litoral Gas (1)	Mitre G21 2000 Rosario - Prov. De Santa Fe - Argentine	62	31	IG
Rosignano Energia SPA (1)	Via Piave N° 6, Rosignano Maritimo - Italie	98	49	IG
Tractabel INC (USA) (1)	Suite 900-1177 West Loop South 77027 - 2427 Houston - Texas - USA	98	49	IG
Elyo	235, av. Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	100	100	IG
C.E.M. (Companhia de Electricidade de Macau)	Estrada D. Maria 11 - Edifício CEM - Macau	12	12	ME
Eau				
Lyonnaise des Eaux	72, avenue de la Liberté - 92753 Nanterre			
Eau et Force	72, avenue de la Liberté - 92753 Nanterre	100	100	IG
Eaux de Marseille	25, rue Edouard-Delauglade - 13006 Marseille	49	49	IP
Eaux du Nord	217, Bd de la Liberté BP 329 - 59020 LILLE Cedex	50	50	IP
S.C.M. (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet - 69140 Rillieux la Pape	100	100	IG
Stéphanoise des Eaux	28, rue Eugène Beaune - 42043 Saint-Etienne Cedex	50	50	IP
Agbar (2)	Paseo de San Juan, 39 - 08009 Barcelona - Espagne	26	26	IP
Aguas Argentinas	Reconquista 823 - 1003 Buenos Aires - Argentine	41	42	IG
Aguas Proventiales de Santa Fe	Cordoba 844, piso 5 Rosario 2000 - Argentine	56	56	IG
Aguas Cordobesas	Rivadavia 126 - Ciudad de Cordoba 5000 - Cordoba Argentine	41		IG
Eurawasser	Carl-Hopp-Strasse 1, - D-18069 Rostock - Allemagne	50	50	IP
Lydec	20, boulevard Rachidi - Casablanca - Maroc	60	60	IG
Northumbrian Water	Regent Centre, Gosforth - Newcastle upon Tyne NE3 3PX - Grande Bretagne	71	71	IG
S.A.A.M. (Sociedad de Abstemiento de Aguas de Macau)	82, avenue do Conselheiro Borja - PO BOX 115 - Macau	26	26	IP
United Water Resources (3)	200 Old Hook Road - Harrington Park - New Jersey	29	29	IG
Degrémont	183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Rueil Malmaison	100	100	IG
Calgon	Calgon Corporation 5400 - Campbell's Run Road - Pittsburgh - PA 15205-1084	100		IG
Nalco	Nalco Chemical Company - One Nalco Center - Naperville IL 60563 - 1198	100		IG
Propreté				
SITA (4)	132 Rue des Trois Fontanots - 92758 Nanterre	100	51	IG
Fabricom (1) et (5)	Rue de Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles	98	49	IG
CESPA (6)	Henao, 20 entreplanta - Bilbao	63	39	IG
Communication				
Métropole TV	89, avenue Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly s/Seine	35	34	IP
Coditel (1)	Rue des Deux Eglises 26 - 1000 Bruxelles	78	39	IG
Lyonnaise Communications	20 Place des Vins de France -75614 Paris cedex 12	80	77	IG
Auxipar	20 Place des Vins de France -75614 Paris cedex 12	100	100	IG
TPS	145, quai de Stalingrad - 92137 Issy les Moulineaux	34	34	ME

(1) Pourcentage d'intérêt 1999 après OPE sur Tractebel réalisée en novembre 1999,

(2) Les données relatives à ces groupes multiactivités, sont détaillées par secteur d'activité dans le rapport de gestion. Les principales filiales consolidées par Tractebel et Agbar, et expliquant cette segmentation, sont mentionnées sur cette liste.

(3) Taux de détention potentiel 32,8 % après conversion des actions préférentielles détenues.

(4) Pourcentage d'intérêt 1999 après OPE réalisée en septembre et après l'OPR qui a suivi l'OPE,

(5) Pour la partie du groupe Fabricom active dans ce secteur soit principalement Watco et EDS, le reste de ses activités étant classé en énergie. En 1998, la totalité de Fabricom contribuait au secteur propreté. Les données par secteur, figurant dans le rapport de gestion ont été rendues comparables.

(6) Filiale à 50/50 de SITA et Agbar.

Autres activités

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		Mode de consolidation
		1999	1998	
Construction				
Groupe GTM	61, avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre	50	50	IG
DUMEZ-GTM	61, avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre	50	50	IG
Chantiers Modernes	18, avenue Gustave Eiffel - 33600 Pessac	50	50	IG
C.F.E.	164, Chaussée de la Hulpe - Bruxelles - Belgique	22	22	IG
Entreprise jean Lefebvre	11 Bd Jean Mermoz - 92202 Neuilly s/Seine	50	48	IG
ETPM	32, avenue Pablo Picasso - 92002 Nanterre	22	50	ME
Ingérop	168/172, Bld de Verdun - 92413 Courbevoie	50	50	IG
Delattre Levivier	Tour Fiat - 92084 Paris La Défense	50	50	IG
GTM H	72, rue Gabriel Péri - BP 510 - 92542 Montrouge	50	50	IG
Entreprise Industrielle	2 allée Jacques Brel - 92247 Malakoff Cedex	48		IG
Cofiroute	77, av. Raymond Poincaré - 75116 Paris	33	33	ME
Services financiers				
FORTIS B	Boulevard E. Jacqmain, 53 - 1000 Bruxelles	21	22	ME
Banque Sofinco	Rue du bois sauvage - 91038 Evry	30	100	ME
La Hémin Vie	14 rue Roquépine - 75379 Paris	-	88	
Autres participations				
Société Générale de Belgique	Rue Royale , 30 - 1000 Bruxelles	100	100	IG
FINDIM	1, Rue d'Astorg - 75008 Paris	100	100	IG
COFICEM / SAGEM	6, Avenue d'Iéna - 75783 Paris cedex 16	20	20	ME
Union Minière	Rue du Marais, 31 - 1000 Bruxelles	25	25	ME
Suez Industrie	68, Rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100	100	IG
Réaumur Participations	115, Rue Réaumur - 75002 Paris	100	100	IG
Duminvest	115, Rue Réaumur - 75002 Paris	100	100	IG
Dufimm	115, Rue Réaumur - 75002 Paris	100	100	IG

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Suez Lyonnaise des Eaux établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note O de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux indemnités et pensions de retraite intervenu au 1^{er} janvier 1999.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 23 mars 2000


Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jacques Manardo

Mazars & Guérard



Frédéric Allilaire

Comptes sociaux

116	• Comptes en euros
118	- Compte de résultat
124	- Bilan au 31 décembre 1999
	- Tableau des flux de trésorerie
	• Comptes en francs
120	- Compte de résultat
122	- Bilan au 31 décembre 1999
124	- Tableau des flux de trésorerie
	• Annexes aux comptes sociaux
125	- Note 1 - Principes et méthodes comptables
128	- Note 2 - Résultat d'exploitation
129	- Note 3 - Résultat financier
129	- Note 4 - Résultat exceptionnel
129	- Note 5 - Impôt sur les bénéfiques
129	- Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles
130	- Note 7 - Immobilisations financières
131	- Note 8 - Etat des échéances des créances
131	- Note 9 - Valeurs mobilières de placement
131	- Note 10 - Comptes de régularisation
132	- Note 11 - Capitaux propres
132	- Note 12 - Comptes spéciaux des concessions
133	- Note 13 - Provisions réglementées et provisions pour risques et charges
133	- Note 14 - Etat des échéances des dettes
134	- Note 15 - Réévaluation
134	- Note 16 - Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan
134	- Note 17 - Engagements financiers
136	- Note 18 - Evaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice
136	- Note 19 - Effectif moyen
136	- Note 20 - Plan de passage à l'an 2000 et à l'euro
136	- Note 21 - Filiales et Participations
137	• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
138	• Rapport Général des Commissaires aux Comptes
139	• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Compte de résultat

en millions d'EUR	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Produits d'exploitation		1 520,8	1 320,2	1 299,6
Chiffre d'affaires		1 219,2	1 182,8	1 163,0
Production stockée		(74,8)	4,8	0,8
Production immobilisée		100,9	34,1	33,5
Subventions d'exploitation		3,8	5,2	3,4
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		269,2	91,1	95,8
Autres produits d'exploitation		2,4	2,2	3,1
Charges d'exploitation		1 628,0	1 352,9	1 276,7
Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements		18,5	20,0	19,0
Variation de stocks		(0,9)	(0,5)	(0,3)
Autres achats et charges externes		649,2	422,4	387,1
Comptes de gérances et redevances à reverser		397,5	394,5	387,2
Impôts, taxes et versements assimilés		31,9	29,0	28,1
Charges de personnel		307,7	293,7	290,2
Dotations aux amortissements et aux provisions		203,1	173,3	151,3
sur immobilisations : dotations aux amortissements		87,6	87,5	85,9
sur immobilisations : dotations aux provisions		67,6	42,7	43,5
sur actif circulant : dotations aux provisions		7,8	6,5	4,6
pour risques et charges : dotations aux provisions		40,1	36,6	17,2
Autres charges d'exploitation		20,9	20,5	14,3
Résultat d'exploitation	2	(107,3)	(32,7)	22,8
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,7	0,2	(4,3)

en millions d'EUR	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Produits financiers		848,8	618,3	633,8
De participations		595,7	525,1	515,9
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		29,6	16,3	12,4
Autres intérêts et produits assimilés		60,0	42,9	35,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		36,2	3,5	3,3
Différences positives de change		121,9	12,7	27,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		5,4	17,7	39,9
Charges financières		252,8	128,6	120,7
Dotations aux amortissements et provisions		29,9	25,0	17,9
Intérêts et charges assimilées		124,5	88,3	76,6
Différences négatives de change		96,9	13,4	24,3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1,4	1,9	1,9
Résultat financier	3	596,0	489,7	513,2
Résultat courant avant impôt		489,5	457,3	531,7
Produits exceptionnels		5 632,2	1 571,6	1 797,4
Sur opérations de gestion		32,4	8,1	5,9
Sur opérations en capital		2 437,9	1 227,1	901,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 161,9	336,5	890,0
Charges exceptionnelles		4 895,1	1 438,7	2 183,6
Sur opérations de gestion		38,2	16,9	27,2
Sur opérations en capital		4 358,6	869,0	1 005,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		498,2	552,8	1 150,5
Résultat exceptionnel	4	737,1	132,9	(386,2)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(4,3)	(5,4)	(5,3)
Impôt sur les bénéfices	5	(68,8)	106,4	197,8
Résultat net		1 153,4	691,2	337,9

Bilan actif

en millions d'EUR	Note N°	31 décembre 1999			31 décembre 1998	31 décembre 1997
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	6	607,1	265,3	341,8	422,2	440,0
Immobilisations corporelles	6	4 684,8	1 487,8	3 197,0	2 895,9	2 914,6
Domaine privé		354,0	235,1	119,0	117,0	112,9
Terrains		24,2	0,0	24,2	24,3	23,7
Constructions		84,4	53,6	30,7	34,9	37,3
Matériel et outillage-agencements-installations		175,9	129,0	46,9	43,6	36,8
Autres immobilisations		69,6	52,4	17,2	14,2	15,1
Domaine concédé		4 234,2	1 252,7	2 981,4	2 701,4	2 718,2
Immob. mises en concession par le concessionnaire		714,7	243,0	471,7	469,6	483,3
Immob. mises en concession par le concédant		3 519,5	1 009,8	2 509,7	2 231,8	2 234,9
Immobilisations corporelles en cours		95,8	0,0	95,8	76,3	81,1
Avances et acomptes		0,8	0,0	0,8	1,2	2,4
Immobilisations financières	7	26 588,0	677,3	25 910,6	13 786,9	9 330,2
Participations		23 099,7	602,6	22 497,1	13 279,0	8 208,7
Créances rattachées à des participations		2 608,3	56,1	2 552,3	107,7	704,7
Autres titres immobilisés		832,2	18,3	813,8	340,4	336,6
Prêts		45,4	0,3	45,1	58,2	78,8
Autres immobilisations financières		2,3	0,0	2,3	1,7	1,5
Total de l'actif immobilisé		31 879,9	2 430,4	29 449,5	17 105,1	12 684,8
Actif circulant						
Stocks et en cours		20,7	0,8	19,9	93,8	88,4
Avances et acomptes versés sur commandes		2,0	0,0	2,0	2,1	2,1
Créances d'exploitation		475,6	11,3	464,4	326,1	361,8
Créances clients et comptes rattachés		386,6	11,3	375,3	245,2	228,5
Autres créances		89,1	0,0	89,1	80,9	133,2
Créances diverses		418,7	6,8	412,0	385,3	457,0
Valeurs mobilières de placement	9	1 061,6	8,1	1 053,5	330,8	372,9
Disponibilités		454,1	0,0	454,1	166,0	326,7
Total de l'actif circulant		2 432,8	26,9	2 405,9	1 304,0	1 608,8
Comptes de régularisation	10	146,2	0,0	146,2	95,5	114,0
Ecarts de conversion actif		65,7	0,0	65,7	2,0	1,9
TOTAL DE L'ACTIF		34 524,7	2 457,3	32 067,3	18 506,6	14 409,5

Bilan passif

en millions d'EUR	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Capitaux propres				
Capital social		1 984,3	1 351,6	1 154,7
Primes liées au capital social		15 095,6	7 739,0	4 696,3
Ecarts de réévaluation	15	17,4	19,5	19,5
Réserves		1 268,4	1 107,5	1 075,5
Réserve légale		198,4	138,7	114,8
Réserve spéciale des plus-values à long terme		1 032,7	931,5	923,4
Autres réserves		37,3	37,4	37,4
Report à nouveau		77,8	4,7	44,8
Résultat de l'exercice		1 153,4	691,2	337,9
Subventions d'investissement		3,6	3,8	10,3
Provisions réglementées	13	14,7	15,9	17,5
Total des capitaux propres	11	19 615,4	10 933,2	7 356,5
Comptes spéciaux des concessions	12	2 798,3	2 507,2	2 530,8
Provisions pour risques et charges	13	1 104,6	2 104,8	1 766,0
Dettes				
Dettes financières				
Emprunts obligataires		2 829,5	1 050,1	1 077,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 348,7	85,9	123,1
Emprunts et dettes financières divers		996,5	85,3	67,9
Comptes courants des filiales		489,5	1 098,5	782,5
Avances et acomptes reçus sur commandes		24,6	18,8	10,5
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		152,9	86,9	80,5
Dettes fiscales et sociales		125,3	88,8	0,0
Autres dettes d'exploitation		190,0	179,5	292,9
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		167,6	204,0	220,5
Autres dettes diverses		105,6	50,4	92,3
Total des dettes		8 430,1	2 948,2	2 747,8
Comptes de régularisation	10	15,5	8,8	6,4
Ecarts de conversion passif		103,5	4,4	2,0
TOTAL DU PASSIF		32 067,3	18 506,6	14 409,5

Compte de résultat

en millions de FRF	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Produits d'exploitation		9 976	8 660	8 525
Chiffre d'affaires		7 997	7 759	7 629
Production stockée		(490)	32	5
Production immobilisée		662	224	220
Subventions d'exploitation		25	34	23
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		1 766	597	628
Autres produits d'exploitation		16	14	20
Charges d'exploitation		10 679	8 875	8 375
Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements		122	131	125
Variation de stocks		(6)	(4)	(2)
Autres achats et charges externes		4 259	2 771	2 539
Comptes de gérances et redevances à reverser		2 607	2 588	2 540
Impôts, taxes et versements assimilés		209	190	184
Charges de personnel		2 019	1 927	1 903
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 332	1 137	992
sur immobilisations : dotations aux amortissements		575	574	564
sur immobilisations : dotations aux provisions		443	280	285
sur actif circulant : dotations aux provisions		51	43	30
pour risques et charges : dotations aux provisions		263	240	113
Autres charges d'exploitation		137	135	94
Résultat d'exploitation	2	(704)	(215)	150
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		4	2	(28)

en millions de FRF	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Produits financiers		5 568	4 056	4 157
De participations		3 908	3 444	3 384
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		194	107	110
Autres intérêts et produits assimilés		394	282	201
Reprises sur provisions et transferts de charges		237	23	22
Différences positives de change		799	83	179
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		36	116	261
Charges financières		1 658	843	791
Dotations aux amortissements et provisions		196	164	117
Intérêts et charges assimilées		817	579	502
Différences négatives de change		636	88	159
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9	12	13
Résultat financier	3	3 910	3 212	3 366
Résultat courant avant impôt		3 211	2 999	3 488
Produits exceptionnels		36 945	10 309	11 790
Sur opérations de gestion		212	53	39
Sur opérations en capital		15 991	8 049	5 913
Reprises sur provisions et transferts de charges		20 741	2 207	5 838
Charges exceptionnelles		32 110	9 438	14 323
Sur opérations de gestion		251	111	178
Sur opérations en capital		28 591	5 700	6 599
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 268	3 626	7 546
Résultat exceptionnel	4	4 835	872	(2 533)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(28)	(36)	(35)
Impôt sur les bénéfices	5	(451)	698	1 297
Résultat net		7 566	4 534	2 217

Bilan actif

en millions de FRF	Note N°	31 décembre 1999		31 décembre 1998	31 décembre 1997
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	6	3 982	1 740	2 242	2 886
Immobilisations corporelles	6	30 730	9 759	20 971	19 119
Domaine privé		2 322	1 542	780	741
Terrains		158	0	158	160
Constructions		553	352	202	241
Matériel et outillage-agencements-installations		1 154	846	308	241
Autres immobilisations		457	344	113	99
Domaine concédé		27 774	8 217	19 557	17 830
Immob. mises en concession par le concessionnaire		4 688	1 594	3 094	3 170
Immob. mises en concession par le concédant		23 086	6 624	16 463	14 660
Immobilisations corporelles en cours		628	0	628	532
Avances et acomptes		6	0	6	16
Immobilisations financières	7	174 406	4 443	169 963	61 202
Participations		151 524	3 953	147 571	53 845
Créances rattachées à des participations		17 110	368	16 742	4 622
Autres titres immobilisés		5 459	120	5 338	2 208
Prêts		298	2	296	517
Autres immobilisations financières		15	0	15	10
Total de l'actif immobilisé		209 118	15 942	193 176	83 207
Actif circulant					
Stocks et en cours		136	5	130	580
Avances et acomptes versés sur commandes		13	0	13	14
Créances d'exploitation		3 120	74	3 046	2 373
Créances clients et comptes rattachés		2 536	74	2 462	1 499
Autres créances		584	0	584	874
Créances diverses		2 747	45	2 702	2 997
Valeurs mobilières de placement	9	6 963	53	6 910	2 446
Disponibilités		2 979	0	2 979	2 143
Total de l'actif circulant		15 958	177	15 781	10 553
Comptes de régularisation	10	959	0	959	748
Ecart de conversion actif		431	0	431	12
TOTAL DE L'ACTIF		226 467	16 119	210 348	94 520

Bilan passif

en millions de FRF	Note N°	31 décembre 1999	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Capitaux propres				
Capital social		13 016	8 866	7 574
Primes liées au capital social		99 021	50 765	30 806
Ecarts de réévaluation	15	114	128	128
Réserves		8 320	7 265	7 055
Réserve légale		1 302	910	753
Réserve spéciale des plus-values à long terme		6 774	6 110	6 057
Autres réserves		245	245	245
Report à nouveau		510	30	294
Résultat de l'exercice		7 566	4 534	2 217
Subventions d'investissement		24	25	67
Provisions réglementées	13	97	104	115
Total des capitaux propres	11	128 669	71 717	48 256
Comptes spéciaux des concessions	12	18 356	16 446	16 601
Provisions pour risques et charges	13	7 246	13 807	11 584
Dettes				
Dettes financières				
Emprunts obligataires		18 560	6 888	7 069
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 966	564	807
Emprunts et dettes financières divers		6 537	560	445
Comptes courants des filiales		3 211	7 206	5 133
Avances et acomptes reçus sur commandes		161	123	69
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 003	570	528
Dettes fiscales et sociales		822	583	
Autres dettes d'exploitation		1 246	1 177	1 921
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 099	1 338	1 446
Autres dettes diverses		693	330	606
Total des dettes		55 298	19 338	18 024
Comptes de régularisation	10	101	58	42
Ecarts de conversion passif		679	29	13
TOTAL DU PASSIF		210 348	121 395	94 520

Tableau des flux de trésorerie en EUR

en millions d'EUR	1999	1998	1997
Capacité d'autofinancement	465,6	602,9	527,3
Augmentation nette des créances d'exploitation	(118,3)	174,4	(136,1)
Augmentation nette des dettes d'exploitation	8,4	(42,4)	29,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	355,7	735,0	420,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(118,9)	(88,7)	(105,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,3	1,4	302,9
Achats de titres et nouveaux prêts accordés (1)	(15 289,3)	(5 867,3)	(1 655,9)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	3 001,6	1 971,3	909,7
Flux de trésorerie issus des opérations d'investissement	(12 402,3)	(3 983,3)	(549,0)
Nouveaux emprunts	6 198,1	100,0	58,2
Remboursements d'emprunts	(485,9)	(186,9)	(254,7)
Augmentation des capitaux propres (2)	8 112,9	3 270,2	67,2
Dividendes décaissés	(520,0)	(369,2)	(91,5)
Flux de trésorerie issus des opérations de financement	13 305,1	2 814,1	(220,7)
Variation nette de la trésorerie	1 258,5	(434,3)	(349,3)

(1) comprend les titres Tractebel et SITA acquis par voie d'OPE pour respectivement EUR 7 388 millions et EUR 796 millions.

(2) comprend les augmentations de capital liées aux OPE Tractebel et SITA (cf. note 11).

Tableau des flux de trésorerie en FRF

en millions de FRF	1999	1998	1997
Capacité d'autofinancement	3 054	3 955	3 459
Augmentation nette des créances d'exploitation	(776)	1 144	(893)
Augmentation nette des dettes d'exploitation	55	(278)	192
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 333	4 821	2 758
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(780)	(582)	(693)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	9	1 987
Achats de titres et nouveaux prêts accordés (1)	(100 291)	(38 487)	(10 862)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	19 689	12 931	5 967
Flux de trésorerie issus des opérations d'investissement	(81 354)	(26 129)	(3 601)
Nouveaux emprunts	40 657	656	382
Remboursements d'emprunts	(3 187)	(1 226)	(1 671)
Augmentation des capitaux propres (2)	53 217	21 451	441
Dividendes décaissés	(3 411)	(2 422)	(600)
Flux de trésorerie issus des opérations de financement	87 276	18 459	(1 448)
Variation nette de la trésorerie	8 255	(2 849)	(2 291)

(1) comprend les titres Tractebel et SITA acquis par voie d'OPE pour respectivement FRF 48 462 millions, et FRF 5 221 millions.

(2) comprend les augmentations de capital liées aux OPE Tractebel et SITA (cf. note 11).

Annexes aux comptes sociaux

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de l'exercice 1999 sont établis en francs en respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général et des méthodes d'évaluation décrites ci-après. Ils ont été convertis en euros sur la base du taux officiel (6,55957).

Dérogations aux prescriptions comptables

Afin de donner une image fidèle, deux dérogations aux règles de présentation du plan comptable général sont retenues pour le compte de résultat :

1. Dans les sociétés concessionnaires, la gestion des immobilisations du domaine concédé est une obligation contractuelle étroitement liée à la mission de service public. Aussi, les cessions d'immobilisations qui en résultent sont elles inscrites dans le résultat d'exploitation et non dans le résultat exceptionnel. Il en est ainsi, également, des amortissements et provisions de toute nature et régularisations diverses pouvant affecter le domaine concédé. Cette dérogation, qui assure une meilleure appréciation du résultat d'exploitation, n'affecte pas les immobilisations du domaine privé.
2. En complément à son activité propre de concessionnaire de service public, la société gère un important portefeuille de titres de participation.
Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, et permettre des comparaisons aisées d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances (cf. note 4 Résultat exceptionnel et note 7 Provisions sur les immobilisations financières).

L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus- et moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Changement d'estimation

Dans le but d'améliorer l'appréhension de l'activité de la société, il a été décidé d'évaluer l'eau livrée, non relevée à la clôture de l'exercice, au prix de vente en lieu et place du prix de revient.

Eu égard au caractère non récurrent de l'opération, et afin de ne pas perturber l'analyse du résultat courant de la société, l'incidence de ce changement comptable a été transférée en résultat exceptionnel pour un montant avant impôt de EUR +22,7 millions.

Les principaux postes affectés par cette opération sont les suivants :

- *au bilan* : stocks et en-cours, créances clients et comptes rattachés ;
- *au compte de résultat* : production stockée, transferts de charges, produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les sommes versées ou à verser constitutives de droits attachés à la qualité de concessionnaire et amorties sur la durée restant à courir du contrat ; la fraction non échue de ces engagements figure au passif dans les dettes sur immobilisations ;
- les logiciels bureautiques amortis sur 12 mois ;
- les autres logiciels, ainsi que leurs adaptations spécifiques et leurs modifications successives conduisant à des applications pratiques dans les domaines techniques, scientifiques et de gestion, amortis linéairement sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations corporelles, en dehors des terrains, sont toutes amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- **4 à 10 ans** pour l'outillage, le matériel de transport, de bureau et informatique,
- **5 à 20 ans** pour le matériel industriel,
- **10 ans** pour le mobilier et les agencements,
- **15 à 40 ans** pour les constructions et les ouvrages de captage et de distribution d'eau.

Immobilisations du domaine concédé mises en concession par le concédant :

Suez Lyonnaise des Eaux inscrit à son actif les immobilisations ayant une incidence sur la valeur ajoutée. Ne figurent donc pas celles pour lesquelles la société n'a pas d'obligation contractuelle de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous la rubrique "Comptes spécifiques des concessions".

Immobilisations financières

• *Titres de participation* :

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte sur actif.

• *Autres titres immobilisés* :

Il s'agit de titres détenus dans une optique long terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Stocks et en-cours

Les matières premières et consommables en stock sont comptabilisées au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenus mais hors escompte de règlement. L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque entrée. Une provision pour dépréciation est constatée pour les articles à rotation lente. Les "en-cours" comprennent des travaux en cours de réalisation, liés à notre activité de distribution d'eau, et comptabilisés suivant la méthode à l'achèvement.

Créances de l'actif circulant

Ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Pour les créances sur les clients, une provision est constatée après l'envoi d'une lettre de relance recommandée. Le dossier du client est alors transmis au service contentieux.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres, constitués principalement de valeurs cotées, sont dépréciés dès que leur cotation, à la clôture de l'exercice, est inférieure au coût d'entrée en portefeuille.

Primes de remboursement des obligations

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste "Immobilisations corporelles" ; l'amortissement industriel sur ces immobilisations, sans impact sur le résultat, est débité à ce compte de passif ;

- les financements extérieurs dont bénéficie le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer de par le contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis (financements extérieurs déduits) par le concessionnaire, dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat ; cet amortissement, prélevé sur le compte de résultat, est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

Provision pour renouvellement

Parmi les obligations des sociétés concessionnaires, l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement conduit à prendre en charge, chaque année, les provisions nécessaires.

La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation.

Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur date de fin de durée de vie est antérieure à la fin du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien.

Pour les réseaux de canalisations, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en francs français à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les liquidités immédiates, et inscrites au bilan en "Ecart de conversion" pour les dettes et créances. Les pertes latentes, non couvertes sur ces dernières, font l'objet d'une provision.

Ventes d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau résulte d'une conception économique du chiffre d'affaires et comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour

le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation, sous l'intitulé "Comptes de gérance et redevances à reverser". En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée dans les prestations de services.

Revenus du portefeuille titres

Les dividendes sont comptabilisés pour leur montant net dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Instruments financiers

Suez Lyonnaise des Eaux intervient sur les marchés des produits dérivés.

Les opérations non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu pour :

- les contrats sur marché organisé : à une évaluation sur la base des cours à cette date,
- les contrats sur marché de gré à gré (essentiellement les échanges de taux d'intérêts) à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits correspondants sont inscrits en compte de résultat de manière identique aux contrats dénoués.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note N° 17.5.

Impôt sur les bénéfices

La société, par option en date du 20 décembre 1990 renouvelée le 22 décembre 1995, a déclaré se constituer à compter du 1^{er} janvier 1991, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du C.G.I.

La convention d'intégration fiscale établie avec les filiales du groupe fiscal retient le principe de neutralité : pour chaque filiale concernée, la charge d'impôt à inscrire à son compte de résultat et versée à Suez Lyonnaise des Eaux est déterminée comme si elle était imposée séparément. Suez Lyonnaise des Eaux verse au Trésor un impôt correspondant au résultat fiscal de l'ensemble du Groupe fiscal, après compensation notamment des bénéfices et déficits. Il en résulte un gain ou une charge d'intégration qui est acquis à Suez Lyonnaise des Eaux et inscrit au résultat.

Note 2 - Résultat d'exploitation

2.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

en millions d'EUR	1999	1998
Distribution d'eau	633,3	654,6
Assainissement	375,6	382,2
Travaux	43,2	41,6
Autres activités	167,1	104,4
TOTAL	1 219,2	1 182,8
dont à l'exportation	81,1	56,9

2.2 Les autres achats et charges externes

en millions d'EUR	1999	1998
Sous-traitance liée à l'activité de travaux	87,1	21,6
Achats non stockés	119,4	116,2
Personnel extérieur	23,5	23,2
Charges de location	33,9	34,8
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	166,2	83,4
Entretien	50,9	48,3
Autres services extérieurs	168,2	94,9
TOTAL	649,2	422,4

2.3 Les charges de personnel

en millions d'EUR	1999	1998
Salaires et traitements	196,1	187,6
Charges sociales	111,6	106,1
TOTAL	307,7	293,7

2.4 Immobilisations du domaine concédé

La valeur comptable des immobilisations du domaine concédé sorties de l'actif pour obsolescence au cours de l'exercice s'élève à EUR 17,69 millions, pour une valeur de mise au rebut de EUR 0,16 million.

2.5 Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation s'analisent de la manière suivante :

en millions d'EUR	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
	1999	1999	1998	1998
Amortissements	87,6	15,8	87,3	12,7
Immobilisations incorporelles	30,6		30,5	
Immobilisations corporelles	28,9	0,5	29,4	2,3
Caducité	27,0	15,3	26,4	10,4
Charges à répartir	1,1		1,0	
Provisions	115,5	58,8	86,0	50,8
Renouvellement	67,6	39,6	42,8	36,9
Sur actif circulant	7,8	5,5	6,6	4,9
Pour charges	40,1	13,7	36,6	9,0
Transferts de charges		194,6		27,6
TOTAL	203,1	269,2	173,4	91,1

Les transferts de charges correspondent pour l'essentiel :

- aux frais sur les offres publiques d'échange Tractebel et SITA (EUR 44,8 millions) imputés sur les capitaux propres,
- aux frais d'émission d'emprunts (EUR 27,3 millions) reclassés en exceptionnel,
- aux conséquences du changement d'estimation de l'eau livrée non relevée à la clôture (cf. Note 1 principes et méthode comptables) : (EUR 79,4 millions).

Note 3 - Résultat financier

en millions d'EUR	1999	1998
Dividendes sur titres de participation	566,5	520,0
Produits nets sur opérations de placement	36,3	16,5
Charges nettes sur opérations de financement	67,6	(43,9)
Autres charges et produits	(74,4)	(2,9)
TOTAL	596,0	489,7

Note 4 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de EUR 737,09 millions se justifie essentiellement par les opérations :

- de cession, dont : Sofinco (EUR 818,19 millions), Elyo (EUR 106,87 millions), AXA (EUR 114,42 millions), Findim (EUR -2 906,13 millions) ;
- de reprises de provisions sur titres et risques liées aux cessions notamment Findim (EUR 2 899,88 millions), AXA (EUR 58,57 millions) et au secteur "aménagement-construction" (EUR 37,96 millions) ;
- de constitution d'une provision pour risques sur le groupe SCM-SDEI de EUR 223,49 millions ;
- de compléments de provisions pour risques sur pays émergents de EUR 25,15 millions, et pour charges relatives aux engagements retraite de EUR 25,92 millions ;
- de prise en compte du produit de EUR 22,72 millions correspondants à l'incidence du changement d'estimation de l'eau livrée non relevée à la clôture (cf. note 1 Principes et méthodes comptables) ;
- des frais sur émission d'emprunts obligataires EUR 20,74 millions ;
- du mali de fusion DBLE EUR 34,61 millions.

Note 5 - Impôt sur les bénéfices

en millions d'EUR	Impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale	Charge d'impôt résultant de l'intégration fiscale
Impôt sur résultat courant	200,2	0,0
Impôt sur résultat exceptionnel	(730,1)	0,0
Charge d'intégration fiscale de l'exercice		(68,8)
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	0,0	(68,8)

Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

en millions d'EUR	1998	Variations de l'exercice		1999
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	607,5	26,9	27,3	607,1
Immobilisations corporelles	4 254,4	569,1	135,7	4 684,8
Domaine privé	341,0	22,1	9,1	354,0
Domaine concédé concessionnaire	697,1	48,5	30,9	714,7
Domaine concédé concédant	3 135,7	477,1	93,3	3 519,5
Immobilisations corporelles en cours	76,4	21,4	2,0	95,8
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1,2		0,4	0,8
TOTAL	4 858,9	596,0	163,0	5 291,9

Amortissements

en millions d'EUR	1998	Variations de l'exercice		1999
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	185,3	87,0	7,0	265,3
Immobilisations corporelles	1 355,5	188,4	56,1	1 487,8
Domaine privé	223,9	18,6	7,5	235,0
Domaine concédé concessionnaire	227,6	28,8	13,4	243,0
Domaine concédé concédant	904,0	141,0	35,2	1 009,8
TOTAL	1 540,8	275,4	63,1	1 753,1

dont : dotations sur résultat d'exploitation 59,5
dotations sur compte de contrepartie passif 159,0
(caducité - financement des tiers - immobilisations du concédant)

Note 7 - Immobilisations financières

Valeurs brutes

en millions d'EUR	1998	Variations de l'exercice		1999
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	15 134,1	11 193,4	3 966,5	22 361,0
Titres de participation non consolidés	431,7	766,3	459,2	738,8
Créances rattachées à des participations	162,5	3 042,1	596,3	2 608,3
Autres titres immobilisés	345,0	801,4	314,2	832,2
Autres immobilisations financières	60,1	10,9	23,3	47,7
TOTAL	16 133,4	15 814,1	5 359,5	26 588,0

Sur les titres :

- Les investissements majeurs ont porté sur Tractebel (EUR 7 388,14 millions) suite à l'offre publique d'échange, SITA pour EUR 796 millions suite à l'offre publique d'échange et pour EUR 496,06 millions suite aux offres publiques d'achat, retrait et à l'acquisition à BFI, Inversiones SLDE CHILI pour EUR 520,16 millions (obtention du contrat d'eau et d'assainissement de Santiago), Lyonnaise American Holding (augmentation de capital de EUR 1 690,21 millions), et Degrémont American Holding acquise au Groupe pour EUR 362,53 millions), opérations en liaison avec nos acquisitions américaines Nalco et Calgon.
- Les désinvestissements sont liés aux reclassements dans le Groupe de FINDIM (EUR 2 906,13 millions), Elyo

(EUR 668,64 millions), à l'absorption de Société Financière d'Epargne, Auxilex, DBLE (EUR 149,70 millions), aux cessions partielles de SOFINCO (EUR 110,22 millions), AXA (EUR 287,36 millions) ou totales de la Hénin Vie (EUR 49,24 millions).

Les créances rattachées aux participations enregistrent principalement les octrois de prêts à nos filiales américaines pour (EUR 2 415,55 millions).

Les autres titres immobilisés comprennent 2 875 515 actions Suez Lyonnaise des Eaux (EUR 471,52 millions). Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement enregistrent 2 681 055 actions propres pour une valeur nette comptable de EUR 364,69 millions affectées à l'exercice d'achat d'actions attribuées aux salariés.

Provisions

en millions d'EUR	1998	Variations de l'exercice		1999
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	2 183,2	45,4	1 674,2	554,4
Titres de participation non consolidés	103,6	27,6	83,0	48,2
Créances rattachées à des participations	54,9	2,0	0,8	56,1
Autres titres immobilisés	4,6	14,1	0,4	18,3
Autres immobilisations financières	0,3	0,0	0,0	0,3
TOTAL	2 346,6	89,1	1 758,4	677,3

Note 8 - Etat des échéances des créances

en millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 1999	à 1 an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Actif immobilisé	2 656,0	2 168,7	49,0	438,3
Créances rattachées à des participations	2 608,3	2 160,6	41,0	406,7
Prêts	45,4	7,9	5,9	31,6
Autres immobilisations financières	2,3	0,2	2,1	
Actif circulant	902,6	894,2	7,8	0,6
Créances clients et comptes rattachés	386,6	380,5	6,1	0,0
Autres créances	507,8	505,5	1,7	0,6
Charges constatées d'avance	8,2	8,2		
TOTAL	3 558,6	3 062,9	56,8	438,9

Note 9 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan pour EUR 1 061,55 millions ont une valeur de marché de EUR 1 103,73 millions au 31 décembre 1999.

Note 10 - Comptes de régularisation

en millions d'EUR	1999	1998
Actif	146,2	95,5
Charges constatées d'avance	8,3	6,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7,9	8,9
Primes de remboursement des obligations restant à amortir	130,0	79,9
Passif	15,5	8,8
Produits constatés d'avance	15,5	8,8

Note 11 - Capitaux propres

Variations des capitaux propres

en millions d'EUR	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1998 (hors résultat)	10 242,1
Affectation du résultat 1998 aux capitaux propres	171,2
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 1999	10 413,3
Augmentation de capital suite à l'offre publique d'échange sur SITA	791,5
Augmentation de capital suite à l'offre publique d'échange sur Tractebel	6 688,4
Annulation d'actions détenues en propre	(112,8)
Fusions Auxilex, DBLE et SFE	52,0
Conversions d'obligations	421,1
Annulation des warrants Northumbrian	(30,3)
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	242,2
Variations des subventions et provisions règlementées	(3,4)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1999 (hors résultat)	18 462,0

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale en EUR	Montant en millions d'EUR
Actions composant le capital social au début de l'exercice (1)	147 767 737	9,15	1 351,6
Actions annulées au cours de l'exercice :			
Annulation d'actions détenues en propre	(1 440 420)	10	(14,3)
Actions émises en cours d'exercice :			
Elévation du nominal lors de la conversion à l'euro	0	10	126,1
Augmentation de capital suite à l'offre publique d'échange sur SITA	4 883 216	10	48,9
Augmentation de capital suite à l'offre publique d'échange sur Tractebel	41 274 471	10	412,6
Conversions d'obligations	3 822 785	10	38,2
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	2 121 517	10	21,2
Actions composant le capital social en fin d'exercice	198 429 306	10	1 984,3

(1) avant conversion du capital en euros et arrondissement du nominal

Note 12 - Comptes spéciaux des concessions

en millions d'EUR	1999	1998
Immobilisations mises en concession par le concédant (2)	2 509,6	2 231,9
Immobilisations financées par les tiers	64,5	64,3
Amortissements de caducité	224,2	211,0
TOTAL	2 798,3	2 507,2

(2) correspond à la valeur nette comptable des biens remis gratuitement par la collectivité lors de la signature d'un contrat ou à l'occasion d'un avenant et dont Suez Lyonnaise des Eaux a la charge de renouvellement.

Note 13 - Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

en millions d'EUR	1998	Variations de l'exercice		1999
		Augmentations	Diminutions	
Provisions réglementées	15,9	0,0	1,1	14,8
Spéciale de réévaluation	6,3	0,0	1,1	5,2
Autres	9,6	0,0	0,0	9,6
Provisions pour risques et charges	2 104,9	510,3	1 510,7	1 104,5
Risques sectoriels	1 422,8	279,7	1 344,6	357,9
Risques sur pays émergents	76,2	25,2	0,0	101,4
Retraites	111,1	25,8	16,8	120,1
Renouvellement	331,6	67,4	94,4	304,6
Autres risques et charges	163,0	112,2	54,9	220,3
TOTAL	2 120,8	510,3	1 511,8	1 119,3
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		123,5	92,8	
- financières		13,4	3,0	
- exceptionnelles		373,4	1 414,7	

Les provisions pour risques sectoriels et sur pays émergents sont destinées à couvrir les risques potentiels ou existants liés à l'activité de nos filiales.

La reprise de provision sur risques sectoriels correspond à hauteur de EUR 1 303 millions aux conséquences de la cession de Findim.

La provision pour renouvellement enregistre les dotations représentatives des plans de renouvellement, ainsi que les reprises afférentes à leur utilisation.

Outre divers risques et charges liés à l'activité de distribution d'eau, il est pris en compte l'impact d'un projet d'accord sur des mesures de cessation anticipée d'activité proposées aux salariés de l'entreprise.

133

Note 14 - Etat des échéances des dettes

en millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 1999	à 1 an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes financières	7 664,2	3 540,8	1 579,5	2 543,9
Emprunts obligataires et convertibles	2 829,5	35,4	864,4	1 929,7
<i>échangeable en actions AXA</i>	864,4		864,4	
<i>convertible 5,875 % 1999</i>	1 399,9			1 399,9
<i>convertible 4 % 1996</i>	529,8			529,8
<i>intérêts courus</i>	35,4	35,4		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 348,7	2 076,5	672,0	600,2
Emprunts et dettes financiers divers	996,5	939,4	43,1	14,0
Comptes courants des filiales	489,5	489,5		
Dettes d'exploitation et diverses	756,9	652,4	67,4	37,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152,9	152,1	0,6	0,2
Dettes fiscales et sociales	125,3	124,7	0,6	
Autres dettes d'exploitation	190,0	189,3	0,6	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	167,6	65,2	65,6	36,9
Autres dettes diverses	105,7	105,7		
Produits constatés d'avance	15,5	15,5		
TOTAL	8 421,0	4 193,2	1 646,9	2 580,9

La société a émis en 1999 deux emprunts obligataires :

- émission le 07/04/1999 de 5 565 022 obligations échangeables en actions AXA à coupon nul et dont l'échéance est au 01/01/2004.
- émission le 06/12/1999 de 150 000 obligations de EUR 150 millions au taux de 5,875 % à échéance 13/10/2009.

Note 15 - Réévaluation

en millions d'EUR	Utilisations de l'exercice			1999
	1998	Amortissements	Cessions	
Provision				
Terrains	0,2		0,0	0,2
Constructions	1,2	0,2	0,0	1,0
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5,0	0,6	0,0	4,4
Total de la provision	6,4	0,8	0,0	5,6
Réserve				
Titres de participation	19,5		2,0	17,5

Note 16 - Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan

en millions d'EUR	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	21 946,4	485,9
Créances rattachées à des participations	2 525,5	11,0
Créances clients et comptes rattachés	0,0	
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	300,2	33,2
Comptes courants créditeurs des filiales	354,3	
Fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2
Autres dettes	0,2	0,1

en millions d'EUR	Entreprises liées	Entreprises associées
Intérêts sur créances rattachées à des participations	31	
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	10	
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	7	3

Note 17 - Engagements financiers

17.1 Engagements de retraites

Le montant des engagements donnés en matière de pensions et retraites correspond à l'actualisation à fin 1999 :

- de la totalité des droits acquis à la date du 31 décembre 1988, date de fermeture de ce régime, par l'ensemble des salariés en activité ou anciens salariés en retraite ex Lyonnaise des Eaux.,
- des engagements pris par l'ex Compagnie de Suez, au titre de régimes fermés à ce jour,

- des engagements pris concernant les indemnités de départ à la retraite et autres indemnités conventionnelles. L'évaluation de ces engagements est effectuée à partir des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'intérêt annuel : 5 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 3 %
- tables de mortalité : tables par génération.

Le montant des engagements ainsi calculés s'élève au 31 décembre 1999 à EUR 251,5 millions couverts par une provision de EUR 120,3 millions et des versements à des fonds d'assurance valorisés au 31 décembre 1999 à EUR 131,2 millions.

17.2 Crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail

en millions d'EUR	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés
Constructions	45,6	3,4	16,8	1,4	5,2
Autres immobilisations corporelles	61,0	8,5	33,4	7,8	30,2
TOTAL	106,6	11,9	50,2	9,2	35,4

Engagements de crédit-bail

en millions d'EUR	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Constructions	3,2	12,5	34,5	50,2	0,0
Autres immobilisations corporelles	7,5	22,4	13,6	43,4	0,2
TOTAL	10,7	34,9	48,1	93,6	0,2

17.3 Engagements donnés

en millions d'EUR	
Cautions sur contrats internationaux	1 117,9
Cautions sur conventions de cession	917,9
Engagements sur certificats de valeur garantie	590,0
Garanties sur billets de trésorerie émis	615,0
Autres	607,7

Les 25 396 358 certificats de valeur garantie ont été émis lors de l'offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique et donnent droit aux détenteurs de percevoir entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001 une somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre 167,69 euros et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, tel que défini dans l'offre d'échange, dans la limite de 27,44 EUR par CVG.

Compte tenu des achats réalisés, l'engagement résiduel correspond à 21 499 358 CVG en circulation à 27,44 EUR ; au 31 décembre 1999, leur valeur de marché s'établit à EUR 225,63 millions.

D'autres engagements ont été donnés pour garantie de bonne exécution :

- aux autorités de Hong-Kong, pour les contrats acquis par SITA auprès de Browning-Ferris Industries ;
 - au Comté de Surrey pour un contrat de B.O.T obtenu par SITA.
- Ces garanties sont contregaranties par notre filiale SITA.

Suez Lyonnaise des Eaux s'est engagée par contrats d'option :

- avec A.I.G - "Asian Infrastructure Fund LP" et "Tropical Excellence Infrastructure Pte Ltd" à racheter les actions Lyonnaise Asia Water Limited souscrites par ces deux sociétés ;
- avec les porteurs de bons de souscription Suez Lyonnaise des Eaux, attachés aux actions Northumbrian Water, à permettre à leur titulaire de céder à Suez Lyonnaise des Eaux l'achat d'une action Northumbrian Water Group Plc au prix de GBP 1,96 à la condition que le titulaire justifie avoir préalablement exercé les 35 bons nécessaires pour souscrire une action Suez Lyonnaise des Eaux.

17.4 Engagements reçus

en millions d'EUR	
Retour à meilleure fortune	102,4
Cautions sur contrats internationaux	45,0
Autres	540,3

17.5 Engagements réciproques

en millions d'EUR	
Marge non utilisée sur crédit confirmé	1 551,0
Swaps de taux	207,9
Contrats à terme de devises	34,3
Options	137,1

Note 18 - Evaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice

en millions d'EUR Nature des différences temporaires	Impôts latents : actifs (passifs)		
	1998	Variations	1999
Charges non déductibles ou produits non taxables temporairement	630,7	(294,7)	336,0
Provisions pour retraites	40,7	4,7	45,4
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	(1,1)	(23,6)	(24,7)
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	1,2	38,0	39,2
Différences entre les valeurs comptables et fiscales des titres	(7,2)	(14,5)	(21,7)
TOTAL	664,3	(290,1)	374,2

Note 19 - Effectif moyen

	1999	1998
Personnel statutaire	5 434	5 494
Cadres	811	769
Techniciens supérieurs et maîtrise	1 070	1 062
Ouvriers, employés, techniciens	3 553	3 663
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	10	12

Note 20 - Plan de passage à l'an 2000 et à l'euro

La société s'est préparée à ces deux échéances en mettant en place, dès juin 1996, un groupe de travail ayant pour mission de préparer le plan de passage des systèmes d'information à l'an 2000 et à l'euro.

Les travaux préparatoires au passage à l'an 2000 réalisés depuis 1996, les plans d'urgence, les outils de communication et les cellules de veille mis en place pour gérer les éventuels incidents ont permis de garantir la continuité des services aux clients.

Cette préparation a également permis de faire face, dans les meilleures conditions, aux conséquences des tempêtes de fin d'année en limitant les coupures d'eau grâce à la disposition de groupes électrogènes.

Le passage à la monnaie unique a été préparé selon la même méthode avec les objectifs suivants :

- indiquer la contre-valeur en euros sur les factures émises et les bulletins de paie ; accepter des paiements en euros et gérer la trésorerie en euros dès le 01.01.1999,
- publier toutes les informations financières en euros dès les comptes 1998,

- adapter tous nos systèmes d'information à l'euro,
- migrer progressivement chaque application à l'euro à partir du 01.01.2001.

Au plan financier, les mesures mises en œuvre se confondent parfois avec le remplacement programmé de certains matériels ou logiciels et la double contrainte An 2000 et euro qui ont souvent été gérés conjointement. Aussi, il est parfois mal aisé de distinguer les coûts de ces deux événements.

Les dépenses engagées pour le passage à l'an 2000 (incluant, dans certains cas, les coûts de passage à la monnaie unique) sont de l'ordre de EUR 11,4 millions comprenant EUR 4,4 millions d'investissements.

Pour les travaux restant à réaliser, une provision de EUR 8,5 millions demeure inscrite au bilan.

Note 21 - Filiales et Participations

Le tableau est présenté aux pages 162 à 169 du document de référence.

Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

en EUR	1999	1998	1997	1996	1995
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 984 293 060	1 351 622 777,1	1 154 671 162,9	542 552 993,6	530 940 650,1
Nombre d'actions ordinaires existantes	198 429 306	147 767 737	126 235 772	59 315 239	58 045 706
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations (1)	5 516 424	9 368 899	9 586 000	9 586 231	2 951 714
- par exercice d'options de souscription (2)	1 683 070	2 060 658	2 492 585	1 760 600	1 521 650
- par exercice d'ABSA Northumbrian (3)	497 199	976 513	976 513	1 998 203	
II) Opérations et résultats de l'exercice (en millions)					
Chiffre d'affaires hors taxes (4)	2 070,0	1 803,3	1 799,8	1 336,7	1 239,6
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 315,0	937,7	520,6	319,4	345,9
Charge (profit) d'Impôt sur les bénéfices	68,8	(106,4)	(197,7)	(4,7)	
Participation des salariés due au titre de l'exercice	4,3	5,5	5,3	2,3	2,0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 153,4	691,2	338,0	145,9	123,3
Résultat distribué	843,8	527,0	369,2	118,1	101,8
III) Résultats par action (5)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,6	7,0	5,6	5,3	5,9
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,8	4,7	2,7	2,5	2,1
Dividende net attribué à chaque action	3,0	2,7	2,3	1,8	1,8
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 434	5 494	5 503	5 358	5 229
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions)	196,2	187,7	187,7	170,7	165,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,..) (en millions)	111,6	106,1	102,6	96,2	93,1

(1) suite à l'émission en 1996 de 6 634 616 obligations convertibles, sur la base actuelle d'une obligation pour une action, il reste au 31.12.1999 5 516 424 obligations correspondant à 5 516 424 actions.

(2) options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.

(3) suite à l'émission en 1996 par la société Northumbrian de 69 937 105 actions ; à chacune d'elles est attaché un bon de souscription d'action Suez Lyonnaise des Eaux donnant droit de souscrire à une action pour 35 bons (au 31 décembre 1999, il subsiste 17 401 965 bons donnant droit à 497 199 actions).

(4) le chiffre d'affaire HT comprend l'ensemble des produits financiers.

(5) sur la base des 198 429 306 actions existantes au 31 décembre 1999.

Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Suez Lyonnaise des Eaux établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 23 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jacques Marillat

Mazars & Guérard



Frédéric Allilaire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Lucien Duroux.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 26 février 1999, a autorisé la cession par Suez Lyonnaise des Eaux, de sa participation de 25 % dans la Banque Chabrières au Crédit Agricole.

Le prix de cession a été établi sur la base d'une évaluation de la Banque Chabrières à 127,1 millions de francs. Compte tenu du pourcentage de participation dans la banque, le montant de la transaction s'est élevé à 31,8 millions de francs.

Cette cession n'est assortie d'aucune garantie.

2. Avec la Société Générale de Belgique

Membres du Directoire concernés : Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart et François Jaclot.

Membres du Conseil de Surveillance concernés : Messieurs Etienne Davignon, Jean Gandois et Philippe Malet.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 31 mars 1999, a autorisé la cession de 100 % de la société Elyo à la Société Générale de Belgique.

Les modalités retenues pour l'opération prévoient, sur la base d'une évaluation multi-critères réalisée par une banque d'affaires, un prix global de 5,091 milliards de francs, après prise en compte d'un dividende de 400 millions de francs au profit de Suez Lyonnaise des Eaux.

3. Avec la Société Générale de Belgique

Membres du Directoire concernés : Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart et François Jaclot.

Membres du Conseil de Surveillance concernés : Messieurs Etienne Davignon, Jean Gandois et Philippe Malet.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 31 mars 1999, a autorisé le rachat par Suez Lyonnaise des Eaux à la Société Générale de Belgique de 20 % de la société Coficem, société holding qui détient 36 % du capital et 70 % des droits de vote de Sagem, pour la rapprocher de son pôle communication.

Les modalités retenues par votre Conseil de Surveillance prévoient un prix global de 1,034 milliard de francs, établi sur la base des principes de valorisation figurant dans une convention signée entre la Compagnie de Suez et la Sagem le 22 juillet 1994.

4. Avec la société Frabépar

Membres du Directoire concernés : Messieurs Gérard Mestrallet et François Jaclot.

Votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 28 mai 1999, a autorisé la cession par Suez Lyonnaise des Eaux de la totalité des 4 962 032 strips VVPR Société Générale de Belgique à Frabépar. La cession porte sur 4 770 274 strips détenus par la société depuis 1995 et 191 758 strips provenant d'Auxilex, suite à l'absorption de cette dernière par Suez Lyonnaise des Eaux le 28 mai 1999.

Cette cession a été faite sur la base d'un prix symbolique de 1 franc.

5. Avec la Société Générale de Belgique

Membres du Directoire concernés : Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart et François Jaclot.

Membres du Conseil de Surveillance concernés : Messieurs Etienne Davignon et Jean Gandois.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 août 1999, a autorisé l'opération d'offre publique d'échange par Suez Lyonnaise des Eaux et par la Société Générale de Belgique portant sur l'ensemble des actions Tractebel non détenues par le Groupe.

L'offre s'établit à 179 euros pour chaque action Tractebel, incluant une soulte en espèce de 16 euros.

Votre Conseil de Surveillance, en application des dispositions de l'article 21- 2 des statuts, a autorisé le Directoire à procéder à l'émission d'actions nouvelles et au paiement de la soulte en espèces, nécessaire à la réalisation de ladite opération publique d'échange.

Dans ce contexte, Suez Lyonnaise des Eaux s'est engagée à apporter à la Société Générale de Belgique la totalité des actions Tractebel qui lui ont été apportées dans le cadre de l'offre publique d'échange. Cet engagement a fait l'objet d'une convention de promesse unilatérale d'apport à la Société Générale de Belgique, aux conditions de l'offre.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

6. Avec la société SITA

Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une contre-garantie donnée pour les garanties accordées par SITA, pour les garanties données par Suez Lyonnaise des Eaux aux autorités de Hong-Kong dans le cadre de l'acquisition par SITA des activités internationales de Browning-Ferries Industries. Cet engagement est sans indication de montant et de durée.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 1999.

7. Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

La cession de 100 % de la Banque Sofinco au Crédit Agricole, autorisée par votre Conseil de Surveillance dans sa séance du 14 avril 1998, s'est réalisée en deux temps :

- en janvier 1999, le Crédit Agricole a pris 70 % du capital de la Banque Sofinco selon les modalités suivantes :
 - 18% dans les conditions de l'option d'achat prévue dans les accords intervenus entre les partenaires en août 1993,
 - 52% par achat direct,
- en janvier 2000 Suez Lyonnaise des Eaux a cédé le solde de ses actions Sofinco -soit 30 %- au Crédit Agricole.

Le prix des 82 % acquis hors option d'achat a été établi sur la base d'une évaluation de la Banque Sofinco à 10,3 milliards de francs. Le montant total de la transaction s'élève à 9,15 milliards de francs.

Par ailleurs, la Compagnie de Suez a accordé une garantie de passif à la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans le cadre de la cession du contrôle majoritaire de la Banque Indosuez à cette dernière. Cette garantie, limitée à 24 % du prix de cession, n'a fait l'objet d'aucun paiement au cours de l'exercice 1999.

8. Avec Findim (ex Crédisuez)

La caution solidaire de Suez Lyonnaise des Eaux donnée à l'acquéreur d'ISM S.A. pour le paiement de toutes les sommes dues par Findim (ex Crédisuez) est toujours en vigueur. Elle concerne la mise en jeu des garanties accordées dans le cadre de la cession d'ISM S.A., à savoir une garantie d'actifs et de passifs pour la partie plafonnée à 25 % du prix de cession, soit 265 millions de francs. Cette garantie est valable deux ans à compter de la date de réalisation de l'opération, soit jusqu'au 30 septembre 2000, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

En outre, la caution solidaire couvrant l'intégralité des engagements de Findim (ex Crédisuez) dans le cadre de la cession de la Banque La Hénin est toujours en vigueur. Cette garantie est valable jusqu'à fin 2001, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet au cours de l'exercice 1999.

9. Avec Degrémont et Northumbrian Water Group

La garantie et la contre-garantie données dans le cadre de l'offre faite conjointement par Northumbrian Water Group et Degrémont pour un contrat d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées est toujours en vigueur.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 1999.

10. Avec la société Degrémont

La clause de retour à meilleure fortune stipulée lors de l'octroi à la société Degrémont de subventions en 1984, 1985 et 1987 a été modifiée par un avenant aux termes duquel la société Degrémont s'engage à rembourser le solde des subventions et abandons de créances qui lui ont été accordés par la société Suez Lyonnaise des Eaux, au rythme de 10 % de son bénéfice net comptable pendant 10 exercices à compter de 1991, à concurrence des sommes dues.

Aucun remboursement n'a été effectué en 1999 au titre de cette clause.

11. Avec la société Dumez

Aucun remboursement n'a été effectué en 1999 au titre de la clause de retour en meilleure fortune consentie lors de l'abandon de créance octroyée par la société Suez Lyonnaise des Eaux à la société Dumez en 1992.

12. Avec la société Elyo

L'engagement de bonne fin consenti par la société Suez Lyonnaise des Eaux en faveur de la société Elyo et relatif à la construction et à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Rillieux-la-Pape, est toujours en vigueur. Cette convention prendra fin le 30 juin 2019.

13. Avec la société SITA

La garantie consentie par la société Lyonnaise des Eaux et relative à l'appel d'offre de la décharge de Nent est toujours en vigueur.

14. Avec la société Lyonnaise Europe

Suez Lyonnaise des Eaux garantit les Loan Notes émises par Lyonnaise Europe à hauteur de 3, 99 millions de livres sterling au 31 décembre 1999.

15. Avec la société Lyonnaise Deutschland

La créance détenue sur Lyonnaise Deutschland (soit 45 millions de deutsche marks au 31 décembre 1999) ainsi que les intérêts échus ou à échoir est considérée comme une créance de dernier rang dont le remboursement par Lyonnaise Deutschland sera subordonné à son retour à meilleure fortune, ou à la constatation d'un boni de liquidation.

16. Avec la Compagnie Foncière Internationale (CFI)

Dans le cadre des engagements pris par la CFI vis-à-vis de son personnel en juillet 1994, les éléments suivants sont garantis par la Compagnie de Suez et repris par Suez Lyonnaise des Eaux lors de la fusion :

- les indemnités complémentaires de licenciement pour le personnel ex-CFI faisant l'objet d'une suppression d'emploi jusqu'au 31 décembre 1999,
- les indemnités de départs en retraite du personnel CFI transféré à Unibail (jusqu'au 30 septembre 2004).

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 1999.

17. Avec Crédisuez et ses filiales directes et indirectes

Suite aux décisions prises concernant le regroupement de toutes les activités immobilières du groupe Compagnie de Suez au sein du groupe Crédisuez, des garanties de valeur ont été accordées par la Compagnie de Suez à Réaumur Participation et trois de ses filiales Savipar, Financière Astorg Saussaies et SNC Partirel. Les effets de cette garantie sur l'exercice 1999 sont les suivants :

- Suez Lyonnaise des Eaux a été appelée en garantie pour un montant total de 87,4 millions de francs,
- le montant garanti résiduel s'élève à 125,6 millions de francs au 31 décembre 1999, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date,
- la Compagnie de Suez a mis à disposition par anticipation et à compter du 1^{er} juillet 1996, les fonds correspondants aux garanties qui n'avaient pas été appelées à cette date. Les fonds ainsi transférés ne portent pas intérêts.

La Compagnie de Suez a octroyé à trois établissements bancaires des garanties à première demande concernant trois emprunts souscrits par Crédisuez pour un montant cumulé de 1 600 millions de francs. Compte tenu des remboursements anticipés opérés au cours de l'exercice, la garantie résiduelle ressort à 80 millions de francs au 31 décembre 1999. Ces garanties ne sont pas rémunérées.

La Compagnie de Suez a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur du groupe acquéreur de la Société de Crédit à l'Habitation d'une durée de 10 ans, soit jusqu'à avril 2007, et limitée à la garantie portant sur des obligations, faits ou risques éventuels qui auraient pu affecter la gestion de créances, pour l'essentiel éteintes, de fonds de commerce apportés par la Banque La Hénin et la Banque Monod à la société cédée.

18. Avec Suez Industrie

La convention de contre-garantie signée en décembre 1995 par la Compagnie de Suez au profit de Suez Industrie et portant sur un montant de 165 millions de francs est toujours en vigueur.

Cette contre-garantie n'est pas rémunérée.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 1999.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu



Jacques Manardo

Mazars & Guérard



Frédéric Allilaire

Informations juridiques et administratives

144	• Renseignements de caractère général
	- concernant la Société
146	- concernant le capital
157	• Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance
159	• Rémunération des dirigeants
160	• Rapports des Comités du Conseil de Surveillance
162	• Renseignements concernant les filiales et participations
175	• Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000
	- Ordre du jour
176	- Rapport du Directoire
180	- Observations du Conseil de Surveillance
181	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les valeurs mobilières
183	- Rapport de l'Expert indépendant
184	- Résolutions
194	• Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes
195	• Table de correspondance COB

Informations juridiques et administratives

Renseignements concernant la Société

Dénomination (article 2 des statuts)

Suez Lyonnaise des Eaux

Siège social (article 5 des statuts)

72 avenue de la Liberté – 92000 Nanterre (Hauts de Seine)
Siège administratif : 1 rue d'Astorg - 75008 Paris

Forme Juridique de la Société (article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par la loi du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

Durée (article 4 des statuts)

Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et les statuts, la durée de la Société prendra fin le 31 décembre 2040.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs en tous pays par tous moyens, et notamment :

- l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau.
- l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement.

c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux.

d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer.

e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés.

f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la Société.

L'objet de la Société peut d'ailleurs toujours être modifié par l'Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de l'article 35 des statuts.

Registre du commerce - SIRET - Code APE

R.C.S. : Nanterre B 542 062 559 02239
Code APE : 410Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à Suez Lyonnaise des Eaux peuvent être consultés au siège administratif de la Société, 1 rue d'Astorg - 75008 Paris.

Exercice social (article 37 des statuts)

L'exercice social de Suez Lyonnaise des Eaux commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement du vingtième affecté à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

1°) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5% des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants.

2°) Les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la Société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

Assemblées Générales

• Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote (articles 26 à 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires indistinctement, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions des articles 356-1, 356-4 et 359-1 de la loi du 24 juillet 1966. Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Toutefois, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit et n'interrompt pas non plus le délai nécessaire pour l'acquérir.

Les votes des actionnaires présents ou représentés par un mandataire sont exprimés par tous moyens compatibles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

L'apporteur ou le bénéficiaire d'un avantage particulier n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

• Franchissement de seuil de participation (article 13 des statuts)

Outre les obligations prévues aux articles 356-1 à 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil. L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 1 % du capital.

En cas de non respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions dont la détention aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

• Identification des actionnaires (article 11 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom

ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Renseignements concernant le capital

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre II des statuts). L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Directoire, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Conversion du capital social en euros

Le Directoire, faisant usage des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 (13^e et 16^e résolutions) a décidé, dans sa séance du 25 janvier 1999, de convertir en euros le capital social, en arrondissant la valeur nominale des actions à l'euro

supérieur, soit une élévation de cette valeur nominale de FRF 60 (équivalente à EUR 9,14694) à EUR 10 par action. Au 1^{er} février 1999, le capital de Suez Lyonnaise des Eaux s'élevait à EUR 1 477 677 370. Il était divisé en 147 767 737 actions de EUR 10 nominal chacune, toutes de même catégorie.

Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'actions

Au 31 décembre 1999, le capital social entièrement libéré est de EUR 1 984 293 060 divisé en 198 429 306 actions de EUR 10 nominal chacune, toutes de même catégorie.

L'exercice 1999 a été marqué par les opérations suivantes :

- annulation de 1 440 420 actions, le 28 mai 1999, suite aux absorptions de Société Financière d'Epargne (SFE) et d'Auxilex,
- création de 2 780 668 actions, le 7 juin 1999, suite au remboursement anticipé de l'obligation convertible 6,50% juin 1990,
- souscription d'actions par les salariés de la Société ou des Sociétés ou Groupements d'Intérêts Economiques qui lui sont liés, adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (création de 1 754 277 actions),
- création de 4 883 216 actions, le 5 octobre 1999, suite à l'offre publique d'échange simplifié sur SITA,
- création de 41 274 471 actions, en novembre et décembre 1999, suite à l'offre publique d'échange sur Tractebel,
- levée d'options de souscription d'actions (création de 367 240 actions),
- conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996 (création de 1 042 117 actions).

Evolution du capital sur 5 ans

1. Evolution du capital de la Compagnie de Suez du 31/12/1994 au 19/06/1997

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Prime * (en FRF)		
31/12/1994				11 658 402	155 445 358
1995	Création de 3 228 actions de FRF 75 nominal par levées de stock-options	242	439	11 658 644	155 448 586
	Création de 4 005 369 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	300 403	624 838	11 959 047	159 453 955
	Création de 400 actions de FRF 75 nominal par levées d'options	30	54	11 959 077	159 454 355
	Création de 128 267 actions de FRF 75 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	9 620	10 646	11 968 697	159 582 622
1996	Création de 4 064 162 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	304 812	402 352	12 273 508	163 646 784
	Création de 116 598 actions de FRF 75 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	8 745	10 144	12 282 254	163 763 382
31/12/1996				12 282 254	163 763 382
19/06/1997				12 282 254	163 763 382

2. Evolution du capital de Lyonnaise des Eaux du 31/12/1994 au 19/06/1997

Date	Nature des opérations	Nominal de l'action (en FRF)	Capital (en FRF)	Primes (*) (en FRF)	Nombre d'actions
31/12/1994			3 407 276 100		56 787 935
27/09/95	Paiement en actions du dividende de l'exercice 1994 (FRF 456) Levées d'options de souscription d'actions Actionnariat des salariés	60	67 921 860	429 484 219	1 132 031
10/01/1996	Levées d'options de souscription d'actions	60	7 544 400	48 247 100	125 740
25/09/1996	Paiement en actions du dividende exercice 1995 (FRF 451) Levées d'options de souscription d'actions Conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	66 296 880	431 779 881	1 104 948
15/01/1997	Actionnariat des salariés Levées d'options de souscription d'actions Conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	9 875 100	52 204 961	164 585
31/12/1996		60	3 558 914 340		59 315 239
	Conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	18 001 920	119 083 395	300 032
	Conversion obligations 6,50 % juin 1990				
	Levées d'options de souscription d'actions				
19/06/1997			3 576 916 260		59 615 271

(*) Primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émissions, d'apports ou de fusions, liées aux opérations en capital.
Ceux-ci ne comprennent pas les prélèvements effectués sur ces comptes au titre des frais, des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme, à la réserve légale, à la provision pour retraite.

3. Evolution du capital de Suez Lyonnaise des Eaux du 19/06/1997 au 31/12/1999

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes (en FRF)		
19/06/1997	Fusion			7 532 518 320	125 541 972 *
	<i>* Compte non tenu des 300 032 actions Lyonnaise des Eaux créées au cours du 1^{er} semestre 1997 et constatées le 5 janvier 1998 par le Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux</i>			7 550 520 240	125 842 004
	Création de 272 539 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	16 352 340	125 913 018	7 566 872 580	126 114 543
	Création de 121 105 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	7 266 300	44 277 038	7 574 138 880	126 235 648
	Création de 3 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	180	2 220	7 574 139 060	126 235 651
	Création de 121 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	7 260	55 660	7 574 146 320	126 235 772
31/12/1997				7 574 146 320	126 235 772
	Création de 24 072 058 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE (début juillet 1998) sur la SGB	1 444 323 480	22 964 743 332	9 018 469 800	150 307 830
	Création OPE complémentaire (début août 1998) sur la SGB	79 458 000	1 263 382 200	9 097 927 800	151 632 130
	Annulation de 4 759 580 actions de FRF 60 nominal	-	-	8 812 353 000	146 872 550
	Création de 260 665 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	15 639 900	192 370 770	8 827 992 900	147 133 215
	Création de 417 421 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	25 045 260	168 926 910,81	8 853 038 160	147 550 636
	Création de 141 342 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	8 480 520	104 593 080	8 861 518 680	147 691 978
	Création de 75 759 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	4 545 540	34 849 140	8 866 064 220	147 767 737
31/12/1998				8 866 064 220	147 767 737

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en EUR)	Nombre d'actions
		Nominal (en EUR)	Primes (en EUR)		
01/02/1999	Conversion juridique du capital social en euros par incorporation d'une somme de FRF 826 863 926 prélevée sur le poste "prime d'émission" et élévation corrélative de la valeur nominale de l'action de FRF 60 (équivalente à EUR 9,14694) à EUR 10 .			1 477 677 370	147 767 737
	Annulation de 349 789 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 474 179 480	147 417 948
	Annulation de 1 090 631 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 463 273 170	146 327 317
	Création de 2 780 668 actions de EUR 10 nominal suite au remboursement anticipé des obligations convertibles 6,50 % juin 1990	27 806 680	311 321 364,75	1 491 079 850	149 107 985
	Création de 1 754 277 actions de EUR 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	17 542 770	207 250 284,78	1 508 622 620	150 862 262
	Création de 4 883 216 actions de EUR 10 nominal suite à l'OPE sur SITA	48 832 160	747 132 048	1 557 454 780	155 745 478
	Création de 39 416 928 actions de EUR 10 nominal suite à la 1 ^{ère} OPE sur Tractebel	394 169 280	6 030 789 984	1 951 624 060	195 162 406
	Création de 1 857 543 actions de EUR 10 nominal suite à la 2 ^e OPE sur Tractebel	18 575 430	284 204 079	1 970 199 490	197 019 949
	Création de 367 240 actions de EUR 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions	3 672 400	23 038 590,54	1 973 871 890	197 387 189
	Création de 1 042 117 actions de EUR 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	10 421 170	72 191 080,50	1 984 293 060	198 429 306
31/12/1999				1 984 293 060	198 429 306

Autorisation d'augmenter le capital

• Autorisations données par l'AGM du 28 mai 1999

Résol.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
Partie ordinaire				
8°	Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	1 an	Prix maximum d'achat : EUR 250 Prix minimum de vente : EUR 160 Détenion maximum : 10 %	2,0 %
9°	Emission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances	5 ans	EUR 5 milliards	EUR 1,4 milliard (FRF 9,2 milliards) pour l'emprunt obligataire 5,875 % 1999/2009
	Obligations à provenir d'exercice de bons		EUR 2,5 milliards	
Partie extraordinaire				
11°	Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois	EUR 700 millions (pour les actions) EUR 5 milliards (pour les valeurs mobilières)	néant
12°	Augmentation de capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions, de bons et ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE	26 mois	EUR 700 millions (pour les actions) EUR 5 milliards (pour les valeurs mobilières)	EUR 48,8 millions (OPE SITA) EUR 412,7 millions (OPE Tractebel)
13°	Augmentation de capital en période d'OPA/OPE	1 an	idem 12°	néant
14°	Annulation d'actions	18 mois	10 % du capital	néant
15°	Augmentation du capital avec suppression du DPS en faveur de la société Spring Multiple 99 SCA	1 an	EUR 15 millions (pour 1 500 000 actions)	EUR 2 millions (pour 204 592 actions)

• Autorisations données par l'AGM du 11 juin 1998

Résol.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
Partie extraordinaire				
19°	Options de souscription et d'achat d'actions	5 ans	2 % du capital	soit 1,5 % du capital au total
20°	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	5 ans	5 % du capital	0,2 % du capital en 1998 1,1 % du capital en 1999 soit 1,3 % du capital au total

Titres non représentatifs du capital

Suez Lyonnaise des Eaux n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations convertibles 6,50 % juin 1990

En juin 1990, Lyonnaise des Eaux avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible. Le montant total de l'opération était de FRF 2 362 992 000, la tranche internationale représentant FRF 720 millions. 2 953 740 obligations de FRF 800 nominal ont été créées à cet effet, portant intérêt au taux de 6,50 %.

Conformément à la délibération du Directoire du 7 décembre 1998, ces obligations ont été appelées en remboursement général anticipé à partir du 4 janvier 1999.

Sur les 2 810 358 obligations convertibles 6,50 % juin 1990 qui subsistaient au 31 décembre 1998 :

- 2 780 668 obligations ont été converties en 2 780 668 actions nouvelles, jouissance du 1^{er} janvier 1999,
- 29 690 obligations ont été remboursées au pair (FRF 800,0) avec majoration des intérêts courus.

Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

En février 1996, Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de FRF 3 450 000 320. 6 634 616 obligations de FRF 520 nominal ont été créées à cet effet, portant intérêt au taux de 4 %. Ces obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2006, au prix de FRF 630, soit 121,15 % du prix d'émission. Sur la base du taux de conversion actuellement en vigueur, les obligations sont convertibles à tout moment, à raison d'une obligation pour une action. En 1999, 1 042 117 obligations ont été converties.

Au 31 décembre 1999, il restait en circulation 5 516 424 obligations, soit 83,1 % des titres émis.

Les cours extrêmes de l'obligation ont été de EUR 146,4 (+ bas) et EUR 190,5 (+ haut) au cours de l'exercice 1999, le cours au 30 décembre 1999 s'établissant à EUR 159.

Warrants (bons de souscriptions)

En juin 1996, la société Northumbrian Water Group Plc, dont Suez Lyonnaise des Eaux contrôle près de 71 % du capital, a procédé à l'émission de 69 937 105 actions. A chacune de ces nouvelles actions, est attaché un bon de souscription (warrant) Suez Lyonnaise des Eaux, 35 bons

de souscription donnant droit de souscrire à une action Suez Lyonnaise des Eaux.

Les bons sont exerçables à tout moment pendant la ou les périodes suivantes :

- pendant une période de 5 jours ouvrés débutant le 21^e jour calendaire précédant le jour prévu pour la première cotation des actions Northumbrian Water Group Plc à la Bourse de Londres, à la condition que cette première cotation intervienne avant le 31 décembre 1999,
- du 1^{er} janvier 2000 au 30 avril 2001, ces deux dates incluses.

Au delà du 30 avril 2001, les bons de souscription non exercés perdront toute valeur.

Compte tenu de l'annulation :

- de 37 759 150 bons de souscription (appartenant à l'ex-Compagnie de Suez), lors de la fusion de juin 1997,
- et de 16 775 990 bons de souscriptions Suez Lyonnaise des Eaux, (correspondant à 479 314 actions), en août 1999, le nombre maximum d'actions Suez Lyonnaise des Eaux pouvant être émis par exercice de ces bons de souscription s'élève désormais à 497 199.

Au 31 décembre 1999, aucun bon de souscription n'a été exercé. Pour chaque période d'exercice, le prix d'exercice des bons de souscription est de EUR 99,16 et résulte de l'application de la formule suivante :

- soit C correspondant à la moyenne des premiers cours de l'action Suez Lyonnaise des Eaux cotés à la Bourse de Paris pendant dix jours de bourse consécutifs au cours desquels des négociations d'actions Suez Lyonnaise des Eaux auront été effectuées, précédant la veille du premier jour de la période d'exercice des bons considérée,
- si C est inférieur ou égal à FRF 800, le prix d'exercice des bons sera égal à FRF 540,
- si C est supérieur à FRF 800, le prix d'exercice sera égal à :
$$\text{FRF } 540 + \frac{(C-800)}{2}$$

Certificats de Valeur Garantie (CVG)

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur le capital de la Société Générale de Belgique qui s'est déroulée en juin et juillet 1998 et afin de rémunérer l'apport de 25 396 358 actions Société Générale de Belgique, Suez Lyonnaise des Eaux a émis 25 396 358 actions nouvelles et 25 396 358 certificats de valeur garantie. Ces certificats de valeur garantie donnent le droit de percevoir, entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001, une somme en francs

français égale à la différence, si elle est positive, entre FRF 1 100 (EUR 167,69) et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux tel que défini dans l'offre d'échange, dans la limite de FRF 180 (EUR 27,44) par CVG. Ces CVG sont cotés à la bourse de Paris depuis le 6 juillet 1998. Le volume

total des transactions, au 31 décembre 1999, s'élève à 21 351 765 pour un cours moyen de EUR 8,59. Entre octobre 1999 et février 2000, Suez Lyonnaise des Eaux a acquis sur le marché, en vue de les annuler, 16 076 027 CVG représentant 63,30 % du total des CVG existants.

Cours extrêmes et volume des transactions sur les CVG

	+ haut	+ bas	Volume des transactions
2 ^e semestre 1998	EUR 12,58	EUR 5,64	155 034
1 ^{er} semestre 1999	EUR 10,00	EUR 4,00	44 172
2 ^e semestre 1999	EUR 13,74	EUR 5,80	45 907
Janvier/février 2000	EUR 15,50	EUR 7,61	91 673

Options de souscription et d'achat d'actions émises par des sociétés du Groupe

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales du groupe Suez Lyonnaise des Eaux.

Les options de souscription de chaque société filiale ne sont attribuées qu'aux dirigeants et cadres de la société concernée.

Emission d'obligations remboursables en actions AXA

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé sur le marché obligataire le 1^{er} mars 1999 un emprunt zéro-coupon avec option d'échange en actions AXA d'un montant de EUR 787 millions selon les modalités suivantes :

Prix d'émission : EUR 144

Durée : 4 ans et 9 mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2004

Option d'échange : à tout moment après le 7 juillet 1999 au gré du porteur à raison d'une action AXA contre une obligation

Rendement actuariel : 2 % en cas de non échange

Amortissement anticipé au gré de l'émetteur : jusqu'à 50 % de l'émission à partir du 31 décembre 2001, le solde à partir du 31 décembre 2002, à un prix égal au nominal majoré de la valeur acquise par application du taux de rendement actuariel en cas de non-échange, soit 2 % par an.

Cotation : Bourse de Luxembourg (Sicovam 49226).

Emission d'obligations 5,875 % octobre 1999

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 13 octobre 1999 au lancement de son premier emprunt euro-obligataire pour une tranche initiale de EUR 1 250 millions, suivie en décembre 1999 d'une tranche complémentaire de EUR 150 millions.

L'emprunt est composé de 1 400 000 obligations au porteur de EUR 1 000 nominal et porte intérêt au taux nominal de 5,875 % l'an payable à terme échu à chaque date anniversaire et ce, jusqu'au 13 octobre 2009, date de son amortissement normal au pair.

Les obligations sont cotées au premier marché de Parisbourse SBF SA (Sicovam 49584).

Options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du groupe Suez Lyonnaise des Eaux

Au cours de l'exercice 1999, **372 457** options ont été exercées suite aux levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés du Groupe (367 240 dans le cadre d'options de souscription d'actions, et 5 217 dans le cadre d'options d'achat d'actions).

Le plan annuel d'options d'achat d'actions de Suez Lyonnaise des Eaux a pour objectif d'associer les cadres dirigeants et supérieurs ainsi que des cadres à haut potentiel au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'options d'achat d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe. Les conditions d'attribution d'options ainsi que la liste des bénéficiaires sont arrêtées par le Directoire conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Depuis plusieurs années la politique d'attribution de Suez Lyonnaise des Eaux évolue vers un élargissement des bénéficiaires aussi bien en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la décision a été prise à compter de cette année de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option.

Les tableaux ci-après indiquent la nature de chacun des plans et leurs conditions d'exercice ainsi que le pourcentage de rabais consenti le cas échéant.

1 - Options de souscription d'actions

• Plans ex-Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (FRF)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 1999	Solde à lever au 31/12/1999	Date d'expiration
15/07/1994	9/06/94	15/07/96	485	5 %	361	338 750	102 100	15	223 400	44 850	15/07/2002
14/06/1995	9/06/94	14/06/97	493	5 %	422	366 850	112 200	15	42 850	279 100	14/06/2003
24/07/1996	9/06/94	24/07/98	456	5 %	492	454 300	136 000	15	27 030	374 620	24/07/2004
Total						1 159 900	350 300		293 280	698 570	

• Plans ex-Compagnie de Suez

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (FRF)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 1999	Solde à lever au 31/12/1999	Date d'expiration
20/12/1994*	17/06/92	20/12/96	433,47	10 %	56	83 049	17 427	8	64 260	-	20/12/1999

* plan échu

• Plans Suez Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (FRF)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 1999	Solde à lever au 31/12/1999	Date d'expiration
17/11/1997	19/07/97	17/11/02	573	5 %	873	999 200	176 000	21	9 700	984 500	17/11/2005

2 - Options d'achat d'actions

• Plans ex-Compagnie de Suez

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (FRF)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 1999	Solde à lever au 31/12/1999	Date d'expiration
15/10/1996	14/06/95	15/10/98	321,09	20 %	61	87 265	31 279	10	2 417	79 690	15/10/2004

• Plans Suez Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Rabais ou surcote	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 1999	Solde à lever au 31/12/1999	Date d'expiration
16/11/1998	11/06/98	16/11/03	FRF 978	5 %	971	1 040 700	247 700	25	2 800	984 400	16/11/2006
30/06/1999	11/06/98	30/06/04	EUR 161,80	1 %	29	48 900	6 000	1	-	48 900	30/06/2007
15/11/1999	11/06/98	15/11/04	EUR 151,11	-	1 115	1 019 050	223 500	24	-	1 019 050	15/11/2007
31/01/2000	11/06/98	31/01/05	EUR 150,67	-	143	173 750	10 000	1	-	173 750	31/01/2008
Total						2 282 400			2 800		2 226 100

Au-delà des plans d'options d'achat, SLDE souhaite associer l'ensemble des salariés au développement du Groupe. Pour cela l'opération d'actionnariat salarié Spring a été mise en place en 1999. Cette opération d'augmentation de capital a permis aux salariés de nombreux pays de devenir actionnaires dans des conditions avantageuses.

Plus de 33 000 salariés répartis dans 15 pays différents sont ainsi devenus actionnaires en 1999. L'opération Spring est reconduite en 2000 avec l'objectif d'élargir encore le nombre de bénéficiaires à travers le monde.

Souscription d'actions réservées aux salariés du Groupe dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise

L'Assemblée Générale Mixte de Suez Lyonnaise des Eaux du 11 juin 1998 (20^e résolution) a renouvelé son autorisation au Directoire d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions réservées aux salariés du Groupe, dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise, dans la limite d'un nombre total d'actions n'excédant pas 5 % du capital social, au jour de la décision du Directoire.

Le Directoire lors de la séance du 30 juin 1999 a fait usage de cette autorisation pour une deuxième tranche de souscription, limitée à 2 620 000 titres, aux prix de EUR 128,14 par action. Le nombre d'actions nouvelles souscrites à la suite de cette opération s'est élevé à 1 549 685 actions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 1999 (15^e résolution) a décidé le principe d'une augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 99 SCA.

Le Directoire, dans sa séance du 16 août 1999, a fait usage de cette autorisation pour une première tranche de souscription limitée à 1 500 000 titres au prix de EUR 128,14 par action. Le nombre d'actions nouvelles souscrites à la suite de cette opération s'est élevé à 204 592.

Au total, 1 754 277 actions Suez Lyonnaise des Eaux ont été souscrites par les salariés du Groupe, dans le cadre de cette opération.

Participation et intéressement du personnel

Suez Lyonnaise des Eaux attribue à ses salariés chaque année une participation aux résultats de l'entreprise. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

Au cours des 5 dernières années l'enveloppe attribuée s'est élevée à :

	Suez Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux	Compagnie de Suez
1995	-	FRF 13 564 000	FRF 5 189 896
1996	-	FRF 14 809 000	FRF 5 538 553
1997	FRF 25 655 000	-	-
1998	FRF 23 630 408	-	-
1999	FRF 27 932 280	-	-

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 1997. L'enveloppe attribuée s'est élevée à FRF 4 776 580 pour 1997 et FRF 4 765 049 pour 1998, sans abondement de la part de l'employeur.

Marché des titres de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 1999 avait autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

Conditions : prix maximum d'achat EUR 250,0
 prix minimum de vente EUR 160,0
 quantité : 10 % du capital

Entre l'Assemblée Générale du 28 mai 1999 et la liquidation de février 2000, la Société a acquis 3 655 597 actions sur le marché pour une valeur globale de EUR 550,5 millions et unitaire de EUR 150,60.

Places de cotation

L'action Suez Lyonnaise des Eaux est cotée au règlement mensuel de la Bourse de Paris et aux Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Zurich.

Depuis le 20 septembre 1999, Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'Euro Stoxx 50 qui regroupe les valeurs les plus importantes de la zone euro.

Au 31 décembre 1999, le dernier cours coté du titre s'élevait à EUR 159 ,1.

Evolution des cours extrêmes (en euros) et volume moyen des transactions sur l'action Suez Lyonnaise des Eaux

	Cours le + haut (EUR)	Cours le + bas (EUR)	Volume des transactions	Capitaux en milliers d'EUR
1998				
Septembre	162,10	140,30	815 722	123 899
Octobre	159,20	127,00	459 202	67 119
Novembre	177,30	152,10	360 336	59 170
Décembre	179,10	163,20	477 394	80 328
1999				
Janvier	191,00	170,10	474 666	85 245
Février	196,50	169,00	430 461	77 538
Mars	186,40	159,60	415 857	71 458
Avril	180,50	157,90	596 972	98 859
Mai	165,60	155,10	382 752	61 046
Juin	181,80	151,00	595 920	96 464
Juillet	181,80	161,50	415 088	72 160
Août	152,10	152,10	765 497	120 992
Septembre	160,50	151,00	586 619	92 240
Octobre	157,20	145,50	659 542	99 306
Novembre	159,90	145,90	913 778	139 123
Décembre	164,50	146,00	738 613	114 765
2000				
Janvier	163,30	136,80	768 694	114 958
Février	179,00	147,90	973 089	164 896

Evolution des cours extrêmes (en euros) et volumes sur obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

	Cours le + haut (EUR)	Cours le + bas (EUR)	Volume des transactions	Capitaux en milliers d'EUR
1998				
Septembre	162,05	141,02	36 078	5 398
Octobre	163,12	129,58	36 090	5 379
Novembre	164,20	161,57	25 089	3 961
Décembre	182,94	160,38	18 914	3 202
1999				
Janvier	190,00	165,00	5 416	0 962
Février	192,05	164,00	6 666	1 212
Mars	183,90	157,00	13 600	2 352
Avril	178,00	155,00	6 371	1 063
Mai	164,00	158,88	5 579	0 879
Juin	176,00	153,00	8 671	1 411
Juillet	182,00	161,00	4 065	0 711
Août	169,89	152,00	3 430	0 549
Septembre	162,00	150,50	3 234	0 508
Octobre	168,99	144,65	6 280	0 944
Novembre	160,00	145,30	8 738	0 816
Décembre	164,49	146,30	8 738	1 369
2000				
Janvier	161,00	134,10	3 528	0 520
Février	175,00	164,55	8 076	1 336

Options négociables sur actions

Volumes (en nombre de contrats) échangés sur les classes d'options Suez Lyonnaise des Eaux en 1999 :

Période	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1999
Options d'achat	1 096 130
Options de vente	848 991
Total	1 945 121

Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

Les titres ont été admis à la Cote Officielle le 6 février 1996. Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations est au 31 décembre 1999 de 5 516 424 actions.

Répartition du capital au 31 décembre 1999

Le capital est composé au 31 décembre 1999 de 198 429 306 actions de EUR 10 nominal chacune représentant 220 740 059 droits de vote.

Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé une enquête sur les titres au porteur identifiables, en liquidation de décembre 1999, faisant ressortir environ 460 000 actionnaires.

Actionnariat (détail des principaux actionnaires à fin décembre 1999)

	% du capital	% des droits de vote
• Electrafina	8,4 %	14,1 %
• Crédit Agricole	5,1 %	8,5 %
• Autodétention/Autocontrôle	3,4 %	-
• Cogema	2,3 %	3,9 %
• CDC	2,0 %	3,1 %
• Fortis	1,7 %	1,6 %
• CNP Assurances	1,6 %	1,4 %
• Salariés	1,4 %	1,3 %
• AXA	1,3 %	1,3 %
• Sofina	1,3 %	1,2 %
• Caixa	1,1 %	1,0 %
• Autres actionnaires	70,4 %	62,6 %
	100 %	100 %

Variation significative de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices

Sur les trois derniers exercices, la position d'Electrafina, dans le capital de Suez Lyonnaise des Eaux est passée de 6,3 % à 8,4 % du capital de notre Société.

Par ailleurs, en 1999, 2 nouveaux actionnaires sont entrés dans le capital de Suez Lyonnaise des Eaux : Sofina (1,3 % du capital) et Caixa (1,1 % du capital) au 31 décembre 1999. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Actions propres et d'autocontrôle au 29 février 2000

A fin février 2000, Suez Lyonnaise des Eaux détient, directement ou indirectement, 8 millions de ses propres actions, représentant 4 % du capital.

Sur ces 8 millions d'actions :

- 6,4 millions ont été acquises en bourse entre novembre 1998 et février 2000, conformément aux autorisations conférées au Directoire par les Assemblées des 11 juin 1998 et 28 mai 1999, pour un montant global de EUR 1 milliard,
- 0,7 million d'actions proviennent d'absorptions, notamment d'Auxilex le 28 mai 1999,
- 0,9 million, au niveau de filiales belges, proviennent de l'OPE sur des actions Tractebel de l'automne 1999.

Sur ces 7,1 millions d'actions détenues par Suez Lyonnaise

des Eaux elle-même, 2,7 millions ont été affectées par le Directoire à la couverture des options d'achat consenties aux salariés du Groupe en 1996, 1998, 1999 et 2000.

Dividendes des 5 derniers exercices

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
En FRF			
1994	11,50	5,75	17,25
1995	11,50	5,75	17,25
1996	12,00	6,00	18,00
1997	15,00	7,50	22,50
En EUR			
1998	2,70	1,35	4,05

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Directoire

Gérard Mestrallet	Président du Directoire
Philippe Brongniart	Membre du Directoire
François Jaclot	Membre du Directoire

Conseil de Surveillance

Jérôme Monod

Président du Conseil de Surveillance

Administrateur de Métropole Télévision M6, de TotalFina, du Crédit Lyonnais

Jean Gandois

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Ancien Président du C.N.P.F.

Administrateur du Groupe Danone, de Schneider Electric, Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., d'Akzo Nobel, de Siemens (Allemagne)

Gerhard Cromme

Président du Directoire de Thyssen Krupp AG,

Membre du Conseil de Surveillance de Allianz

Versicherings-AG, de Volkswagen AG, de Veba AG,

Administrateur de Thomson CSF

Etienne Davignon

Président de la Société Générale de Belgique,
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Accor,
Administrateur de Solvay S.A. (Belgique), de Pechiney,
Membre du Conseil de Surveillance de BASF (Allemagne)

Paul Desmarais Jr

Président et co-chef de la Direction de Power Corporation
du Canada,
Administrateur et Membre du Comité de Direction de Great-
West Lifeco Inc. (Canada), d'Investors Inc. (Canada),
de Pargesa holding (Suisse), du Groupe Bruxelles Lambert
(Belgique)

Reto Domeniconi

Ancien Directeur Général de Nestlé S.A. (Suisse),
Administrateur de Sulzer AG (Suisse), Guccio Gucci NV
(Pays-Bas)

Lucien Douroux

Président du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole-
Indosuez et du Fonds de Garantie des Dépôts,
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Wafabank,
Administrateur de Bouygues

Pierre Faurre

Président de la Sagem,
Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, de la
Société Générale, de Pernod-Ricard, Président du Conseil
d'Administration de l'Ecole Polytechnique

Ricardo Fornesa Ribó

Président de Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A.
Vice-Président de Inmobiliaria Colonial (Espagne),
Secrétaire du Conseil d'Administration et Adjoint à la
Présidence de la Caixa d'Estalvis i Pensions de Barcelona
(Espagne), Administrateur de Feinsa-Enher (Espagne)

Albert Frère

Président du Groupe Bruxelles Lambert,
Vice-Président Administrateur Délégué de Pargesa Holding
(Suisse), Vice Président et Administrateur de TotalFina,
Administrateur de CLT-UFA (Luxembourg), de TF1,
de LVMH (France)

Frederick Holliday

Président de Northumbrian Water Group,
Chairman de Northern Venture Capital Trust Plc,
de the Go-Ahead Transport Group Plc,
Administrateur de Brewin Dolphin Group (stockbrokers) Plc

Philippe Jaffré

Ancien Président d'Elf Aquitaine,
Administrateur de la Banque Nationale de Paris

Jacques Lagarde

Conseiller du Président de The Gillette Company,
Membre du Conseil de Surveillance de Braun AG
(Allemagne), Administrateur de Main Street Dental
Management Inc. Fairfax (Etats-Unis)

Jean Peyrelevalde

Président du Crédit Lyonnais,
Administrateur des AGF, d'Air Liquide, de Lagardère Groupe,
de LVMH (France)

Claude Pierre-Brossolette

Président de la Caisse de Refinancement de l'Habitat,
Président du Conseil de Surveillance de Câbles Pirelli,
Administrateur de la Compagnie des Signaux

Jean Syrota

Président d'Honneur de la Cogema,
Administrateur de Sagem S.A. et de TotalFina

Actions des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise
des Eaux doivent détenir statutairement chacun au moins
400 actions de la Société.

Rémunération des dirigeants

Le tableau représentant la rémunération totale perçue par les membres du Conseil de Surveillance et par les membres du Directoire et dirigeants du Groupe se trouve dans la note des comptes consolidés du présent rapport (page 108).

La rémunération des dirigeants formant l'équipe de Direction Générale du Groupe (les 26 personnes listées page 9) comprenant les dirigeants de la maison mère et les dirigeants des principales filiales du Groupe est fixée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations pour les membres du Directoire et par le Directoire (directement ou par voie de propositions aux organes sociaux compétents) pour les autres.

Il existe, dans les rémunérations, une part fixe et une part variable.

L'évolution de la partie fixe du salaire est limitée à des situations spécifiques : élargissement ou changement significatif des responsabilités, repositionnement rendu nécessaire au regard de l'équité interne ou d'un décalage manifeste par rapport au marché externe.

La part variable a pour objet principal de rétribuer la contribution des cadres dirigeants aux résultats de l'entreprise et du Groupe.

Pour les dirigeants directement opérationnels, la part variable est déterminée suivant une formule qui prend en compte des variables quantitatives (résultat net courant du pôle, retour sur capitaux employés), des variables qualitatives (objectifs des plans à moyen terme) et un effet de solidarité (résultat net courant du Groupe).

Pour les dirigeants fonctionnels, la part variable évolue à l'intérieur d'une fourchette sans, pour le moment, d'éléments arithmétiques.

Pour l'équipe de Direction Générale, le tableau ci-dessous permet de comparer les rémunérations de 1999 à celles de 1998.

Rémunération (en millions d'EUR)	1999	1998 ⁽¹⁾	1999/1998 (en %)
Fixe	8,2	7,9	+ 4,2
Variable	2,9	2,0	+ 45,0
Total	11,1	9,9	+ 12,3
Nombre de membres de l'équipe de dirigeants	26	26	

(1) Les chiffres de la colonne 1998 sont établis sur la base de la définition 1999 des dirigeants.

La part variable de la rémunération représentait en 1999, 26 % de la rémunération globale des dirigeants, contre 20 % en 1998.

Le pourcentage de part variable dans la rémunération globale atteint environ 40 % dans un certain nombre de cas, notamment pour les dirigeants à forte capacité d'action sur les résultats.

Jetons de présence

Le montant annuel des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998 s'élève à EUR 0,53 million (FRF 3,5 millions).

Il a été distribué en 1999 aux 19 membres du Conseil de Surveillance présents durant la totalité ou une partie seulement de l'exercice, la somme de EUR 0,48 million (FRF 3 130 000). Le montant du jeton de présence individuel s'élève à EUR 22 867,35 (FRF 150 000) pour une année pleine, chiffre auquel est susceptible de s'ajouter EUR 7 622,45 (FRF 50 000) au titre de la présidence d'un des comités du Conseil ou EUR 4 573,47 (FRF 30 000) au titre de la participation à l'un de ces comités.

En 1998, le montant total distribué a été de EUR 0,53 million (FRF 3 435 000), cependant que les membres des comités recevaient une rémunération de EUR 2 286,74 (FRF 15 000) et les présidents de ces comités EUR 4 573,47 (FRF 30 000). Les dirigeants formant l'équipe de Direction Générale ne perçoivent pas les jetons de présence éventuellement afférents aux postes de mandataires sociaux qu'ils détiennent dans les sociétés du Groupe.

Rapport des Comités du Conseil de Surveillance

Rapport du Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie du Conseil de Surveillance, créé le 7 juillet 1999, s'est réuni une fois en 1999.

Sa mission est d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil de Surveillance.

A ce titre, il a débattu de la situation dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la propreté et du câble, permettant d'enrichir la réflexion du Groupe dans ces domaines.

Rapport du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit comprenait quatre membres au 1^{er} semestre 1999 : MM. Claude Pierre-Brossolette (Président), Lucien Douroux, Philippe Jaffré et Bernard Mirat. A la suite du retrait de ces deux derniers et de la nomination de M. Jean Peyrelevade, le Comité d'Audit est composé aujourd'hui de trois membres. Ce Comité s'est réuni 5 fois en 1999.

Le Directoire, souhaitant disposer d'un même Commissaire aux Comptes dans l'ensemble de la chaîne : Suez Lyonnaise des Eaux → Société Générale de Belgique → Tractebel → Electrabel, avait pris la décision, le 21 décembre 1998, de proposer à l'Assemblée du 28 mai 1999 la nomination d'un troisième Commissaire aux Comptes, le Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu - Audit qui était déjà Commissaire Réviseur des trois grandes structures belges évoquées ci-dessus. Le Comité d'Audit du 4 mars 1999 a émis, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, considérant que cette nomination favoriserait l'harmonisation des méthodes et l'intégration du Groupe. L'Assemblée du 28 mai 1999 a voté cette nomination.

Le Comité s'est attaché à faire avancer les procédures de contrôle au sein du Groupe. L'audit interne du Groupe s'est organisé sous forme d'un réseau constitué d'un audit central (celui de la maison-mère) et d'audits locaux par métier : audit eau (Lyonnaise des Eaux), audit énergie (Elyo), audit propreté (SITA), audit construction (GTM). Compte tenu de sa taille, le pôle communication est encore directement suivi par l'audit central. Le Comité s'est également penché sur l'articulation des procédures de contrôle et d'audit internes de la maison-mère française avec celle de la partie belge du Groupe. Il s'agit qu'un contrôle global se mette progressivement en place, tout en respectant les prérogatives,

spécificités et particularités de certaines entités belges.

Le Comité a pris connaissance, par ailleurs, de l'organisation des services financiers de la maison-mère. La fonction financière de celle-ci compte quatre composantes :

- la Direction Financière qui comprend les Opérations Financières, les Financements Internationaux, la Trésorerie et la Bourse,
- la Direction du Plan, du Contrôle et des Comptabilités qui regroupe le Contrôle de Gestion, la consolidation Groupe et la Comptabilité Sociale,
- la Direction de la Communication Financière qui inclut, notamment, les relations avec les investisseurs et les relations avec les actionnaires,
- la Direction de l'Audit Interne du Groupe déjà évoquée ci-dessus.

En matière comptable, le Comité a étudié ou est en train d'étudier quatre défis que le Groupe a dû ou doit affronter :

- le passage à l'an 2000, qui s'est globalement bien passé,
- l'accélération des délais de clôture avec un arrêté des comptes avancé du 31 mars en 1999 au 15 mars en 2000 et une assemblée des actionnaires avancée du 28 mai en 1999 au 5 mai en 2000,
- des chantiers importants tels que les retraites, les impôts différés ou certaines provisions,
- le projet, dit Franklin, de cotation au New York Stock Exchange.

Enfin, la Direction des Risques et des Assurances de la maison-mère a fait, le 12 janvier 2000, une présentation au Comité d'Audit des risques de responsabilité civile et de leur couverture d'assurance au niveau du groupe Suez Lyonnaise des Eaux. Le Groupe a une approche très professionnelle de cette activité et est couvert, au niveau de sa responsabilité civile générale, pour des montants importants dans le cadre d'un programme mondial d'assurance souscrit en plusieurs lignes.

Rapport du Comité d'Ethique et d'Environnement

Le Comité d'Ethique du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux est composé de MM. Jacques Lagarde, Frederick Holliday et Jean Syrota. André Jarosson en a également fait partie jusqu'au 28 mai 1999 date à laquelle il a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société. Le Comité est présidé par M. Jacques Lagarde, il a tenu trois réunions au cours de l'année. Le Président Monod a participé aux deux dernières

réunions et Monsieur René Coulomb, Conseiller du Président, à chacune des trois réunions.

Sur la proposition du Président Monod, le Conseil de Surveillance a décidé le 7 juillet 1999, d'élargir la dénomination du Comité d'Ethique qui devient "Comité d'Ethique et d'Environnement", marquant ainsi sa volonté d'affirmer sa vision éthique étendue aux responsabilités de la Société et du Groupe en matière de protection de l'environnement et d'action pour un développement durable. Des questions relatives à l'environnement avaient été souvent inscrites à l'ordre du jour par le passé ; en 1999, le Comité a eu l'occasion d'entendre un rapport de la Direction de l'Environnement et de la Technologie sur la politique du Groupe dans ce domaine ; il a également examiné la méthode adoptée pour la réalisation de la Charte d'Environnement du Groupe. Celle-ci a fait l'objet d'amendements de la part des membres du Comité et a été longuement débattue au cours des deux dernières réunions.

Sa parution, en février 2000, est venue parachever l'ensemble des Chartes et Règles définies par le Groupe : les Valeurs du Groupe, la Charte d'Ethique du Groupe, les Règles d'organisation et de conduite des Sociétés du Groupe, la Charte Sociale Internationale et la Charte d'Environnement. Le Comité a suivi attentivement le développement du programme "Ethique et Valeurs" qui a consisté en 1999, outre la publication et la diffusion des documents ci-dessus :

- en la préparation et la publication de divers "guides de l'Ethique" en particulier sur les Conflits d'Intérêt et la Confidentialité,
- en la mise à disposition sur le site Web de Suez Lyonnaise des Eaux de l'ensemble des textes des Chartes et Guides,
- en la préparation puis l'édition des Déclarations Déontologiques des principales branches d'activités du Groupe : les Valeurs de SITA juin 1999, Ambition et Valeurs Partagées (des sociétés du pôle eau) décembre 1999, Stratégie et Ethique (Groupe GTM) novembre 1999.

Ces différents documents ont fait l'objet des remarques et de l'approbation du Comité. Enfin, Tractebel s'apprête à diffuser en mars 2000 sa propre Charte d'Ethique.

- en l'organisation et le développement de réseaux de déontologues au sein du Groupe et de ses grandes subdivisions ; en particulier du pôle eau, du Groupe GTM, de Tractebel, Degrémont ... en tout une quarantaine de personnes actuellement. La constitution de ce réseau est un élément important de diffusion de l'éthique du Groupe

au sein des différentes filiales, ces déontologues ayant pour mission de la faire connaître de l'ensemble des collaborateurs (en liaison avec les Directions de Ressources Humaines et de la Communication), de la promouvoir et d'en vérifier la mise en œuvre. Ils ont en outre la charge désormais de préparer les Codes de Conduite propres à chaque société. Le Comité s'est donc fait régulièrement informer de ces développements.

Le Comité a pris acte de renouvellement et de l'extension de la procédure des lettres de conformité que les Présidents des principales sociétés du Groupe sont tenus d'adresser annuellement au Président du Directoire. Cette procédure est dupliquée à l'intérieur des différents pôles d'activités du Groupe et, de proche en proche, concerne de plus en plus de dirigeants de leurs propres filiales.

Ainsi, le Comité a constaté que le développement des structures, des procédures et d'une manière générale de l'information sur les principes éthique du Groupe répondait à la mission qui lui était confiée.

Rapport du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de MM. Jean Gandois, Président, Jérôme Monod, Pierre Faure et Gehard Cromme, s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 1999.

Il a proposé au Conseil de Surveillance la désignation de M. Lucien Douroux comme membre du Comité d'Audit, à la suite du décès de M. Jean Dromer.

Il s'est prononcé sur une modification du régime de retraite supplémentaire Suez Lyonnaise des Eaux.

Il s'est prononcé sur les principes de détermination des rémunérations des cadres dirigeants, ainsi qu'il est rappelé dans la partie de ce rapport consacrée aux rémunérations des dirigeants.

Il a proposé au Conseil de Surveillance les montants des rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux. Il a défini le barème d'indexation de la part variable à verser au titre de l'exercice 1999. Il est rappelé que la part variable des rémunérations des mandataires sociaux a été indexée sur le résultat net courant par action.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est penché sur la question de l'élargissement du Directoire et il a proposé que l'Assemblée Générale soit saisie d'une modification des statuts permettant cet élargissement.

Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 1999 (en FRF)

		Capital	Réserves et report à nouveau (*)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (1)	Nette (1)
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Suez Lyonnaise des Eaux soit FRF 130 161 092						
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)						
Degrémont - 183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Rueil Malmaison	C	489	(104)	99,84	1 255	1 255
Sita - 132, rue des trois Fontanot - 92758 Nanterre	C	595	7 434	99,58	10 934	10 934
Lyonnaise Communication - 20, place des Vins de France - 75012 Paris	C	193	(60)	79,84	416	416
Auxipar - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	376	37	100,00	501	501
S.S.I.M.I. - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	949	(26)	100,00	1 499	928
Ogelye - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	1	(247)	99,77	330	330
Lyonnaise American Holding - 100 West tenth St-Wilmington - 19801 Delaware - Etats-Unis	C	1 970	20	100,00	12 360	12 360
Degrémont Américain Holding - 1013, Centre Road - Wilmington -19805 Delaware - Etats-Unis	C	367	0	100,00	2 378	2 378
Fided - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	1 609	247	90,11	2 434	2 434
Dumez - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	766	199	100,00	2 273	991
Frabepar - rue Blanche 27 - 1050 Bruxelles - Belgique	C	171	17 339	100,00	2 992	2 992
Société Générale de Belgique - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	59 809	206 382	90,53	41 707	41 707
Sopranor - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	1	486	99,90	1 900	465
Suez Industrie - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	752	1 881	100,00	3 398	3 320
Eau et Force - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	387	2 374	100,00	2 680	2 680
Société de Contrôle et de Management - 988, chemin Pierre Drevet - 69140 Rillieux-La-Pape	C	109	96	86,19	1 645	1 645
Hisusa - 110, principe de Vergara - Madrid 28002 - Espagne	C	22 998	53 211	51,00	666	666
Lyonnaise Europe PLC - Mildmay road - Chelmsford - Essex CM OXW - Grande-Bretagne	C	419	1,31	80,00	3 333	3 333
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine	C	60	5	51,69	246	246
Pam Lyonnaise Jaya - central Senayan 1 - office tower Lantai 7- Jalan Asia Afrika n 8	C	200 630	(66 394)	100,00	231	153
Inversiones SLDE Chile S.A - Av Presidente Balmaceda 1398 PISO 17 - Santiago - Chile		284 527		100,00	3 412	3 412

C = sociétés consolidées.

* avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en FRF millions y compris pour les filiales étrangères.

en millions de FRF, sauf indication contraire

Prêts et avances consentis et non encore remboursés (1)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (1)	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (1)	Observations
		de l'avant dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant dernier exercice	du dernier exercice		
585		2 185	2 454	36	(280)	67	
464		142	173	1 119	204	77	
11		324	634	169	(179)		
		-	-	(16)	(21)		
		149	92	43	(25)		
		-	-	(233)	(247)		
2 612		-	-	7	9	32	En millions de dollars américains
	-	-	-	-	(3)	-	En millions de dollars américains
364		-	-	54	50		
		28	116	244	97		
		-	-	792	1 019	122	En millions de francs belges
	500	49 662	81 890	103 886	23 300	1 118	En millions de francs belges
51		-	-	60	21	73	
47	170	-	-	584	346	750	
		2 263	2 293	58	152	54	
		13	11	15	7	13	
		-	-	4 547	10 931	208	En millions de pesetas
	42	-	-	35	37	288	En millions de livres sterling
	644	80	88	5	2	-	En millions de pesos argentins
		186 552	286 311	(49 463)	34 914	-	En millions de rupiahs indonésiennes
			-		(1 635)	-	En millions de pesos chiliens

Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 1999 (en FRF)

		Capital	Réserves et report à nouveau (*)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (1)	Nette (1)
II. Participations						
(10 % à 50% du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)						
Métropole Télévision - 89, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly s/Seine cedex	C	346	1 635	34,74	868	868
Coficem - 6, avenue d'Iéna - 75016 Paris	C	394	307	20,00	1 034	1 034
Banque Sofinco - Rue du Bois Sauvage - 91038 Evry cedex	C	817	2 386	29,74	342	342
Tractebel - place du trône 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	30 205	131 951	48,76	48 540	48 540
Lydec - 20, Boulevard Rachidi - Casablanca - Maroc	C	500	(289)	35,00	175	135
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP - 1003 Buenos Aires - Argentine	C	171	101	34,74	721	721
Maynilad Water Services - 4 th floor, Benpres Building, Meralco ave - Pasig City - Philippines	C	4 640	(507)	20,00	158	46
Smvak Ostrava - 28 Rijna 169 - 70945 Ostrava - République tchèque		3 458	916	44,41	232	232
III. Autres titres						
(détention par Suez Lyonnaise des Eaux inférieure à 10 %)						
Groupe GTM - 61, avenue Jules Quentin - 92003 Nanterre cedex	C	810	2 553	5,17	348	348
AXA - 9, place Vendôme - 75001 Paris		21 387	33 194	0,19	320	265
Northumbrian Water PLC - P.o. Box 4 Gosforth - Newcastle Upon Tyne NE3 3PX - Grande Bretagne	C	466	534	7,67	420	420
Sociedad General de Aguas de Barcelona - paseo de San Juan 39 - 08009 Barcelone - Espagne	C	23 031	84 349	2,98	132	132
B - Renseignements globaux						
concernant les autres filiales ou participations						
I. Filiales non reprises au paragraphe A						
a) Filiales françaises - ensemble					305	270
b) Filiales étrangères - ensemble					568	373
II. Participations non reprises au paragraphe A						
a) Dans les sociétés françaises - ensemble					221	193
b) Dans les sociétés étrangères - ensemble					550	507

C = sociétés consolidées.

* avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en FRF millions y compris pour les filiales étrangères.

en millions de FRF, sauf indication contraire

Prêts et avances consentis et non encore remboursés (1)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (1)	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (1)	Observations
		de l'avant dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant dernier exercice	du dernier exercice		
		2 532	2 958	597	771	98	
		-	-	33	39	3	
		3 186	4 301	472	476	78	
		15 090	10 115	18 050	24 053		
	23	3 532	3 877	(159)	66	-	En millions de dirhams marocains
	2 541	452	528	37	62	45	En millions de pesos argentins
	555	1 733	2 434	(393)	(427)	-	En millions de pesos philippins
		1 008	1 200	126	133		En millions de couronnes tchèques
		249	258	61	269	7	
		6 900	9 433	6 191	7 609	32	
		517	545	170	137	41	En millions de livres sterling
		28 489	29 331	8 232	8 235	1	En millions de pesetas
169	4 434					109	
404	686					8	
73						51	
55	732					39	

Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 1999 (en EUR)

		Capital	Réserves et report à nouveau (*)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (1)	Nette (1)
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Suez Lyonnaise des Eaux soit EUR 19 842 930						
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)						
Degrémont - 183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Rueil Malmaison	C	75	(16)	99,84	191	191
Sita - 132, rue des trois Fontanot - 92758 Nanterre	C	91	1 133	99,58	1 667	1 667
Lyonnaise Communication - 20, place des Vins de France - 75012 Paris	C	29	(9)	79,84	63	63
Auxipar - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	57	6	100,00	76	76
S.S.I.M.I. - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	145	(4)	100,00	229	141
Ogelye - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	0,15	(38)	99,77	50	50
Lyonnaise American Holding - 100 West tenth St-Wilmington - 19801 Delaware - Etats-Unis	C	1 970	20	100,00	1 884	1 884
Degrémont Américan Holding - 1013, Centre Road - Wilmington -19805 Delaware - Etats-Unis	C	367	0	100,00	363	363
Fided - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	245	38	90,11	371	371
Dumez - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	117	30	100,00	347	151
Frabepar - rue Blanche 27 - 1050 Bruxelles - Belgique	C	4	430	100,00	456	456
Société Générale de Belgique - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	1 483	5 116	90,53	6 358	6 358
Sopranor - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	0,15	74	99,90	290	71
Suez Industrie - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	115	287	100,00	518	506
Eau et Force - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	59	362	100,00	409	409
Société de Contrôle et de Management - 988, chemin Pierre Drevet - 69140 Rillieux-La-Pape	C	17	15	86,19	251	251
Hisusa - 110, principe de Vergara - Madrid 28002 - Espagne	C	22 998	53 211	51,00	102	102
Lyonnaise Europe PLC - Mildmay road - Chelmsford - Essex CM OXW - Grande-Bretagne	C	419	1,31	80,00	508	508
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine	C	60	5	51,69	38	38
Pam Lyonnaise Jaya - sentral Senayan 1 - office tower Lantai 7- Jalan Asia Afrika n 8	C C	200 630	(66 394)	100,00	35	23
Inversiones SLDE Chile S.A - Av Presidente Balmaceda 1398 PISO 17 - Santiago - Chile		284 527		100,00	520	520

C = sociétés consolidées.

* avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en EUR millions y compris pour les filiales étrangères.

en millions d' EUR, sauf indication contraire

Prêts et avances consentis et non encore remboursés (1)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (1)	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (1)	Observations
		de l'avant dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant dernier exercice	du dernier exercice		
89		333	374	5	(43)	10	
71		22	26	171	31	12	
2		49	97	26	(27)		
		-	-	(2)	(3)		
		23	14	7	(4)		
		-	-	(36)	(38)		
398		-	-	7	9	5	En millions de dollars américains
					(3)		En millions de dollars américains
55				8	8		
		4	18	37	15		
		-	-	20	25	19	
	76	1 231	2 030	2 575	578	170	
8		-	-	9	3	11	
7	26	-	-	89	53	114	
		345	350	9	23	8	
		2	2	2	1	2	
		-	-	4 547	10 931	32	En millions de pesetas
	6	-	-	35	37	44	En millions de livres sterling
	98	80	88	5	2	-	En millions de pesos argentins
		186 552	286 311	(49 463)	34 914	-	En millions de rupiahs indonésiennes
			-		(1 635)	-	En millions de pesos chiliens

Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 1999 (en EUR)

		Capital	Réserves et report à nouveau (*)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute (1)	Nette (1)
II. Participations						
(10 % à 50% du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)						
Métropole Télévision - 89, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly s/Seine cedex	C	53	249	34,74	132	132
Coficem - 6, avenue d'Iéna - 75016 Paris	C	60	47	20,00	158	158
Banque Sofinco - Rue du Bois Sauvage - 91038 Evry cedex	C	125	364	29,74	52	52
Tractebel - place du trône 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	749	3 271	48,76	7 400	7 400
Lydec - 20, Boulevard Rachidi - Casablanca - Maroc	C	500	(289)	35,00	27	21
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP - 1003 Buenos Aires - Argentine	C	171	101	34,74	110	110
Maynilad Water Services - 4 th floor, Benpres Building, Meralco ave - Pasig City - Philippines	C	4 640	(507)	20,00	24	7
Smvak Ostrava - 28 Rijna 169 - 70945 Ostrava - République tchèque		3 458	916	44,41	35	35
III. Autres titres						
(détention par Suez Lyonnaise des Eaux inférieure à 10 %)						
Groupe GTM - 61, avenue Jules Quentin - 92003 Nanterre cedex	C	123	389	5,17	53	53
AXA - 9, place Vendôme - 75001 Paris		3 260	5 060	0,19	49	40
Northumbrian Water PLC - P.o. Box 4 Gosforth - Newcastle Upon Tyne NE3 3PX - Grande Bretagne	C	466	534	7,67	64	64
Sociedad General de Aguas de Barcelona - paseo de San Juan 39 - 08009 Barcelone - Espagne	C	23 031	84 349	2,98	20	20
B - Renseignements globaux						
concernant les autres filiales ou participations						
I. Filiales non reprises au paragraphe A						
a) Filiales françaises - ensemble					47	41
b) Filiales étrangères - ensemble					87	57
II. Participations non reprises au paragraphe A						
a) Dans les sociétés françaises - ensemble					34	29
b) Dans les sociétés étrangères - ensemble					84	77

C = sociétés consolidées.

* avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en EUR millions y compris pour les filiales étrangères.

en millions d' EUR, sauf indication contraire

Prêts et avances consentis et non encore remboursés (1)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (1)	Chiffre d'affaires		Bénéfice (perte)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (1)	Observations
		de l'avant dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant dernier exercice	du dernier exercice		
		386	451	91	118	15	
		-	-	5	6		
		486	656	72	73	12	
		374	251	447	596		
4		3 532	3 877	(159)	66	-	En millions de dirhams marocains
387		452	528	37	62	7	En millions de pesos argentins
85		1 733	2 434	(393)	(427)	-	En millions de pesos philippins
		1 008	1 200	126	133		En millions de couronnes tchèques
		38	39	9	41	1	
		1 052	1 438	944	1 160	5	
		517	545	170	137	6	En millions de livres sterling
		28 489	29 331	8 232	8 235	0,15	En millions de pesetas
26	676					17	
62	105					1	
11						8	
8	112					6	

Cessions totales ou partielles impliquant ou non des franchissements de seuil

Sociétés	en EUR		Reclassement au sein du Groupe	Cession à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/99		Secteur d'activité
	% au 31/12/98	% au 31/12/99			brute	nette	
Filiales (plus de 50 % du capital)							
Elyo	100,00	-	X				Energie
Sa Gestion Lyonnaise des Eaux	99,76	-	X		15,24	15,24	Industriel et financier
Findim	100,00	-	X				Industriel et financier
La Hénin vie	68,30	-		X			Industriel et financier
Dromina	99,97	-	Liquidée				Industriel et financier
Suez Informatique et Service	99,68		Dissolution				Industriel et financier
Antsu Antalya	99,99	98,04		X	3 068 618,61	2 626 982,89	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Aquasource	35,00	-	X				Eau
Alwaco	49,00	-	Liquidée				Eau
Vodarny Kanal. Karlovy Vary	47,76	34,04		X	1 870 652,29	1 870 652,29	Eau
Aguas Argentinas	47,29	34,74		X	109 843 038,89	109 843 038,89	Eau
Novotech	48,60	48,20		X	18 531,70	18 531,70	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Banque Chabrières	25,00	-		X	17,84	17,84	Industriel et financier
Géfic	30,00	-		X			Industriel et financier
Banque Sofinco	99,98	29,74		X	52 081 455,64	52 081 455,64	Industriel et financier
Aquasystems Gospodarjenje	100	32,88		X	917 727,72	917 727,72	Eau
Participations (plus de 10 % du capital)							

Cessions totales ou partielles impliquant ou non des franchissements de seuil

en FRF			Reclassement au sein du Groupe	Cession à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/99		Secteur d'activité
	% au 31/12/98	% au 31/12/99			brute	nette	
Filiales (plus de 50 % du capital)							
Elyo	100,00	-	X				Energie
SA Gestion Lyonnaise des Eaux	99,76	-	X		100,00	100,00	Industriel et financier
Findim	100,00	-	X				Industriel et financier
La Hélin Vie	68,30	-		X			Industriel et financier
Dromina	99,97	-	Liquidée				Industriel et financier
Suez Informatique et Service	99,68		Dissolution				Industriel et financier
Antsu Antalya	99,99	98,04		X	20 128 818,60	17 231 878,13	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Aquasource	35,00	-	X				Eau
Alwaco	49,00	-	Liquidée				Eau
Vodarny Kanal. Karlovy Vary	47,76	34,04		X	12 270 674,63	12 270 674,63	Eau
Aguas Argentinas	47,29	34,74		X	720 523 102,62	720 523 102,62	Eau
Novotech	48,60	48,20		X	121 560,00	121 560,00	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Banque Chabrières	25,00	-		X	117,00	117,00	Industriel et financier
Géfic	30,00	-		X			Industriel et financier
Banque Sofinco	99,98	29,74		X	341 631 954,00	341 631 954,00	Industriel et financier
Aquasystems Gospodarjenje	100,00	32,88		X	6 019 899,24	6 019 899,24	Eau
Participations (plus de 10 % du capital)							

Filiales et participations nouvelles impliquant ou non des franchissements de seuil

Sociétés	en EUR		Reclassement au sein du Groupe	Acquisition à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/99		Secteur d'activité
	% au 31/12/98	% au 31/12/99			brute	nette	
Filiales (plus de 50 % du capital)							
SITA	50,65	99,58	X	X	1 666 815 746,15	1 666 815 746,15	Propreté
Lyonnaise Communication	76,77	79,84		X	63 473 518,84	63 473 518,84	communication
Degrémont American Holding	-	100,00	X		362 568 362,26	362 568 362,26	Eau
Duvirex	-	99,76	X		47 525,98	44 104,11	Industriel et financier
Finabel	-	99,76	X		47 525,98	34 979,12	Industriel et financier
Imoval	-	99,76	X		47 525,98	39 541,62	Industriel et financier
Nogaroc	-	99,76	X		47 525,98	42 583,28	Industriel et financier
Romirind	-	99,76	X		52 556,80	44 256,10	Industriel et financier
Sfap	30,00	70,00	X		2 063 956,63	2 063 956,63	Industriel et financier
Acque Toscane	70,00	100,00		X	5 325 451,90	2 913 557,07	Eau
Trencianska Vodohospodarsk		50,02		X	23 200,00	23 200,00	Eau
Inversiones Slde Chile SA		100,00		X	520 110 361,71	520 110 361,71	Eau
Lema		75,00		X	65 387,12	65 387,12	Eau
Consortium intesa Aretina		51,00		X	2 554 912,97	2 554 912,97	Eau
Aqualyon		98,40		X	1 529,85	1 529,85	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Métropole Télévision	34,46	34,74		X	132 345 790,35	132 345 790,35	Communication
Formival	-	49,99	X	X	320 594,49	236 150,24	Industriel et financier
Tractebel	0,18	48,76		X	7 399 834 092,78	7 399 834 092,78	Energie
Smvak		44,41		X	35 205 519,66	35 205 519,66	Eau
Château d'eau		50,00	X		18 778 559,38	15 089 216,94	Eau
Suria Embun Sdn Bhd		50,00		X	305 530,46	305 530,46	Eau
G.S.L. Water	34,29	42,88		X	1 786 971,02	1 217 910,85	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Participations (plus de 10 % du capital)							
Coficem	-	20,00	X		157 595 149,07	157 595 149,07	Industriel et financier

Filiales et participations nouvelles impliquant ou non des franchissements de seuil

Sociétés	en FRF		Reclassement au sein du Groupe	Acquisition à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/99		Secteur d'activité
	% au 31/12/98	% au 31/12/99			brute	nette	
Filiales (plus de 50 % du capital)							
SITA	50,65	99,58	X	X	10 933 594 564,00	10 933 594 564,00	Propreté
Lyonnaise Communication	76,77	79,84		X	416 358 990,00	416 358 990,00	communication
Degrémont American Holding	-	100,00	X		2 378 292 552,00	2 378 292 552,00	Eau
Duvirex	-	99,76	X		311 750,00	289 304,00	Industriel et financier
Finabel	-	99,76	X		311 750,00	229 448,00	Industriel et financier
Imoval	-	99,76	X		311 750,00	259 376,00	Industriel et financier
Nogaroc	-	99,76	X		311 750,00	279 328,00	Industriel et financier
Romirind	-	99,76	X		344 750,00	290 301,00	Industriel et financier
Sfap	30,00	70,00	X		13 538 668,00	13 538 668,00	Industriel et financier
Acque Toscane	70,00	100,00		X	34 932 674,55	19 111 681,55	Eau
Trencianska Vodohospodarsk		50,02		X	152 182,02	152 182,02	Eau
Inversiones Slde Chile SA		100,00		X	3 411 700 325,35	3 411 700 325,35	Eau
Lema		75,00		X	428 911,39	428 911,39	Eau
Consortium intesa Aretina		51,00		X	16 759 130,44	16 759 130,44	Eau
Aqualyon		98,40		X	10 035,18	10 035,18	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Métropole Télévision	34,46	34,74		X	868 131 476,00	868 131 476,00	Communication
Formival	-	49,99	X	X	2 102 962,00	1 549 044,00	Industriel et financier
Tractebel	0,18	48,76		X	48 539 729 720,00	48 539 729 720,00	Energie
Smvak		44,41		X	230 933 070,61	230 933 070,61	Eau
Château d'eau		50,00	X		123 179 274,78	98 978 774,78	Eau
Suria Embun Sdn Bhd		50,00		X	2 004 148,45	2 004 148,45	Eau
G.S.L. Water	34,29	42,88		X	11 721 761,47	7 988 971,47	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Participations (plus de 10 % du capital)							
Coficem	-	20,00	X		1 033 756 412	1 033 756 412	Industriel et financier

Informations fiscales relatives aux comptes sociaux

Comptes au 31/12/1999	Montant (en EUR)	Montant (en FRF)
Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductible (Article 39-4 du C.G.I.)	355 011,23	2 328 721
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles (Article 210 sexies du C.G.I.)	-	-
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des frais généraux (Article 223 quinquies du C.G.I.) =		
• rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	6 289 542,30	41 256 693
• cadeaux et frais de réceptions	5 035 900,22	33 033 340
• montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables		

Informations sociales

La Société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L438-1 et suivants du Code du Travail.

Ordre du jour

A. Délibérations relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée

- Rapport de gestion du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Approbation des opérations de l'exercice 1999 ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 1999
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende
- Vote sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 1999
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance
- Nomination de deux membres du Conseil de Surveillance
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations et des valeurs mobilières représentatives de créances.

B. Délibérations relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Rapport d'un Expert indépendant
- Insertion dans les statuts d'une disposition fixant à 6 le nombre des membres du Directoire ; modification corrélative des statuts
- Modifications de l'article 21 des statuts relatif aux pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange

- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
- Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA
- Approbation du Plan d'Epargne de Groupe permettant aux salariés des sociétés américaines de participer aux augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de consentir à des dirigeants et des membres du personnel de la Société et de sociétés liées, des options de souscription et d'achat d'actions
- Pouvoirs pour les formalités.

Rapport du Directoire

1. Rapport du Directoire sur la partie ordinaire de l'Assemblée Générale

Approbation des comptes annuels (1^{ère} résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 1999 tels qu'ils lui auront été présentés.

Affectation du résultat et fixation du montant du dividende (2^e résolution)

	EUR	FRF
Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent	77 796 843,56	510 313 841,09
et du bénéfice de l'exercice arrêté à	1 153 443 478,72	7 566 093 289,74
le total à répartir s'élève à	1 231 240 322,28	8 076 407 080,83
Le Directoire vous propose les affectations suivantes :		
- réserve spéciale des plus-values à long terme	387 408 181,39	2 541 231 084,37
- dividende statutaire de 5 % sur 198 429 306 actions	99 214 653,00	650 805 461,38
- dividende complémentaire sur 198 429 306 actions	496 073 265,00	3 254 027 306,90
- précompte mobilier	219 132 715,00	1 437 416 383,33
- report à nouveau	29 411 507,89	192 926 844,85
	1 231 240 322,28	8 076 407 080,83

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net pour l'exercice 1999 sera fixé à EUR 3 (FRF 19,68) par action, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de EUR 1,50 (FRF 9,84), donnant un revenu global par action de EUR 4,50 (FRF 29,52).

Conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 (3^e résolution)

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concerne les conventions réglementées visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Ce rapport spécial figure en page 139 du présent document de référence. Les conventions conclues au cours de l'exercice 1999 ne présentent pas de caractère exceptionnel. Aucune nouvelle convention n'a été conclue depuis la clôture de l'exercice.

Comptes consolidés (4^e résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 1999.

Conseil de Surveillance (5^e, 6^e, 7^e et 8^e résolutions)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de :

- Renouveler le mandat de M. Albert Frère pour un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Renouveler le mandat de M. Claude Pierre-Brossolette pour un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- Nommer M. José Vilarasau, Président de la Caixa, en remplacement de M. Ricardo Fornesa-Ribo, Président d'Agbar, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- Nommer Mme Anne Lauvergeon, Président de la Cogema, en remplacement de M. Jean Syrota, qui a démissionné en raison de sa nomination à la présidence de la Commission de Régulation de l'Electricité, et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Autorisation d'opérer en bourse sur les actions de la Société (9^e résolution)

L'Assemblée Générale du 28 mai 1999 a autorisé la Société à opérer en bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : EUR 250
- prix minimum de vente : EUR 160
- détention maximum : 10 % du capital
- montant cumulé des acquisitions : EUR 3,6 milliards

Entre l'Assemblée Générale du 28 mai 1999 et la liquidation de février 2000, la société a acquis, sur le marché, 3 655 597 de ses propres actions pour une valeur globale de EUR 550,5 millions (FRF 3,6 milliards) et unitaire de EUR 150,60 (FRF 987,87).

L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 1999, d'opérer en bourse sur les actions de la Société arrive à expiration à la présente Assemblée Générale. Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Directoire une

nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société dans la perspective élargie d'une gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement.

Les conditions proposées sont les mêmes que celles de l'année dernière, à l'exception du montant cumulé des acquisitions qui est majoré compte tenu de l'accroissement du nombre d'actions composant le capital social de la société :

- prix maximum d'achat : EUR 250
 - prix minimum de vente : EUR 160
- ce prix étant toutefois déterminé, le cas échéant, conformément aux dispositions légales en vigueur en cas de mise en œuvre des facultés offertes par l'Article 217-2 alinéa 3 de la loi sur les sociétés commerciales.
- détention maximum : 10 % du capital
 - montant cumulé des acquisitions : EUR 4,8 milliards

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Autorisation d'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances (10^e résolution)

L'Assemblée Générale du 28 mai 1999 a autorisé le Directoire, pour une période de 5 ans, à émettre des emprunts obligataires et des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pour un montant nominal maximum de EUR 5 milliards ainsi qu'à assortir ces obligations de titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, donnant accès à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pour un montant nominal maximum de EUR 2,5 milliards.

Utilisant cette autorisation, votre société a procédé, depuis votre dernière Assemblée, à l'émission d'un emprunt obligataire 5,875 % 1999-2009 pour un montant de EUR 1,4 milliard (FRF 9,2 milliards).

L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 1999 pour cinq ans, a été partiellement utilisée. Il vous est, en conséquence, proposé de la renouveler pour des montants plus élevés, pour une nouvelle période de 5 ans :

- plafond fixé pour l'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances : EUR 7 milliards (FRF 45,9 milliards)
- plafond pour les titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, liés aux obligations susvisées et

donnant accès à des valeurs représentatives de créances sur la société : EUR 3,5 milliards (FRF 22,95 milliards).

2. Rapport du Directoire sur la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

Dans la partie extraordinaire de cette Assemblée, il vous est préalablement demandé de procéder à deux modifications statutaires :

- l'une (11^e résolution) pour fixer à 6 le nombre des membres du Directoire prévu par les statuts, en faisant ainsi usage de la faculté réservée par la loi aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé,
- l'autre (12^e résolution) pour porter de FRF 500 millions à EUR 150 millions (FRF 983,9 millions) et de FRF 2 milliards à EUR 600 millions (FRF 3,9 milliards) les montants au-delà desquels le Directoire devra désormais obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour décider les opérations visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 21 des statuts et reprises dans la 12^e résolution qui vous est proposée.

Il vous est ensuite demandé de procéder au renouvellement des autorisations données au Directoire en matière d'émission de valeurs mobilières, avec annulation corrélative des autorisations antérieures ; les montants maximum concernés sont identiques à ceux de l'an passé. Dans cette perspective, il vous est proposé :

- dans la 13^e résolution, de donner délégation au Directoire en vue d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions (obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions, etc.) et d'augmenter le capital par incorporation de réserves. Le montant nominal des actions qui pourraient être ainsi émises serait limité, hors incorporation de réserves, à EUR 700 millions (FRF 4,59 milliards) et celui des valeurs obligataires initiales à EUR 5 milliards (FRF 32,8 milliards). Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 14^e résolution. Quant au montant nominal maximal d'augmentation de capital réalisée par incorporation de réserves, celui-ci serait limité au montant global des sommes pouvant être incorporées.

La durée de validité de la délégation prévue par la 13^e résolution est de vingt-six mois.

- dans la 14^e résolution, qui comporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de permettre au Directoire d'émettre, sur le marché français et/ou international, les mêmes titres que ceux visés par la 13^e résolution. La présente délégation permet en outre au Directoire d'émettre des titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiateur. Cette même délégation permet, par ailleurs, d'émettre des actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui seraient émises, en accord avec votre Directoire, par des filiales directes ou indirectes de Suez Lyonnaise des Eaux. Le montant nominal des actions qui pourraient être émises dans le cadre de la 14^e résolution serait limité, comme celui prévu par la 13^e résolution, à EUR 700 millions (FRF 4,59 milliards) et celui des valeurs obligataires initiales à EUR 5 milliards (FRF 38,5 milliards). Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 13^e résolution (et vice versa). La durée de la délégation prévue par la 14^e résolution est, comme celle visée à la 13^e résolution, de vingt-six mois.

Les autorisations qui vous sont proposées donneront à votre Directoire une grande souplesse pour procéder, le cas échéant, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités des marchés. Outre la faculté d'offrir à l'actionnariat de la Société l'occasion de souscrire de nouveaux titres à des conditions intéressantes, le Directoire pourra réaliser, en procédant à des émissions sans droit préférentiel de souscription, des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès, tout en sollicitant le cas échéant l'épargne d'un public plus large en émettant sur les marchés financiers étrangers.

Dans tous les cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, il pourra être institué, en plus du droit de souscription à titre irréductible, un droit de souscription à titre réductible permettant aux titulaires de titres anciens, de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et dans la limite de leurs demandes.

Dans les cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Directoire pourra conférer aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas droit à la

création de titres négociables. Il est prévu, dans cette même délégation, que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

La 15^e résolution vise à autoriser le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à réduire le capital par annulation des actions propres détenues par la Société elle-même, en application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 ; celui-ci aurait donc la faculté de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, à la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant.

La 16^e résolution doit permettre au Directoire, pendant une durée d'un an et en supprimant le droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles pour un montant nominal maximum de EUR 30 000 000, en en réservant la souscription à la société Spring Multiple 2000 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois. Cette augmentation de capital réservée vise à favoriser le développement de l'épargne salariale en permettant aux salariés étrangers d'accéder à un produit d'épargne adossé à l'action Suez Lyonnaise des Eaux à des conditions économiquement similaires à celles offertes aux salariés français.

Poursuivant les mêmes objectifs qu'en 1999, le Directoire de votre Société a décidé le lancement d'une deuxième opération d'actionnariat salarié internationale dans un souci continu :

- de faire des salariés des partenaires à part entière du Groupe,
- d'apporter une attention particulière à la création de valeur comme l'un des points de convergence entre vos intérêts et les leurs,
- de permettre aux salariés de s'associer à vous dans le choix des décisions annuelles,
- d'augmenter l'internationalisation de la notion d'actionnaire salarié.

Cette opération devrait être lancée au cours du second semestre 2000 et permettre aux salariés de quelque 25 pays de souscrire directement ou indirectement des actions Suez Lyonnaise des Eaux contre une quinzaine en 1999.

Les salariés auront le choix d'investir soit dans un produit de placement classique soit dans un produit de placement offrant, entre autres, la possibilité d'un décuplement du montant investi.

Les émissions réservées aux salariés seraient décidées par le Directoire en vertu de l'autorisation que vous lui avez conférée dans le cadre de la 20^e résolution de l'Assemblée du 11 juin 1998 ; excepté l'offre relative au produit avec effet de levier pour les salariés étrangers, objet de la présente résolution.

En effet, la diversité des contraintes réglementaires locales nous a conduit dès 1999 à structurer ce type de produit salarié à partir d'un véhicule permettant à des salariés étrangers d'investir dans des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

C'est ainsi que sur proposition de nos conseils (Clifford Chance et Crédit Agricole Indosuez) et afin de préserver les avantages auxquels les salariés ont droit, quelle que soit leur nationalité, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à émettre des actions au profit de la société Spring Multiple 2000 SCA dont l'actionnariat sera essentiellement composé de salariés étrangers du Groupe, dans les mêmes conditions que celles accordées aux salariés en vertu de ladite 20^e résolution précitée : le prix d'émission des actions sera égal à celui qui sera fixé en vertu de cette même résolution, à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la décision du Directoire. Celui-ci pourra ainsi, pendant une durée d'un an, augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA, d'un montant maximum de EUR 30 000 000 par l'émission d'un nombre maximum de 3 000 000 d'actions nouvelles de EUR 10 nominal chacune. L'équité des conditions des émissions d'actions a été soumise à un expert indépendant, Monsieur Jean Borjeix, nommé par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre le 8 mars 2000 et dont le rapport a été mis à votre disposition.

La 17^e résolution doit permettre au Directoire, en approuvant le Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis, de faire participer les salariés américains du Groupe au plan d'actionnariat salarié qui serait mis en place en vertu de la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998.

Pour satisfaire aux contraintes de la réglementation américaine, le Directoire est amené à soumettre à l'approbation de votre Assemblée ce plan d'épargne de

Groupe qui, octroyé aux sociétés américaines qui sont ou seront détenues directement ou indirectement par Suez Lyonnaise des Eaux, doit permettre à leurs salariés de bénéficier d'avantages comparables à ceux des autres bénéficiaires.

La 18^e résolution autoriserait le Directoire, pendant une durée de cinq ans, à consentir des options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel de la société et de certaines des sociétés qui lui sont liées, le nombre d'actions nouvelles ainsi souscrites étant limité à 2 % du capital social, au jour de la décision du Directoire. Le prix de souscription et d'achat des actions sera déterminé conformément aux dispositions légales, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi par le Directoire lors de l'application des résolutions par lesquelles l'Assemblée aurait autorisé l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence sur la situation de l'actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des 20 séances de bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 1999

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 15 mars 2000, a examiné le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale ainsi que les comptes de l'exercice 1999 ; en présence des Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit ayant été entendu.

Ces comptes avaient été arrêtés par le Directoire, les Commissaires aux Comptes ayant indiqué qu'ils les certifieraient sans observation.

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à EUR 1,45 milliards (FRF 9,5 milliards) en augmentation de 45 % sur 1998, pour un chiffre d'affaires de EUR 31,5 milliards (FRF 206,4 milliards). Ce chiffre d'affaires a progressé de 11 % dans les métiers centraux et de 27 % à l'international. Le résultat net courant part du Groupe, à EUR 0,98 milliard (FRF 6,5 milliards) est en hausse de 29 %. L'augmentation est particulièrement importante dans le domaine de l'énergie, grâce à l'effet conjugué du développement international du pôle énergie et des OPA sur la Société Générale de Belgique et sur Tractebel.

L'objectif d'un bénéfice net courant par action de EUR 8,5 (FRF 56) en 2002 devrait être dépassé.

Le résultat net exceptionnel part du Groupe s'établit à EUR 468 millions (FRF 3,1 milliards). Les plus-values nettes de cession (dont Sofinco) sont en partie compensées par des dépréciations d'actifs et des provisions pour risques potentiels sur les pays émergents.

La poursuite de la cession d'actifs non stratégiques de 1999 (Sofinco, AXA, La Hénin-Vie) combinée à un autofinancement annuel récurrent (EUR 3,9 milliards) ont permis au Groupe d'investir près de EUR 19,4 milliards (FRF 127 milliards) en maintenant une structure de bilan solide.

Le ratio d'endettement du Groupe est de 97 %, le montant des fonds propres totaux s'établissant à EUR 17,7 milliards (FRF 116 milliards) et de celui de l'endettement net à EUR 17,1 milliards (FRF 112 milliards). Le résultat brut d'exploitation couvre 8 fois les frais financiers nets.

Les comptes sociaux de Suez Lyonnaise des Eaux font apparaître un résultat net positif de EUR 1,2 milliard (FRF 7,6 milliards) permettant de proposer un dividende net par action de EUR 3,0 (FRF 19,7) représentant un revenu global par action de EUR 4,5 (FRF 29,5).

A tout moment, le Conseil de Surveillance a été en mesure d'exercer sa mission de contrôle de la gestion du Groupe par le Directoire. Celui-ci l'a informé en temps utile de toutes les évolutions importantes du Groupe.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Suez Lyonnaise des Eaux,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1 - Rapport sur les émissions de valeurs mobilières (treizième, quatorzième et seizième résolutions)

En exécution de la mission prévue par la loi du 24 juillet 1966, et notamment les articles 186, 339-2 et 339-5, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer :

- augmentation de capital social par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, en limitant le montant des émissions à 700 millions d'euros, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière (treizième résolution),
- augmentation de capital social par émission, avec renonciation au droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société (quatorzième résolution),
- augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 30 millions d'euros, en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA, société de droit luxembourgeois (seizième résolution).

Les délégations de pouvoir qui vous sont demandées dans les quatorzième et seizième résolutions prévoient la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations.

Nous avons examiné les projets d'augmentation de capital et d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des opérations proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant des prix d'émission et de souscription et les autres modalités n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dans les quatorzième et seizième résolutions, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Directoire.

2 - Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées (quinzième résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article 217-2, 4^e alinéa, de la loi du 24 juillet 1966 en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

3 - Rapport sur l'ouverture d'options de souscription et d'achat d'actions (dix-huitième résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription et d'achats d'actions au bénéfice de certains dirigeants et membres du personnel de votre société ainsi que de certaines sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

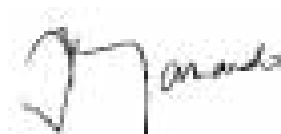
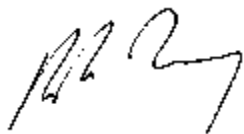
Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
Jacques Manardo

Mazars & Guérard
Frédéric Allilaire



Rapport de l'expert indépendant

Sur les modalités de l'augmentation de capital réservée à la société SPRING MULTIPLE 2000 SCA regroupant des salariés des filiales étrangères

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité d'expert indépendant désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce de Nanterre, en date du 8 mars 2000, je vous présente mon rapport sur l'augmentation de capital réservée à la société SPRING MULTIPLE 2000 SCA, société de droit luxembourgeois, créée à la demande de votre Directoire pour offrir aux salariés étrangers de votre Groupe une opération d'épargne salariale à des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

Comme présentée par votre Directoire dans son rapport, cette opération a pour but de faire bénéficier les salariés étrangers de votre Groupe, désirant participer à l'opération d'épargne salariale avec effet de levier, de conditions de souscription d'actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux "SLE" équivalentes à celles qui seront proposées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du plan d'épargne du Groupe, par l'intermédiaire de la société SPRING MULTIPLE 2000 SCA.

Les salariés français pourront en effet, en vertu des dispositions régissant les plans d'épargne de groupe, souscrire par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions SLE à un prix qui sera inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de la décision du Directoire de procéder à l'émission d'actions au profit des salariés français, en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 1998.

L'augmentation de capital réservée indirectement aux salariés des filiales étrangères de votre Groupe leur permettrait de souscrire à des actions SLE selon les modalités décrites ci-après :

- l'augmentation de capital résultant de cette souscription n'excédera pas un plafond de 3 000 000 d'actions tel que le principe a été arrêté par le Directoire et sera réalisée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an,
- le prix de souscription sera exactement le même que celui prévu pour les salariés français, soit un prix présentant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de décision du Directoire de procéder à l'émission d'actions en faveur des salariés français et des salariés étrangers.

Le présent rapport est le résultat de l'examen des conditions de l'augmentation de capital réservée à SPRING MULTIPLE 2000 SCA. Il n'a pas porté sur les modalités détaillées selon lesquelles cette société de droit luxembourgeois a été structurée afin de reproduire au bénéfice des salariés des filiales étrangères un profil économique aussi proche que possible de celui dont bénéficient les salariés des sociétés françaises du Groupe, à partir d'un prix de souscription identique.

Sur la base des différents documents qui m'ont été remis, l'analyse de l'opération qui est soumise à votre approbation me conduit à confirmer que le prix de souscription dont vont bénéficier les salariés étrangers de votre Groupe, par l'intermédiaire de SPRING MULTIPLE 2000 SCA, est bien identique à celui offert aux salariés français.

Je rappelle que pour préserver cette égalité des conditions de souscription, les augmentations de capital réalisées au bénéfice des salariés des sociétés françaises d'une part et des salariés des filiales étrangères d'autre part, doivent être simultanées.

Il vous appartient, en conséquence, d'apprécier les conditions de souscription ainsi offertes à SPRING MULTIPLE 2000 SCA et d'approuver ou non la résolution qui vous est proposée par votre Directoire sur cette opération.

Paris, le 17 mars 2000

Jean Borjeix
Groupe Oddo Pinatton



Résolutions

A) Résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée

Première Résolution - Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 1999

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve les opérations de l'exercice 1999 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution - Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 1 153 443 478,72 (FRF 7 566 093 239,74) et le report à nouveau à EUR 77 796 843,56 (FRF 510 313 841,09), approuve l'affectation de ces sommes, représentant au total EUR 1 231 240 322,28 (FRF 8 076 407 080,83), telle qu'elle est proposée par le Directoire, à savoir :

	EUR	FRF
- réserve spéciale des plus-values à long terme	387 408 181,39	2 541 231 084,37
- dividende statutaire de 5 % sur 198 429 306 actions	99 214 653,00	650 805 461,38
- dividende complémentaire sur 198 429 306 actions	496 073 265,00	3 254 027 306,90
- précompte mobilier	219 132 715,00	1 437 416 383,33
- report à nouveau	29 411 507,89	192 926 844,85
	<u>1 231 240 322,28</u>	<u>8 076 407 080,83</u>

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende net pour l'exercice 1999 à EUR 3 (FRF 19,68) par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de EUR 1,50 (FRF 9,84), donnant un revenu global par action de EUR 4,50 (FRF 29,52).

Ce dividende net de EUR 3 (FRF 19,68) par action, comprenant un dividende statutaire de EUR 0,50 (FRF 3,28) et un dividende complémentaire de EUR 2,50

(FRF 16,40), sera mis en paiement le 9 mai 2000, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de cette mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions serait affectée au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, des sommes réparties au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
1996	59 315 239	EUR 108,5 millions	1,83	0,91	2,74
		FRF 711,7 millions	12,00	6,00	18,00
1997	126 235 772	EUR 288,6 millions	2,29	1,14	3,43
		FRF 1 893,5 millions	15,00	7,50	22,50
1998	145 168 390	EUR 392,0 millions	2,70	1,35	4,05
		FRF 2 570,9 millions	17,71	8,85	26,56

Troisième Résolution - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième Résolution - Comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte que les comptes consolidés au 31 décembre 1999 lui ont été présentés et que le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

Cinquième Résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Albert Frère.

Le mandat de Monsieur Albert Frère prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Sixième Résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude Pierre-Brossolette.

Le mandat de Monsieur Claude Pierre-Brossolette prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Septième Résolution - Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, nomme Monsieur José Vilarasau en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Ricardo Fornesa Ribo et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Huitième Résolution - Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, nomme Madame Anne Lauvergeon en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean Syrota et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Neuvième Résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise ce dernier à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur conservation et, le cas échéant, leur transfert, leur cession ou leur échange dans le cadre d'opérations

financières, ou d'une gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres,

- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions,
- de la régularisation du cours de bourse de l'action de la Société,

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision et le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder la somme de EUR 4,8 milliards,
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder EUR 250 et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à EUR 160. Toutefois, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article 217-2 précité, les règles relatives au prix de vente seront celles fixées par les dispositions légales en vigueur.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier ou par des opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. A cette fin, le Directoire pourra notamment décider d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons négociables permettant à leurs titulaires, en cas d'exercice, à tout moment ou aux époques définies par le Directoire, d'obtenir l'achat par la Société d'un nombre déterminé d'actions pour un prix fixé par le Directoire conformément à la présente résolution. Ces opérations d'achat, vente, transfert ou émission de bons négociables pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace, à concurrence de la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 1999 dans sa huitième résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente

autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Dixième Résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations et des valeurs mobilières représentatives de créances

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- annule l'autorisation d'émettre des obligations ordinaires et des valeurs mobilières représentatives de créances, donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 28 mai 1999 ;
- autorise le Directoire, pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée :
 - à émettre, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, sur le marché français et/ou le marché international, un ou plusieurs emprunts obligataires à taux fixe ou variable, subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée, en euros, en monnaies étrangères, ou toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, pour un montant nominal maximum de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme en toute autre monnaie et à émettre généralement, dans les mêmes conditions, toutes valeurs mobilières représentatives de droits de créance sur la Société, lesquels droits de créance ne pourront excéder la somme de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme comme indiqué ci-dessus, étant précisé que le montant cumulé des émissions susvisées d'emprunts obligataires et de valeurs mobilières représentatives de droits de créance ne pourra excéder le montant de EUR 7 milliards ou la contre-valeur de cette somme ;
 - à assortir les obligations susvisées de tous titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, donnant accès, par souscription ou de toute autre manière, à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, pour un montant nominal maximum de EUR 3,5 milliards ou la contre-valeur de cette somme, ce montant s'ajoutant à celui stipulé ci-dessus ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour décider de telles émissions ; en déterminer toutes conditions et modalités d'émission, de remboursement y compris sous forme d'échange ou de datation en paiement de tous biens et valeurs, ainsi que de fixation et versement du taux

d'intérêt ; le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévue une, s'ajoutera au montant de EUR 7 milliards ci-dessus fixé ; passer tous accords pour en assurer le placement et la bonne fin ; procéder à des rachats en bourse en vue de l'amortissement partiel des emprunts ; et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire.

B) Résolutions relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Onzième Résolution - Insertion dans les statuts d'une disposition fixant à 6 le nombre des membres du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de fixer à 6 le nombre des membres du Directoire, conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En conséquence, le deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 15 des Statuts est remplacé par la rédaction suivante :

"Le Directoire est composé de six membres nommés par le Conseil de Surveillance".

L'effet de cette résolution est reporté à l'issue de la présente Assemblée.

Douzième Résolution - Modifications de l'article 21 des statuts relatif aux pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de porter :

- de FRF 500 millions (EUR 76,2 millions) à EUR 150 millions (FRF 983,9 millions), le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour décider les opérations suivantes :
 - a) prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,

- b) consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- c) acquérir ou céder tous immeubles,
- d) en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- e) consentir des sûretés sur les biens sociaux.
- et de FRF 2 milliards (EUR 304,9 millions) à EUR 600 millions (FRF 3,9 milliards), le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour décider les opérations suivantes :
 - a) consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
 - b) acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

En conséquence :

- la première phrase du paragraphe 3 de l'article 21 des statuts est modifiée ainsi qu'il suit, le reste du paragraphe demeurant inchangé :

"Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance, pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à EUR 150 millions".

- la première phrase du paragraphe 4 de l'article 21 des Statuts est modifiée ainsi qu'il suit, le reste du paragraphe demeurant inchangé :

"Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à EUR 600 millions".

Treizième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et notamment de son article 180 :

1. Annule les autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 28 mai 1999 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, d'une part par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, d'autre part par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres.
2. Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission, en euros ou en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :
 - en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :
 - a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de EUR 700 millions ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la quatorzième résolution de la présente Assemblée,
 - b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susvisées pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond

de EUR 5 milliards ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;

- en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres : le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ; étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au "4/a)" ci-dessus.
5. En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :
- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
 - confère néanmoins au Directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
 - décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;
 - décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ; en cas d'attribution gratuite de bons, le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;
- prend acte que cette délégation emporte au profit des porteurs de valeurs mobilières autres que les bons autonomes de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ; décide, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou d'obligations convertibles en actions, de supprimer, en faveur de leurs porteurs, le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
 - décide que le montant de la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à 70 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché à règlement mensuel de la bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou des titres qui y donnent droit après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission par voie de souscription de bons autonomes de souscription d'actions de la Société, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.
6. Décide que le Directoire aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
- arrêter les conditions de l'augmentation de capital et/ou de l'émission ;
 - en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au "2/a)" ci-dessus :
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
- décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article 194 de la loi du 24 juillet 1966, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Quatorzième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et notamment de son article 180, ainsi que de ses articles 193-1, 194-1 et 339-3 :

1. Annule l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 28 mai 1999 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société.
2. Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par émission :
 - par la Société, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales ;
 - et/ou par l'une des sociétés dont Suez Lyonnaise des Eaux détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions Suez Lyonnaise des Eaux,
 - soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de Suez Lyonnaise des Eaux ; étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
 4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :
 - a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de EUR 700 millions ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la treizième résolution de la présente Assemblée,
 - b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susvisées pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de EUR 5 milliards ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la treizième résolution de la présente Assemblée.
 5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.
 6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
 7. Prend acte que cette délégation emporte au profit des porteurs de valeurs mobilières autres que les bons autonomes de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ; décide, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou d'obligations convertibles en actions, de supprimer, en faveur de leurs porteurs, le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.
 8. Décide que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions de numéraire émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi soit actuellement la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions de la Société, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.
 9. Décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - arrêter les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes compétents des sociétés filiales ;
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis ;
- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes

formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Quinzième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois et en application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de dix pour cent du capital de la Société par période de vingt-quatre mois ;
 - confère tous pouvoirs au Directoire pour :
 - procéder à cette ou ces réductions de capital,
 - en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
 - imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
 - procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Seizième Résolution - Autorisation d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2000 SCA

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ainsi que du rapport de l'Expert indépendant nommé par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre :

- autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an à compter de la présente Assemblée, d'un montant nominal maximum de EUR 30 millions par l'émission d'un nombre

maximum de 3 millions d'actions nouvelles de EUR 10 nominal chacune ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre à la société Spring Multiple 2000 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, au capital de EUR 31 000 ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 74 490 ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera identique à celui fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de sa décision, par le Directoire qui arrêtera les modalités de la prochaine émission d'actions réservée aux salariés du Groupe en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, notamment pour :
 - arrêter la ou les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ; notamment, fixer le nombre des actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance, même rétroactive, le prix d'émission en respectant les règles définies ci-dessus,
 - décider, le cas échéant, que le montant de l'augmentation de capital ou de chaque augmentation de capital sera limité au montant de chaque souscription reçue,
 - conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
 - apporter aux Statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation,
 - et, généralement, faire le nécessaire.

Dix-septième Résolution - Approbation du Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis ("PEG US") octroyé par Suez Lyonnaise des Eaux en vue de permettre aux salariés des sociétés américaines de souscrire aux augmentations de capital qui seraient décidées par le Directoire, dans le cadre de l'autorisation conférée par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- approuve, pour les besoins du respect des conditions visées à l'article 423 du code général des impôts américains (Rule 423 of the Internal Revenue Code), le PEG US qui a été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions visées à l'article 139 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, permettant aux salariés des sociétés de droit des Etats-Unis, détenues, directement ou indirectement, par Suez Lyonnaise des Eaux et figurant en annexe du PEG US, ou qui seront détenues par Suez Lyonnaise des Eaux avant une date limite qui sera fixée par le Directoire, de participer aux augmentations de capital qui seront décidées par le Directoire, dans le cadre de l'autorisation consentie par les actionnaires aux termes de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998,
- confère au Directoire tous pouvoirs pour :
 - arrêter les dates et, en application de la présente résolution et des termes du PEG US, les conditions et modalités de la souscription des salariés des sociétés de droit des Etats-Unis détenues, directement ou indirectement, par Suez Lyonnaise des Eaux et figurant en annexe du PEG US ou qui seront détenues par Suez Lyonnaise des Eaux avant une date limite qui sera fixée par le Directoire, notamment fixer le prix d'émission et la date de jouissance des actions nouvelles,
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations ou formalités nécessaires,
 - et plus généralement faire le nécessaire.

Dix-huitième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel de la Société et de certaines des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les dirigeants et les membres du personnel de la Société ainsi que de certaines des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, émises au titre de l'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires ;
- constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;
- décide :
 - que le prix de souscription d'actions nouvelles ainsi que le prix d'achat d'actions existantes seront déterminés conformément aux dispositions prévues par les articles 208-1 et 208-3 de la loi précitée, aucune option ne pouvant être consentie moins de 20 séances de bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
 - que, en cas d'opérations réalisées par la Société et pouvant modifier la valeur des actions composant son capital, il sera procédé à un ajustement du nombre et du prix de souscription ou d'achat des actions sous option sans que cet ajustement puisse avoir pour effet de ramener le prix de souscription au-dessous du montant nominal de l'action ;
 - que, sans préjudice de l'incidence de l'ajustement visé ci-dessus, le montant total des options ultérieurement ouvertes en vertu de la présente autorisation ne pourra pas donner droit de souscrire un nombre total d'actions nouvelles supérieur à 2 % du capital social, au jour de la décision du Directoire ;

- donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et, notamment, pour :
 - désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options ;
 - fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions anciennes, la ou les époques d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à dix ans ;
 - stipuler, éventuellement, l'interdiction de revente de tout ou partie des actions acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
 - le cas échéant, fixer les périodes de suspension temporaire de l'exercice des options, nécessitées par certaines opérations financières ;
 - constater les augmentations du capital social résultant de levées d'options ; modifier les Statuts en conséquence ; accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - d'une façon générale, prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire ;
- charge le Directoire d'informer chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

La présente résolution annule et remplace les dispositions relatives à l'autorisation de consentir des options de souscription et d'achat d'actions pour une durée de cinq ans à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998, contenues dans la dix-neuvième résolution de cette même Assemblée.

Dix-neuvième Résolution - Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU CONTROLE DES COMPTES

Personnes assumant la responsabilité du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Suez Lyonnaise des Eaux ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Directoire
Gérard Mestrallet


 Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
 Nommé le 28 mai 1999 - AGO
 Date d'expiration du mandat 2005
 AGO statuant sur l'exercice 2004
 Représenté par :
 Jacques Manardo

Mazars & Guérard
 Nommé le 14 juin 1995 - AGO
 Date d'expiration du mandat 2001
 AGO statuant sur l'exercice 2000
 Représenté par :
 Frédéric Allilaire

Commissaires aux Comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres
 Nommé le 14 juin 1995 - AGO
 Date d'expiration du mandat 2001
 AGO statuant sur l'exercice 2000
 Représenté par :
 Christian Chocho

Commissaires aux Comptes Suppléants

Francis Scheidecker
 Nommé le 14 juin 1995 - AGO
 Date d'expiration du mandat 2001
 AGO statuant sur l'exercice 2000

Bureau d'Etudes Administratives
 Sociales et Comptables « BEAS »
 Nommé le 28 mai 1999
 Date d'expiration du mandat 2005
 AGO statuant sur l'exercice 2004

José Murette
 Nommé le 14 juin 1995 - AGO
 Date d'expiration du mandat 2001
 AGO statuant sur l'exercice 2000

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.
 Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 1997 et 1998 ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Mazars & Guérard.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres, Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et Mazars & Guérard.
 Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 contient une observation attirant l'attention sur la note O de l'annexe qui expose le changement de méthode sur les indemnités et pensions de retraite intervenu au 1^{er} janvier 1999.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
 41, rue Ybry
 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
 Christian Chocho

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
 185, avenue Charles de Gaulle
 92200 Neuilly-sur-Seine
 Jacques Manardo

Mazars & Guérard
 125, rue de Montreuil
 75011 Paris
 Frédéric Allilaire






Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 6 avril 2000 sous le numéro R.00-120.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

Table de correspondance COB

Sections	Rubriques	page
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	194
1.2	Attestation des responsables	194
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	194
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	144
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	146 à 156
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	157
3.4	Marché des titres de l'émetteur	155
3.5	Dividendes	157
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	1 à 55
4.3	Faits exceptionnels et litiges	109
4.4	Effectifs	136
4.5	Politique d'investissement	62
5.1	Comptes de l'émetteur	65 à 137
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	108 - 159
7.1	Evolution récente	109
7.2	Perspectives d'avenir	14 à 44

Documents à votre disposition

- Des traductions en anglais, en néerlandais, en allemand et en espagnol du rapport annuel de Suez Lyonnaise des Eaux peuvent être obtenues sur simple demande.
- Les documents juridiques relatifs à Suez Lyonnaise des Eaux (statuts, procès-verbaux d'assemblées...) peuvent être consultés à l'adresse ci-dessous.
- Pour toute information complémentaire concernant Suez Lyonnaise des Eaux, s'adresser à :

Suez Lyonnaise des Eaux

Direction de la Communication

1, rue d'Astorg - 75008 Paris

Numéro vert : 0 800 177 177



SUEZ LYONNAISE DES EAUX

**1, rue d'Astorg 75008 Paris
France
www.suez-lyonnaise-eaux.fr**